

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

*Paix – Travail – Patrie*

-----

**INSTITUT NATIONAL DE LA  
STATISTIQUE**



**REPUBLIC OF CAMEROON**

*Peace – Work – Fatherland*

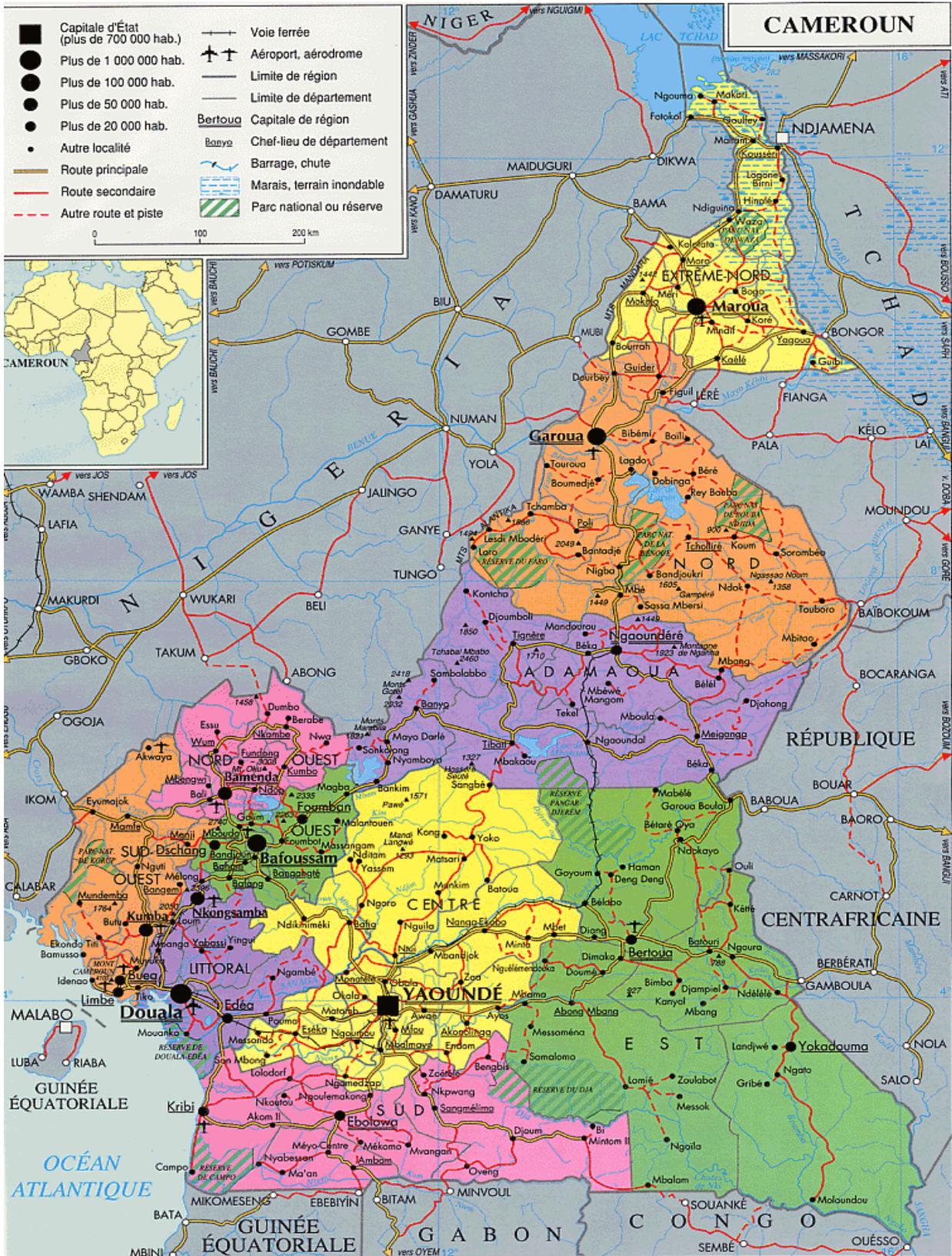
-----

**NATIONAL INSTITUTE OF  
STATISTICS**

**CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS ET  
PROFIL DE PAUVRETE AU CAMEROUN EN 2007**

**RAPPORT PRINCIPAL DE L'ECAM3**

**Décembre 2008**



## TABLE DE MATIERES

<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>VI</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	<b>X</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>XI</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>XI</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>XIII</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET CHOIX METHODOLOGIQUES</b> .....	<b>3</b>
1.1 CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL .....	3
1.2 CHOIX MÉTHODOLOGIQUES .....	5
1.2.1 <i>Eléments de la méthodologie de l'ECAM3</i> .....	5
1.2.1.1 Champ et unités de l'enquête .....	5
1.2.1.2 Questionnaire.....	5
1.2.1.3 Echantillonnage .....	5
a) Base de sondage.....	5
b) Plan de sondage.....	5
c) Définition des strates de l'enquête .....	6
d) Taille et répartition de l'échantillon.....	6
1.2.1.4 Tirage de l'échantillon .....	7
a) Tirage à Douala et Yaoundé.....	7
b) Tirage dans les autres régions .....	7
1.2.1.5 Eléments de la méthodologie de relevé des prix .....	7
1.2.2 <i>Approche méthodologique de l'analyse</i> .....	8
1.2.2.1 Indicateur de bien-être .....	8
1.2.2.2 Seuils de pauvreté .....	10
1.2.2.3 Mesures de pauvreté .....	11
<b>CHAPITRE 2 : PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE</b> .....	<b>12</b>
2.1 STRUCTURE ET COMPOSITION DE LA POPULATION .....	12
2.1.1 <i>Répartition par sexe et par âge</i> .....	12
2.1.2 <i>Répartition spatiale</i> .....	12
2.1.3 <i>Taille et type de ménage</i> .....	13
2.1.4 <i>Sexe du chef de ménage</i> .....	13
2.1.5 <i>Niveau d'instruction</i> .....	13
2.1.6 <i>Groupes socio-économiques</i> .....	13
2.2 SITUATION GENERALE DE LA PAUVRETE.....	14
2.3 CARACTERISTIQUES SOCIALES DES POPULATIONS PAUVRES .....	15
2.3.1 <i>Sexe du chef de ménage</i> .....	15
2.3.2 <i>L'âge du chef de ménage</i> .....	16
2.3.3 <i>Niveau d'instruction du chef de ménage</i> .....	16
2.3.4 <i>Groupes socio-économiques</i> .....	16
2.3.5 <i>Taille et type de ménage</i> .....	17
2.4 DIMENSIONS REGIONALES DE LA PAUVRETE.....	17
<b>CHAPITRE 3 : DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MENAGES</b> .....	<b>20</b>
3.1 NIVEAU DES DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE.....	20
3.1.1 <i>Dépenses annuelles moyennes de consommation finale des ménages</i> .....	20
3.1.2 <i>Dépenses moyennes par équivalent-adulte, par région et par milieu selon le niveau de vie</i> .....	21
3.1.3 <i>Dépenses moyennes par Equivalent-adulte par région et par milieu selon le groupe socioéconomique</i> 22	22
3.2 STRUCTURE DES DEPENSES DE CONSOMMATION PAR EQUIVALENT ADULTE .....	23

3.2.1	Structure générale des dépenses selon le niveau de vie du ménage.....	23
3.2.2	Structure des dépenses selon le milieu, la région, le sexe et le groupe socioéconomique du chef de ménage	25
<b>CHAPITRE 4 : PAUVRETE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE.....</b>		<b>28</b>
4.1	PAUVRETE ET EDUCATION .....	28
4.1.1	alphabétisation.....	28
4.1.2	Scolarisation .....	29
4.1.3	redoublements .....	30
4.1.4	abandons scolaires.....	31
4.1.5	Dépense moyenne d'éducation par élève .....	32
4.1.6	Accessibilité <i>PHYSIQUE</i> à un établissement d'enseignement public .....	34
4.2	PAUVRETE ET SANTE.....	36
4.2.1	Consultation dans les structures de santé formelles et informelles.....	36
4.2.2	taux de morbidité déclarée.....	37
4.2.3	Dépistage déclaré du VIH/SIDA .....	39
4.2.4	Dépense de santé.....	40
4.2.5	Accessibilité physique aux infrastructures de santé.....	42
<b>CHAPITRE 5 : PAUVRETE, ACTIVITES ECONOMIQUES ET TRAVAUX MENAGERS.....</b>		<b>44</b>
5.1	PAUVRETE, ACTIVITES ECONOMIQUES .....	44
5.1.1	Situation d'activité .....	44
5.1.2	chômage .....	47
5.1.3	sous-emploi global .....	48
5.1.4	Occupation.....	49
5.1.5	Pauvreté et caractéristiques des actifs occupés .....	51
5.1.5.1	Secteurs d'activité .....	51
5.1.5.2	Branches d'activité.....	51
5.1.5.3	Groupes Socio-Economiques (GSE) .....	52
5.1.6	Pauvreté et travail des enfants .....	53
5.1.6.1	Activité économique des enfants .....	53
5.1.6.2	Branche d'activité des enfants occupés économiquement .....	54
5.1.6.3	Statut du travail des enfants économiquement actifs .....	55
5.2	ACTIVITES MENAGERES DES MEMBRES DU MENAGE.....	56
5.2.1	pauvreté et Participation aux activités ménagères.....	56
5.2.2	pauvreté et Temps consacré aux activités ménagères.....	58
<b>CHAPITRE 6 : PAUVRETE, PATRIMOINE ET ACCES AU CREDIT .....</b>		<b>60</b>
6.1	POSSESSION DES TERRES EXPLOITEES .....	60
6.2	ACCESSIBILITE AU CREDIT ET A L'EPARGNE .....	61
6.2.1	Accessibilité au crédit .....	61
6.2.2	Possession d'UNE épargne.....	62
6.3	AUTRES ELEMENTS DU PATRIMOINE NON FONCIER .....	64
<b>CHAPITRE 7 : PAUVRETE ET CONDITIONS D'EXISTENCE .....</b>		<b>65</b>
7.1	PAUVRETE, HABITAT ET EQUIPEMENTS DES MENAGES .....	65
7.1.1	Statut d'occupation des logements .....	65
7.1.2	Standing des logements .....	66
7.1.3	Equipped en biens durables.....	68
7.2	PAUVRETE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE DES MENAGES .....	69
7.2.1	Nuisances subies par le ménage.....	69
7.2.2	Emplacement du logement .....	70
7.3	ACCESSIBILITE AUX INFRASTRUCTURES DE BASE .....	71
7.3.1	Accessibilité à l'eau et à l'électricité .....	71

7.3.2	<i>Accessibilité aux marchés de produits alimentaires.....</i>	72
7.3.3	<i>Accessibilité aux services de sécurité.....</i>	72
7.3.4	<i>Accessibilité aux bacs à ordures ou aux points de ramassage des ordures .....</i>	72
7.3.5	<i>Accessibilité aux Centres d'Etat Civil.....</i>	72
<b>CHAPITRE 8 : ASPECTS SUBJECTIFS DE LA PAUVRETE .....</b>		<b>74</b>
8.1	PERCEPTION DES CONDITIONS ET DU NIVEAU DE VIE .....	74
8.1.1	<i>Perception des conditions d'alimentation et d'habillement .....</i>	74
8.1.2	<i>Perception des conditions de logement, de santé et soins du corps, et de travail.....</i>	75
8.1.3	<i>Perception des conditions de transport, d'éducation, loisirs et divers .....</i>	76
8.1.4	<i>Etat de satisfaction des ménages en matière de besoins minimums .....</i>	77
8.2	APPRECIATION SUBJECTIVE DE LA PAUVRETE PAR LES CHEFS DE MENAGE .....	79
8.2.1	<i>Autopositionnement des ménages sur l'échelle des niveaux de vie.....</i>	79
8.2.2	<i>Perception des causes de la pauvreté.....</i>	82
8.2.3	<i>Actions d'amélioration des conditions de vie.....</i>	83
8.3	INITIATIVE PPTE.....	85
8.3.1	<i>Connaissance de l'initiative PPTE.....</i>	85
8.3.2	<i>Utilisation des ressources PPTE.....</i>	86
<b>CHAPITRE 9 : PAUVRETE ET GOUVERNANCE .....</b>		<b>88</b>
9.1	PAUVRETE ET CORRUPTION .....	88
9.1.1	<i>victimes de la corruption.....</i>	88
9.1.2	<i>acteurs de la corruption.....</i>	90
9.2	QUALITE DE LA FOURNITURE D'EAU ET D'ELECTRICITE .....	90
9.2.1	<i>Niveau de satisfaction des ménages utilisateurs des services publics d'électricité et d'eau.....</i>	91
9.2.2	<i>Raisons d'insatisfaction des ménages utilisateurs des services d'AES-SONEL et de SNEC/CDE .....</i>	92
9.3	PERCEPTION DU ROLE DE L'ETAT ET DE L'IMPACT DE LA DECENTRALISATION .....	97
9.4	INFORMATION ET IMPLICATION DES POPULATIONS AUX PROJETS COMMUNAUTAIRES .....	98
<b>CHAPITRE 10 : PAUVRETE, MOBILITE RESIDENTIELLE ET MIGRATION .....</b>		<b>101</b>
10.1	MOBILITE RESIDENTIELLE .....	101
10.1.1	<i>Niveau de la mobilité résidentielle.....</i>	101
10.1.2	<i>Raisons de la mobilité résidentielle .....</i>	102
10.2	PAUVRETE ET MIGRATION.....	103
10.2.1	<i>Dernière migration .....</i>	103
10.2.2	<i>Immigration durée de vie.....</i>	104
10.2.3	<i>Emigration depuis fin 2001.....</i>	105
10.2.4	<i>Motifs d'émigration .....</i>	106
<b>CHAPITRE 11 : PAUVRETE ET ACTIVITES DU MONDE RURAL .....</b>		<b>108</b>
11.1	AGRICULTURE.....	108
11.1.1	<i>Pratique de l'agriculture .....</i>	108
11.1.2	<i>Promotion de l'agriculture par le minader.....</i>	110
11.1.3	<i>Produits cultivés .....</i>	113
11.1.4	<i>Utilisation des intrants agricoles.....</i>	113
11.2	ELEVAGE .....	115
11.3	CUEILLETTE.....	116
11.4	AUTRES ACTIVITES DU MONDE RURAL : CHASSE, PECHE, AQUACULTURE, APICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIERE .....	117
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>		<b>119</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>		<b>123</b>
<b>ANNEXES .....</b>		<b>126</b>

<i>Annexe 1: Concepts et indicateurs</i> .....	126
<i>Annexe 2 : Taux brut global de scolarisation des enfants de 6-14 ans, suivant la région d'enquête, le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence</i> .....	128
<i>Annexe 3 : Taux net global de scolarisation (6-11 ans) suivant la région d'enquête, le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence</i> .....	128
<i>Annexe4 : Tableau récapitulatif des indicateurs</i> .....	129
<i>Annexe 5 : Liste du personnel impliqué</i> .....	132

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1-1: REPARTITION DE L'ECHANTILLON DES ZD ET DES MENAGES PAR REGION ET STRATE.....	7
TABLEAU 1-2: ECHELLE D'EQUIVALENCE UTILISEE EN 2001 ET 2007.....	10
GRAPHIQUE 2-1 : STRUCTURE DE LA POPULATION PAR MILIEU.....	12
TABLEAU 2-1: STRUCTURE DE LA POPULATION PAR MILIEU DE RESIDENCE SUIVANT LES GROUPES D'AGE (%) .....	13
TABLEAU 2-2: INDICATEURS DE PAUVRETE SELON LES CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE ....	15
TABLEAU 2-3: DIMENSIONS SPATIALES DE LA PAUVRETE.....	18
GRAPHIQUE 2-2: COURBES DE DOMINANCE DE L'INTENSITE DE LA PAUVRETE PAR MILIEU DE RESIDENCE..	19
TABLEAU 3-1 : MOYENNES DES DEPENSES ANNUELLES TOTALES DE CONSOMMATION FINALE DES MENAGES PAR REGION D'ENQUETE, PAR MILIEU DE RESIDENCE ET PAR QUINTILE DE BIEN-ETRE (EN FCFA)...	21
TABLEAU 3-2 : DEPENSES ANNUELLES DE CONSOMMATION PAR EQUIVALENT-ADULTE DES MENAGES PAR REGION, PAR MILIEU ET SELON LE NIVEAU DE VIE (EN FCFA) .....	22
TABLEAU 3-3 : DEPENSES ANNUELLES DE CONSOMMATION PAR EQUIVALENT-ADULTE DES MENAGES PAR REGION, PAR MILIEU ET PAR GROUPE SOCIOECONOMIQUE DU CHEF DE MENAGE (EN FCFA).....	23
TABLEAU 3-4 : STRUCTURE DE DEPENSES DE CONSOMMATION PAR QUINTILE DE BIEN ETRE ET PAR NIVEAU DE VIE (EN %) .....	24
TABLEAU 3-5 : STRUCTURE DE DEPENSES DES MENAGES PAR MILIEU ET PAR REGION DE RESIDENCE.	26
TABLEAU 3-6 : STRUCTURE DE DEPENSES PAR SEXE ET PAR GROUPE SOCIOECONOMIQUE DU CHEF DE MENAGE .....	27
TABLEAU 4-1 : TAUX D'ALPHABETISATION DES 15 ANS OU PLUS PAR REGION, SEXE, NIVEAU DE VIE ET MILIEU DE RESIDENCE.....	29
TABLEAU 4-2 : TAUX NET DE SCOLARISATION GLOBAL DES ENFANTS DE (6-14 ANS) SUIVANT LA REGION D'ENQUETE, LE SEXE, LE NIVEAU DE VIE ET LE MILIEU DE RESIDENCE .....	30
TABLEAU 4-3 : TAUX DE REDOUBLEMENT PRIMAIRE, PAR REGION D'ENQUETE, MILIEU DE RESIDENCE ET NIVEAU DE VIE .....	31
TABLEAU 4-4 : REPARTITION DE LA POPULATION DE 6-18 ANS PRECEDEMMENT AU PRIMAIRE SELON LES PRINCIPALES RAISONS D'ABANDON DE L'ECOLE, PAR MILIEU ET REGION.....	32
TABLEAU 4-5 : DEPENSES ANNUELLES MOYENNES D'EDUCATION PAR ELEVE (EN F CFA).....	33
TABLEAU 4-6 : PART DES DEPENSES D'EDUCATION DANS LE BUDGET DES MENAGES (%) PAR REGION, MILIEU DE RESIDENCE ET NIVEAU DE VIE.....	34
TABLEAU 4-7 : ACCESSIBILITE PHYSIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LA PLUS PROCHE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	35
TABLEAU 4-8 : ACCESSIBILITE PHYSIQUE A L'ETABLISSEMENT SECONDAIRE PUBLIQUE LA PLUS PROCHE SELON LE NIVEAU DE VIE .....	36
TABLEAU 4-9 : TAUX DE CONSULTATION PAR REGION SELON LE TYPE DE STRUCTURE ET LE NIVEAU DE VIE .....	37
TABLEAU 4-10 : TAUX DE MORBIDITE DECLAREE SELON LE NIVEAU DE VIE ET LE SEXE .....	38
GRAPHIQUE 4-1: TAUX DE MORBIDITE DECLAREE SELON LE GROUPE D'AGE.....	39
TABLEAU 4-11 : TAUX DE DEPISTAGE DECLARE AU VIH/SIDA PAR REGION D'ENQUETE SELON LE SEXE DE L'INDIVIDU ET LE NIVEAU DE VIE.....	40
TABLEAU 4-12 : DEPENSES ANNUELLES DE SANTE PAR TETE SUIVANT LA REGION D'ENQUETE, LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE NIVEAU DE VIE (EN FCFA) .....	41

TABLEAU 4-13 :	PART DES DEPENSES DE SANTE PAR REGION D'ENQUETE SUIVANT LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE NIVEAU DE VIE .....	42
TABLEAU 4-14 :	ACCESSIBILITE PHYSIQUE AUX STRUCTURES DE SANTE LES PLUS PROCHES PAR REGION D'ENQUETE SELON LE NIVEAU DE VIE.....	43
TABLEAU 5-1 :	TAUX D'ACTIVITE AU SENS DU BIT DES PERSONNES AGEES DE 15 A 64 ANS PAR REGION, SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE (EN %).....	45
TABLEAU 5-2 :	TABLEAU 5-2 : TAUX D'ACTIVITE AU SENS ELARGI DES PERSONNES AGEES DE 15 A 64 ANS PAR REGION, SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE DE L'INDIVIDU (EN %).....	46
TABLEAU 5-3 :	TABLEAU 5-3 : TAUX DE PAUVRETE PAR REGION SELON LA SITUATION D'ACTIVITE DU CHEF DE MENAGE (%) .....	46
TABLEAU 5-4 :	TAUX DE CHOMAGE ELARGI DES PERSONNES AGEES DE 15 A 64 ANS PAR REGION, SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE (EN %).....	47
TABLEAU 5-5 :	TAUX DE SOUS-EMPLOI GLOBAL DES PERSONNES AGEES DE 15 A 64 ANS, PAR REGION, SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE (%).....	49
TABLEAU 5-6 :	TAUX D'OCCUPATION PAR REGION D'ENQUETE, SELON MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE .....	50
TABLEAU 5-7 :	TAUX D'OCCUPATION PAR REGION ET PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE NIVEAU DE VIE .....	50
TABLEAU 5-8 :	REPARTITION DES ACTIFS OCCUPES PAR SECTEUR D'ACTIVITE (%) .....	51
TABLEAU 5-9 :	REPARTITION DES ACTIFS OCCUPES PAR BRANCHE D'ACTIVITE .....	51
TABLEAU 5-10 :	REPARTITION DES ACTIFS OCCUPES SELON LES GSE.....	52
TABLEAU 5-11 :	PROPORTION DES ENFANTS DE 5 A 17 ANS OCCUPES ECONOMIQUEMENT PAR REGION D'ENQUETE, SEXE, GROUPE D'AGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE.....	54
TABLEAU 5-12 :	REPARTITION DES ENFANTS DE 5 A 17 ANS ECONOMIQUEMENT ACTIFS PAR BRANCHE D'ACTIVITE (%) .....	55
TABLEAU 5-13 :	REPARTITION DES ENFANTS DE 5 A 17 ANS ECONOMIQUEMENT ACTIFS PAR STATUT DU TRAVAIL (%) .....	56
TABLEAU 5-14 :	POURCENTAGE DE LA POPULATION DE 5 ANS OU PLUS EFFECTUANT DES TRAVAUX DOMESTIQUES SELON LE TYPE .....	57
TABLEAU 5-15 :	NOMBRE MOYEN D'HEURES QUOTIDIENNES CONSACREES AUX TACHES MENAGERES SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE VIE PAR REGION D'ENQUETE, LE MILIEU DE RESIDENCE ET LA SITUATION D'ACTIVITE .....	59
TABLEAU 6-1 :	POURCENTAGE DE MENAGES AYANT ACCES A LA TERRE EXPLOITEE ET SUPERFICIE MOYENNE EXPLOITEE .....	61
TABLEAU 6-2 :	ACCESSIBILITE AU CREDIT ET POSSESSION D'UNE EPARGNE SELON LE NIVEAU DE VIE ... .....	62
TABLEAU 6-3 :	RAISONS PRINCIPALES DE REFUS DE CREDIT (EN %).....	63
TABLEAU 6-4 :	AUTRES ELEMENTS DU PATRIMOINE NON FONCIER DU MENAGE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE NIVEAU DE VIE (%). .....	64
TABLEAU 7-1 :	STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS PAR REGION, MILIEU DE RESIDENCE ET LE NIVEAU DE VIE (%). .....	66
TABLEAU 7-2 :	POURCENTAGE DE LOGEMENTS AVEC WC A CHASSE D'EAU ET DE LOGEMENTS EN MATERIAUX DEFINITIFS, PAR REGION, MILIEU DE RESIDENCE ET SELON LE NIVEAU DE VIE. ....	67
TABLEAU 7-3 :	POURCENTAGE DE MENAGES AYANT ACCES A UNE SOURCE ADEQUATE EN EAU DE BOISSON, ELECTRICITE ET GAZ, PAR REGION LE MILIEU DE RESIDENCE ET SELON LE NIVEAU DE VIE .....	68
TABLEAU 7-4 :	POURCENTAGE DE MENAGES POSSEDANT CERTAINS BIENS SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE NIVEAU DE VIE .....	69

TABLEAU 7-5 :	POURCENTAGE DES MENAGES VICTIMES DE CERTAINES NUISANCES, AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE NIVEAU DE VIE.....	70
TABLEAU 7-6 :	POURCENTAGE DES MENAGES LOGEANT DANS UN EMPLACEMENT A RISQUE PAR MILIEU DE RESIDENCE, ET NIVEAU DE VIE.....	71
TABLEAU 7-7 :	ACCESSIBILITE A CERTAINES INFRASTRUCTURES DE BASE SELON LE NIVEAU DE VIE..	73
TABLEAU 8-1 :	REPARTITION DES MENAGES SELON LEURS AVIS SUR LES BESOINS MINIMUMS EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'HABILLEMENT POUR UNE CONDITION DE VIE CORRECTE (EN %).....	75
TABLEAU 8-2 :	REPARTITION DES CHEFS DE MENAGES SELON LEURS AVIS SUR LES BESOINS MINIMUMS EN MATIERE DE LOGEMENT, SANTE, ET TRAVAIL POUR DES CONDITIONS DE VIE CORRECTE (EN %)	76
TABLEAU 8-3 :	REPARTITION DES MENAGES SELON LES BESOINS MINIMUMS EN MATIERE DE TRANSPORT, D'EDUCATION, DE LOISIRS ET DIVERS POUR AVOIR UNE CONDITION DE VIE CORRECTE (EN %) ..	77
TABLEAU 8-4 :	REPARTITION DES CHEFS DE MENAGES SELON LEUR ETAT DE SATISFACTION EN MATIERE DE BESOINS MINIMUMS ET PAR NIVEAU DE VIE (EN %).....	78
TABLEAU 8-5 :	REPARTITION DES CHEFS DE MENAGES SELON LEUR ETAT DE SATISFACTION EN MATIERE DE BESOINS MINIMUMS ET PAR MILIEU DE RESIDENCE (EN %).....	78
TABLEAU 8-6 :	REPARTITION DES MENAGES SELON LEUR AUTOPOSITIONNEMENT SUR L'ECHELLE DE BIEN ETRE PAR REGION, PAR MILIEU DE RESIDENCE ET PAR NIVEAU DE VIE.....	80
TABLEAU 8-7 :	TAUX DE PAUVRETE MONETAIRE SELON L'AUTOPOSITIONNEMENT DU MENAGE SUR L'ECHELLE DE BIEN-ETRE.....	81
GRAPHIQUE 8-1 :	REPARTITION DES MENAGES SELON LES PRINCIPALES CAUSES DE LA PAUVRETE (EN %)...	82
TABLEAU 8-8 :	REPARTITION DES MENAGES SELON LES PRINCIPALES CAUSES DE LA PAUVRETE PAR NIVEAU DE VIE (EN %) .....	83
GRAPHIQUE 8-2 :	REPARTITION DES MENAGES SELON LES PRINCIPALES ACTIONS D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE (EN %) .....	84
TABLEAU 8-9 :	REPARTITION DES MENAGES SELON LES PRINCIPALES ACTIONS D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE (EN %) .....	85
TABLEAU 8-10 :	REPARTITION DES MENAGES SELON QU'ILS SONT INFORMES DE L'ATTEINTE DU POINT D'ACHEVEMENT DE L'INITIATIVE PPTE (EN %).....	86
TABLEAU 8-11 :	REPARTITION DES MENAGES SELON LES PRINCIPALES ACTIONS AUXQUELLES LE GOUVERNEMENT DEVRAIT CONSACRER LES RESSOURCES PPTE (EN %).....	87
TABLEAU 9-1 :	POURCENTAGE DE MENAGES VICTIMES DE LA CORRUPTION SELON LE NIVEAU DE VIE ET LE MILIEU DE RESIDENCE .....	89
TABLEAU 9-2 :	POURCENTAGE DE MENAGES ACTEURS DE LA CORRUPTION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE NIVEAU DE VIE .....	90
GRAPHIQUE 9-1 :	REPARTITION DES MENAGES UTILISATEURS DE L'ELECTRICITE AES-SONEL EN 2007 PAR NIVEAU DE VIE ET SELON LEUR ETAT DE SATISFACTION SUR LA QUALITE DU SERVICE .....	91
GRAPHIQUE 9-2 :	REPARTITION DES MENAGES UTILISATEURS D'EAU COURANTE SNEC/CDE EN 2007 PAR NIVEAU DE VIE SELON LEUR ETAT DE SATISFACTION SUR LA QUALITE DU SERVICE .....	92
GRAPHIQUE 9-3 :	POURCENTAGE DES MENAGES UTILISATEURS D'EAU ET D'ELECTRICITE DECLARANT AVOIR SUBI DES RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT AU COURS DES 30 DERNIERS JOURS .....	93
TABLEAU 9-3 :	RAISONS D'INSATISFACTION DES USAGERS DES SERVICES EN ELECTRICITE AES-SONEL ..	94
TABLEAU 9-4 :	RAISONS D'INSATISFACTION DES USAGERS DES SERVICES EN EAU POTABLE CDE .....	96
GRAPHIQUE 9-4 :	REPARTITION DES MENAGES SELON LEUR AVIS SUR L'INTERVENTION DE L'ETAT DANS LA SPHERE ECONOMIQUE .....	97

TABLEAU 9-5 :	REPARTITION DES MENAGES SELON LEUR AVIS SUR L'IMPACT PRESUME DE LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION (EN %) .....	98
TABLEAU 9-6 :	POURCENTAGE DE MENAGES DONT AU MOINS UN MEMBRE A ETE INFORME, IMPLIQUE/CONSULTE POUR LA REALISATION DES PROJETS COMMUNAUTAIRES PAR REGION, MILIEU DE RESIDENCE ET SELON LE TYPE DE PROJET .....	100
TABLEAU 10-1 :	REPARTITION (EN %) DES MENAGES AYANT EFFECTUE UNE MOBILITE RESIDENTIELLE, AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PRECEDANT L'ENQUETE, SUIVANT LE LIEU DE PROVENANCE .....	102
TABLEAU 10-2 :	REPARTITION DES MENAGES AYANT CHANGE DE LOCALITE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SUIVANT LES RAISONS PRINCIPALES DE CHANGEMENT DE LA LOCALITE(EN %) .....	103
TABLEAU 10-3 :	STATUT MIGRATOIRE DES MEMBRES DU MENAGE.....	105
TABLEAU 10-4 :	REPARTITION (EN %) DE MENAGES AYANT AU MOINS UN MEMBRE QUI A QUITTE LE MENAGE DEPUIS FIN 2001 POUR UNE RAISON QUELCONQUE SELON LA DESTINATION.....	106
TABLEAU 10-5 :	POURCENTAGE DES MEMBRES DE MENAGE AYANT QUITTE LE MENAGE DEPUIS FIN 2001 SUIVANT LA RAISON, LA REGION, LE NIVEAU DE VIE ET MILIEU DE RESIDENCE.....	107
TABLEAU 11-1 :	REPARTITION (EN%) DES MENAGES PRATIQUANT L'AGRICULTURE SUIVANT LA SOURCE DE FINANCEMENT. ....	109
TABLEAU 11-2 :	POURCENTAGE DE MENAGES PRATIQUANT L'AGRICULTURE ET INFORMES, NON SATISFAITS DES INTERVENTIONS DES STRUCTURES DU MINADER .....	110
TABLEAU 11-3 :	POURCENTAGE DE MENAGES PRATIQUANT L'AGRICULTURE PAR TYPE SELON LA REGION D'ENQUETE ET LE MILIEU DE RESIDENCE.....	111
TABLEAU 11-4 :	UTILISATION DE CERTAINS INTRANTS PAR LES MENAGES PRATIQUANT L'AGRICULTURE .....	114
TABLEAU 11-5 :	POURCENTAGE DE MENAGES PRATIQUANT L'ELEVAGE SELON LE NIVEAU DE VIE.....	115
TABLEAU 11-6 :	TYPE D'ELEVAGE PRATIQUE ET RECOURS AUX SERVICES VETERINAIRES (EN %) .....	116
TABLEAU 11-7 :	POURCENTAGE DE MENAGES PRATIQUANT LA CUEILLETTE SUIVANT LE TYPE, PAR REGION ET MILIEU DE RESIDENCE.....	117
TABLEAU 11-8 :	POURCENTAGE DE MENAGES PRATIQUANT LA CHASSE, L'AQUACULTURE, LA PECHE, L'APICULTURE OU L'EXPLOITATION FORESTIERE.....	118

## LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 3-1: COURBES DE DOMINANCES DE L'INTENSITE DE LA PAUVRETE PAR MILIEU DE RESIDENCE .....	19
GRAPHIQUE 5-1: TAUX DE MORBIDITE SELON LA CLASSE D'AGE .....	39
GRAPHIQUE 7-1: REPARTITION DES MENAGES SELON LES PRINCIPALES CAUSES DE LA PAUVRETE (EN %).....	82
GRAPHIQUE 7-2: REPARTITION DES MENAGES SELON LES PRINCIPALES ACTIONS D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE (EN %).....	84
GRAPHIQUE 8-1: REPARTITION DES MENAGES UTILISATEURS DE L'ELECTRICITE AES-SONEL EN 2007 PAR NIVEAU DE VIE ET SELON LEUR ETAT DE SATISFACTION SUR LA QUALITE DU SERVICE .....	91
GRAPHIQUE 8-2: REPARTITION DES MENAGES UTILISATEURS D'EAU COURANTE SNEC/CAMWATER EN 2007 PAR NIVEAU DE VIE SELON LEUR ETAT DE SATISFACTION SUR LA QUALITE DU SERVICE .....	92
GRAPHIQUE 8-3: POURCENTAGE DES MENAGES UTILISATEURS D'EAU ET D'ELECTRICITE DECLARANT AVOIR SUBI DES RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT AU COURS DES 30 DERNIERS JOURS.....	93
GRAPHIQUE 8-4: REPARTITION DES MENAGES SELON LEUR AVIS SUR L'INTERVENTION DE L'ETAT DANS LA SPHERE ECONOMIQUE. ....	97

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AES-SONEL	American Electrical Services-Société Nationale d'Electricité
APEE	Association des Parents d'Elèves et des Enseignants
BIT	Bureau International du Travail
BUCREP	Bureau Central des Recensements et d'Etudes de Population
CAMWATER	Cameroon Water Corporation Utilities
CDE	Camerounaise Des Eaux
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEPED	Centre d'Etude de Populations et Développement
CM	Chef de Ménage
CONAC	Commission Nationale Anti-corruption
COOPEC	Coopératives d'Epargne et Crédit
CTSE	Comité Technique de Suivi et d'Evaluation des activités de la mise en œuvre du DSRP
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP II	Deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DVD	Digital Versatile Disc
ECAM1	Première Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
ECAM2	Deuxième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
ECAM3	Troisième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDM	Enquête sur les Dépenses des Ménages
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
EPT	Education Pour Tous
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
FTI	Fast Track Initiative
GIC	Groupes d'Initiative Commune
GSE	Groupes Socio-économiques
ha	Hectare
INS	Institut National de la Statistique
km	Kilomètre
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
mn	Minutes
OIT	Organisation International de Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
P <sub>0</sub>	Incidence de la pauvreté
P <sub>1</sub>	Profondeur de la pauvreté
P <sub>2</sub>	Sévérité de la pauvreté
PARFAR	Programme d'Amélioration du Revenu Familial Rural
PIB	Produit Intérieur Brut
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PREPAFEN	Projet de Réduction de la Pauvreté et Actions en faveur des Femmes dans la province de l'Extrême-Nord
PME	Petites et Moyennes Entreprises
Q1	Premier Quintile

Q2	Deuxième quintile
Q3	Troisième quintile
Q4	Quatrième quintile
Q5	Cinquième (dernier) quintile
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPH3	Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
SODECOTON	Société de Développement du Coton
SONEL	Société Nationale d'Électricité
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TBSG	Taux Brut de Scolarisation Globale
TNS	Taux net de scolarisation
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZD	Zone de Dénombrement

## RESUME EXECUTIF

### 1. Profil de pauvreté monétaire

L'ECAM3 estime la population camerounaise à 17,9 millions de personnes en 2007. Cette population est jeune car constituée à près de 43% de personnes âgées de moins de 15 ans. On constate également une baisse de la taille des ménages. Alors qu'un ménage comptait en moyenne 5 personnes en 2001, il en compte 4,4 en 2007. En outre, plus du tiers de la population vit soit dans un ménage nucléaire strict, soit dans un ménage unipersonnel.

Dans l'ensemble, le niveau d'instruction des camerounais est appréciable, y compris celui des personnes adultes. En effet, en ce qui concerne les enfants de 6 - 14 ans, le taux net de scolarisation est situé à près de 80%, et chez les adultes (15 ans et plus), le taux d'alphabétisation est de 70,6%.

Lorsque l'on regroupe les individus sur la base de l'activité du chef de ménage, on se rend compte que moins de 15% de la population réside dans un ménage dont le chef est salarié dans l'administration publique ou dans le secteur privé moderne. Ces deux groupes de ménages sont les moins vulnérables en général face à la pauvreté. Les ménages les plus exposés et vulnérables à la pauvreté sont ceux dont le chef exerce dans l'informel qui comprend essentiellement les indépendants agricoles et les indépendants non agricoles. Les ménages dirigés par les travailleurs de l'informel agricole regroupent plus de la moitié de la population.

Le seuil de pauvreté en 2007 est de **269 443 FCFA** par équivalent-adulte et par an contre 232 547 FCFA en 2001, soit un accroissement en valeur nominale de 15,8%. Cette augmentation est cohérente avec le taux d'inflation de la période qui est de 12,3%. D'après l'ECAM3, un individu est pauvre s'il vit dans un ménage qui dépense moins de 269 443 FCFA par équivalent-adulte et par an. Chaque équivalent-adulte de ce ménage dépense donc moins de 22 454 FCFA par mois, soit moins de 738 FCFA par jour. Avec cette approche, on estime à près de 40% la proportion de la population vivant en deçà du seuil de la pauvreté en 2007, soit environ 7,1 millions de camerounais.

La profondeur de la pauvreté, qui mesure le gap moyen entre la dépense annuelle de consommation par équivalent-adulte des ménages pauvres et le seuil de pauvreté est de 12,3%. Cette profondeur correspond à une intensité de la pauvreté de près de 31%, soit un déficit de 83 500 FCFA en moyenne par personne pauvre (aux prix de Yaoundé). La sévérité de la pauvreté qui mesure l'aversion des populations vis-à-vis de la pauvreté ou inégalités entre les pauvres est située à 5%. Ce résultat montre que la population pauvre tend à s'homogénéiser. En effet, ce taux était de 13,8% en 2001 (ECAM2).

Sur le plan socioéconomique, l'incidence de la pauvreté décroît avec le niveau d'instruction. D'où la nécessité de mettre un accent accru sur l'éducation en vue de lutter efficacement contre la pauvreté. Par exemple, les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction concentrent la proportion des pauvres la plus élevée de la population (64,0%). Le taux de pauvreté est de 59,6% dans les ménages dirigés par les travailleurs de l'informel agricole contre 34,2% dans ceux dirigés par les inactifs. A l'opposé des exploitants agricoles, les ménages de salariés aussi bien des secteurs publics que des privés formels ont les taux de pauvreté les plus faibles. Le taux de pauvreté varie également avec la taille du ménage, l'âge du chef de ménage et le sexe du chef de ménage.

Sur le plan spatial, l'on note de grandes disparités de taux de pauvreté en 2007 comme c'était le cas en 1996 et en 2001. Le phénomène est prédominant en zone rurale (55,0%) et dans les provinces septentrionales (plus de 52%). En effet, en 2007, presque neuf individus pauvres sur dix vivent en milieu rural.

A propos des disparités régionales, on note que hormis Yaoundé et Douala, les provinces du Sud-ouest, de l'Ouest, du Sud et du Littoral<sup>1</sup> ont une incidence de pauvreté oscillant autour de 30%, tandis que ce taux est de 41% dans le Centre. Il fluctue autour de 50% dans le Nord-Ouest, l'Est et l'Adamaoua et à plus de 60% dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord.

## **2. Dépenses de consommation finale des ménages**

L'ECAM3 a opté de mesurer le bien-être des ménages par leurs dépenses de consommation par équivalent adulte. L'analyse révèle que la dépense annuelle totale de consommation finale des ménages est en moyenne d'environ 1,44 millions de FCFA ; soit 439 787 FCFA par équivalent-adulte et par an. L'examen des dépenses annuelles moyennes de consommation par équivalent-adulte par milieu, par région d'enquête et selon le niveau de vie du ménage laisse apparaître d'énormes disparités.

Il a été relevé quelques disparités selon la fonction de consommation, le milieu et la région de résidence du ménage. Dans l'ensemble, les ménages affectent leurs revenus principalement aux dépenses alimentaires, au logement, au transport et à l'habillement. Dans l'ordre cité, cette attitude est observée particulièrement chez les ménages non pauvres et chez ceux des individus des deux derniers quintiles de bien-être (Q4 et Q5).

## **3. Pauvreté des potentialités**

### **Education**

Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus en 2007 est de 70,6% au Cameroun. Il existe cependant un écart de niveau d'alphabétisation entre les hommes et les femmes tant chez les pauvres que chez les non pauvres. Dans l'ensemble, l'écart entre les hommes et les femmes est de 16 points, alors qu'il est de 11,4 points chez les non pauvres et de 22,7 points chez les pauvres.

Des écarts sont aussi observés à l'échelle de la région d'enquête. En effet, les provinces de l'Extrême-Nord (28,3%), du Nord (40,7%) et de l'Adamaoua (42,4%) sont dans l'ordre cité, les trois régions les moins alphabétisées du pays.

L'examen du taux net de scolarisation 6-14 ans montre qu'en 2006/2007, sur 10 enfants âgés de 6 à 14 ans, près de 8 étaient inscrits à l'école. Au fil des années, cet indicateur s'est amélioré. Il est passé de 67,5% en 1976 à successivement 73,1% en 1987, 76,3% en 1996, 78,8% en 2001 et 79,8% en 2007. Les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua présentent les taux les plus bas, avec un peu moins de 7 enfants sur 10 inscrits à l'école en 2006/2007.

En 2001, deux élèves sur dix reprenaient leur classe au primaire, ils ne sont plus qu'un sur dix en 2006/2007 à reprendre leur classe au primaire. Il existe cependant un écart de taux de redoublement entre pauvres et non pauvres tant en milieu urbain que rural. En effet, dans les ménages urbains ce taux est respectivement de 13,3% et 7,3% tandis que dans ceux des milieux ruraux, ce taux est respectivement de 12,2% et 9,4%.

---

<sup>1</sup> Les provinces du centre et du Littoral sont considérées hormis Yaoundé et Douala respectivement

La principale raison de non fréquentation scolaire de la population d'âge de scolarisation primaire ou secondaire (6-18 ans) est le coût trop élevé d'accès à l'école (34,7%). La deuxième raison qui émerge est l'échec scolaire (24,5%). Une bonne part de la population jeune abandonne l'école à la suite du refus des parents (10,4%). Une autre raison non négligeable d'abandons scolaires est le mariage ou la grossesse (7,3%). Suivant le niveau de vie, l'on constate que la principale raison de non fréquentation scolaire chez les pauvres demeure le coût élevé d'accès à l'école tandis que chez les non pauvres, c'est l'échec scolaire qui est le plus souvent évoqué.

Au niveau national, les dépenses annuelles moyennes d'éducation par élève s'élèvent à 47 490 FCFA en 2006/2007. En moyenne, ce poste de dépenses représente 4,7% des dépenses annuelles totales des ménages.

Si l'on considère qu'une école primaire située à au plus 3 km de marche est accessible, on peut relever qu'au Cameroun, les écoles sont largement accessibles aux ménages puisque 92,2% de ménages vivent à au plus 3 km d'une école primaire.

Le taux de satisfaction des parents vis-à-vis des structures scolaires publiques se situe globalement autour de 50,3% pour les écoles de l'enseignement primaire et à 40,4% vis-à-vis des établissements secondaires.

## **Santé**

Il apparaît que 40,5% des dernières consultations ont eu lieu au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête et 59,5% ont eu lieu plus d'un an avant. Près de sept malades sur dix ont fait leur dernière consultation dans un centre de santé formel. Ce taux de consultation dans les structures formelles est supérieur à la moyenne nationale dans la plupart des régions, cependant, il reste très faible dans la province de l'Adamaoua. Le taux de consultation dans les structures formelles varie fortement avec le niveau de vie des populations. En effet, il est de 60,5% pour les personnes pauvres contre 77,6% pour les non pauvres.

Par rapport à la morbidité, environ une personne sur quatre (24,5%) a déclaré avoir été malade au cours des deux dernières semaines précédant l'enquête. Ce niveau de morbidité ne varie pas sensiblement d'une région à l'autre mais reste légèrement supérieur dans l'Adamaoua (37,0%) et à l'Ouest (30,9). Le taux de morbidité est plus élevé chez les femmes (25,9%) que chez les hommes (23,0%). L'analyse en fonction de l'âge montre que les jeunes de moins de 5 ans et les personnes de plus de 50 ans constituent les couches les plus vulnérables. Le taux de morbidité déclarée est supérieur à 32% dans ces deux catégories.

Pour ce qui est du dépistage du VIH/SIDA, Le taux déclaré traduit la proportion de personnes ayant déclaré avoir subi un test du VIH/SIDA ; peu importe qu'elles aient retiré ou pas leur résultat et la période à laquelle le test a été fait. Au Cameroun, ce taux est estimé à 20,7%. L'analyse suivant la région met en évidence de grands écarts de taux de dépistage déclaré du VIH/SIDA. Les régions de Yaoundé (38,8%) et de Douala (38,5%) présentent les taux les plus élevés tandis que celles de l'Extrême-Nord (5,5%), et du Nord (7,3%) présentent les taux les plus faibles.

Au niveau national, la dépense annuelle de santé par tête est estimée à 12 775 FCFA, soit une baisse d'environ 9 260 FCFA par rapport à 2001. Suivant le milieu de résidence, on constate que chaque individu des ménages urbains dépense plus de deux fois pour sa santé que celui des ménages ruraux, soit en moyenne 20 583 FCFA par an en milieu urbain contre 8 512 FCFA par an en milieu rural. Les personnes issues des ménages non pauvres dépensent en moyenne

annuellement pour leur santé quatre fois plus que celles issues des ménages pauvres, soient respectivement 18 311 FCFA et 4 431 FCFA.

La part des dépenses consacrée à la santé est estimée au niveau national à 3,9% des dépenses totales des ménages. A l'exception de la région de l'Adamaoua (2,4%) et du Littoral (5%), on ne constate pas de différence significative de cet indicateur entre les régions.

L'accessibilité physique aux structures de santé de base (centre de santé intégrée, centre médical d'arrondissement ou hôpital de district) ne semble pas problématique au Cameroun puisqu'en moyenne la majorité des ménages (80,6%) y ont accès à au plus 5 km. Il existe cependant des disparités assez nettes entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, La proportion des ménages qui résident à au plus 5 km d'un hôpital de district, d'un centre médical d'arrondissement ou d'un centre de santé intégré est de 69,6% en milieu rural contre 99,3% en milieu urbain

### **Activité économique**

Les résultats de l'enquête permettent d'estimer la population active à 8,127 millions d'individus. La population vivant en milieu rural est plus active que celle résidant en milieu urbain avec des taux d'activité au sens du BIT respectifs de 90,2% et 71,6%, soit une différence d'environ 18,5 points. Les taux d'activité sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes. L'analyse des indicateurs de pauvreté selon la situation d'activité des chefs de ménage montre que les ménages dirigés par les actifs occupés sont paradoxalement plus pauvres (41,0%) que ceux dirigés par les inactifs (29,9%) ou les chômeurs (11,9%) ; cette situation est plus accentuée en milieu rural.

Le taux de chômage au sens élargi en milieu urbain au Cameroun en 2007, est estimé à 12,6% de la population active. Douala et Yaoundé qui sont les régions les plus urbanisées du pays ont des taux de chômage les plus élevés, se situant à 16,2% chacun. En zone rurale, la population est presque toute occupée en majorité par de multiples activités agropastorales. Dans les milieux urbains en général, les hommes sont moins touchés par le phénomène de chômage que les femmes.

Le taux de sous-emploi global est estimé à 69,6% au niveau national ; il est de 77,0% en milieu rural contre 54,9% en milieu urbain.

Au niveau national, les actifs occupés représentent 94,6% de l'ensemble des actifs. Excepté les métropoles de Douala et Yaoundé, on observe un taux d'occupation plus élevé chez les pauvres que chez les non pauvres. En milieu rural, les actifs sont relativement plus nombreux à posséder des emplois que ceux du milieu urbain.

Dans l'ensemble, 43,1% d'actifs occupés sont pauvres. Le secteur informel (agricole et non agricole) concentre 92,0% de la population occupée contre 8,0% au secteur formel (public et privé). Les femmes sont nombreuses dans le secteur informel que les hommes. C'est dans le secteur informel agricole qu'on observe un peu plus de la moitié d'actifs occupés pauvres. Comparé au secteur formel, l'appartenance au secteur informel pour un travailleur l'expose plus à la pauvreté.

Les activités du secteur primaire telles que l'agriculture, l'élevage, la chasse et la pêche occupent la majorité (64,2%) de travailleurs. C'est parmi les personnes travaillant dans ce secteur d'activité qu'on relève la plus grande proportion des pauvres.

L'évaluation de la pauvreté dans les groupes socio-économiques (GSE) donne les taux les plus élevés chez les opérateurs du monde agricole. Les dépendants de l'informel agricole sont les plus touchés par la pauvreté avec environ deux pauvres sur trois, suivis des exploitants agricoles dont presque la moitié est pauvre.

La proportion des enfants de 15 à 17 ans occupés économiquement au niveau national est de 41,0%. Ce pourcentage est deux fois plus important en milieu rural (51,1%) qu'en milieu urbain (17,9%). Le travail des enfants est plus accentué dans les provinces de l'Est, de l'Adamaoua, de l'Ouest et du Nord

Les enfants travaillent en majorité dans les branches d'activités du secteur primaire. En effet, 8 enfants sur 10 travaillent dans l'agriculture, l'élevage, la chasse, l'exploitation forestière, la pêche et la sylviculture.

Le cadre familial est de loin le premier utilisateur du travail des enfants, 78,4% des enfants occupés sont des aides familiaux non rémunérés.

### **Activités ménagères des membres du ménage**

Dans l'ensemble, les membres des ménages se consacrent plus à la lessive (33,8%), à la recherche de l'eau (30,8%), au nettoyage des ustensiles et de la maison (30,8%), et dans une moindre mesure aux courses pour le ménage (27,8%). Les femmes s'y attèlent plus que les hommes. Les pauvres participent en proportion plus importante à la recherche de l'eau (31,8%) et les non pauvres à la lessive (35,5%). L'écart le plus accentué entre pauvres et non pauvres est enregistré pour le ramassage du bois, soit 9,2 points en faveur des pauvres. Les enfants âgés de 5-14 ans participent le plus aux activités suivantes : puiser de l'eau (34,3%) et nettoyer les ustensiles (32,8%).

Les membres du ménage allouent en moyenne 13,3 heures aux travaux ménagers par semaine en général. Cette moyenne nationale cache des disparités selon le sexe, la région d'enquête, le milieu de résidence et la situation d'activité. Les femmes consacrent en moyenne et par semaine 8,2 heures de plus que les hommes aux activités ménagères. Cet écart est très prononcé pour les grandes villes (Douala et Yaoundé), les régions du Centre, de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Est. Les femmes du milieu urbain allouent moins de temps aux travaux ménagers comparativement à celles du milieu rural.

### **Pauvreté, patrimoine et accès au crédit**

Au Cameroun, 53,9% de ménages ont au moins un membre propriétaire d'une parcelle de terre exploitée pour la culture, l'élevage, la construction, etc. La superficie moyenne de terre détenue est de 2,4 ha par ménage. La proportion de ménages en zone rurale ayant au moins un membre propriétaire d'une terre exploitée est 4 fois supérieure à celle des ménages en zone urbaine. En général, les ménages pauvres détiennent en majorité des terres exploitées mais qui sont de petites superficies, tandis que les ménages non pauvres, qui sont moins nombreux à détenir des terres exploitées, possèdent en moyenne de grandes surfaces.

En 2007, seulement 5,5% de ménages ont au moins un membre qui a fait une demande satisfaite de crédit. Dans l'ensemble, les ménages non pauvres ont plus accès au crédit (6,0%) que les ménages pauvres (4,3%). Dans les régions du Centre, de l'Est, de l'Adamaoua et du Littoral, les ménages pauvres n'ont pratiquement pas accès au crédit (moins de 1% de ménages ayant fait une demande satisfaite).

La proportion de ménages disposant d'une épargne est de 27,4% au niveau national. Elle est de 36,9% en milieu urbain et de 21,8% en milieu rural. Suivant le niveau de vie, on observe en général que les ménages non pauvres sont plus nombreux à avoir une épargne (32,4%), au contraire des ménages pauvres (15,1%).

#### **4. Pauvreté et conditions d'existence**

Il existe un lien étroit entre la pauvreté et l'habitat. En effet, la grande majorité des ménages pauvres (83,0%) sont propriétaires des logements qu'ils occupent. Cependant, les logements possédés par les ménages pauvres sont précaires.

Pour ce qui est de l'eau potable et l'électricité, un ménage sur deux y a accès. Mais chez les ménages pauvres, l'accès est encore plus faible : un quart de ménages pauvres a accès à l'eau potable et moins d'un cinquième a accès à l'électricité d'éclairage. Si le gaz de cuisine est utilisé par près de quatre ménages sur dix en ville, il est pratiquement inexistant en campagne.

Au sujet des biens durables, les plus répandus sont : la radio (49,4%), le téléphone mobile (44,9%) et le téléviseur (30,7%). Seulement 2,3% de ménages possèdent un ordinateur. Cette proportion est de 5,4% en milieu urbain contre 0,5% en milieu rural.

L'environnement du ménage est susceptible d'avoir des effets sur le bien être de ses membres. La présence des moustiques, des souris et des cafards constitue les nuisances les plus répandues dans les ménages quel que soit le milieu de résidence ou le niveau de vie. Près de 10% des ménages déclarent avoir été victimes de vols ou d'agressions.

Concernant les infrastructures, pour se rendre au centre de santé intégré le plus proche, la distance moyenne est de 3,6 km. Les ménages pauvres sont cependant plus éloignés (4,8 km) que les non pauvres (3,1 km); il en est de même de l'hôpital de district.

La distance moyenne séparant les ménages du poteau électrique le plus proche est de 6,8 km ; il en faut deux fois plus pour atteindre le point de branchement au réseau de distribution d'eau. Les marchés des produits alimentaires sont situés en moyenne à 3,7 km. Le poste de police ou de gendarmerie le plus proche se trouve en moyenne à 7,7 km. Le bac à ordures se trouve à environ 600 mètre des ménages urbains. Les infrastructures sont plus proches des ménages en milieu urbain que rural.

#### **5. Aspects subjectifs de la pauvreté.**

Par rapport aux besoins minima pour avoir une vie correcte, 9 ménages sur 10 pensent qu'un individu doit prendre trois repas par jour, manger de la viande ou du poisson au moins tous les trois jours. Cette proportion est d'au moins 93,0% pour ce qui concerne la capacité à se soigner en cas de maladie, l'exercice d'un emploi stable et durable et la possibilité de supporter les frais de scolarité de sa progéniture. Cependant, les avis sont divergents quant au caractère indispensable ou non de ces besoins.

S'agissant de l'état de satisfaction des ménages en matière de besoins minimums dans les domaines de l'alimentation, de l'habillement, du logement, de l'équipement du ménage, du transport, de la communication et du loisir, l'analyse révèle que près de 6 ménages sur 10 se déclarent non satisfaits. Quel que soit le poste de dépense considéré, les non pauvres se déclarent plus fréquemment satisfaits que les pauvres. Cependant, indépendamment du niveau de vie, 8 ménages sur 10 se déclarent satisfaits de leurs réseaux relationnels.

S'agissant de la perception qu'ont les ménages de l'aisance dans laquelle ils vivent, près de 7 ménages sur 10 s'estiment pauvres.

Au sujet des causes de la pauvreté, les trois principales causes citées sont, par ordre d'importance décroissante : le manque d'emploi, la corruption ou la mauvaise gestion, et la baisse ou l'insuffisance de revenus. La principale action attendue du Gouvernement par les ménages est la création des emplois. Quant à l'atteinte de l'initiative PPTTE par le Cameroun, seulement 42,9% des ménages déclarent en être informés. Les ménages suggèrent prioritairement, comme destinations des ressources issues de cette initiative, la création d'emplois, le bitumage des routes, les soins et médicaments, et la stabilisation des prix des produits de première nécessité.

## **6. Pauvreté et gouvernance**

Par rapport à la corruption, 87,4% des ménages pensent que la corruption constitue un problème majeur au Cameroun; cette proportion est un peu plus élevée chez les ménages non pauvres. Un ménage sur deux pense d'ailleurs que le phénomène serait en hausse dans le pays. Environ 17,0% des ménages ont déclaré qu'au moins un de leur membre a eu à payer involontairement des frais non réglementaires pour au moins un des services publics. En ce qui concerne les ménages acteurs de la corruption, 6,6% déclarent qu'au moins un de leur membre a eu à payer volontairement des frais non réglementaires (en nature ou en espèces) à un agent de sécurité ou de la force de l'ordre, pour infraction commise sur la voie publique. Cette proportion est en baisse de près de 10 points par rapport à 2001.

Concernant le fonctionnement et la qualité de la fourniture d'eau et d'électricité, l'analyse révèle que 81,4% des ménages utilisateurs des services de la Société Nationale d'Electricité (AES-SONEL) se plaignent de leur qualité ; ce pourcentage est de 68,6% pour les ménages utilisateurs des services de la société nationale des eaux (SNEC/CDE). Parmi les raisons d'insatisfaction, les ménages utilisateurs des services d'AES-SONEL citent principalement les délestages fréquents (près de 8 ménages sur 10). Par rapport à la qualité de la fourniture d'eau, les raisons d'insatisfaction des ménages sont principalement la mauvaise qualité de l'eau fournie (avis de 54,5% des ménages) et les coupures régulières (31,1%). Ces appréciations restent sensiblement les mêmes quel que soient le milieu de résidence ou le niveau de vie.

S'agissant de la perception du rôle de l'Etat dans la gestion de l'économie, 7 ménages sur 10 pensent que l'État doit rester maître dans la sphère économique, et ce indépendamment du niveau de vie ou du milieu de résidence. Cet avis est moins partagé dans certaines régions où les ménages pensent de plus en plus que l'Etat doit laisser la place au secteur privé et n'intervenir qu'en cas de problème. Au sujet de la politique de décentralisation, un peu plus de la moitié des ménages voient en elle une action positive même si cela n'est pas l'avis de près 3 ménages sur 10.

Enfin, par rapport à l'implication de la population à la réalisation des projets communautaires, le pourcentage des ménages dont au moins un membre a été informé des projets communautaires varie de 32,7% pour les centres de santé à 44,6% pour les forages et puits communautaires (puits villageois et puits pastoraux). Il est respectivement de 30,9 et 21,2% pour les extensions des réseaux électrique et hydraulique. Il est de 36,7% pour les routes et 41,2% pour les écoles. Le pourcentage des ménages impliqués ou consultés à cet effet est encore plus faible.

## **7. Mobilité résidentielle et migration**

Au cours des douze mois ayant précédé l'enquête, près de 5,2% des ménages ont changé de localité de résidence. Le principal lieu de provenance est une localité dans le même arrondissement (41,3%). Seulement 2,2% de ces ménages vivaient à l'étranger. Les régions de Yaoundé, de Douala et du Sud enregistrent les niveaux de mobilité les plus élevés (respectivement 12,2%, 9,3% et 5,8%). Ce niveau est également plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (9,1% contre 2,8%) et chez les ménages non pauvres que chez les ménages pauvres (6,5% contre 1,8%).

Dans l'ensemble, le travail (26,3%), la recherche de l'emploi (22,4%), le problème de logement (17,7%), l'acquisition d'un logement propre (14,0%) et les études/formations (3,8%) sont les principales raisons qui ont été avancées par les ménages ayant changé de localité de résidence. Le problème de logement a été la raison principale dans les deux grandes métropoles que sont Yaoundé (38,6%) et Douala (31,7%). Par ailleurs, le travail (27,0%) et la recherche de l'emploi (23,9%) sont les principales raisons évoquées par les ménages pauvres.

Près de 40% des membres de ménages enquêtés sont des immigrants. Le principal lieu d'origine est une autre province (40,7%). Le poids des migrations intra africaines reste faible (à peine 4,1%). On constate également que les migrants internationaux viennent généralement des ménages pauvres.

Depuis la fin de l'année 2001, plus d'un ménage sur quatre au Cameroun a connu le départ d'au moins un de ses membres pour quelques raisons que ce soit. Ces départs ont été plus observés dans les ménages du Sud (34,2%), du Littoral (32,1%) et de l'Ouest (31,2%). Cette émigration est pour l'essentiel interne. La migration internationale est presque marginale et l'Afrique est la principale destination (2,9%), suivi de l'Europe (1,7%).

Les études ou la formation (28,5%) et le regroupement familial (25,6%) sont les deux principales raisons avancées par les ménages comme motifs de l'émigration. Cette tendance reste observée au niveau des régions.

## **8. Pauvreté et activités du monde rural**

Il apparaît que, quelle que soit la région et le milieu de résidence, les activités du monde rural sont pratiquées majoritairement par les pauvres. Ces activités, handicapées d'un financement adéquat, sont en général pratiquées avec un matériel traditionnel et sans recours aux intrants.

L'agriculture est l'activité du monde rural la plus pratiquée. En effet, 63,7% des ménages s'y consacrent. Ces ménages sont majoritairement pauvres (90,7%) et utilisent de façon moindre un matériel moderne (12,0%). Par ailleurs, ils financent eux-mêmes (97,8%) pour la plupart leurs activités agricoles. Ce phénomène est identique dans chaque région et dans chaque milieu de résidence. De toutes les régions d'enquête, l'Extrême-Nord (86,5%) et le Nord (84,4%) demeurent cependant les régions où la pratique de cette activité est la plus intense.

Parmi les ménages pratiquant l'agriculture, 18,9% seulement sont informés de l'appui que peuvent leur apporter les structures du MINADER. Parmi ces derniers, une majorité d'environ 56,9% s'estiment insatisfaits des interventions des structures du MINADER.

Les ménages camerounais cultivent dans leur grande majorité les produits vivriers. Par ordre d'importance, ils cultivent principalement le maïs (46,9%), l'arachide (34,9%), le manioc (32,9%), le gombo (32,3%), le macabo/taro (31,5%), le haricot/niébé (30,6%), le plantain

(28,0%) et la banane (24,5%). S'agissant des produits de rente, on note dans l'ensemble qu'une faible proportion de ménages en cultive: cacao (10,0%), huile de palme (7,7%), coton (7,0%), café (6,0%), tabac (1,5%) et hévéa (0,0%). Contrairement aux produits vivriers, on observe une nette spécialisation de ces produits entre les régions.

Les ménages ont moins recours aux engrais, aux pesticides et aux semences améliorées. A l'exception du coton, les ménages pour la plupart utilisent exclusivement les semences traditionnelles et ceci quelque soit le type de produit.

Un ménage sur trois pratique l'élevage au Cameroun. Cette pratique est plus accentuée en milieu rural (48,7%) qu'en milieu urbain (9,1%). Les ménages de l'Extrême-Nord (65,9%), du Nord (62,1%), de l'Adamaoua (42,8%), du Nord-Ouest (47,8%), de l'Ouest (38,4%) et du Sud (37,2%) se consacrent plus à cette activité par rapport aux autres régions. Selon le niveau de vie, 56,8% des ménages pauvres pratiquent l'élevage contre 24,7% chez les non pauvres. Des différentes espèces, le poulet est l'espèce la plus élevée car, 26,1% de ménages s'y consacrent, suivi des caprins (15,6%), des ovins (6,5%), des porcins (5,8%) et des bovins (4,7%). L'élevage des cobayes, lapins et équidés étant marginal. L'utilisation des services vétérinaires est plus observée dans le septentrion et le Nord-Ouest.

Les camerounais ont une faible pratique de la cueillette. En effet, seulement 22,6% de ménages la pratiquent. Ces ménages cueillent les produits tels que le champignon, l'ockock/eru, le djansang, le mangoe, les feuilles/fruits de baobab, le vin blanc (raphia/palme) et le karité.

## INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) ainsi que de la mesure des progrès accomplis vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Gouvernement, à travers l'Institut National de la Statistique (INS), a réalisé en fin 2007 la Troisième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM3). Cette opération fait suite à celles réalisées en 1996 et 2001. L'ECAM1 de 1996 a permis de mesurer l'évolution de la pauvreté depuis 1984, d'apprécier les effets de la crise économique, l'impact des programmes d'ajustement structurel et de la dévaluation du FCFA en 1994 sur le niveau et les conditions de vie des ménages. L'ECAM2 de 2001 a permis d'actualiser le profil de pauvreté de 1996 et de disposer des indicateurs de référence pour le suivi des progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté. En outre, les résultats issus de cette enquête ont enrichi la version finale du premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui a été adopté en Avril 2003 par les autorités camerounaises comme document de référence du Gouvernement et lieu de convergence des appuis des partenaires techniques et financiers du Cameroun. En vue d'une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et des OMD, l'ECAM3 est réalisée en 2007.

L'objectif principal de l'ECAM3 est d'actualiser le profil de pauvreté et les différents indicateurs des conditions de vie des ménages établis en 2001 et d'évaluer l'impact des principaux programmes et politiques mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Les objectifs spécifiques de l'ECAM3 sont :

- Etudier la pauvreté sous toutes ses formes aux niveaux national et régional : pauvreté monétaire, pauvreté en termes de conditions de vie des ménages, pauvreté de potentialités et pauvreté subjective ;
- Etablir les corrélations entre ces différentes formes de pauvreté ;
- Etudier la dynamique de la pauvreté depuis 1996, notamment entre 2001 et 2007, en vue d'évaluer l'effet des politiques et programmes macro-économiques de ces dernières années sur les conditions de vie des ménages ;
- Evaluer la demande d'éducation et identifier ses principaux déterminants ;
- Produire les données de base pour l'amélioration des diverses statistiques officielles (comptes nationaux, indices de prix, etc.) et pour affiner les stratégies sectorielles en vue de l'élaboration du DSRP II<sup>2</sup>.

Les principaux résultats attendus de l'ECAM3 sont:

- Un profil de pauvreté décrivant les populations pauvres et faisant ressortir les différences de niveaux de vie en termes d'accès à l'éducation, à la santé, à la propriété, à l'eau potable, aux bonnes conditions d'habitat, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc. et étudiant l'influence de l'activité économique, du niveau d'instruction, de la composition des ménages, etc. sur les conditions de vie ;
- Une étude de la dynamique de la pauvreté entre 2001 et 2007 et l'influence des politiques macro-économiques, des réformes structurelles et des ressources intérimaires PPTE sur la pauvreté ;

---

<sup>2</sup> Ce DSRP de deuxième génération serait intitulé Document de Stratégie de Croissance et de l'Emploi (DSCE)

- Un rapport détaillant les statistiques sur la demande d'éducation et ses déterminants ;
- Un tableau de bord sous forme de dépliant sur les conditions de vie des ménages résumant les principaux indicateurs aux niveaux national et régional, par milieu de résidence et par sexe.
- Des rapports thématiques sur l'emploi, le travail des enfants, la santé, l'éducation, etc.

Le présent rapport principal est articulé autour de onze chapitres. Le premier chapitre porte sur le contexte et les choix méthodologiques effectués. Le deuxième présente le profil de pauvreté monétaire. Le troisième traite de la dépense de consommation finale des ménages tandis que le quatrième examine la pauvreté et les services sociaux de base. Le cinquième étudie la pauvreté en relation avec les activités économiques et les travaux ménagers des populations. Le sixième porte sur la pauvreté, le patrimoine et l'accès au crédit des ménages. Les septième et huitième chapitres analysent respectivement la pauvreté des conditions d'existence et les aspects subjectifs de la pauvreté. L'étude de la pauvreté en relation avec la gouvernance, les migrations, les activités du monde rural est abordée respectivement dans les chapitres allant du neuvième au onzième.

.

# CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET CHOIX METHODOLOGIQUES

## 1.1 CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Après la crise économique de la période 1985–1994, le Cameroun a renoué avec la croissance à partir de l'année 1995. Ce retour à la croissance est intervenu suite aux réformes économiques et structurelles mises en œuvre par le Gouvernement avec l'appui de la communauté financière internationale, notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI). La dévaluation du FCFA intervenue en janvier 1994 a donné un coup de pouce à cet élan. Tout ceci a permis au pays d'enregistrer entre 1996 et 2001 des taux de croissance du PIB oscillant autour de 4,8% par an. Les gains économiques ainsi obtenus ont permis au Gouvernement de mener des politiques économiques et sociales dont le plus grand impact a été le recul de la pauvreté. En effet, l'incidence de la pauvreté a baissé de 13 points en passant de 53,3% en 1996 à 40,2% en 2001. Entre autres, l'inflation résultant de la dévaluation a été contenue à un niveau modéré. Elle est en effet passée de 32,5% en moyenne annuelle en 1994 à 9% en 1995 et à 1,2% en 2000.

Malgré cette amélioration de la situation socioéconomique, l'économie nationale est encore fragile à l'aube du nouveau millénaire. Les populations n'ont pas encore retrouvé leur niveau de vie d'avant la crise. En effet, le Produit Intérieur Brut (PIB) par tête est inférieur de 12% à celui de 1990. L'économie a du mal à créer des emplois durables et décents. Le niveau de chômage reste élevé et les rares emplois créés se retrouvent principalement dans les secteurs à faible productivité et à revenus bas. Le secteur informel urbain et l'agriculture traditionnelle fournissent respectivement 25% et 59% des emplois en 2001. Cette tendance est d'ailleurs confirmée par l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI) réalisée en 2005.

A l'instar des autres pays confrontés aux mêmes difficultés socioéconomiques, le Cameroun s'engage dès 2000 à élaborer et à mettre en œuvre une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) dont la version intérimaire est adoptée en avril 2001. Sa mise en œuvre ouvre la voie à l'atteinte du point de décision de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés. La communauté financière encourage les efforts du Cameroun en mettant en place des ressources mobilisables d'un montant de l'ordre de 215 milliards de FCFA. Le Gouvernement confirme son option dans le Document final de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qu'il adopte en avril 2003. Les progrès réalisés et la masse des réformes encore en chantier sont appréciés à leur juste valeur, ce qui permet au Cameroun de franchir le point d'achèvement en avril 2006 et de bénéficier d'une remise substantielle de sa dette publique extérieure.

Le DSRP se présente ainsi comme le cadre de référence de la politique économique du pays et vise l'objectif de promouvoir « une croissance forte et inclusive afin de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement ». La stratégie dispose de sept axes dont : la promotion d'un environnement macroéconomique stable, la diversification de l'économie, la revitalisation du secteur privé, le développement des infrastructures, l'intégration régionale, le développement des ressources humaines et la gouvernance. Un axe sur le pilotage de la stratégie et le dispositif de suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre est également défini. C'est d'ailleurs pour les besoins de suivi et évaluation de cette stratégie que le Gouvernement retient un programme statistique minimum intégrant entre autres opérations, la réalisation des ECAM tous les 5 ans pour apprécier les progrès accomplis.

L'objectif principal des autorités camerounaises est de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, ce qui revient à ramener le taux de pauvreté de 53,3% en 1996 à 37,1% en 2007 et à 25,2% en 2015. Cet objectif qui est le tout premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), devait être atteint en réalisant des taux de croissance suffisamment élevés, d'au moins 7% par an en termes réels. Cependant, le taux réel de croissance du PIB n'a été que de 3% en moyenne annuelle sur la période 2001–2007. Alors que le pays dispose d'un cadre macroéconomique stable avec un taux d'inflation raisonnable (les prix ont augmenté de 2% en moyenne par an sur la période 2001-2007), le taux de croissance du PIB réel n'a été qu'à peine supérieur au taux de croissance de la population qui est de 2,7%.

La croissance économique réalisée entre 2001 et 2007 est surtout tirée par le secteur des services et notamment les télécommunications qui réalisent un taux de croissance supérieur à 25% par an. Ces performances ont conduit à une modification de la structure du PIB. La contribution de ce secteur à la croissance est plus importante que celle des secteurs primaire et secondaire réunis.

Outre la faiblesse de la croissance économique, l'augmentation des prix de certains biens essentiels a aussi contribué à éroder le pouvoir d'achat des ménages, même si au total l'inflation est modérée. En effet, pour satisfaire une demande nationale toujours croissante, on a assisté ces dernières années à une forte augmentation des importations de certaines denrées de première nécessité (riz, huile de palme brute, sucre raffiné et poisson congelé) entre 2001 et 2007. A titre d'exemple, entre 2001 et 2007, le volume de riz importé est pratiquement multiplié par deux. Or, les prix des produits importés ont augmenté plus vite que ceux des produits domestiques. La hausse des prix de ces biens alimentaires au cours de la période, atteignant un pic de 20% pour le sucre raffiné par exemple, a également contribué à la diminution du pouvoir d'achat des ménages.

Concernant l'emploi, en dépit de la reprise timide des recrutements dans certains corps de métiers de la fonction publique, et de l'expansion de quelques secteurs d'activité susmentionnés, l'économie camerounaise n'a pas été capable de générer suffisamment d'emplois nouveaux et décents. L'Etat devait encourager ces secteurs en procédant à l'élimination des goulots d'étranglement dans le processus de création d'entreprises, et en investissant dans les infrastructures afin de faire baisser les coûts de transaction. Des travaux d'infrastructures ont été menés dont l'achèvement de la construction du pipeline Doba-Kribi, la réfection du pont sur le Wouri à Douala et le bitumage de plusieurs axes routiers, créant des emplois temporaires. Toutefois, on peut relever que malgré ces efforts, le taux d'investissement reste inférieur à son niveau de 2001 qui était de 20,3%, reculant même quelques fois jusqu'à 18% comme en 2003 et 2004. Beaucoup reste donc à faire afin de porter ce taux aux alentours de 25% du PIB, niveau empiriquement établi pour qu'une économie décolle et atteigne une croissance autour de 7% pour créer davantage des richesses et lutter efficacement contre la pauvreté.

L'on a observé au cours de la période étudiée, une faible croissance économique, ainsi que l'incapacité de l'économie à créer suffisamment des emplois dans les filières à forte productivité, et une amplification des tensions inflationnistes sur les prix des produits de première nécessité. Ces différents facteurs auront certainement une incidence sur la stratégie de lutte contre la pauvreté.

## **1.2 CHOIX MÉTHODOLOGIQUES**

### **1.2.1 ELEMENTS DE LA METHODOLOGIE DE L'ECAM<sup>3</sup>**

#### **1.2.1.1 Champ et unités de l'enquête**

L'ECAM3 a couvert le territoire national. L'opération concernait l'ensemble des ménages ordinaires (par opposition aux ménages collectifs : internats, casernes, hôpitaux, couvents, etc.) résidant sur l'ensemble du territoire national à l'exclusion des membres du corps diplomatique et de leurs ménages. L'unité statistique était donc le ménage ordinaire.

Les unités d'observation sont en même temps le ménage (logement, habitat, dépenses indivisibles du ménage, etc.) et les individus (caractéristiques démographiques, dépenses individuelles, etc.). Les analyses vont porter essentiellement sur les ménages typés selon certaines de leurs caractéristiques (lieu de résidence, situation d'activité du chef, composition, etc.), mais également sur les individus.

#### **1.2.1.2 Questionnaire**

L'ECAM3 étant, comme les précédentes, une enquête à objectifs multiples, son questionnaire est articulé autour d'un certain nombre de modules correspondant aux domaines d'investigation en fonction des objectifs retenus. Les différentes sections abordées touchent, entre autres, les domaines ci-après : la santé des membres du ménage, l'éducation, l'emploi et les revenus, les travaux domestiques et le travail des enfants, le standing et les équipements des ménages, le patrimoine, l'environnement du ménage, la mobilité résidentielle et les migrations, l'accessibilité aux infrastructures de base, l'agriculture et les activités du monde rural, la gouvernance et la corruption, le tourisme interne, les dépenses et la consommation finale des ménages.

#### **1.2.1.3 Echantillonnage**

##### **a) Base de sondage**

La base de sondage disponible et utilisée est constituée des zones de dénombrement (ZD) obtenues à partir des travaux de cartographie du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3) de 2005, réalisés par le Bureau Central des Recensements et d'Etudes de Population (BUCREP).

En attendant les résultats définitifs du RGPH3, l'utilisation de cette base pour le tirage de l'échantillon de l'ECAM3 a été judicieuse compte tenu du plan de sondage adopté, lequel implique des tirages indépendants dans chaque strate à l'intérieur de chaque région.

##### **b) Plan de sondage**

Le plan de sondage appliqué est de type aléatoire stratifié à deux degrés, les strates de tirage étant celles définies ci-dessous, sauf à Douala et à Yaoundé où chaque arrondissement est considéré comme étant une strate de sondage à part en vue d'une distribution géographique équitable de l'échantillon.

---

<sup>3</sup> Voir « Document de méthodologie de l'ECAM3 », INS (2008)

Au premier degré dans chaque strate, l'on tire des zones de dénombrement (ZD), et au second degré, un échantillon de ménages est tiré dans chaque ZD sélectionnée au premier degré.

### ***c) Définition des strates de l'enquête***

La stratification est faite dans le souci de disposer des analyses de la pauvreté au niveau national, mais également au niveau provincial<sup>4</sup> du pays. Les deux principales métropoles du Cameroun que sont Douala et Yaoundé constituent comme en 1996 et en 2001 deux strates urbaines à part, tandis que chacune des dix provinces est constituée de trois strates d'enquête, à savoir une strate urbaine (grandes villes, d'au moins 50 000 habitants), une strate semi-urbaine (petites villes, de 10 000 à moins de 50 000 habitants) et une strate rurale (petites agglomérations de moins de 10 000 habitants). Ainsi, la stratification effectuée comporte 32 strates d'enquête à savoir 12 urbaines (Yaoundé, Douala et la strate urbaine de chacune des 10 provinces du pays), 10 strates semi-urbaines et 10 strates rurales (une par province).

Toutefois, pour les besoins de l'analyse, afin d'assurer la comparabilité des résultats avec ceux de l'ECAM1 et de l'ECAM2, cette stratification a été réaménagée pour distinguer les strates urbaines au sens strict, en opposition des autres strates dites rurales au sens large.

### ***d) Taille et répartition de l'échantillon***

Concernant la taille de l'échantillon, les expériences précédentes, dont celles des Enquêtes sur les Dépenses des Ménages (EDM) réalisées dans les capitales des pays de l'UEMOA (1996-1999) et à Douala/Yaoundé (2000) ont couvert chacune un échantillon d'environ 1000 ménages. En outre, les précédentes ECAM ont montré qu'un échantillon de 8000 à 12 000 ménages au niveau national est suffisant pour disposer des indicateurs-clés sur la pauvreté et le niveau de vie des ménages avec un degré de précision satisfaisant au niveau de la strate. Cependant, du fait du non remplacement des ménages et d'après les expériences des enquêtes ECAM2 (2001), EESI (2005) et MICS (2006), une marge de 5 à 10% de non réponses a été prévue.

Sur la base d'un effectif de 12 ménages par ZD à Douala/Yaoundé, et de 18 dans le reste du pays, sauf dans les ZD ayant préalablement fait l'objet de l'enquête légère<sup>5</sup> de novembre – décembre 2006 où les tailles ont plutôt été 18 à Douala et Yaoundé et 24 ailleurs, la répartition de l'échantillon de l'ECAM3 figure au tableau ci-dessous.

---

<sup>4</sup> Au moment de la rédaction du présent rapport principal, la dénomination de "Province" comme unité administrative a été remplacée par celle de "Région"

<sup>5</sup> Il s'agit d'une enquête réalisée avec la même méthodologie que l'ECAM, sur un échantillon réduit d'environ 1800 ménages, avec un questionnaire allégé visant principalement à capter les éventuels effets saisonniers sur l'activité économique, les revenus et les consommations des ménages en cas de changement du moment de l'enquête dans l'année.

Tableau 1-1: Répartition de l'échantillon des ZD et des ménages par région et strate

Régions d'enquête	Nombre de ménages à enquêter				Nombre de ZD échantillons			
	Urbain	Semi urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Semi urbain	Rural	Ensemble
Douala	1260	0	0	1260	100	0	0	100
Yaoundé	1248	0	0	1248	100	0	0	100
Adamaoua	282	114	204	600	15	6	11	32
Centre	282	162	411	855	15	9	22	46
Est	282	132	204	618	15	7	11	33
Extrême-Nord	666	132	867	1665	36	7	47	90
Littoral	390	132	204	726	21	7	11	39
Nord	414	114	336	864	22	6	18	46
Nord Ouest	684	192	699	1575	37	10	38	85
Ouest	618	168	576	1362	33	9	31	73
Sud	282	114	186	582	15	6	10	31
Sud Ouest	672	150	432	1254	36	8	23	67
<b>Cameroun</b>	<b>7080</b>	<b>1410</b>	<b>4119</b>	<b>12609</b>	<b>445</b>	<b>75</b>	<b>222</b>	<b>742</b>

Source : ECAM3, INS

#### *1.2.1.4 Tirage de l'échantillon*

##### *a) Tirage à Douala et Yaoundé*

Le nombre total de ZD sélectionnées dans chacune des deux métropoles du pays est de 100 ZD. Le nombre de ZD tirées par arrondissement est proportionnel au nombre total de ZD de cet arrondissement dans la métropole. Le nombre de ménages-échantillons de chaque ZD, compte tenu de la charge de travail des enquêteurs suivant la méthodologie de collecte<sup>6</sup> est de 18 ou 12 suivant que la ZD a fait ou non l'objet de l'enquête légère. Sur cette base, la taille de l'échantillon est d'environ 1250 ménages pour chacune des deux métropoles

##### *b) Tirage dans les autres régions*

Dans les autres régions, on a effectué un tirage à deux degrés. Ainsi, dans chaque région, l'on tire d'abord dans chaque strate le nombre de ZD souhaité parmi toutes celles appartenant à cette strate. Ensuite, un effectif de 21 ou 24 ménages ont été tirés dans les ZD de l'enquête légère puis 18 ménages dans les autres ZD.

#### *1.2.1.5 Eléments de la méthodologie de relevé des prix*

En même temps que se déroulait la collecte des données dans les ménages, un système de collecte des prix sur un panier de biens et services courants avait été mis en place dans les mêmes zones d'enquête.

La méthodologie mise en œuvre pour ce volet prix de l'ECAM3 est en partie celle de l'indice harmonisé des prix des Etats membres de la CEMAC en cours d'élaboration à l'INS. Il s'agit de relever les prix des biens et services de consommation finale dans les différents points de vente où les ménages sont susceptibles de s'approvisionner. Ce volet a pour objectif global la

<sup>6</sup> Voir « Méthodologie de la collecte de l'ECAM3 », INS, 2007

détermination de la ligne de pauvreté et le calcul des déflateurs régionaux. A cet effet, les relevés des prix ont été effectués pour le calcul des indices régionaux permettant d'estimer des déflateurs régionaux afin de rendre comparables les dépenses de consommation finale des différentes strates. La strate de Yaoundé a été considérée comme strate de base. Les résultats seront utilisés plus tard pour intégrer les disparités régionales des prix dans les analyses des données de l'ECAM3.

## ***1.2.2 APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ANALYSE***

Les comparaisons de la pauvreté nécessitent de disposer de trois éléments : un indicateur de mesure du bien-être, une méthode de mesure du seuil de pauvreté et des indicateurs de mesure de la pauvreté. Afin d'être cohérent dans les comparaisons de pauvreté dans le temps, les choix techniques effectués dans l'élaboration de l'indicateur de bien-être et du seuil de pauvreté doivent être similaires entre les différentes enquêtes. Ces choix dépendent eux-mêmes de la nature des données disponibles et de leur qualité.

### ***1.2.2.1 Indicateur de bien-être***

Les données servant à l'analyse sont issues des trois ECAM réalisées par l'Institut National de la Statistique (INS) en 1996, 2001 et 2007. Ces opérations ont porté respectivement sur 1 700, 10 992 et 11 534 ménages. Les objectifs des trois enquêtes sont de fournir les informations nécessaires à l'évaluation de la pauvreté. Les trois opérations sont proches quant à la nature des informations collectées. Il s'agit notamment des caractéristiques sociodémographiques (composition du ménage, santé, éducation et emploi des membres du ménage), caractéristiques du logement, accès aux infrastructures de base, activités économiques et revenus, perception de la pauvreté et consommation des ménages. Deux points distinguent cependant l'enquête de 1996 des deux autres. En premier lieu, elle avait une taille d'échantillon faible, ce qui rend peu crédible les résultats au niveau de la province (le niveau administratif juste en dessous du niveau national). En second lieu, l'enquête de 1996 avait une nomenclature de consommation en 300 produits, contre au moins le double pour chacune des deux dernières. Pour cette raison, la consommation des ménages est moins bien évaluée dans la première enquête. Néanmoins dès 2002, des travaux ont été faits pour la rendre comparable avec celle de 2001 et les présentes analyses tirent profit de ces travaux antérieurs.

L'indicateur de bien-être, qui est un agrégat de consommation des ménages par équivalent-adulte<sup>7</sup>, est construit en trois étapes. D'abord, on calcule un agrégat de consommation au niveau du ménage. Ensuite, pour tenir compte des différences dans la composition des ménages, on le normalise en divisant l'agrégat de consommation par le nombre d'équivalent-adulte du ménage. Enfin, on procède à une dernière normalisation en le divisant par un déflateur spatial qui prend en compte les différences du coût de la vie entre les régions.

Afin que les comparaisons soient robustes, cet agrégat est construit sur les mêmes bases méthodologiques que celui de 2001. La seule différence réside en une légère amélioration du traitement des biens durables. L'agrégat comprend : les dépenses alimentaires (y compris les repas pris à l'extérieur du ménage), la consommation alimentaire non-monétaire résultant de l'autoconsommation et des dons, la valeur d'acquisition des biens non durables et des services, une estimation de la valeur d'usage des biens durables et la valeur imputée du logement pour les ménages propriétaires ou logés gratuitement par un tiers. La règle générale

---

<sup>7</sup> On peut aussi utiliser un agrégat de revenu comme indicateur de bien-être. Pour les avantages et les inconvénients de l'un ou de l'autre, voir Deaton A. (2001).

est d'utiliser le relevé des dépenses quotidiennes effectuées sur 15 jours par les ménages lors de la collecte pour estimer la consommation alimentaire et le relevé des dépenses et acquisitions rétrospectives des ménages effectuées sur 3, 6 ou 12 mois selon le cas pour le calcul des dépenses non alimentaires. Cette règle générale a subi quelques aménagements dont certains sont présentés ci-dessous.

L'estimation de la consommation alimentaire (achat et autoconsommation) est faite à partir des informations des dépenses quotidiennes en ramenant la consommation observée sur 15 jours sur l'année. Toutefois en 2007, deux corrections ont été faites pour améliorer cette estimation. Sur l'autoconsommation, l'on a retenu le maximum des déclarations provenant du relevé quotidien de la consommation et de celles provenant de la pratique des activités d'agriculture et du monde rural. Pour les achats de produits alimentaires, il est arrivé qu'il y ait des déclarations nulles alors que le ménage avait déclaré avoir constitué des stocks (section 14.13 du questionnaire). Dans ce cas, la valeur nulle a été remplacée par la valeur des stocks de ces produits.

Tout comme l'alimentation, la technique d'estimation de la consommation en biens non durables est faite à partir des dépenses rétrospectives, en multipliant la consommation observée par la fréquence d'observation<sup>8</sup>. Mais, une fois de plus, quelques corrections ont été faites sur la consommation d'électricité et d'eau courante. En effet 3,5% des ménages de l'échantillon ont déclaré être connectés au réseau AES-SONEL mais n'ont pas déclaré une dépense d'électricité. Une dépense leur a été imputée à partir du modèle hédonique de consommation d'électricité. De même, 2,6% des ménages échantillon sont dans la même situation en ce qui concerne l'utilisation de l'eau du réseau SNEC/CDE, et la même procédure leur a été appliquée<sup>9</sup>. D'autres ajustements ont aussi été faits en ce qui concerne les biens considérés comme fréquents, l'estimation de la valeur de la consommation annuelle de certains biens et services, le traitement des biens durables, l'imputation des loyers aux ménages propriétaires ou en location-vente, aux ménages logés gratuitement, ainsi qu'aux dépenses de consommation anormalement élevées.

Après ces travaux d'ajustement, l'indicateur de bien-être est calculé au niveau du ménage et par la suite est normalisé en le divisant par le nombre d'équivalent-adultes du ménage (voir tableau ci-dessous). Enfin, la dernière normalisation consiste à diviser l'agrégat par un déflateur spatial du coût de la vie. En 2001, les déflateurs ont été calculés pour chacune des 12 régions du pays (Yaoundé, Douala et les 10 provinces), la région de base étant Yaoundé. Ces déflateurs sont des indices de prix de Fischer (moyenne géométrique de Paasche et Laspeyres) avec un panier beaucoup plus large que celui ayant été utilisé pour le seuil de pauvreté.

---

<sup>8</sup> Cette fréquence est 4, 2, ou 1 selon que la période de rétrospection considérée est 3, 6 ou 12 mois

<sup>9</sup> Pour plus de détails sur la construction de l'agrégat de bien-être, voir, Méthodologie d'analyse de l'ECAM 3 ; INS (2008), à paraître.

Tableau 1-2: Echelle d'équivalence utilisée en 2001 et 2007

	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
Moins d'un an	0,255	0,255
1 à 3 ans	0,450	0,450
4 à 6 ans	0,620	0,620
7 à 10 ans	0,690	0,690
11 à 14 ans	0,860	0,760
15 à 18 ans	1,030	0,760
19 à 25 ans	1,000	0,760
26 à 50 ans	1,000	0,760
51 ans et +	0,790	0,760

Source : RDA 10<sup>th</sup> edition ; National Academy Press, 1989, Washington D.C

### 1.2.2.2 Seuils de pauvreté

Après l'indicateur de bien-être, il faut disposer d'un seuil de pauvreté. Ce seuil est conçu de manière à permettre aux personnes qui sont classées comme non pauvres de satisfaire au minimum leurs besoins vitaux. La difficulté est de définir ces besoins minima (alimentaires et non alimentaires). La méthode du coût des besoins de base a été utilisée pour construire le seuil de 2001. Cette méthode consiste à déterminer dans un premier temps un seuil de pauvreté alimentaire. Le seuil de pauvreté alimentaire est calculé à partir du coût de la consommation d'un certain nombre de kilocalories qui permet de subsister. Les normes utilisées varient de 1800 à 3000 kilocalories par adulte et par jour. En 2001, il a été retenu d'utiliser 2900 kilocalories. Un panier de 61 biens alimentaires les plus consommés par les ménages et représentant près de 80% de la consommation alimentaire a été arrêté. La valorisation de ce panier aux prix de Yaoundé, la capitale, a permis de déterminer le seuil de pauvreté alimentaire ( $Z_a$ ).

Pour le seuil non alimentaire, cette norme n'existe pas. On prend comme seuil non alimentaire la consommation non alimentaire des ménages dont la consommation par équivalent-adulte est tout juste égale au seuil de pauvreté (Ravallion, 1996). Dans le cas du Cameroun, ce seuil non alimentaire a été estimé indirectement à partir d'une régression linéaire. Ce modèle a comme variable dépendante la part des dépenses alimentaires des ménages et comme variables indépendantes le logarithme du ratio dépense totale du ménage sur seuil de pauvreté alimentaire et d'autres variables de composition du ménage. L'ordonnée à l'origine de cette régression ( $a$ ) est la part des dépenses alimentaires des ménages dont la dépense totale est égale au seuil de pauvreté et donc  $(1-a)$  est leur part non alimentaire. Par conséquent, le seuil total de pauvreté est :

$$Z_a + Z_a * (1-a) = Z_a * (2-a)$$

Pour calculer le seuil de pauvreté alimentaire en 2007, l'approche idoine a consisté à utiliser le panier de 2001 et de le valoriser par les prix de 2007. Toutefois, il est utile de souligner deux points importants. Premièrement, il convient d'utiliser le même panier afin de saisir l'évolution du coût de la vie. Deuxièmement, tout comme en 2001, le panier doit être valorisé aux prix de Yaoundé. Cette approche a été appliquée mais les résultats n'étaient pas

statistiquement acceptables. Le problème s'est posé sur la qualité des informations des prix du panier car le nombre de relevés ou de points de collecte de prix n'a pas été suffisamment important pour que les prix moyens soient vraiment robustes. Cette approche a donc été invalidée. En mobilisant des prix au-delà de ceux du panier ayant servi à l'élaboration du seuil de pauvreté, il a été possible de calculer pour chaque région un indice des prix alimentaire et un indice non alimentaire. A partir des seuils (alimentaire et non alimentaire) de Yaoundé de 2001 et des déflateurs de la même année, des seuils de pauvreté (alimentaire et non alimentaire) ont été reconstitués pour toutes les régions. Ces seuils ont été inflatés pour produire des seuils (alimentaire et non alimentaire) pour toutes les régions en 2007. La somme des deux seuils de chaque région donne le seuil total de chaque région. Enfin, pour rester dans la même logique qu'en 2001, le seuil de Yaoundé est retenu comme seuil national et le rapport du seuil de chaque région au seuil de Yaoundé fournit un déflateur de l'agrégat de consommation.

### 1.2.2.3 Mesures de pauvreté

Après avoir défini un agrégat de bien-être et construit un seuil de pauvreté, il reste à déterminer des indicateurs de mesure de la pauvreté. L'indicateur le plus simple est l'incidence (ou le taux) de pauvreté. S'il y a  $n$  personnes dans la population et que  $q$  d'entre elles sont pauvres, c'est-à-dire qu'elles ont un niveau de consommation annuelle  $Y_i$  par tête inférieure au seuil de pauvreté  $Z$  ( $Y_i < Z$  pour  $q$  individus), le taux de pauvreté est  $H=q/n$ . Cet indicateur est facile à interpréter et à présenter. De plus, pour certains types de comparaisons de la pauvreté, comme l'évaluation des progrès généraux accomplis dans la lutte contre la pauvreté, il peut être tout à fait approprié. Toutefois, pour l'analyse des répercussions de politiques spécifiques sur les pauvres, l'incidence de pauvreté présente plusieurs inconvénients. En particulier, cet indicateur n'informe pas sur la situation réelle des pauvres, tous étant placés au même niveau, quel que soit leur degré de pauvreté. Pour bien comprendre, supposons qu'une personne pauvre devienne encore plus pauvre. Cette évolution n'aura aucun effet sur l'incidence de la pauvreté. Celle-ci n'est donc pas sensible aux différences d'intensité de la pauvreté. La profondeur de la pauvreté, qui est basée sur le déficit global des pauvres par rapport au seuil de pauvreté, est un meilleur indicateur à cet égard. Elle rend compte de la distance moyenne qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté et donne donc une meilleure idée de l'intensité de cette dernière. La profondeur de la pauvreté présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte de manière convaincante les différences d'intensité de la pauvreté entre les pauvres. Pour cette raison, on utilise également la sévérité de la pauvreté qui pondère les écarts de pauvreté des pauvres par ces mêmes écarts de pauvreté aux fins de l'évaluation de la pauvreté globale. Ces indicateurs font partie d'une classe dénommée  $P_\alpha$  (Foster, Greer et Thorbecke, 1984). La forme de ces indicateurs est :

$$P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left( \frac{Z - Y_i}{Z} \right)^\alpha \mathbf{1}_{(Y_i < Z)}^{10}$$

On choisit généralement pour  $\alpha$  les valeurs 0, 1 et 2. Pour  $\alpha=0$ ,  $P_0=H$ , il s'agit de l'incidence de la pauvreté. Pour  $\alpha=1$ ,  $P_1$  désigne la profondeur de la pauvreté et pour  $\alpha=2$ ,  $P_2$  désigne la sévérité de la pauvreté. Ces trois indicateurs sont utilisés dans cette étude.

<sup>10</sup>  $\mathbf{1}$  désigne la fonction indicatrice. Elle vaut 1 si la condition indiquée dans la parenthèse est remplie (autrement dit si l'individu vit avec un niveau de consommation en dessous du seuil de pauvreté) et 0 sinon.

## CHAPITRE 2 : PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE

Ce chapitre traite du profil de pauvreté monétaire au Cameroun en 2007, ses caractéristiques ainsi que celles des ménages et des populations pauvres. Son contenu répond aux questions suivantes : Qui sont les pauvres ? Combien sont-ils ? Où résident-ils ? Pourquoi sont-ils pauvres ? Toutefois, avant de répondre à ces différentes questions, il est opportun de présenter brièvement la structure de la population.

### 2.1 STRUCTURE ET COMPOSITION DE LA POPULATION

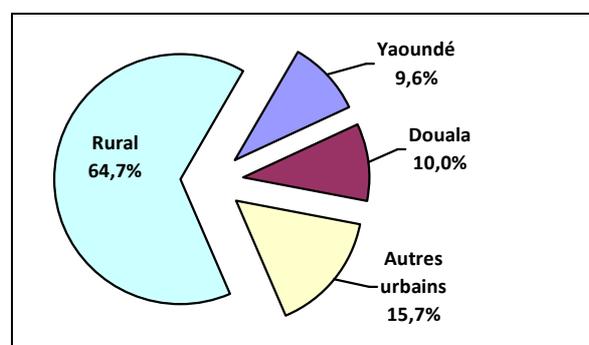
#### 2.1.1 REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE

Selon les données de l'ECAM3, la population camerounaise est estimée à 17,9 millions de personnes en 2007, dont 51% de femmes et 49% d'hommes. Cette population est extrêmement jeune : 43% des personnes ont moins de 15 ans et 3,5% seulement des individus sont âgés de 65 ans ou plus. Autrement dit, une personne sur deux au Cameroun a moins de 18 ans. Ce caractère jeune de la population n'est pas sans conséquence sur la demande d'infrastructures sociales (écoles, hôpitaux, structures sportives, etc.).

#### 2.1.2 REPARTITION SPATIALE

Les deux métropoles (Douala et Yaoundé) concentrent près de 20% de la population. La province la plus peuplée est celle de l'Extrême-Nord avec 20% de la population et la moins peuplée celle du Sud avec 3,2% de la population. D'autre part, la population vit principalement en milieu semi-urbain et rural (65%). Ainsi, le taux d'urbanisation au sens de l'ECAM3 est de 35%<sup>11</sup>.

Graphique 2-1 : Structure de la population par milieu



Source : ECAM3, INS

<sup>11</sup> Le milieu urbain au sens de l'enquête comprend essentiellement les villes de plus de 50 000 habitants. Cette définition est plus restrictive que celle des RGPH qui considère comme ville toute localité de plus de 5000 habitants et tous les chefs lieux d'unité administrative.

Tableau 2-1: Structure de la population par milieu de résidence suivant les groupes d'âge (%)

	Groupe d'âges				Total
	0-5 ans	6-14 ans	15-60 ans	61 ans et plus	
Milieu de résidence					
Yaoundé	17,5	19,0	62,1	1,5	100,0
Douala	15,3	17,6	65,0	2,1	100,0
Autres urbains	17,2	23,5	55,9	3,4	100,0
Rural	20,2	25,8	48,7	5,2	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>19,0</b>	<b>24,0</b>	<b>52,8</b>	<b>4,3</b>	<b>100,0</b>

Source : ECAM3, INS

L'examen de la répartition de cette population selon les principales caractéristiques des chefs de ménage fait ressortir certains traits saillants.

### **2.1.3 TAILLE ET TYPE DE MENAGE**

Il apparaît que l'organisation familiale camerounaise connaît quelques évolutions. En effet, plus de quatre personnes sur dix vivent soit dans un ménage nucléaire, soit dans un ménage unipersonnel. D'autre part la taille moyenne des ménages tend à baisser en passant de 5 personnes en 2001 à 4,4 en 2007.

### **2.1.4 SEXE DU CHEF DE MENAGE**

Le mode d'organisation sociale en Afrique ne confère pas souvent le statut de chef de ménage aux personnes de sexe féminin. Néanmoins au Cameroun, un cinquième de la population vivent dans des ménages dirigés par des femmes. C'est ainsi que près de huit femmes chefs de ménage sur dix sont des veuves, des célibataires ou des divorcées, tandis qu'une femme chef de ménage sur dix vit dans un mariage polygynique.

### **2.1.5 NIVEAU D'INSTRUCTION**

Le niveau d'instruction des populations est globalement appréciable, y compris celui des personnes adultes. En effet, en ce qui concerne les enfants en bas âge (6 - 14 ans) le taux net de scolarisation est situé à près de 80%, et chez les adultes (15 ans ou plus), le taux d'alphabétisation s'établit à 70,6%. Il a été observé par ailleurs que près du tiers de la population vit dans un ménage dont le chef a un niveau d'instruction équivalent à l'enseignement primaire, tandis que plus de 3 personnes sur dix sont dans un ménage dont le chef a un niveau du secondaire. Environ 6% d'individus vivent dans un ménage dont le chef a un niveau d'enseignement supérieur. Toutefois, 30% des individus appartiennent à un ménage dont le chef n'a pas été à l'école.

### **2.1.6 GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES**

Le groupe socio économique est constitué en prenant en compte aussi bien les caractéristiques de l'activité (type et secteur) que la position de l'individu dans cette activité (catégorie socioprofessionnelle et statut dans l'emploi). Une typologie des ménages en sept groupes socio-économiques a été construite. Elle comprend : a) les salariés des administrations publiques et les salariés des entreprises publiques, b) les salariés des entreprises privées formelles, c) les indépendants agricoles (travailleurs pour compte propre du secteur primaire : agriculture, élevage, pêche et sylviculture), d) les indépendants non agricoles (travailleurs pour compte propre des autres

secteurs), e) les chômeurs, f) les retraités et g) les autres inactifs. Les deux groupes du secteur informel (groupes c et d) comprennent également quelques travailleurs dépendants.

Compte tenu de l'importance de la population rurale, plus de la moitié des individus vivent dans un ménage où le chef a comme activité principale une activité agricole. Près d'un quart des individus vivent dans un ménage dont le chef exerce une activité dans le secteur informel non agricole. Quand on sait que l'agriculture dont il est question ici est généralement une agriculture de subsistance et que le secteur informel non agricole est souvent composé de petits métiers peu rentables et peu décents, il devient évident de constater que ces populations sont exposées et vulnérables à la pauvreté. Moins de 15% de la population résident dans un ménage dont le chef est salarié dans l'administration ou dans le secteur moderne, deux groupes qui sont les moins vulnérables en général face à la pauvreté.

## 2.2 SITUATION GENERALE DE LA PAUVRETE

Le seuil de pauvreté en 2007 est de **269 443 FCFA** par équivalent-adulte par an contre 232 547 FCFA en 2001, soit un accroissement en valeur nominale de 15,8%. Cette augmentation est cohérente avec le taux d'inflation de la période qui est de 12,3%. Il est à rappeler qu'une personne pauvre est une personne qui vit dans un ménage pauvre, c'est-à-dire un ménage dans lequel la dépense annuelle moyenne par équivalent-adulte en 2007 est inférieure à 269 443 FCFA (soit 738 FCFA par jour ou 22 454 FCFA par mois)<sup>12</sup>. Ce montant, qui est le minimum nécessaire pour satisfaire les besoins essentiels de l'individu, comprend toute la consommation finale (y compris la consommation en nature).

La pauvreté demeure importante au Cameroun. Sur une population estimée à près de 17,9 millions d'habitants en 2007, 39,9%, soit 7,1 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. C'est dire qu'en 2007, un travailleur gagnant juste le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) de 23 500 FCFA par mois, qui vit seul, et qui ne bénéficie d'aucun revenu additionnel en nature (autoconsommation de produits du champ, logement comme propriétaire, etc.) parvient à peine à satisfaire ses besoins essentiels. Dès lors qu'il doit supporter une personne supplémentaire dans son ménage, il bascule dans la pauvreté. Les autres indicateurs de pauvreté confirment l'ampleur de ce phénomène.

La profondeur de la pauvreté, qui mesure le gap moyen entre la dépense annuelle de consommation par équivalent-adulte des ménages pauvres et le seuil de pauvreté est de 12,3%. Cette profondeur correspond à une intensité de la pauvreté de près de 31%, soit un déficit de 83 500 FCFA en moyenne par personne pauvre (aux prix de Yaoundé). Ainsi, s'il fallait éradiquer la pauvreté en 2007, il aurait fallu transférer aux pauvres environ 433 milliards de FCFA<sup>13</sup>.

La sévérité de la pauvreté, qui mesure l'aversion des populations vis-à-vis de la pauvreté, ou l'inégalité entre les pauvres, est située à 5% contre 5,6% en 2001 (ECAM2). Ce résultat montre que la population pauvre tend à s'homogénéiser.

<sup>12</sup> Le seuil de pauvreté est évalué aux prix de Yaoundé.

<sup>13</sup> Le nombre de 7 131 000 pauvres évalués pour l'ensemble du pays en 2007 correspond en effet à 5 211 000 équivalent-adulte, compte tenu de l'échelle d'équivalence choisie

Tableau 2-2: Indicateurs de pauvreté selon les caractéristiques du chef de ménage

	Incidence de la pauvreté (%)	Profondeur de la pauvreté (%)	Sévérité de la pauvreté (%)	Répartition de la population	Répartition des pauvres (%)	Dépense moyenne par équivalent-adulte (FCFA)	Q5/Q1
<b>Sexe du chef de ménage</b>							
Masculin	41,6	13,0	5,4	79,1	82,5	430 693	7,6
Féminin	33,4	9,6	3,6	20,9	17,5	475 233	6,9
<b>Groupe socioéconomique du chef de ménage</b>							
Public	10,0	2,5	0,9	8,4	2,1	719 064	6,3
Privé formel	9,6	2,0	0,6	6,4	1,5	787 465	7,5
Informel agricole	59,6	19,4	8,1	51,1	76,4	291 631	4,9
Informel non agricole	23,0	5,7	2,1	27,3	15,7	506 277	5,7
Chômeur	11,9	2,5	0,9	1,8	0,5	659 694	6,0
Retraité	13,5	2,7	0,8	1,0	0,4	700 394	6,2
Inactif	34,2	10,3	4,3	4,0	3,4	482 572	7,5
<b>Type de ménage</b>							
Ménage unipersonnel	7,1	1,3	0,4	4,0	0,7	914 086	6,8
Monoparental strict	36,0	10,2	3,8	7,5	6,8	444 867	6,6
Monoparental élargi	33,6	10,0	3,9	10,5	8,8	445 799	6,3
Nucléaire strict	41,2	12,4	5,0	30,8	31,8	402 022	6,2
Nucléaire élargi	40,1	12,9	5,3	23,0	23,1	421 473	6,6
Autre élargi	47,4	15,2	6,4	24,3	28,9	406 734	8,2
<b>Taille du ménage</b>							
1 personne	7,1	1,3	0,4	4,0	0,7	914 086	6,8
2-3 personnes	17,8	3,9	1,2	15,4	6,9	590 212	6,1
4-5 personnes	33,2	9,3	3,6	25,8	21,5	450 979	6,3
6-7 personnes	44,2	13,5	5,4	24,4	27,0	380 585	5,9
8 personnes & +	57,6	19,6	8,4	30,4	43,9	319 872	6,1
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>							
Non scolarisé	64,0	21,9	9,4	30,4	48,7	282 914	5,4
Primaire	42,3	12,4	4,9	34,4	36,5	374 266	5,6
Secondaire 1er cycle	24,2	6,0	2,1	17,9	10,9	486 095	5,5
Secondaire 2nd cycle	11,9	2,4	0,7	11,3	3,4	641 625	5,7
Supérieur	4,2	1,1	0,4	6,0	0,6	1 031 748	6,6
<b>Age du chef de ménage</b>							
Moins de 30 ans	28,1	7,9	3,1	14,4	10,2	524 760	7,6
30-39 ans	34,8	9,9	3,8	26,3	22,9	482 522	7,3
40-49 ans	42,5	14,1	6,0	25,6	27,3	423 024	7,6
50-59 ans	45,4	14,2	5,9	17,8	20,2	403 324	7,3
60 ans et plus	48,6	15,3	6,3	15,9	19,4	360 824	6,2
<b>Ensemble</b>	<b>39,9</b>	<b>12,3</b>	<b>5,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>439 787</b>	<b>7,5</b>

Source : ECAM3, INS

## 2.3 CARACTERISTIQUES SOCIALES DES POPULATIONS PAUVRES

Le tableau 3-2 ci-dessus présente les indicateurs de pauvreté selon diverses caractéristiques du ménage. Il indique également la distribution de cette population selon les mêmes caractéristiques.

### 2.3.1 SEXE DU CHEF DE MENAGE

Comme déjà observée en 2001, la pauvreté est plus marquée dans les ménages dont le chef est de sexe masculin par rapport à ceux dont les chefs sont de sexe féminin. En effet, 41,6% des personnes vivant dans les ménages dirigés par les hommes sont pauvres contre 33,4% vivant dans des

ménages dirigés par les femmes. On constate même qu'alors qu'elle reste quasi-stable parmi les membres de ménages dirigés par les hommes, la pauvreté enregistre un léger recul parmi ceux des ménages dirigés par les femmes. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que ces ménages dirigés par les femmes sont généralement de petite taille et de plus ils bénéficient souvent de transferts.

### **2.3.2 L'AGE DU CHEF DE MENAGE**

Le taux de pauvreté croît avec l'âge du chef de ménage. Il passe en effet de 28,1% pour les individus dont le chef de ménage est âgé de moins de 30 ans à 48,6% chez ceux dont le chef est au moins sexagénaire. Les mêmes fluctuations se remarquent au niveau de la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Ces disparités s'expliqueraient par le poids des responsabilités et des charges familiales du chef de ménage qui augmentent avec l'âge.

### **2.3.3 NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MENAGE**

S'agissant du niveau d'instruction, lorsqu'on compare le taux de pauvreté dans les ménages dont le chef est sans instruction à celui dont le chef a un niveau d'enseignement supérieur, il est 15,3 fois plus important dans le premier groupe de ménages que dans le second. En prenant le groupe des ménages dont le chef a un niveau d'enseignement supérieur comme repère, on constate que l'incidence de la pauvreté augmente au fur à mesure qu'on s'éloigne de ce repère, dans des proportions de 3, 6, 10 et 15 fois plus pauvres selon qu'il s'agit du niveau du 2<sup>nd</sup> cycle, du premier cycle, du primaire ou sans instruction.

### **2.3.4 GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES**

Les disparités sont aussi marquées quand on considère le groupe socioéconomique du chef de ménage. Les membres des ménages d'exploitants agricoles, avec un taux de pauvreté de près de 60% forment de loin le groupe le plus pauvre, ils sont beaucoup plus pauvres que ceux des ménages dont le chef est inactif (avec un taux de près de 34%), ce qui paraît à première vue paradoxal. Une première explication résiderait dans le fait que parmi cette population dont les chefs de ménages sont inactifs, une proportion importante est constituée d'étudiants qui bénéficient généralement des transferts des parents. Pour les autres inactifs, il se pourrait que d'autres parts, compte tenu de la spécificité du marché du travail, dont la démarcation entre l'activité, l'inactivité et le chômage est floue, il se pourrait que les autres chefs de ménage inactifs ne soient en fait que des inactifs temporaires. Cela justifierait également le faible taux de pauvreté parmi les membres de ménages dirigés par les chômeurs. En outre, les chefs des ménages inactifs âgés sont généralement des rentiers vivant de leurs épargnes, des revenus de leurs propriétés et de leurs pensions de retraite. Cela étant, on note une persistance de la pauvreté parmi les exploitants agricoles qui concentrent plus des trois quarts de la population pauvre en 2007. A l'opposé des membres des ménages d'exploitants agricoles, ceux des ménages de salariés des secteurs publics et privés formels présentent les taux de pauvreté les plus bas. Le risque relatif d'être pauvre pour un individu vivant dans un ménage dont le chef travaille dans le secteur agricole est en effet 6 fois plus élevé que celui vivant dans un ménage dont le chef travaille dans le secteur moderne (public ou privé formel). Ce risque est 2,6 fois plus grand que celui d'un membre de ménage dont le chef travaille dans l'informel non agricole. Ce constat de précarité des personnes vivant dans les ménages dont le chef travaille dans le secteur informel agricole est d'autant plus préoccupant que ces personnes disposent en général d'un capital et de ressources très faibles pour assurer une bonne productivité et constituer des réserves. Le profil de pauvreté de 2001 avait déjà montré que ces ménages rencontraient plusieurs difficultés dont la faiblesse du capital productif et l'accès difficile aux marchés qui étaient parmi les causes de cette situation qui a peu évolué en 2007.

### **2.3.5 TAILLE ET TYPE DE MENAGE**

Les résultats de l'enquête révèlent que le taux de pauvreté varie avec le type de ménage. En effet, cet indicateur part du niveau plancher pour les membres des ménages unipersonnels (7,1%) et atteint un pic pour ceux des ménages élargis (47,4%). Entre ces deux extrêmes, il oscille autour de la moyenne nationale (39,9%) pour les personnes vivant dans les autres types de ménage.

Par ailleurs, le taux de pauvreté des populations augmente avec la taille de leur ménage. En effet, il passe d'un niveau très faible de 7,1% pour les membres des ménages unipersonnels à un maximum de 57,6% pour les personnes des ménages pléthoriques (8 personnes et plus). Ce gap notoire corrobore celui observé plus haut entre les membres des ménages unipersonnels et ceux des ménages élargis. Les mêmes variations s'observent au niveau de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté.

## **2.4 DIMENSIONS REGIONALES DE LA PAUVRETE**

Sur le plan spatial, l'on note de grandes disparités de taux de pauvreté en 2007 comme en 1996 et en 2001. Le phénomène est prédominant en zone rurale (55,0% contre 12,2% en zone urbaine) et dans les provinces septentrionales (plus de 53%). En effet, en 2007, près de neuf individus pauvres sur dix vivent en milieu rural alors que seulement un pauvre sur dix vit dans les villes de 50 000 habitants ou plus. Par ailleurs, dans les deux métropoles que sont Yaoundé et Douala, environ une personne sur vingt est pauvre, contre une personne sur cinq dans les autres grandes villes.

Sur le plan régional, hormis Yaoundé et Douala où les taux de pauvreté sont inférieurs à 6%, les provinces du Sud-Ouest, de l'Ouest, du Sud et du Littoral ont une incidence de pauvreté autour de 30%, tandis que ce taux est de 41,2% dans le Centre. Cet indicateur avoisine 50% dans le Nord-Ouest, l'Est et l'Adamaoua. Il est à plus de 60% dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord. Près de 40% d'individus classés dans le quintile le plus pauvre au Cameroun vivent dans l'Extrême-Nord et 17% dans le Nord.

Malgré les efforts fournis par les pouvoirs publics, la situation des trois provinces septentrionales reste préoccupante. C'est dans les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord que l'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire le gap moyen entre le niveau de la consommation des pauvres et le seuil de pauvreté, est le plus important. Il atteint respectivement 25% et 21% dans ces deux provinces. Cette situation, certes, inhérente au contexte naturel particulièrement rude, relance le débat sur l'impact réel et la portée des programmes, projets et actions de développement et de lutte contre la pauvreté qui y ont été entrepris ces dernières années. Par exemple, on se serait attendu à un recul de la pauvreté dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord avec la mise en œuvre du Projet de Réduction de la Pauvreté et Actions en faveur des Femmes dans la province de l'Extrême-Nord (PREPAFEN) de 2001 à 2007 et du Programme d'amélioration des Revenus Familial Rural (PARFAR) fonctionnel depuis 2003 dans les trois provinces septentrionales. Ces projets avaient pour but d'infléchir ce phénomène dans ces provinces classées comme les plus pauvres du pays.

Les résultats montrent que la majorité des populations pauvres résident en zone rurale (89%). Suivant la région, le nombre de pauvres est plus élevé dans trois provinces : l'Extrême-Nord (30%), le Nord (16%) et le Nord-Ouest (13%). Ces résultats sont influencés par les poids démographiques et les taux de pauvreté élevés dans ces régions.

Tableau 2-3: Dimensions spatiales de la pauvreté

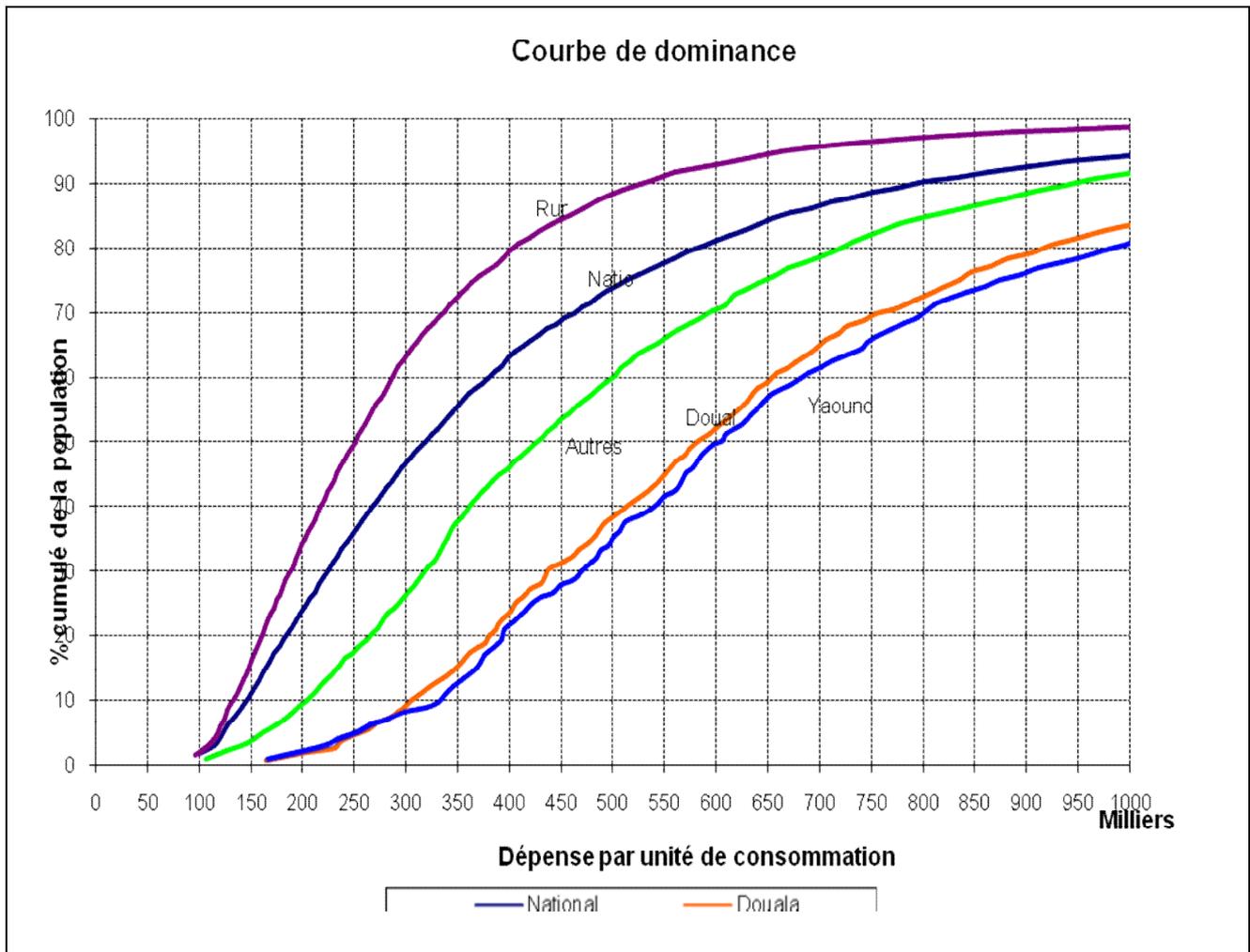
	Incidence de la pauvreté	Profondeur de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Structure de la population	Pourcentage de pauvres	Dépense par unité de consommation	Q5/Q1
<b>Strate de résidence</b>							
Urbain	12,2	2,8	1,0	35,3	10,8	662 289	6,5
Rural	55,0	17,5	7,2	64,7	89,2	313 338	5,2
<b>Régions d'enquête</b>							
Douala	5,5	0,9	0,2	10,0	1,4	745 132	5,7
Yaoundé	5,9	1,0	0,2	9,6	1,4	761 813	5,3
Adamaoua	52,9	14,5	5,4	5,2	6,9	349 144	6,6
Centre	41,2	9,5	3,1	7,6	7,9	354 190	4,3
Est	50,4	15,7	6,2	4,7	5,9	339 014	5,9
Extrême-Nord	65,9	24,6	11,2	18,1	29,9	285 932	6,7
Littoral	30,8	7,7	2,7	3,5	2,7	413 866	5,5
Nord	63,7	21,0	8,6	9,8	15,7	305 186	6,7
Nord-Ouest	51,0	16,6	6,8	10,2	13,0	367 278	7,6
Ouest	28,9	6,6	2,3	10,6	7,7	415 661	4,7
Sud	29,3	7,4	2,6	3,3	2,4	458 844	6,0
Sud-Ouest	27,5	6,9	2,5	7,5	5,2	472 595	6,0
<b>Ensemble</b>	<b>39,9</b>	<b>12,3</b>	<b>5,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>439 787</b>	<b>7,5</b>

Source : ECAM3, INS

Une manière de tester la robustesse du classement de la pauvreté par région est d'utiliser les courbes de dominance. Ces courbes donnent pour une région donnée en abscisse le niveau de la consommation par équivalent-adulte et en ordonnée le pourcentage d'individus ayant au plus ce niveau de consommation. La lecture de ces courbes est aisée. Si la courbe d'une région A est toujours située en dessous de la courbe d'une région B, alors la pauvreté en A est plus faible que la pauvreté en B. On dit que la région A domine la région B.

L'examen des courbes de dominance de la pauvreté en 2007 montre que le classement des milieux de résidence suivant le taux de pauvreté ne dépend pas du choix du seuil de pauvreté. Les villes de Douala et Yaoundé dominent nettement les autres villes et le milieu rural. Ainsi, le caractère rural de la pauvreté, ainsi que le classement des milieux par ordre décroissant de taux de pauvreté (milieu rural, autres villes, Douala, Yaoundé) seraient essentiellement imputables à des facteurs structurels.

Graphique 2-2: Courbes de dominance de l'intensité de la pauvreté par milieu de résidence



Source : ECAM3, INS

## **CHAPITRE 3 : DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MENAGES**

Le présent chapitre analyse le niveau et la structure de la dépense annuelle de consommation finale des ménages au Cameroun. La dépense de consommation a été privilégiée par rapport au revenu déclaré comme mesure du niveau de vie des ménages en raison de sa plus grande fiabilité pour approximer le revenu permanent des ménages, lequel reflète mieux leur niveau de bien-être.

Le champ couvert par les dépenses de consommation finale des ménages englobe l'ensemble des dépenses alimentaires et des dépenses non alimentaires courantes des ménages. Les dépenses alimentaires sont constituées des achats de produits alimentaires, des transferts en nature reçus par le ménage, et de l'autoconsommation alimentaire.

Quant aux dépenses non alimentaires, elles comprennent les dépenses courantes concernant les postes suivants : l'habillement, le logement, l'équipement et entretien de la maison, la santé, le transport, la communication, les loisirs, spectacles et culture, l'éducation et, les biens et services divers.

Les dépenses de consommation finale des ménages ont été annualisées puis harmonisées au prix de Yaoundé compte tenu de la parité des pouvoirs d'achat entre les différentes régions du pays; le but étant de rendre possible les comparaisons entre les régions et entre les catégories de ménages. En plus d'une présentation sommaire des dépenses totales de consommation finale des ménages, l'analyse privilégie les dépenses normalisées par équivalent-adulte. Cet indicateur, qui permet de mieux mesurer le bien-être de l'individu que le revenu a été utilisé pour la détermination du seuil et des indices de pauvreté monétaire. En outre, il a été privilégié à la dépense par tête qui est influencée par la taille et la composition des ménages.

### **3.1 NIVEAU DES DEPENSES DE CONSOMMATION FINALE**

#### ***3.1.1 DEPENSES ANNUELLES MOYENNES DE CONSOMMATION FINALE DES MENAGES***

La dépense annuelle totale de consommation finale des ménages, évaluée au prix de Yaoundé, est en moyenne d'environ 1,44 millions de FCFA, soit 119 871 FCFA par mois, ou encore 3 941 FCFA par jour. Cette dépense annuelle totale de consommation finale des ménages correspond à 327 436 FCFA par tête et par an, et à 439 787 FCFA par équivalent-adulte et par an.

Tableau 3-1 : Moyennes des dépenses annuelles totales de consommation finale des ménages par région d'enquête, par milieu de résidence et par quintile de bien-être (en FCFA)

Région	Quintile de bien-être					Niveau de vie		Ensemble	
	Q1 (20% les plus pauvres)	Q2	Q3	Q4	Q5 (20% les plus riches)	Pauvres	Non pauvres		
Douala	1 508 393	1 922 697	2 103 554	2 102 012	3 275 477	1 130 012	2 226 722	2 191 835	
Yaoundé	1 665 668	2 040 687	2 017 313	2 600 923	3 842 255	1 268 082	2 449 601	2 410 175	
Adamaoua	886 297	1 182 792	1 361 270	1 805 067	2 105 637	985 352	1 565 598	1 336 349	
Centre	813 769	1 068 839	1 074 974	1 194 930	1 349 651	855 546	1 182 029	1 082 537	
Est	911 131	1 090 640	1 313 566	1 474 864	1 591 124	922 644	1 374 846	1 213 108	
Extrême-Nord	663 754	834 743	1 064 649	1 639 930	2 509 642	737 503	1 639 933	1 113 350	
Littoral	783 691	1 039 761	1 163 591	1 092 488	1 859 281	778 574	1 317 598	1 194 382	
Nord	794 308	911 981	1 170 062	1 414 769	2 465 953	838 049	1 547 807	1 177 181	
Nord-Ouest	737 189	824 746	1 039 182	1 148 992	2 395 567	759 151	1 320 705	1 114 296	
Ouest	859 789	1 154 135	1 325 257	1 552 681	1 812 738	841 954	1 468 465	1 325 913	
Sud	1 113 307	1 288 447	1 554 716	1 829 458	2 566 666	996 179	1 730 006	1 580 531	
Sud-Ouest	922 955	1 118 511	1 201 070	1 406 233	1 761 358	793 410	1 326 942	1 230 453	
Cameroun	Urbain	1 235 423	1 653 728	2 001 154	2 187 870	3 088 504	1 034 715	2 210 875	2 120 460
	Rural	720 328	917 966	1 031 537	1 190 932	1 417 249	796 303	1 209 949	1 037 566
	Ensemble	719 308	915 875	1 130 109	1 435 690	2 171 371	819 623	1 692 327	1 438 432

Source : ECAM3, INS

### 3.1.2 DEPENSES MOYENNES PAR EQUIVALENT-ADULTE, PAR REGION ET PAR MILIEU SELON LE NIVEAU DE VIE

La dépense annuelle par équivalent-adulte est de 439 787 FCFA. Ce qui correspond à une moyenne mensuelle de 36 649 FCFA par équivalent-adulte, soit environ 1 205 FCFA par jour pour faire face à l'ensemble de ses besoins de consommation courante. Cette dépense annuelle par équivalent-adulte est 1,6 fois plus élevée que le seuil de pauvreté monétaire établi en 2007 à 269 443 FCFA.

L'analyse des dépenses annuelles moyennes de consommation par équivalent-adulte par milieu et par région selon le niveau de vie du ménage laisse apparaître d'énormes disparités.

Sur le plan spatial, un équivalent-adulte vivant en milieu urbain dépense en moyenne 662 289 FCFA par an contre 313 338 FCFA pour son homologue vivant en milieu rural, soit un ratio d'environ 2,1 entre ces deux montants. Suivant la région d'enquête, la dépense annuelle moyenne de consommation finale d'un équivalent-adulte varie de 285 932 FCFA à l'Extrême-Nord (province ayant le plus fort taux de pauvreté monétaire) à 761 813 FCFA à Yaoundé (régions qui, avec Douala, sont peu touchées par ce phénomène). En dehors de Yaoundé et de Douala où cette moyenne atteint 2,6 fois celle de l'Extrême-Nord, l'Ouest, le Sud et le Sud-Ouest se distinguent par un niveau de dépense au moins 1,5 fois plus élevé que celui de l'Extrême-Nord.

Selon le niveau de vie, les ménages pauvres et les non pauvres dépensent annuellement en moyenne et pour chaque équivalent-adulte respectivement 186 225 et 602 913 FCFA, soit des dépenses journalières respectives de 510 et 1 651 FCFA par adulte. Quant aux 20% des individus les plus aisés sur le plan monétaire, ils dépensent en moyenne 976 296 FCFA par an et par équivalent-adulte contre 146 810 FCFA par équivalent-adulte et par an pour les 20% les plus pauvres. C'est dire qu'un équivalent-adulte issu d'un ménage non pauvre dépense en moyenne 3,2 fois plus que celui issu d'un ménage pauvre et que le ratio passe à 6,7 entre les

dépenses moyennes de deux équivalent-adulte issus respectivement des 20% les plus aisés et des 20% les plus pauvres de la population.

Tableau 3-2 : Dépenses annuelles de consommation par équivalent-adulte des ménages par région, par milieu et selon le niveau de vie (en FCFA)

Région d'enquête	Quintile de bien être					Niveau de vie		Ensemble	
	Q1 (20% les plus pauvres)	Q2	Q3	Q4	Q5 (20% les plus riches)	Pauvres	Non pauvres		
Douala	340 104	534 433	694 466	979 822	1 972 727	226 227	774 763	745 132	
Yaoundé	359 629	560 796	728 548	1 002 881	1 866 764	225 591	795 608	761 813	
Adamaoua	180 046	271 476	403 703	606 397	1 128 055	195 758	515 033	349 144	
Centre	197 020	276 858	377 325	499 249	860 472	206 664	457 886	354 190	
Est	173 463	285 864	412 957	579 561	1 053 996	185 808	489 984	339 014	
Extrême-Nord	137 395	214 661	311 559	472 827	1 004 960	168 491	509 838	285 932	
Littoral	194 236	293 159	383 462	524 226	1 020 260	202 607	506 307	413 866	
Nord	155 346	230 264	334 558	504 668	1 057 321	180 164	517 809	305 186	
Nord-Ouest	163 989	268 071	384 864	572 902	1 180 597	181 509	558 102	367 278	
Ouest	210 192	310 237	404 254	555 760	959 152	207 834	500 120	415 661	
Sud	226 862	359 973	498 198	666 414	1 372 789	201 993	564 590	458 844	
Sud-Ouest	233 537	402 262	531 562	762 316	1 301 510	201 907	574 217	472 595	
Cameroun	Urbain	259 561	421 186	586 477	814 040	1 600 283	207 247	724 266	662 289
	Rural	152 911	237 739	320 396	449 723	821 225	183 602	469 265	313 338
	<b>Ensemble</b>	<b>146 810</b>	<b>227 632</b>	<b>319 819</b>	<b>468 233</b>	<b>976 296</b>	<b>186 225</b>	<b>602 913</b>	<b>439 787</b>

Source : ECAM3, INS

### **3.1.3 DEPENSES MOYENNES PAR EQUIVALENT-ADULTE PAR REGION ET PAR MILIEU SELON LE GROUPE SOCIOECONOMIQUE**

L'examen des dépenses moyennes de consommation finale par équivalent-adulte selon le groupe socioéconomique du chef de ménage montre que celles des ménages dont le chef travaille dans le privé formel ou dans le secteur public sont les plus élevés (respectivement 787 465 et 719 064 FCFA). Viennent ensuite celles des ménages dirigés par des retraités (700 394). En effet, ces derniers bénéficient de leurs pensions ou des retombées de leurs investissements passés ainsi que des transferts de divers ordres. Ce sont les ménages dont le chef exerce un emploi informel, et particulièrement dans l'informel agricole, qui affichent les dépenses les plus faibles. La dépense moyenne par équivalent-adulte d'un ménage dont le chef exerce dans l'informel agricole est de 291 631 FCFA.

Tableau 3-3 : Dépenses annuelles de consommation par équivalent-adulte des ménages par région, par milieu et par groupe socioéconomique du chef de ménage (en FCFA)

		Groupe socio-économique de l'individu						Ensemble	
		Public	Privé formel	Informel agricole	Informel non agricole	Chômeurs	Retraité		Inactifs
Région d'enquête									
Douala		1 232 617	955 078	628 556	625 439	617 480	791 226	729 783	745 132
Yaoundé		894 592	1 065 372	483 379	638 326	891 473	912 275	680 647	761 813
Adamaoua		722 565	662 182	259 441	408 235	617 146	203 762	328 888	349 144
Centre		442 261	420 984	323 245	374 675	668 715	469 647	380 284	354 190
Est		499 036	610 803	273 844	399 264	591 914	673 174	393 245	339 014
Extrême-Nord		537 094	594 155	229 384	405 300	609 231	449 735	378 715	285 932
Littoral		549 755	623 315	343 452	417 181	459 768	375 535	401 919	413 866
Nord		585 509	678 108	237 296	457 944	346 592	426 480	385 024	305 186
Nord-Ouest		783 667	586 012	284 951	413 358	557 138	941 366	374 707	367 278
Ouest		580 394	604 124	366 284	392 823	721 851	472 658	501 694	415 661
Sud		613 851	484 004	421 058	469 637	317 703	663 084	321 120	458 844
Sud-Ouest		636 043	600 531	382 790	599 624	823 455	831 040	519 126	472 595
Cameroun	Urbain	888 066	907 113	413 084	578 272	688 345	706 075	636 872	662 289
	Rural	438 646	486 858	282 464	369 340	452 773	679 899	337 543	313 338
	<b>Ensemble</b>	<b>719 064</b>	<b>787 465</b>	<b>291 631</b>	<b>506 277</b>	<b>659 694</b>	<b>700 394</b>	<b>482 572</b>	<b>439 787</b>

Source : ECAM3, INS

### 3.2 STRUCTURE DES DEPENSES DE CONSOMMATION PAR EQUIVALENT ADULTE

Dans cette section, la dépense annuelle de consommation des ménages est ventilée selon les fonctions de consommation finale des individus. Cette ventilation est analysée d'abord dans l'ensemble, puis selon le niveau de vie du ménage, le milieu et la région de résidence, et enfin selon le groupe socioéconomique du chef de ménage.

#### 3.2.1 STRUCTURE GENERALE DES DEPENSES SELON LE NIVEAU DE VIE DU MENAGE

Dans l'ensemble, le tableau 3.4 ci-dessous révèle qu'au Cameroun, les ménages consacrent une plus grande part de leurs revenus à l'alimentation, suivie du logement, puis du transport et de l'habillement. Cette importance accordée aux quatre premiers postes de dépenses de consommation finale est observée autant chez les ménages pauvres que chez les non pauvres. Cependant, la structure de consommation varie suivant le niveau de vie. Les pauvres affectent plus de la moitié (52,4%) de leurs revenus à l'alimentation et une proportion plus faible au transport (4,3%) par rapport aux non pauvres (respectivement 35,8% et 9,4%).

La part de l'alimentation décroît avec le quintile de bien être du ménage, passant de 54,9% chez les ménages du quintile des plus pauvres à près de 30% chez ceux du quintile des plus aisés. Ce constat corrobore la loi d'Engel caractérisant le comportement du consommateur. Cette loi, parfois appelée première loi d'Engel, stipule que plus un ménage est pauvre, plus grande est la part de ses dépenses totales qu'il consacre à l'alimentation.

Les dépenses de logement, qui tiennent compte aussi bien des loyers payés par les locataires que des loyers imputés aux ménages non locataires de leur logement, ainsi que des consommations d'énergie et d'eau, représentent environ 15% du budget de consommation des ménages.

Quant aux dépenses d'habillement et de chaussures, elles représentent en général environ 7 à 8% du budget de consommation des ménages. Le fait que les parts respectives des dépenses consacrées à l'habillement et au logement soient approximativement les mêmes indépendamment du niveau de vie et du quintile de bien-être du ménage tend à confirmer deux autres régularités statistiques formulées par C. Wright et généralement connues sous les noms de deuxième et troisième loi d'Engel.<sup>14</sup>

Dans l'ensemble, la part des autres postes de dépenses de consommation s'accroît avec le niveau de vie du ménage. C'est ainsi qu'au niveau national et chez les non pauvres le poste « transport » pèse près de 9% de l'ensemble des dépenses annuelles de consommation du ménage contre 4% pour les pauvres. Par ailleurs, il représente environ 4 à 8% chez les ménages des quatre premiers quintiles de bien-être contre 11% chez les ménages des 20% les plus riches.

Chacun des autres postes de dépenses de consommation non alimentaire représente en général moins de 5% du budget de consommation des ménages, et leurs parts ont tendance à augmenter avec le niveau de vie du ménage.

Tableau 3-4 : Structure de dépenses de consommation par quintile de bien être et par niveau de vie (en %)

Poste de dépense	Quintile de bien être					Niveau de vie		
	Q1 (20% les plus pauvres)	Q2	Q3	Q4	Q5 (20% les plus riches)	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Alimentation	54,9	51,9	47,8	40,4	29,9	52,4	35,8	38,5
Boissons et tabac	1,2	1,4	1,3	1,4	1,6	1,3	1,5	1,5
Hôtels et restaurants	3,9	4,1	4,7	6,8	8,5	4,2	7,4	6,9
Habillements et chaussures	7,5	7,6	6,9	7,0	7,9	7,4	7,5	7,5
Logement	15,0	14,1	14,3	15,2	15,6	14,6	15,3	15,1
Equipements de maison	3,7	3,6	3,6	3,5	4,0	3,6	3,8	3,8
Santé	3,2	3,3	3,9	4,1	4,0	3,3	4,0	3,9
Transport	3,5	4,6	5,7	7,6	11,4	4,3	9,4	8,6
Communication	0,6	1,2	2,1	3,3	5,2	1,1	4,2	3,7
Loisirs, spectacles	0,2	0,5	0,7	1,1	2,1	0,4	1,6	1,4
Education	2,8	3,8	4,7	5,2	4,9	3,8	4,9	4,7
Biens et services divers	3,5	4,0	4,1	4,4	4,9	3,7	4,6	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ECAM3, INS

Il convient de relever, par rapport à 2001, une baisse de la part des dépenses des ménages consacrées à l'éducation et à la santé, aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres. En effet, la part des dépenses totales des ménages consacrées à l'éducation est passée de 5,4 en 2001 à 4,8% en 2007, soit une diminution de 0,6 point (respectivement 0,2 et 0,7 point chez les pauvres et les non pauvres). Dans le même temps, la part des dépenses de santé des ménages a chuté, passant dans l'ensemble de 7,7 à 3,9% ; l'ampleur de cette baisse est de 2,6 points chez les pauvres et 4,1 points chez les non pauvres. Ces évolutions s'expliquent par le

<sup>14</sup> Voir Beitone A. et al. (2002) : « Sciences sociales », Aide-mémoire, 3<sup>e</sup> édition, Dalloz, p 288.

fait que le Gouvernement, avec l'aide des partenaires au développement, a consenti ces dernières années d'énormes sacrifices en termes de subventions ou autres transferts sociaux. L'impact de ces sacrifices est l'allègement des charges supportées par les ménages dans ces secteurs au profit d'autres fonctions de consommation. Ainsi par exemple, dans le domaine de l'éducation, la suppression des frais exigibles de scolarité à l'école primaire publique, l'octroi du paquet minimum aux écoles publiques, l'augmentation de l'offre en infrastructures avec pour corollaire une plus grande accessibilité physique des populations, la réduction des frais de scolarité pour les enfants handicapés ou issus de parents handicapés, la lutte contre la systématisation des frais d'association des parents d'élèves, etc., sont autant de mesures salutaires contribuant à alléger les coûts d'éducation supportés par les ménages.

Dans le domaine de la santé, on peut citer, en plus de l'amélioration de l'offre en infrastructures, la promotion des médicaments génériques, la distribution gratuite des moustiquaires aux femmes enceintes et aux mères d'enfants âgés de moins de 5 ans, la baisse des tarifs des antipaludiques, la prise en charge du traitement des personnes souffrant de certaines maladies telles que le VIH/SIDA et la tuberculose, la réduction des prix de certains examens tels que les tests de VIH/SIDA, et de certains traitements tels que la dialyse, etc.

### ***3.2.2 STRUCTURE DES DEPENSES SELON LE MILIEU, LA REGION, LE SEXE ET LE GROUPE SOCIOECONOMIQUE DU CHEF DE MENAGE***

La structure des dépenses de consommation finale des ménages (tableau 3.5) est globalement la même que le profil général présenté précédemment, quel que soit le milieu, la région, le sexe et le groupe socioéconomique du chef de ménage. Quelques particularités peuvent cependant être relevées.

Ainsi, suivant le milieu et la région, l'on peut noter que :

- la part de l'alimentation est en général plus élevée en milieu rural et dans les provinces où le taux de pauvreté monétaire est parmi les plus élevés du pays, principalement l'Extrême-Nord, le Nord, l'Adamaoua et l'Est ;
- par ailleurs, ces provinces sont celles où la part du budget de consommation consacrée à l'éducation figure parmi les plus faibles (moins de 2% au Nord et à l'Extrême-Nord, et près de 2,5% à l'Adamaoua et à l'Est contre une moyenne nationale de 4,8% en 2007). Le Nord et l'Extrême-Nord ont aussi les plus faibles parts de dépenses de communication (moins de 2% contre 3,7% au niveau national) ;
- Yaoundé et Douala se démarquent par la plus faible part des dépenses consacrées à l'alimentation (autour de 25% du budget total), et par les plus grandes parts des dépenses consacrées au logement (environ 18%), au transport (11 à 12%), à l'éducation (7%), à la communication (5 à 6%), aux loisirs et aux spectacles (environ 2%).

Tableau 3-5 : Structure de dépenses des ménages par milieu et par région de résidence

Poste de dépenses	Milieu de résidence		Région d'enquête												Ensemble
	Urbain	Rural	Douala	Yaoundé	Adamaoua	Centre	Est	Extrême -Nord	Littoral	Nord	Nord -Ouest	Ouest	Sud	Sud Ouest	
Alimentation	30,1	48,7	24,8	27,2	47,4	46,6	50,7	53,5	37,6	47,4	43,0	40,8	43,5	38,7	38,5
Boissons et tabac	1,1	1,9	1,2	1,2	0,4	2,4	1,5	1,0	1,4	0,7	2,2	1,3	3,1	2,4	1,5
Hôtels et restaurants	7,8	5,8	9,6	7,3	5,4	5,4	6,6	5,1	7,0	6,1	5,4	5,1	3,4	9,8	6,9
Habillements et Chaussures	7,6	7,4	7,3	7,7	10,1	5,6	6,2	8,4	6,2	10,6	6,5	8,1	6,9	5,7	7,5
Logement	16,8	13,1	17,8	18,3	12,4	16,1	14,3	12,0	15,8	12,0	13,8	13,8	14,9	13,7	15,1
Equipements de maison	3,7	3,8	3,9	3,5	5,0	3,3	3,6	3,9	3,8	4,1	3,2	4,1	3,9	3,6	3,8
Santé	4,1	3,7	4,6	3,7	2,4	3,4	3,0	3,1	5,0	3,4	3,9	4,9	3,1	4,5	3,9
Transport	10,7	6,0	11,9	11,2	6,4	5,7	5,3	5,4	8,8	7,2	8,3	6,9	8,5	8,5	8,6
Communication	5,2	1,9	5,4	5,8	2,6	2,6	2,4	1,6	3,5	1,9	3,1	3,6	2,5	3,0	3,7
Loisirs, spectacles	2,0	0,7	2,1	2,4	1,0	0,9	0,8	0,5	1,5	0,7	1,3	1,2	1,4	1,1	1,4
Education	6,0	3,1	6,4	6,7	2,3	4,3	2,5	1,4	4,3	1,9	5,2	5,5	4,1	5,0	4,7
Biens et services Divers	4,9	4,0	5,1	5,0	4,4	3,7	3,1	4,0	5,2	4,1	4,2	4,6	4,5	4,0	4,5
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ECAM3, INS

En outre, l'analyse de la structure des dépenses selon le sexe et le groupe socioéconomique du chef de ménage (tableau 3.6) permet de remarquer que :

- les ménages dirigés par des femmes consacrent une part plus élevée de leurs dépenses à l'éducation, au logement et, aux biens et services divers que les autres ménages. Il en est de même des ménages dont le chef n'exerce pas un emploi dans l'informel agricole ;
- les ménages dont le chef est de sexe masculin ont par contre une part plus élevée de dépenses de transport et d'hôtels et restaurants que les autres ménages ;
- un peu plus de la moitié du budget des ménages d'agriculteurs ou de travailleurs agricoles est consacrée à l'alimentation ; une bonne partie de cette alimentation proviendrait de l'autoconsommation des produits de leurs travaux.

Tableau 3-6 : Structure de dépenses par sexe et par groupe socioéconomique du chef de ménage

Poste de dépense	Sexe du chef de ménage		Groupe socio-économique du chef de ménage							Ensemble
	Masculin	Féminin	Public	Privé formel	Informel agricole	Informel non agricole	Chômeurs	Retraité	Inactifs	
Alimentation	38,3	39,2	30,9	27,9	51,5	34,2	27,8	31,5	34,7	38,5
Boisson et tabac	1,5	1,2	1,2	1,2	2,1	1,2	0,9	1,2	0,8	1,5
Hôtels et restaurant	7,3	5,3	5,3	7,5	5,1	9,1	7,0	5,1	7,5	6,9
Habillement et chaussure	7,7	7,0	7,7	8,5	7,1	7,8	7,0	5,2	7,2	7,5
Logement	14,7	16,8	15,6	15,9	13,3	15,9	18,1	18,1	17,2	15,1
Équipement de maison	3,7	3,9	3,8	4,2	3,7	3,7	3,7	4,7	3,6	3,8
Santé	3,8	4,4	3,7	4,2	3,7	3,7	5,3	5,8	5,0	3,9
Transport	9,2	6,5	12,5	12,8	5,1	9,0	10,1	9,7	6,5	8,6
Communication	3,8	3,3	5,4	5,8	1,3	4,4	4,2	5,5	3,6	3,7
Loisirs, spectacle	1,5	1,2	2,3	2,3	0,5	1,6	1,8	1,8	1,2	1,4
Éducation	4,3	6,2	6,6	4,9	2,9	4,7	8,9	6,1	8,2	4,7
Biens et services divers	4,3	5,1	5,1	4,9	3,7	4,7	5,2	5,3	4,4	4,5

Source : ECAM3, INS

## **CHAPITRE 4 : PAUVRETE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE**

Outre la pauvreté monétaire, l'ECAM3 a collecté les données permettant d'analyser la pauvreté sous d'autres formes, dont « la pauvreté des potentialités », qui traduit le fait que l'on n'ait pas pu disposer des moyens (« différentes formes de capital ») qui auraient permis de se soustraire de la pauvreté, de vivre correctement et de mettre en valeur ses capacités individuelles. Cette insuffisante « accumulation de capital » engendre une insuffisante mise en valeur des capacités individuelles (Herpin et Verger 1998). Cette approche permet d'aborder la pauvreté à sa source en la considérant comme le résultat d'une incapacité à saisir les opportunités qui se présentent en raison d'un manque de capacités résultant d'une santé déficiente, d'une éducation insuffisante, de déséquilibres nutritionnels, etc.

Le présent chapitre analyse la pauvreté en relation avec l'éducation et la santé, les autres aspects de pauvreté des potentialités étant abordés aux chapitres suivants.

### **4.1 PAUVRETE ET EDUCATION**

Le développement du secteur éducatif constitue une priorité pour les autorités camerounaises. En ce sens, des stratégies sont élaborées pour refléter une vision unitaire et cohérente de l'éducation au Cameroun. Ces stratégies s'inscrivent dans la perspective d'une mise en œuvre des engagements du Cameroun (EPT, FTI, OMD, etc.) en faveur de l'éducation pour tous et plus particulièrement de l'universalisation de l'enseignement primaire comme objectif à atteindre par le système éducatif en 2015. Comme ceux de l'ECAM2, les résultats de l'ECAM3 fournissent des éléments permettant d'évaluer ces politiques tels que : le taux d'alphabétisation, le taux net de scolarisation global, le taux de redoublement, les raisons de la non fréquentation, les dépenses d'éducation par tête, la part des dépenses d'éducation dans le budget des ménages et l'accessibilité aux infrastructures d'éducation.

#### **4.1.1 ALPHABETISATION**

L'alphabétisation formelle rend compte de l'aptitude des personnes âgées de 15 ans ou plus à lire et à écrire en français ou en anglais. Alors que le taux d'alphabétisation avait augmenté de 7 points entre 1996 et 2001 (de 61% à 68%), il s'est accru de 2,6 points entre 2001 et 2007, pour atteindre 70,6%. L'on est donc encore loin d'éradiquer l'analphabétisme au Cameroun.

Il existe cependant un écart de niveau d'alphabétisation entre les hommes et les femmes tant chez les pauvres que chez les non pauvres. Dans l'ensemble, l'écart entre les hommes et les femmes est de 16 points, alors qu'il est de 11,4 points chez les non pauvres et de 22,7 points chez les pauvres.

Suivant la région, il apparaît des écarts entre les différents taux. Les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua sont dans l'ordre cité, les trois régions les moins alphabétisées du pays, avec respectivement 28,3%, 40,7% et 42,4%.

La situation varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain, l'écart entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes est de 6 points contre 21 points en milieu rural.

Tableau 4-1 : Taux d’alphabétisation des 15 ans ou plus par région, sexe, niveau de vie et milieu de résidence

Région d’enquête	Hommes			Femmes			Ensemble			
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	
Douala	97,3	96,1	96,2	94,5	93,6	93,7	95,8	94,9	94,9	
Yaoundé	93,9	98,7	98,5	87,2	95,2	94,8	90,7	97,0	96,6	
Adamaoua	45,3	62,1	55,0	24,0	40,1	31,8	32,7	51,1	42,4	
Centre	94,3	96,2	95,4	79,0	85,5	83,2	86,8	90,7	89,2	
Est	58,6	81,1	71,6	37,1	61,2	49,7	46,7	71,2	60,1	
Extrême-Nord	38,9	43,9	40,8	13,0	24,9	17,4	24,8	34,0	28,3	
Littoral	94,3	94,6	94,5	81,3	84,0	83,2	87,6	89,3	88,8	
Nord	53,2	59,8	56,1	18,0	39,4	26,7	34,3	49,5	40,7	
Nord-Ouest	76,5	85,4	81,3	60,4	69,9	65,5	67,6	76,8	72,6	
Ouest	81,6	93,6	90,6	77,4	79,1	78,6	79,2	85,4	83,8	
Sud	95,5	95,6	95,5	83,0	88,8	87,3	89,6	92,3	91,6	
Sud-Ouest	87,6	93,4	92,1	69,1	82,2	79,0	78,7	88,2	86,0	
Cameroun	Urbain	83,1	93,4	92,3	71,2	87,8	86,0	77,0	90,6	89,1
	Rural	61,4	78,2	70,0	37,7	60,6	48,9	48,6	69,1	58,9
	Ensemble	<b>64,1</b>	<b>86,3</b>	<b>78,9</b>	<b>41,4</b>	<b>74,9</b>	<b>62,9</b>	<b>51,9</b>	<b>80,5</b>	<b>70,6</b>

Source : ECAM3, INS

#### 4.1.2 SCOLARISATION

Le niveau de scolarisation des jeunes au cours de l’année 2006/2007 peut être apprécié à travers plusieurs indicateurs dont le taux brut de scolarisation global, le taux brut de scolarisation au primaire, le taux brut de scolarisation au secondaire, le taux net de scolarisation global, le taux net de scolarisation au primaire et le taux net de scolarisation au secondaire.

Le taux brut de scolarisation global (TBGS) est le nombre d’enfants inscrits à un cycle ou niveau d’enseignement (qu’ils aient ou non l’âge normal pour le suivre), exprimé en pourcentage du nombre total d’enfants appartenant au groupe d’âge correspondant à ce niveau d’enseignement. Le taux brut de scolarisation au primaire (ou au secondaire) est obtenu en restreignant le numérateur du taux précédent aux seuls élèves du cycle primaire (ou secondaire). Les taux bruts de scolarisation peuvent dépasser 100%, étant donné que l’on rapporte le nombre total d’élèves fréquentant un cycle ou niveau quelconque quel que soit leur âge à la seule sous-population du groupe d’âge pertinent. Un taux brut de scolarisation au primaire ou secondaire supérieur à la valeur 100% signifie qu’en fait, il y a dans le niveau d’étude concerné, des individus dont l’âge n’est pas dans la fourchette normale. Ceci s’explique soit par un taux de redoublement élevé, soit par une entrée précoce ou tardive dans le système scolaire. En raison de sa pertinence et du champ de l’enquête, c’est le taux net global de scolarisation qui est utilisé dans les analyses. Cependant, les taux bruts de scolarisation global seront insérés en annexe pour consultation.

Le taux net de scolarisation est le nombre d’enfants inscrits à un cycle ou niveau d’enseignement qui appartiennent au groupe d’âge pertinent (c’est-à-dire en âge normal d’être dans le système d’enseignement et inscrits), exprimé en pourcentage du nombre total d’enfants appartenant au groupe d’âge correspondant à ce cycle ou niveau d’enseignement.

Dans le cadre de ce rapport, l'on a retenu comme population scolarisable les enfants âgés de 6-14 ans. Il s'agit en réalité de l'âge autorisé au niveau de l'enseignement primaire. Mais, pour des comparaisons internationales, l'on indiquera en annexe également des résultats relatifs aux groupes d'âges 6-11 ans.

L'examen du taux net de scolarisation global des enfants de 6-14 ans (tableau 4.2) montre qu'en 2006/2007, sur 10 enfants âgés de 6 à 14 ans, près de 8 étaient inscrits au moins à l'école primaire. On note une amélioration de cet indicateur au fil des années. De 67,5% en 1976, il est passé à 73,1% en 1987 ; 76,3% en 1996, 78,8% en 2001 et 79,8% en 2007. En 2006/2007, ce taux est inégalement réparti. Les provinces de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Est présentent les taux les plus faibles, inférieurs à la moyenne nationale. En milieu urbain, le niveau de scolarisation (93,3%) est plus élevé qu'en milieu rural (73,9). Si la sous scolarisation des filles perdure dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua, il n'en demeure pas moins que ce taux s'est nettement amélioré. Dans près de la moitié des régions, ce taux est supérieur à celui des garçons, notamment à Douala, au Nord-Ouest, au Littoral, à l'Ouest et au Sud-Ouest.

Tableau 4-2 : Taux net de scolarisation global des enfants de (6-14 ans) suivant la région d'enquête, le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence

Région d'enquête	Garçons			Filles			Ensemble			
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	
Douala	96,6	96,8	96,8	100,0	99,0	99,0	98,7	97,9	98,0	
Yaoundé	100,0	97,2	97,5	97,3	96,9	97,0	98,6	97,1	97,2	
Adamaoua	73,4	78,7	75,4	45,9	59,4	51,3	59,2	68,5	62,8	
Centre	95,3	97,1	96,1	94,0	95,5	94,9	94,7	96,2	95,5	
Est	67,8	89,1	76,4	63,4	91,7	74,2	65,6	90,3	75,3	
Extrême-Nord	59,0	60,7	59,4	39,7	50,6	42,6	49,8	56,0	51,5	
Littoral	89,5	95,0	93,0	93,3	98,3	96,3	91,4	96,5	94,6	
Nord	63,9	73,2	66,4	50,7	62,1	54,0	57,6	67,7	60,5	
Nord-Ouest	88,4	93,3	90,3	91,7	93,2	92,3	89,9	93,3	91,3	
Ouest	94,8	95,5	95,2	93,2	97,2	95,8	94,0	96,3	95,5	
Sud	92,2	96,3	94,9	95,5	97,3	96,6	94,0	96,8	95,8	
Sud-Ouest	90,0	96,4	93,9	89,8	98,1	95,0	89,9	97,3	94,4	
Cameroun	Urbain	86,8	94,8	93,5	87,1	94,3	93,1	87,0	94,6	93,3
	Rural	73,6	84,1	77,3	63,2	82,5	70,4	68,5	83,3	73,9
	<b>Ensemble</b>	<b>74,8</b>	<b>89,4</b>	<b>82,1</b>	<b>65,7</b>	<b>88,4</b>	<b>77,5</b>	<b>70,4</b>	<b>88,9</b>	<b>79,8</b>

Source : ECAM3, INS

#### 4.1.3 REDOUBLEMENTS

Le taux moyen de redoublement est le rapport du nombre de redoublants inscrits au cours d'une année sur l'effectif total des inscrits de l'année précédente. Cet indicateur permet d'évaluer le rendement interne du système éducatif, qui est une préoccupation constante des autorités éducatives camerounaises. En effet, le redoublement, du fait des dépenses supplémentaires qu'il entraîne, a tendance à induire des abandons d'études et/ou le découragement des parents. La réduction de la fréquence des redoublements pourrait donc constituer un élément important pour améliorer la rétention dans l'enseignement primaire ou secondaire.

Un taux élevé de redoublement révèle des problèmes d'efficacité du système scolaire. Bien qu'il ne soit pas nul, ce taux a connu une régression. En effet, alors qu'en 2000/2001, deux élèves sur dix reprenaient leur classe au primaire, ils ne sont plus qu'un sur dix en 2006/2007. Il existe un écart de taux de redoublement entre pauvres et non pauvres tant en milieu urbain que rural. En milieu urbain, les taux sont respectivement de 13,3% et 7,3% chez les pauvres et non pauvres, tandis qu'en milieu rural, ces taux sont estimés à 12,2% chez les pauvres contre 9,4% chez les non pauvres.

Pour réduire ce taux, les autorités de l'éducation pourraient par exemple décider d'éviter les redoublements dans les classes semblables (SIL et CP, CE1 et CE2, CM1 et CM2) et fournir les moyens pédagogiques à cette fin.

Tableau 4-3 : Taux de redoublement primaire, par région d'enquête, milieu de résidence et niveau de vie

Région d'enquête	Urbain			Rural			Ensemble		
	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
Douala	11,6	6,4	6,7	.	.	.	11,6	6,4	6,7
Yaoundé	7,1	6,8	6,8	.	.	.	7,1	6,8	6,8
Adamaoua	15,3	10,8	11,8	18,9	10,5	15,5	18,5	10,6	14,6
Centre	13,6	9,4	10,6	10,4	8,1	9,2	10,6	8,3	9,3
Est	14,6	9,2	10,4	12,2	8,2	10,4	12,3	8,5	10,4
Extrême-Nord	18,1	10,3	12,2	12,6	6,3	11,1	12,9	7,9	11,3
Littoral	10,0	5,4	7,1	12,6	11,8	12,0	11,6	9,5	10,3
Nord	19,3	12,2	14,1	14,0	10,7	13,2	14,5	11,4	13,4
Nord-ouest	8,9	4,8	5,9	9,2	8,2	8,8	9,2	7,2	8,3
Ouest	16,8	9,4	11,5	16,8	13,3	14,6	16,8	12,1	13,8
Sud	2,1	7,0	6,1	6,9	11,2	9,9	6,8	10,9	9,6
Sud-ouest	9,7	4,0	4,7	8,7	6,6	7,4	8,8	6,0	6,9
<b>Ensemble</b>	<b>13,3</b>	<b>7,3</b>	<b>8,3</b>	<b>12,2</b>	<b>9,4</b>	<b>10,9</b>	<b>12,3</b>	<b>8,4</b>	<b>10,1</b>

Source : ECAM3, INS

#### 4.1.4 ABANDONS SCOLAIRES

L'étude des abandons scolaires porte généralement sur la tranche d'âges de 6 à 18 ans correspondant aux âges scolaires normaux des cycles primaires et secondaires. La principale raison d'abandons scolaires des jeunes de 6 à 18 ans est le coût trop élevé (34,7%), notamment chez les pauvres. Ce constat d'ensemble cache de fortes disparités entre les régions d'enquête. Alors que le septentrion est un pôle de pauvreté, contre toute attente ce n'est pas dans cette partie du pays que les abandons liés au coût élevé de scolarisation sont le plus fréquemment évoqués, mais plutôt dans les régions de Yaoundé, du Sud-Ouest et de l'Est. Malgré la gratuité des frais d'écolage et les efforts du gouvernement visant à contrôler les coûts liés à l'enseignement, la scolarisation d'un élève reste un fardeau pour de nombreux parents. La raison généralement évoquée par les parents est le non respect par les responsables d'écoles des mesures prises par les autorités. Le respect de nos engagements internationaux en faveur de l'éducation pour tous et plus particulièrement de l'universalisation de l'enseignement primaire exige que les mesures strictes soient prises en vue de rendre l'école accessible à la majorité des enfants.

La seconde raison qui émerge est l'échec scolaire (24,5%). Celui-ci est la principale cause d'abandon chez les enfants vivant dans les ménages non pauvres.

Une autre raison non négligeable d'abandon de la scolarisation au primaire est le refus des parents (10,4%). Cette raison est plus évoquée dans les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord.

Tableau 4-4 : Répartition de la population de 6-18 ans précédemment au primaire selon les principales raisons d'abandon de l'école, par milieu et région

Statut	Région d'enquête	Etudes terminées	Coût trop élevé	Emploi/ apprentissage	Echec scolaire	Maladie/ handicap	Mariage/ grossesse	Eloignement	Refus des parents	Autre	Total
Pauvres	Douala	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	Yaoundé	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	Adamaoua	0,0	33,2	7,5	11,8	1,1	5,3	0,0	30,9	10,3	100
	Centre	0,0	40,7	0,0	49,7	9,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	Est	0,0	65,5	0,0	10,6	9,7	11,5	0,0	0,0	2,7	100
	Extrême-Nord	0,0	35,6	0,8	18,1	3,1	2,0	3,4	14,9	22,1	100
	Littoral	0,0	58,8	0,0	4,8	18,8	0,0	0,0	3,4	14,2	100
	Nord	0,0	28,9	2,0	12,8	5,1	18,5	0,0	13,2	19,6	100
	Nord-Ouest	0,0	61,0	0,0	21,2	0,0	11,8	0,0	0,0	6,0	100
	Ouest	0,0	41,8	0,0	37,0	2,6	0,0	0,0	12,4	6,2	100
	Sud	0,0	50,8	0,0	22,4	25,0	0,0	0,0	1,8	0,0	100
	Sud-Ouest	0,0	86,3	0,0	4,5	5,3	0,0	0,0	1,9	2,0	100
Total		0,0	42,6	1,2	18,5	4,6	5,4	1,5	11,7	14,5	100
Non pauvres	Douala	3,1	22,2	0,0	51,5	3,2	3,4	0,0	3,7	13,0	100
	Yaoundé	0,0	30,3	5,8	43,0	3,5	7,5	0,0	3,9	6,0	100
	Adamaoua	0,0	24,6	1,1	29,7	2,3	21,8	0,0	8,6	11,8	100
	Centre	0,0	34,8	1,6	26,2	6,1	8,9	0,0	13,4	9,1	100
	Est	0,0	38,5	0,0	18,7	6,0	23,6	0,0	6,2	7,0	100
	Extrême-Nord	0,0	10,7	2,7	41,4	4,6	4,2	0,4	11,4	24,6	100
	Littoral	0,0	19,2	5,3	29,0	17,9	0,0	0,0	5,5	23,0	100
	Nord	0,0	25,3	6,3	6,0	10,8	6,2	0,0	24,0	21,3	100
	Nord-Ouest	0,0	27,3	8,6	32,3	9,2	7,2	0,0	6,7	8,8	100
	Ouest	0,0	40,5	1,8	25,2	15,2	5,4	0,0	6,8	5,1	100
	Sud	0,0	33,5	0,0	18,4	7,8	0,0	0,0	5,7	34,6	100
	Sud-Ouest	0,0	24,6	3,0	24,5	2,0	42,4	0,0	3,5	0,0	100
Total		0,3	26,6	3,3	30,7	7,2	9,4	0,1	9,0	13,5	100
Ensemble		0,1	34,7	2,3	24,5	5,9	7,3	0,8	10,4	14,0	100

Source : ECAM3, INS

#### 4.1.5 DEPENSE MOYENNE D'EDUCATION PAR ELEVE

Au niveau national, la dépense annuelle moyenne d'éducation par élève est de 47 490 FCFA en 2006/2007. En moyenne, ce poste de dépense représente 4,7% des dépenses annuelles totales des ménages.

L'on observe cependant quelques disparités suivant la région d'enquête. L'Extrême-Nord, avec 14 841 FCFA, enregistre la dépense annuelle moyenne d'éducation par enfant la plus faible. En revanche, à Douala et Yaoundé, le niveau de dépenses atteint respectivement 105 541 FCFA et 99 802 FCFA. La différence de niveau de vie entre les régions d'enquête expliquerait en partie les écarts observés. Un autre facteur qui expliquerait la différence entre les régions est le type d'établissement fréquenté. En effet, les dépenses sont plus élevées dans les régions où le taux

d'inscription aux établissements privés est important. C'est le cas par exemple de la région de Douala où ce taux est de 65% contre 5% à l'Extrême-Nord.

L'examen selon le milieu de résidence et le niveau de vie fait apparaître les disparités assez nettes. La dépense d'éducation est trois fois plus grande en milieu urbain (80 207 FCFA) qu'en milieu rural (24 455 FCFA). Ceci est la conséquence d'une forte inscription dans le privé des enfants appartenant à des ménages urbains (43,7% contre 13,5% dans le milieu rural). Les parents des ménages non pauvres dépensent en moyenne 65 513 FCFA par an et par élève contre 17 320 FCFA pour les parents des ménages pauvres.

Tableau 4-5 : Dépenses annuelles moyennes d'éducation par élève (en F CFA)

Région d'enquête	Urbain			Rural			Ensemble		
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Douala	52 492	108 966	105 541	.	.	.	52 492	108 966	105 541
Yaoundé	37 155	103 421	99 802	.	.	.	37 155	103 421	99 802
Adamaoua	23 088	52 915	48 659	9 782	13 582	10 921	10 994	36 578	23 365
Centre	25 064	52 247	46 324	21 452	38 308	30 426	21 671	40 664	32 360
Est	21 166	53 989	48 202	12 152	21 638	16 295	12 916	33 220	23 576
Extrême-Nord	12 733	30 926	26 928	9 432	22 286	12 392	9 616	25 842	14 880
Littoral	30 146	53 438	45 819	21 361	31 741	28 088	25 532	42 642	36 830
Nord	16 771	46 747	39 857	7 960	18 794	10 209	8 765	34 520	17 841
Nord-Ouest	26 840	81 759	70 498	20 348	42 618	28 759	20 851	56 280	37 233
Ouest	23 744	63 173	54 437	19 938	38 084	31 482	20 866	47 952	39 433
Sud	26 150	52 724	49 801	17 892	37 332	30 310	18 148	39 297	32 162
Sud-Ouest	36 535	89 013	85 083	22 369	43 250	34 962	23 301	59 910	48 582
<b>Ensemble</b>	<b>29 072</b>	<b>87 461</b>	<b>80 207</b>	<b>15 450</b>	<b>35 452</b>	<b>24 455</b>	<b>17 320</b>	<b>65 513</b>	<b>47 490</b>

Source : ECAM3, INS

Les ménages consacrent en moyenne 4,7% de leur budget aux dépenses d'éducation en 2007, 6,0% en milieu urbain et 3,1% en milieu rural. Cette part est très peu différente entre pauvres (3,8%) et non pauvres (4,9%).

Tableau 4-6 : Part des dépenses d'éducation dans le budget des ménages (%) par région, milieu de résidence et niveau de vie

Régions	Urbain			Rural			Ensemble		
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Douala	11,4	6,3	6,4	.	.	.	11,4	6,3	6,4
Yaoundé	7,6	6,7	6,7	.	.	.	7,6	6,7	6,7
Adamaoua	4,8	4,1	4,2	1,7	0,8	1,2	1,9	2,5	2,3
Centre	6,9	6,8	6,8	5,1	3,7	4,0	5,2	4,1	4,3
Est	5,8	4,7	4,8	2,2	1,6	1,8	2,4	2,6	2,5
Extrême-Nord	2,5	1,6	1,7	1,5	1,1	1,3	1,6	1,3	1,4
Littoral	8,9	5,1	5,6	5,0	2,8	3,1	6,7	3,9	4,3
Nord	3,0	3,0	3,0	1,5	1,0	1,2	1,6	2,0	1,9
Nord-Ouest	7,7	5,9	6,0	6,1	4,2	4,8	6,2	4,9	5,2
Ouest	7,4	6,8	6,8	6,0	4,4	4,7	6,3	5,4	5,5
Sud	6,2	5,1	5,1	6,1	3,6	4,0	6,1	3,8	4,1
Sud-Ouest	9,6	7,3	7,4	5,9	3,4	3,8	6,1	4,8	5,0
<b>Ensemble</b>	<b>7,1</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>	<b>3,8</b>	<b>4,9</b>	<b>4,7</b>

Source: ECAM3, INS

#### **4.1.6 ACCESSIBILITE PHYSIQUE A UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

Dans cette section, l'on s'intéresse aux établissements primaires ou secondaires publics qui sont du ressort de l'Etat. Le développement des infrastructures scolaires a un effet direct sur les indicateurs de scolarisation, notamment en ce qui concerne l'accessibilité à l'école et la couverture du système éducatif.

Si l'on considère qu'une école primaire située à au plus 3 km de marche est accessible, on relève que, d'une manière générale, les écoles peuvent être considérées comme accessibles aux ménages, puisque 92,2% de ceux-ci sont à au plus 3 km d'une école primaire. Globalement, le niveau d'accès aux infrastructures scolaires est plus élevé pour le cycle primaire que pour le cycle secondaire, quel que soit le statut de pauvreté du ménage. En moyenne, la distance qui sépare l'élève de l'établissement primaire public le plus proche est de 1,4 km. Elle est de 3,6 km pour un établissement secondaire public. Cette distance varie sensiblement selon le milieu de résidence, le statut de pauvreté du ménage et la région considérée.

La distance qui sépare le ménage de l'école primaire publique la plus proche est de 1,2 km en milieu urbain contre 1,5 km en milieu rural. Pour l'établissement secondaire public le plus proche, cette distance est de 1,8 km en milieu urbain contre 4,6 km en milieu rural. Les provinces de l'Adamaoua, du Nord, du Sud, du Centre et du Sud-Ouest sont les plus défavorisées en matière d'accessibilité physique à l'école primaire si l'on considère les critères de distance, de temps et de satisfaction. Pour ce qui est de l'accessibilité physique à l'établissement secondaire public, les provinces du Sud, de l'Est, du Centre, du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua sont les plus défavorisées. Ces disparités en matière d'accessibilité physique aux infrastructures scolaires pourraient s'expliquer par les différences en termes de densité de population ou de dotations en infrastructures scolaires.

Le même contraste est observé pour ce qui est du temps mis pour se rendre à l'école primaire publique la plus proche ou à l'établissement secondaire public le plus proche.

Le taux de satisfaction des parents vis-à-vis des prestations des structures scolaires publiques se situe globalement autour de 50% pour les écoles primaires et à 40% pour les établissements secondaires. Selon le niveau de vie des ménages, ce taux de satisfaction est plus élevé chez les pauvres que chez les non pauvres vis-à-vis de l'école primaire publique. C'est donc dire que les efforts fournis ces dernières années par le Gouvernement et les partenaires au développement en vue d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation de base semblent trouver plus d'échos chez les pauvres que les non pauvres. Au niveau de l'enseignement secondaire, les taux de satisfaction sont quasi identiques entre pauvres et non pauvres.

Tableau 4-7 : Accessibilité physique à l'école primaire publique la plus proche selon le milieu de résidence

	Distance moyenne en km			Temps moyen mis pour y aller (en mn)			Pourcentage de ménages satisfaits			Pourcentage de ménages dont l'école se trouve à au plus 3 km		
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
<b>Région d'enquête</b>												
Douala	1,7	1,5	1,5	15,9	13,0	13,1	39,6	25,7	26,1	91,0	92,9	92,8
Yaoundé	1,0	1,2	1,2	15,0	11,2	11,3	63,4	33,3	34,4	98,7	92,8	93,0
Adamaoua	1,8	1,6	1,7	22,8	22,8	22,8	72,5	72,6	72,6	84,7	86,2	85,6
Centre	1,8	1,6	1,7	21,2	19,0	19,7	50,2	49,4	49,6	86,5	91,2	89,8
Est	1,2	1,1	1,1	15,5	15,9	15,7	71,5	57,7	62,6	97,9	97,1	97,4
Extrême-Nord	1,5	1,2	1,4	17,5	12,7	15,5	64,0	52,1	59,0	90,6	91,2	90,8
Littoral	1,0	1,4	1,3	14,7	13,1	13,4	37,5	41,4	40,5	95,7	93,0	93,6
Nord	1,9	1,4	1,6	20,8	20,4	20,6	67,4	58,7	63,2	86,8	92,5	89,5
Nord-Ouest	1,2	1,3	1,3	18,4	16,7	17,4	69,5	57,7	62,0	92,8	94,8	94,1
Ouest	1,4	1,1	1,2	20,0	16,2	17,0	63,3	56,1	57,8	97,6	98,8	98,6
Sud	1,1	1,4	1,3	17,3	21,6	20,7	58,3	53,2	54,3	100,0	92,9	94,4
Sud-Ouest	1,6	1,5	1,5	24,0	19,1	20,0	49,8	32,2	35,4	85,6	87,8	87,4
<b>Milieu de résidence</b>												
Urbain	1,0	1,2	1,2	13,4	11,7	11,9	61,2	39,5	41,2	96,4	95,0	95,2
Rural	1,6	1,5	1,5	19,7	19,6	19,6	63,0	50,0	55,4	90,2	90,7	90,5
<b>Ensemble</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>19,1</b>	<b>15,9</b>	<b>16,8</b>	<b>62,8</b>	<b>45,0</b>	<b>50,3</b>	<b>90,8</b>	<b>92,8</b>	<b>92,2</b>

Source : ECAM3, INS

Tableau 4-8 : Accessibilité physique à l'établissement secondaire publique la plus proche selon le niveau de vie

	Distance moyenne en km			Temps moyen mis pour y aller (en mn)			Pourcentage de ménages satisfaits		
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
<b>Région d'enquête</b>									
Douala	2,3	2,0	2,0	15,7	14,5	14,6	27,2	28,1	28,1
Yaoundé	1,6	1,8	1,8	16,1	12,4	12,6	40,4	34,7	34,9
Adamaoua	2,6	2,9	2,8	53,6	34,4	42,0	38,3	52,2	46,7
Centre	5,1	4,8	4,8	31,4	31,2	31,3	43,9	41,7	42,3
Est	5,2	4,0	4,4	34,8	33,1	33,7	47,8	49,0	48,5
Extrême-Nord	6,1	4,2	5,3	50,5	31,3	42,6	38,3	42,2	39,9
Littoral	2,4	2,9	2,8	24,6	22,7	23,1	41,3	35,2	36,6
Nord	6,8	4,3	5,6	45,0	31,8	38,6	30,5	39,7	35,0
Nord-Ouest	3,6	3,0	3,2	46,4	34,0	38,5	50,4	60,0	56,4
Ouest	3,6	3,0	3,1	29,8	27,1	27,7	44,6	46,7	46,2
Sud	4,1	4,4	4,3	30,7	29,5	29,7	37,5	36,0	36,3
Sud-Ouest	3,5	2,9	3,0	54,5	40,1	42,7	41,6	34,8	36,0
<b>Milieu de résidence</b>									
Urbain	1,9	1,8	1,8	19,3	14,7	15,0	46,7	39,5	40,0
Rural	5,2	4,2	4,6	45,8	37,9	41,1	39,9	41,2	40,7
<b>Ensemble</b>	<b>4,9</b>	<b>3,0</b>	<b>3,6</b>	<b>43,1</b>	<b>26,5</b>	<b>31,3</b>	<b>40,6</b>	<b>40,4</b>	<b>40,4</b>

Source : ECAM3, INS

## 4.2 PAUVRETE ET SANTE

L'ECAM3 a permis, entre autres, d'appréhender l'appréciation que les populations ont de leur état de santé en général, les dernières consultations de santé effectuées ainsi que l'accessibilité physique et financière aux structures et services de santé.

### 4.2.1 CONSULTATION DANS LES STRUCTURES DE SANTE FORMELLES ET INFORMELLES

Les questions posées ont porté sur la dernière consultation de santé effectuée quels que soient la raison et le type de centre de santé visité. Suivant la structure visitée, on distingue les consultations informelles (à domicile par un personnel de santé, chez le tradipraticien, chez le vendeur informel de médicaments, etc.) et les consultations formelles (hôpitaux, centres médicaux d'arrondissement, centres de santé intégrés, pharmacies, cliniques/cabinets médicaux, GIC/ONG santé, infirmeries, visites des infirmiers à l'école ou au lieu de service et campagnes organisées).

Il apparaît que 40,5% des personnes ont effectué leur dernière consultation de santé au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête et 59,5% l'ont fait plus d'un an avant.

Les résultats de l'enquête montrent que près de sept personnes sur dix ayant consulté au cours des 12 derniers mois l'ont fait dans un centre de santé formel. Cependant, le taux de consultation auprès des structures formelles reste faible dans l'Adamaoua (34,1%) et le Nord (55,3%). Le taux de consultation dans les structures formelles varie fortement avec le niveau de

vie des populations. En effet, il est de 60,5% pour les personnes pauvres contre 77,6% pour les non pauvres.

Le taux de consultation de santé dans les structures informelles est de 28%. Il a connu une légère augmentation par rapport à 2001 où il était de 24,5%. Cette augmentation résulte de la multiplication des vendeurs informels de médicaments qui concentrent 65,2% des consultations faites auprès des structures informelles. Elle peut aussi s'expliquer par la stratégie des ménages qui consiste à recourir à des structures de soins moins chères et à se faire consulter à domicile ou au domicile d'un personnel de santé. Ce recours des populations à des structures de santé informelles est encore plus prononcé chez les pauvres que les non pauvres.

Il y a donc lieu que les pouvoirs publics et les partenaires au développement intensifient leurs actions pour améliorer l'accès aux services de santé des populations, et particulièrement des populations pauvres.

Tableau 4-9 : Taux de consultation par région selon le type de structure et le niveau de vie

Région d'enquête		Structure de santé formelle			Structure de santé informelle		
		Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Douala		68,1	81,5	81,1	31,9	18,5	18,9
Yaoundé		78,6	87,1	86,7	21,4	12,9	13,3
Adamaoua		28,0	41,7	34,1	72,0	58,3	65,9
Centre		87,0	85,7	86,2	13,0	14,3	13,8
Est		66,4	80,6	76,0	33,6	19,4	24,0
Extrême-Nord		67,6	74,0	70,4	32,4	26,0	29,6
Littoral		65,6	81,0	76,8	34,4	19,0	23,2
Nord		47,9	65,6	55,3	52,1	34,4	44,7
Nord-Ouest		82,5	86,8	85,0	17,5	13,2	15,0
Ouest		57,0	69,9	66,6	43,0	30,1	33,4
Sud		58,2	75,8	71,1	41,8	24,2	28,9
Sud-Ouest		85,6	89,5	88,7	14,4	10,5	11,3
Cameroun	Urbain	66,0	83,2	81,6	34,0	16,8	18,4
	Rural	59,8	71,6	66,0	40,2	28,4	34,0
	<b>Ensemble</b>	<b>60,5</b>	<b>77,6</b>	<b>72,0</b>	<b>39,5</b>	<b>22,4</b>	<b>28,0</b>

Source : ECAM3, INS

#### 4.2.2 TAUX DE MORBIDITE DECLAREE

L'ECAM3 s'est intéressée à l'état de santé déclaré des populations au cours des deux dernières semaines ayant précédé l'enquête. Ces informations ont permis d'obtenir le taux de morbidité, qui mesure le rapport des personnes déclarées malades/blessées au cours des deux dernières semaines ayant précédé l'enquête sur la population totale. Les résultats sur la morbidité indiquent que dans l'ensemble, environ une personne sur quatre (24,5%) a déclaré avoir été malade au cours des deux dernières semaines. Le niveau de morbidité ne varie pas sensiblement d'une région à l'autre mais reste légèrement supérieur dans l'Adamaoua (37,0%) et l'Ouest (30,9%). L'analyse de la morbidité en fonction du niveau de vie montre que les non pauvres ont été légèrement plus malades que les pauvres.

Suivant le sexe, le taux de morbidité déclarée est un peu plus élevé chez les femmes (25,9%) que chez les hommes (23,0%). Ce constat est validé dans presque toutes les régions d'enquête et quel que soit le niveau de vie.

Etant donné le caractère subjectif des déclarations, les individus ne perçoivent pas de la même manière leur état de santé. Les personnes pauvres, qui généralement vont moins se faire soigner, ne se déclareraient malades que dans des cas graves et les femmes ont une propension à déclarer leur maladie plus que les hommes.

Tableau 4-10 : Taux de morbidité déclarée selon le niveau de vie et le sexe

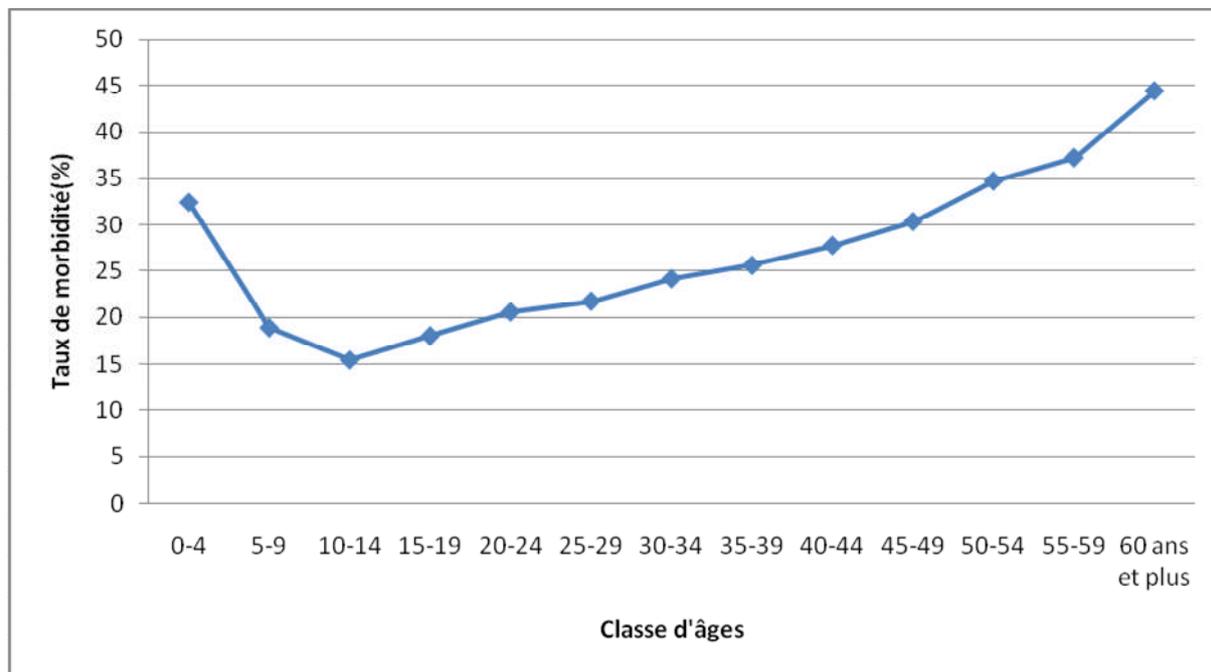
Région d'enquête	Pauvres			Non pauvres			Ensemble			
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	
Douala	15,6	24,2	20,2	24,3	27,2	25,7	23,9	27,0	25,4	
Yaoundé	17,5	21,9	19,7	19,2	23,6	21,4	19,1	23,5	21,3	
Adamaoua	37,3	39,0	38,2	32,0	39,1	35,6	34,7	39,1	37,0	
Centre	21,8	30,5	26,0	25,3	29,4	27,4	23,8	29,8	26,8	
Est	13,7	16,3	15,0	18,0	23,6	20,8	15,8	19,8	17,9	
Extrême-nord	19,9	19,2	19,5	20,5	21,4	20,9	20,1	19,9	20,0	
Littoral	17,4	20,4	18,9	25,9	30,5	28,2	23,2	27,4	25,4	
Nord	18,2	20,6	19,5	23,9	24,4	24,1	20,3	22,0	21,2	
Nord-Ouest	18,7	23,5	21,2	27,3	31,2	29,4	22,9	27,3	25,2	
Ouest	25,2	28,5	26,9	31,7	33,2	32,5	29,8	31,8	30,9	
Sud	21,9	24,4	23,2	24,0	29,5	26,7	23,4	27,9	25,6	
Sud-Ouest	23,8	20,8	22,3	22,6	27,6	25,0	23,0	25,7	24,3	
Cameroun	Urbain	21,7	25,2	23,5	23,0	26,6	24,8	22,9	26,5	24,7
	Rural	20,8	22,9	21,9	25,6	29,0	27,3	23,0	25,6	24,3
	Ensemble	<b>20,9</b>	<b>23,1</b>	<b>22,1</b>	<b>24,3</b>	<b>27,8</b>	<b>26,0</b>	<b>23,0</b>	<b>25,9</b>	<b>24,5</b>

Source : ECAM3, INS

L'analyse en fonction de l'âge montre que les enfants de moins de 5 ans et les personnes de plus de 50 ans constituent les couches les plus vulnérables. En effet, le taux de morbidité déclarée est supérieur à 32% chez ces deux catégories. Une diminution effective de ce taux entraînerait à coup sûr la baisse de la mortalité infanto-juvénile et un allongement de l'espérance de vie à la naissance.

Après la période critique de 0-4 ans, on constate que les taux de morbidité déclarée baissent. Le creux de la vase est observé notamment dans le groupe d'âge de 10 à 14 ans. Les taux de morbidité déclarée augmentent progressivement à partir de 15 ans, mais toujours sans atteindre le plafond de 30% avant l'âge de 45 ans. A partir de 45 ans, les taux de morbidité déclarée dépassent 30% et augmentent progressivement avec l'âge pour atteindre les 44,4% à partir de 60 ans ou plus.

Graphique 4-1: Taux de morbidité déclarée selon le groupe d'âge



Source : ECAM3, INS

#### 4.2.3 DEPISTAGE DECLARE DU VIH/SIDA

Le taux de dépistage déclaré du VIH/SIDA traduit la proportion de personnes ayant déclaré avoir fait un test du VIH/SIDA ; peu importe qu'elles aient retiré ou non leur résultat et la période à laquelle le test a été effectué. Au Cameroun, ce taux est estimé à 20,7%.

Tableau 4-11 : Taux de dépistage déclaré au VIH/SIDA par région d'enquête selon le sexe de l'individu et le niveau de vie

Région d'enquête	Masculin			Féminin			Ensemble			
	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	
Douala	20,9	33,6	33,0	30,5	45,0	44,2	26,0	39,3	38,5	
Yaoundé	25,2	35,6	35,0	33,6	43,1	42,6	29,6	39,4	38,8	
Adamaoua	8,6	15,6	12,0	10,2	16,9	13,3	9,5	16,2	12,7	
Centre	15,5	20,7	18,5	20,9	30,2	26,5	18,1	25,7	22,6	
Est	10,0	16,9	13,5	11,8	18,7	15,1	10,9	17,8	14,3	
Extrême-Nord	2,3	8,2	4,4	4,2	11,2	6,5	3,3	9,7	5,5	
Littoral	10,8	25,8	21,1	17,8	32,0	27,7	14,3	29,0	24,5	
Nord	3,5	12,9	6,9	3,5	14,7	7,6	3,5	13,9	7,3	
Nord-Ouest	12,5	27,2	19,7	19,2	32,3	25,6	16,1	29,9	22,8	
Ouest	10,4	21,6	18,3	21,0	30,4	27,7	16,0	26,3	23,3	
Sud	15,5	21,7	20,0	17,8	27,0	24,2	16,7	24,2	22,0	
Sud-Ouest	19,6	26,0	24,2	17,6	36,0	30,9	18,6	30,8	27,5	
Cameroun	Urbain	15,6	30,6	28,8	22,9	39,5	37,5	19,3	35,1	33,2
	Rural	7,6	17,4	12,0	10,3	22,5	15,8	9,0	20,0	14,0
	Ensemble	<b>8,4</b>	<b>24,2</b>	<b>18,0</b>	<b>11,7</b>	<b>31,2</b>	<b>23,4</b>	<b>10,1</b>	<b>27,8</b>	<b>20,7</b>

Source : ECAM3, INS

L'ampleur du dépistage déclaré est plus marquée en milieu urbain (33,2%) par rapport au milieu rural (14,0%).

L'analyse suivant la région met en évidence de grands écarts de taux de dépistage déclaré au VIH/SIDA. Les régions de Yaoundé (38,8%) et de Douala (38,5%) présentent les taux les plus élevés tandis que celles de l'Extrême-Nord (5,5%) et du Nord (7,3%) présentent les taux les plus faibles.

Il existe des écarts importants entre les hommes (18,0%) et les femmes (23,4%), y compris lorsque l'on tient compte du niveau de vie du ménage. Le taux élevé chez les femmes pourrait s'expliquer par les tests obligatoires lors des grossesses.

Au regard des disparités constatées, il importe d'accorder un intérêt particulier aux zones rurales, aux couches pauvres, aux régions du septentrion et de l'Est lors des campagnes de dépistage et de sensibilisation.

#### 4.2.4 DEPENSE DE SANTE

La dépense annuelle privée de santé par tête mesure la dépense annuelle totale de santé des ménages rapportée au nombre d'habitants. Au niveau national, la dépense annuelle de santé par tête est estimée à 12 775 FCFA, soit une baisse d'environ 9 262 FCA par rapport à 2001. Suivant le milieu de résidence, on constate que chaque membre des ménages urbains dépense plus de deux fois pour sa santé que celui des ménages ruraux, soit en moyenne 20 583 FCFA par an contre 8 512 FCFA en milieu rural. Les deux métropoles (Douala et Yaoundé), avec des dépenses totales par unité de consommation les plus élevées, disposent également des niveaux de dépenses annuelles de santé les plus élevés, à savoir respectivement 26 342 FCFA et 21 721 FCFA par individu. Les régions du septentrion et de l'Est se trouvent au contraire dans le groupe où les dépenses annuelles de santé par tête sont les plus faibles.

Suivant le niveau de vie, l'on note de fortes inégalités. Les personnes issues des ménages non pauvres dépensent en moyenne annuelle pour leur santé quatre fois plus que celles issues des ménages pauvres (respectivement 18 311 FCFA et 4 431 FCFA). En première analyse, on peut dire que ces écarts ont tendance à diminuer. En 2001, un membre des ménages non pauvres avait une dépense moyenne de santé environ cinq fois plus élevée que celle des ménages pauvres.

Tableau 4-12 : Dépenses annuelles de santé par tête suivant la région d'enquête, le milieu de résidence et le niveau de vie (en FCFA)

Région d'enquête	Urbain			Rural			Ensemble		
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Douala	5 003	27 584	26 342	.	.	.	5 003	27 584	26 342
Yaoundé	6 103	22 707	21 721	.	.	.	6 103	22 707	21 721
Adamaoua	4 525	15 101	13 154	3 296	5 407	4 083	3 390	9 112	6 082
Centre	5 977	12 814	11 172	4 595	12 380	9 036	4 671	12 432	9 235
Est	3 896	18 401	16 053	3 232	9 562	5 997	3 263	11 766	7 480
Extrême-Nord	3 512	17 524	14 623	3 617	9 303	5 175	3 612	11 781	6 400
Littoral	6 161	23 533	18 184	5 628	18 324	14 418	5 862	20 613	16 073
Nord	5 454	17 480	14 506	4 367	9 762	5 794	4 453	13 001	7 559
Nord-Ouest	4 364	23 174	19 498	4 637	14 354	8 694	4 617	17 074	10 724
Ouest	5 629	18 937	16 171	6 375	18 095	14 252	6 204	18 395	14 866
Sud	5 028	15 238	13 940	3 827	13 475	10 499	3 872	13 665	10 800
Sud-Ouest	5 169	20 924	19 832	7 353	18 988	15 063	7 225	19 566	16 171
<b>Ensemble</b>	<b>5 198</b>	<b>22 714</b>	<b>20 583</b>	<b>4 338</b>	<b>13 617</b>	<b>8 512</b>	<b>4 431</b>	<b>18 311</b>	<b>12 775</b>

Source : ECAM3, INS

La part des dépenses consacrées à la santé est estimée au niveau national à 3,9% des dépenses totales des ménages. Comparativement aux autres régions, les ménages de l'Adamaoua (2,4%) ont la part la plus faible des dépenses de santé dans les dépenses totales tandis que ceux du Littoral (5,0%), de l'Ouest (4,9%), de Douala (4,6%), du Sud-Ouest (4,5%) ont les parts les plus élevées. De même, cet indicateur ne permet pas de différencier de façon nette les ménages résidant en milieu rural de ceux résidant en milieu urbain ou encore les pauvres des non pauvres.

Tableau 4-13 : Part des dépenses de santé par région d'enquête suivant le milieu de résidence et le niveau de vie

Région d'enquête	Urbain			Rural			Ensemble		
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Douala	2,9	4,6	4,6	.	.	.	2,9	4,6	4,6
Yaoundé	3,5	3,7	3,7	.	.	.	3,5	3,7	3,7
Adamaoua	3,2	3,0	3,0	2,4	1,8	2,0	2,4	2,4	2,4
Centre	3,9	3,5	3,5	2,9	3,6	3,4	3,0	3,6	3,4
Est	2,4	4,0	3,9	2,4	2,9	2,7	2,4	3,2	3,0
Extrême-Nord	2,5	3,5	3,5	3,0	2,9	3,0	3,0	3,2	3,1
Littoral	4,2	5,6	5,4	3,5	5,0	4,8	3,8	5,3	5,0
Nord	3,7	3,7	3,7	3,4	3,1	3,3	3,4	3,4	3,4
Nord-Ouest	2,9	4,0	4,0	3,5	4,1	3,9	3,4	4,1	3,9
Ouest	3,6	4,5	4,4	4,2	5,5	5,2	4,1	5,0	4,9
Sud	2,9	3,0	2,9	2,5	3,3	3,2	2,6	3,2	3,1
Sud-Ouest	3,0	3,9	3,9	4,8	4,7	4,7	4,7	4,4	4,5
<b>Ensemble</b>	<b>3,3</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,9</b>	<b>3,7</b>	<b>3,3</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>

Source : ECAM3, INS

L'écart constaté entre la dépense de santé de 2007 et celle de 2001 peut susciter quelques inquiétudes. L'explication pourrait résider dans les décisions du chef de l'Etat relatives à la gratuité des soins pour certaines maladies.

#### 4.2.5 ACCESSIBILITE PHYSIQUE AUX INFRASTRUCTURES DE SANTE

L'accessibilité physique aux infrastructures renvoie ici soit à la distance moyenne qui sépare les ménages des structures de santé de base (centre de santé intégré, centre médical d'arrondissement ou hôpital de district) les plus proches, soit au temps que ces ménages mettent pour s'y rendre. L'accessibilité physique aux infrastructures de santé ne semble pas problématique au Cameroun puisqu'en moyenne la majorité des ménages (80,4%) y ont accès à moins de 5 km. Il existe cependant des disparités assez nettes entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, la proportion des ménages qui résident à moins de 5 km d'un hôpital de district, d'un centre médical d'arrondissement ou d'un centre de santé intégré est de 69,3% en milieu rural contre 99,3% en milieu urbain.

Il est à noter que cette accessibilité physique ne garantit pas forcément la qualité des services (longue attente, inefficacité des traitements, racket des malades, manque de médicaments dans les formations sanitaires, etc.).

S'agissant des centres de santé intégré, structures de proximité, la distance moyenne qui sépare les ménages de ceux-ci est de 5,6 km. Suivant la région d'enquête, on note des différences nettes entre Douala, Yaoundé et le reste du pays. Les régions de Douala et de Yaoundé se distinguent par les distances moyennes relativement faibles (au plus 2,3 km) tandis que dans le reste du pays, les distances oscillent entre 4,2 km au Littoral et 8 km à l'Extrême-Nord. Les raisons de ces inégalités tiendraient tant à la densité démographique qu'à celle en infrastructures de santé (Yaoundé et Douala). Suivant le milieu de résidence, cette distance est de 7,8 km en milieu rural contre 2,3 km en milieu urbain.

L'accessibilité physique aux centres de santé intégrés mesurée à l'aide du temps mis pour s'y rendre dépend du moyen de locomotion utilisé par les membres du ménage. Au niveau national,

ce temps est estimé à 38,1 minutes. Les mêmes disparités évoquées ci-dessus demeurent selon le milieu de résidence et les régions.

Suivant le niveau de vie, le temps mis pour se rendre à la structure de santé la plus proche est plus élevé chez les pauvres (57,9 mn) que chez les non pauvres (30,3 mn). Ce résultat pourrait s'expliquer par une faible accessibilité des pauvres aux ambulances et moyens de transports modernes.

Tableau 4-14 : Accessibilité physique aux structures de santé les plus proches par région d'enquête selon le niveau de vie

Région d'enquête	Distance moyenne en km			Temps moyen mis pour y aller en minutes			Pourcentage de ménages satisfaits			% de ménages situé à moins de 5 km de la structure de santé (hôpital de district/centre médical d'arrondissement/centre intégré de santé)			
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	
	Douala	3,4	2,3	2,3	22,8	14,0	14,3	46,0	48,9	48,8	100,0	98,7	98,7
Yaoundé	2,3	2,1	2,1	10,2	8,9	8,9	20,7	53,6	52,4	100,0	100,0	100,0	
Adamaoua	8,6	5,8	6,9	61,1	37,7	46,9	36,9	58,3	49,8	40,7	63,1	54,2	
Centre	8,6	7,6	7,9	33,6	29,3	30,6	32,6	46,8	42,6	67,9	71,0	70,0	
Est	7,6	6,1	6,7	39,7	50,2	46,4	59,8	47,9	52,2	61,6	71,2	67,7	
Extrême-Nord	9,1	6,7	8,0	59,8	37,4	49,9	38,7	48,8	43,2	60,5	72,8	65,7	
Littoral	3,7	4,3	4,2	20,4	20,5	20,5	38,4	39,3	39,1	93,3	88,8	89,8	
Nord	7,9	5,8	6,9	69,0	44,0	56,9	45,2	47,0	46,1	63,9	81,7	72,4	
Nord-Ouest	7,5	5,5	6,3	82,9	48,1	61,0	47,9	60,0	55,5	77,9	86,8	83,5	
Ouest	6,6	4,8	5,2	36,4	27,0	29,2	43,4	48,5	47,4	94,6	96,7	96,2	
Sud	4,7	4,9	4,9	32,7	31,8	32,0	32,6	36,1	35,4	83,7	83,8	83,8	
Sud-Ouest	8,5	6,4	6,8	87,4	52,8	59,4	42,0	39,9	40,3	64,9	70,0	69,1	
<b>Cameroun</b>	Urbain	2,7	2,3	2,3	20,3	13,2	13,8	51,9	54,3	54,1	99,0	99,3	99,3
	Rural	8,5	7,3	7,8	62,5	47,2	53,4	40,7	43,4	42,3	65,2	72,7	69,6
	<b>Ensemble</b>	<b>7,9</b>	<b>4,7</b>	<b>5,6</b>	<b>57,9</b>	<b>30,3</b>	<b>38,1</b>	<b>41,9</b>	<b>48,8</b>	<b>46,9</b>	<b>68,6</b>	<b>85,5</b>	<b>80,6</b>

Source : ECAM3, INS

Quant à la satisfaction des populations vis-à-vis des services offerts par ces centres de santé intégrés, les avis sont mitigés. Un peu moins de la moitié de la population en sont satisfaits. Malgré les efforts fournis par le gouvernement en vue de faciliter l'accès aux soins de santé, de doter les centres de santé des équipements de qualité et des médicaments de base, les principaux griefs formulés par les ménages à l'encontre des centres de santé restent « le coût trop élevé », « la mauvaise qualité des services » et « le monnayage des services ».

## CHAPITRE 5 : PAUVRETE, ACTIVITES ECONOMIQUES ET TRAVAUX MENAGERS

L'activité économique procure l'essentiel des revenus et moyens d'existence des individus et joue un rôle important quant à la réduction de la pauvreté. Au cours de l'ECAM3, des questions ont été posées sur la situation d'activité et le statut des individus dans l'emploi afin de permettre des analyses du marché du travail en relation avec la pauvreté.

La seconde partie de ce chapitre porte sur les résultats relatifs aux travaux domestiques effectués par les membres du ménage au cours des sept derniers jours précédant l'enquête.

### 5.1 PAUVRETE, ACTIVITES ECONOMIQUES

#### 5.1.1 SITUATION D'ACTIVITE

Le principal outil de mesure du marché du travail utilisé dans les enquêtes auprès des ménages est le principe de la population active (en anglais labour force framework).

Le concept central du principe de la population active est la main-d'œuvre ou population active du moment, qui donne une estimation du nombre de personnes qui constituent l'offre de main-d'œuvre à un moment donné dans le temps.

Afin de mesurer l'offre de travail, le principe de la population active répartit la population en âge de travailler, sur la base d'une série de règles spécifiques, en de catégories exhaustives s'excluant mutuellement. Il s'agit en l'occurrence :

- des personnes employées,
- des personnes au chômage (les deux catégories constituant ensemble la population active) et
- de la population inactive du moment (les personnes qui ne font pas partie de la population active).

La population en âge de travailler, ou population active potentielle, est considérée ici comme étant celle âgée de 15 ans, âge officiel d'entrée en activité au Cameroun, à 64 ans, l'âge officiel de départ à la retraite de la catégorie la plus favorisée, (professeurs d'université, magistrats) étant fixé à 65 ans.

Le concept de travail adopté ici est celui de l'exercice d'une activité économique suivant la définition du système de comptabilité nationale (SCN rév.4 de 1993) qui stipule que « l'activité économique a pour objet de produire des biens et services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement, en espèces ou en nature, ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial ».

Suivant les résultats obtenus, en 2007 la population active potentielle chez les personnes âgées de 15-64 ans est estimée à près de 9,6 millions d'individus dont 4 624 276 hommes et 4 966 306 femmes. Elle représente 53,6% de la population totale, 52,8% chez les hommes et 54,4% chez les femmes. La population active est estimée à 8,127 millions d'individus, dont

4,035 millions d'hommes et 4,092 millions de femmes. Le taux d'activité des 15-64 ans au sens du BIT<sup>15</sup> est de 82,8%, soit plus de 8 personnes âgées de 15 à 64 ans sur 10 ont un emploi ou bien sont chômeurs (au sens du BIT) au Cameroun. Cependant, l'on note des disparités selon le sexe, la région et le milieu de résidence.

Les taux d'activité sont en général plus élevés chez les hommes que chez les femmes. Cet écart s'expliquerait par le fait que plusieurs femmes sont des femmes au foyer, c'est-à-dire se consacrant uniquement aux activités ménagères, notamment dans les provinces septentrionales et de l'Est.

Suivant les régions d'enquête, Douala et Yaoundé ont des taux d'activité les moins élevés (moins de 72%), tandis que l'Est, l'Ouest, l'Extrême-Nord et le Nord ont des taux d'activité les plus élevés (plus de 88%).

La population vivant en milieu rural est plus active que celle du milieu urbain avec des taux d'activité respectifs de 90,2% et 71,6%, soit une différence d'environ 18 points. Ce résultat, déjà observé au cours de l'EESI 2005, n'est guère surprenant dans la mesure où la population rurale se consacre presque exclusivement aux travaux agricoles tandis qu'en milieu urbain, des efforts doivent être fournis pour chercher un emploi ou créer une activité.

Tableau 5-1 : Taux d'activité au sens du BIT des personnes âgées de 15 à 64 ans par région, selon le milieu de résidence et le sexe (en %)

Région d'enquête	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Douala	79,3	63,2	71,4	.	.	.	79,3	63,2	71,4
Yaoundé	78,1	62,2	70,2	.	.	.	78,1	62,2	70,2
Adamaoua	73,7	51,0	62,8	95,3	87,6	90,9	89,0	79,5	83,8
Centre	71,3	70,2	70,7	84,1	87,3	85,7	83,0	85,7	84,3
Est	78,9	59,6	69,2	94,7	92,2	93,4	92,0	87,1	89,5
Extrême-Nord	82,8	54,9	68,8	96,5	88,7	92,3	94,4	84,2	88,9
Littoral	76,7	72,2	74,5	93,0	89,0	91,0	85,7	81,8	83,7
Nord	83,2	57,2	70,2	95,5	92,4	93,8	92,5	84,9	88,5
Nord-Ouest	81,3	76,5	78,9	84,8	86,1	85,5	84,0	84,1	84,1
Ouest	86,0	76,5	80,8	92,9	95,0	94,1	90,4	88,7	89,5
Sud	69,9	63,8	66,9	80,3	77,4	78,9	79,3	75,9	77,7
Sud-Ouest	72,7	63,1	67,8	91,3	90,2	90,8	86,9	82,7	84,9
<b>Cameroun</b>	<b>79,1</b>	<b>64,2</b>	<b>71,6</b>	<b>91,2</b>	<b>89,2</b>	<b>90,2</b>	<b>86,2</b>	<b>79,5</b>	<b>82,8</b>

Source : ECAM 3, INS

La structure du marché du travail au Cameroun, comme dans la plupart des pays africains au sud du Sahara milite en faveur de l'utilisation, en plus des taux au sens du BIT, des taux élargis, c'est-à-dire prenant en compte les chômeurs découragés<sup>16</sup>, et qui sont de plus en plus nombreux.

En général, les taux d'activité au sens élargi sont sensiblement plus élevés que les taux d'activité au sens du BIT. Cependant, ils suivent les mêmes tendances que ces derniers.

<sup>15</sup> Le taux d'activité au sens du BIT est le rapport de la population active (Actifs occupés+chômeurs BIT) à la population en âge de travailler.

<sup>16</sup> Les chômeurs découragés sont les personnes sans emploi qui, bien que prêtes à travailler à tout moment, ne font plus de démarches pour trouver un emploi.

Tableau 5-2 : Tableau 5-2 : Taux d'activité au sens élargi des personnes âgées de 15 à 64 ans par région, selon le milieu de résidence et le sexe de l'individu (en %)

Région d'enquête	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Douala	81,3	70,1	75,8	.	.	.	81,3	70,1	75,8
Yaoundé	80,5	71,2	75,9	.	.	.	80,5	71,2	75,9
Adamaoua	75,5	53,0	64,7	95,4	87,9	91,1	89,6	80,1	84,4
Centre	73,1	74,7	73,9	85,0	89,1	87,0	84,0	87,7	85,8
Est	80,6	63,0	71,8	95,6	93,1	94,3	93,0	88,4	90,6
Extrême-Nord	83,6	59,4	71,4	96,6	89,4	92,6	94,6	85,4	89,6
Littoral	78,9	77,4	78,2	93,1	89,8	91,4	86,8	84,4	85,6
Nord	84,3	63,6	74,0	95,7	93,0	94,2	93,0	86,7	89,6
Nord-Ouest	82,0	78,9	80,4	85,4	86,7	86,1	84,6	85,1	84,9
Ouest	86,8	79,9	83,1	93,4	95,5	94,6	91,0	90,2	90,6
Sud	71,5	68,4	69,9	81,8	80,0	80,9	80,8	78,7	79,8
Sud-Ouest	74,7	66,5	70,6	91,5	90,9	91,2	87,5	84,1	85,9
<b>Cameroun</b>	<b>81,0</b>	<b>70,4</b>	<b>75,7</b>	<b>91,7</b>	<b>90,0</b>	<b>90,8</b>	<b>87,3</b>	<b>82,4</b>	<b>84,7</b>

Source : ECAM 3, INS

### Pauvreté et situation d'activité des chefs de ménages

De manière générale, la situation d'activité devrait avoir un lien étroit avec le niveau de vie, dans la mesure où l'emploi permet d'avoir des revenus pour faire face à la situation de pauvreté. Les indicateurs de pauvreté selon la situation d'activité des chefs de ménage permettent de relever que les personnes des ménages dirigés par les actifs occupés sont plus touchés par la pauvreté (41,0%) que celles des ménages dirigés par les inactifs (29,9%) ou les chômeurs (11,9%). Ce résultat paradoxal est plus accentué en milieu rural. En milieu urbain, les taux de pauvreté sont moins élevés pour les personnes des ménages dont le chef est chômeur et pour celles dont le chef est actif occupé.

Tableau 5-3 : Taux de pauvreté de la population par région selon la situation d'activité du chef de ménage (%)

Région d'enquête	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs
Douala	4,8	10,7	7,4
Yaoundé	5,8	0,0	10,4
Adamaoua	53,3	13,1	48,4
Centre	40,9	12,1	48,9
Est	51,6	27,5	12,9
Extrême-Nord	66,2	37,2	55,5
Littoral	30,8	0,0	37,3
Nord	64,2	77,8	46,6
Nord-Ouest	51,7	32,6	39,0
Ouest	29,2	9,1	26,4
Sud	28,4	32,9	40,9
Sud-Ouest	28,1	0,0	19,5
<b>Cameroun</b>	Urbain	12,0	15,2
	Rural	55,4	47,8
	Ensemble	41,0	29,9

Source : ECAM3, INS

### 5.1.2 CHOMAGE

Est considéré comme chômeur au sens du BIT, toute personne sans emploi, n'ayant pas exercé une activité économique ne serait-ce qu'une heure, lors de la semaine précédant l'enquête, se déclarant disponible pour travailler dans les quinze jours et recherchant activement un emploi. Mais, du fait de la situation du marché du travail en Afrique en général et au Cameroun en particulier, la dernière condition ci-dessus n'est pas souvent prise en compte. On parle alors de chômage élargi, qui est celui considéré dans la présente section.

L'ECAM3 confirme la tendance, observée au cours de l'EESI 2005, selon laquelle le chômage au Cameroun est un phénomène essentiellement urbain. Les multiples possibilités d'exercice d'activités agropastorales en zone rurale, l'exode rural et les difficultés d'insertion professionnelle en zone urbaine pourraient expliquer cette situation.

Ainsi, le taux de chômage au sens élargi en milieu urbain au Cameroun en 2007 est estimé à 12,6% de la population active.

Au niveau régional, les deux grandes métropoles, Douala et Yaoundé, qui sont les régions les plus urbanisées du pays, ont des taux de chômage les plus élevés, se situant à 16,2% chacune, suivies par le milieu urbain de la province du Sud (11,2%). Les milieux urbains des autres régions ont des taux de chômage compris entre 7 et 9%, sauf ceux de l'Ouest et du Nord-Ouest qui ont les taux de chômage les plus bas, respectivement 6,3% et 4,4%.

Dans l'ensemble, en milieu urbain, les hommes sont moins touchés par le phénomène de chômage que les femmes.

Tableau 5-4 : Taux de chômage élargi des personnes âgées de 15 à 64 ans par région, selon le milieu de résidence et le sexe (en %)

Région d'enquête	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Douala	10,1	23,5	16,2	.	.	.	10,1	23,5	16,2
Yaoundé	9,3	24,1	16,2	.	.	.	9,3	24,1	16,2
Adamaoua	6,5	9,0	7,5	0,4	0,8	0,6	1,9	2,0	2,0
Centre	5,4	10,5	8,1	3,4	4,8	4,1	3,5	5,3	4,4
Est	5,4	10,4	7,6	1,6	1,0	1,3	2,2	2,1	2,1
Extrême-Nord	5,3	12,8	8,4	0,7	1,0	0,9	1,4	2,1	1,7
Littoral	6,6	9,8	8,2	1,5	1,5	1,5	3,5	4,8	4,2
Nord	5,1	13,8	8,8	0,3	0,6	0,5	1,4	2,7	2,0
Nord-Ouest	3,0	5,7	4,4	1,8	1,0	1,3	2,0	1,9	1,9
Ouest	2,8	9,4	6,3	1,6	0,9	1,2	2,0	3,5	2,8
Sud	6,0	16,6	11,2	2,2	5,7	3,8	2,5	6,7	4,5
Sud-Ouest	7,5	10,4	8,9	0,3	1,4	0,8	1,8	3,4	2,5
<b>Ensemble</b>	<b>7,8</b>	<b>18,0</b>	<b>12,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>	<b>3,8</b>	<b>7,0</b>	<b>5,4</b>

Source : ECAM3, INS

Il faut cependant noter que la mesure du chômage ne suffit pas pour caractériser le marché du travail dans les pays en développement, dont le Cameroun. En effet, du fait de l'absence d'un système d'indemnisation de chômeurs, de nombreux travailleurs qui se retrouvent sans emploi

ne peuvent se permettre de demeurer dans cette situation, mais doivent se livrer à une activité quelconque pour survivre, même s'ils ne sont pas occupés à plein temps, ou si leurs qualifications ne sont pas utilisées à bon escient ou si leur activité ne leur permet pas d'obtenir un revenu leur assurant un niveau de vie décent (Arndt et coll., 1980). De ce fait, ils ne correspondent plus à la définition de chômeur ci-dessus alors qu'en réalité ils n'ont pas une activité permanente. Il s'en suit que les chiffres du chômage sont généralement artificiellement bas dans ces pays, sans que le marché de travail soit efficace. Ainsi, le chômage n'est pas suffisant pour analyser le marché du travail. Il faut considérer non seulement les aspects relatifs au fait d'être au chômage et les caractéristiques de ceux qui se retrouvent dans cette situation, mais également la sous utilisation de main d'œuvre sur le marché du travail, c'est-à-dire le groupe de personnes qui sont sous-employées en termes de qualification, de temps de travail ou de revenu. Le sous-emploi qui prend en compte tous ces dysfonctionnements rend mieux compte du comportement du marché de travail dans les pays en développement. Il est abordé dans la section suivante.

### ***5.1.3 SOUS-EMPLOI GLOBAL***

Le sous-emploi vise à quantifier les actifs qui sont soit en chômage, soit en situation de sous-utilisation sur le marché en termes de nombre d'heures travaillées involontairement en deçà du volume horaire hebdomadaire fixé par la loi ou gagnant moins qu'un revenu minimum fixé par la loi. Le sous-emploi global touche environ sept actifs sur dix (69,6%). Toutefois, la situation varie suivant le sexe, la région et le milieu de résidence.

Les femmes sont plus touchées par ce phénomène que les hommes, soit 78,8% pour les femmes contre 60,2% pour les hommes. Cette situation observée au niveau national, reste valable quelque soit la région d'enquête.

D'autre part, les populations rurales sont plus durement touchées par le phénomène de sous-emploi que les populations urbaines, 77,0% contre 54,9%. En effet, contrairement au chômage, le sous-emploi touche principalement les régions moins urbanisées, du fait des activités exercées essentiellement dans l'agriculture traditionnelle ou le secteur informel non agricole. Les régions d'enquête de Douala (47,2%), de Yaoundé (53,1%), du Sud (59,6%) et du Littoral (60,7%) enregistrent les taux de sous-emploi les plus bas à l'opposé de celles de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest où les taux excèdent 80%.

Le sous-emploi se présente donc comme le véritable problème du marché du travail au Cameroun. Ainsi, les politiques d'emploi devraient être orientées prioritairement vers la résorption du sous-emploi.

Tableau 5-5 : Taux de sous-emploi global des personnes âgées de 15 à 64 ans, par région, selon le sexe et le milieu de résidence (%)

REGIONS	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Douala	34,3	62,2	47,2				34,3	62,2	47,2
Yaoundé	41,7	66,3	53,1				41,7	66,3	53,1
Adamaoua	33,5	62,4	43,9	60,6	73,7	67,7	56,1	72,7	64,7
Centre	43,5	57,8	51,0	52,8	74,0	63,6	52,1	72,8	62,6
Est	42,9	60,1	50,5	66,9	73,5	70,4	63,5	72,1	67,9
Extrême-Nord	55,6	77,5	64,5	82,0	92,9	87,7	78,7	91,6	85,3
Littoral	58,5	68,3	63,3	49,4	69,6	59,5	52,3	69,2	60,7
Nord	56,7	77,1	65,3	79,0	93,6	86,7	74,2	91,0	82,7
Nord-Ouest	69,7	81,9	75,8	83,5	92,9	88,8	80,5	91,0	86,3
Ouest	53,8	73,2	64,1	62,8	77,6	71,3	60,0	76,4	69,3
Sud	43,4	56,5	49,8	55,0	66,8	60,5	54,1	65,9	59,6
Sud-Ouest	46,5	57,2	51,6	59,9	86,5	71,9	57,3	80,2	67,7
<b>Cameroun</b>	44,3	67,0	54,9	69,1	84,1	77,0	60,2	78,8	69,6

Source : ECAM3, INS

#### 5.1.4 OCCUPATION

Au niveau national, les actifs occupés représentent 94,6% de l'ensemble des actifs. Cependant, ce taux d'occupation global, défini ici comme la proportion de la population occupant un emploi par rapport à la population active totale, masque les disparités observées selon la région, le sexe, le milieu de résidence et le niveau de vie.

Les taux d'occupation observés dans les grandes métropoles de Douala et Yaoundé (83,8%) semblent beaucoup plus faibles que la moyenne nationale. D'autre part, quelle que soit la région d'enquête, le taux d'occupation des hommes est supérieur à celui des femmes.

Tableau 5-6 : Taux d'occupation par région d'enquête, selon milieu de résidence et le sexe

Régions	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Douala	76,3	.	76,3	84,1	.	84,1	83,8	.	83,8
Yaoundé	81,4	.	81,4	83,9	.	83,9	83,8	.	83,8
Adamaoua	94,0	99,2	98,8	92,2	99,6	97,3	92,5	99,4	98,0
Centre	90,3	97,1	96,8	92,4	95,1	94,9	91,9	95,9	95,6
Est	100,0	98,1	98,2	91,0	99,3	97,6	92,4	98,7	97,9
Extrême-Nord	93,9	99,7	99,5	91,0	97,6	95,8	91,6	99,1	98,3
Littoral	96,0	100,0	98,4	90,1	98,0	94,9	91,8	98,5	95,8
Nord	88,7	99,8	99,0	91,9	98,9	96,4	91,2	99,5	98,0
Nord-Ouest	100,0	98,1	98,2	94,7	99,4	97,9	95,6	98,7	98,1
Ouest	95,6	99,2	98,3	93,3	98,6	96,8	93,7	98,8	97,2
Sud	83,8	97,6	97,0	89,4	95,7	95,0	88,8	96,2	95,5
Sud-Ouest	91,7	99,2	98,9	91,0	99,2	97,0	91,1	99,2	97,5
<b>Cameroun</b>	<b>90,1</b>	<b>99,0</b>	<b>98,1</b>	<b>87,1</b>	<b>98,1</b>	<b>92,5</b>	<b>87,4</b>	<b>98,6</b>	<b>94,6</b>

Source : ECAM3, INS

Les actifs en milieu rural sont relativement plus nombreux à posséder des emplois que ceux du milieu urbain, en raison probablement de la disponibilité des parcelles de terre sur lesquelles les ménages peuvent exercer des activités agropastorales. En milieu urbain par contre, il est plus difficile de trouver une occupation à cause des multiples démarches à faire.

L'on observe un taux d'occupation plus élevé chez les pauvres que chez les non pauvres à l'exception des métropoles de Douala et Yaoundé. Il en découle que le fait d'exercer une activité économique ne permet pas toujours d'échapper à la pauvreté, encore faut-il que l'emploi soit de qualité et génère un revenu suffisant.

Tableau 5-7 : Taux d'occupation par région et par milieu de résidence selon le niveau de vie

Régions		Pauvres			Non pauvres			Ensemble		
		Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Douala		70,3	80,9	76,3	90,7	76,2	84,1	89,9	76,5	83,8
Yaoundé		90,5	69,8	81,4	90,7	76,2	83,9	90,7	75,9	83,8
Adamaoua		99,0	98,7	98,8	97,5	97,0	97,3	98,1	98,0	98,0
Centre		95,8	97,8	96,8	97,0	92,9	94,9	96,5	94,7	95,6
Est		97,0	99,1	98,2	98,4	96,7	97,6	97,8	97,9	97,9
Extrême-Nord		100,0	99,2	99,5	96,5	95,0	95,8	98,6	97,9	98,3
Littoral		97,0	99,6	98,4	96,3	93,4	94,9	96,5	95,2	95,8
Nord		99,0	99,0	99,0	98,2	94,2	96,4	98,6	97,3	98,0
Nord-Ouest		97,2	99,0	98,2	98,6	97,4	97,9	98,0	98,1	98,1
Ouest		98,3	98,4	98,3	97,9	95,8	96,8	98,0	96,5	97,2
Sud		98,1	95,8	97,0	97,2	92,4	95,0	97,5	93,3	95,5
Sud-Ouest		99,6	98,1	98,9	97,8	96,1	97,0	98,2	96,6	97,5
<b>Cameroun</b>	Urbain	91,7	88,6	90,1	92,3	81,1	87,1	92,2	82,0	87,4
	Rural	98,8	99,2	99,0	98,6	97,5	98,1	98,7	98,4	98,6
	<b>Ensemble</b>	<b>98,0</b>	<b>98,2</b>	<b>98,1</b>	<b>95,3</b>	<b>89,5</b>	<b>92,5</b>	<b>96,2</b>	<b>93,0</b>	<b>94,6</b>

Source : ECAM3, INS

## 5.1.5 PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIFS OCCUPES

### 5.1.5.1 Secteurs d'activité

Le secteur informel (agricole et non agricole) concentre 92% de la population occupée contre 8% au secteur formel (public et privé). Les femmes exercent plus leurs activités dans le secteur informel que les hommes. Ces activités informelles sont dominantes en milieu rural. Le milieu urbain enregistre un pourcentage élevé d'actifs occupés travaillant dans le formel (19,5%).

Dans l'ensemble, 43,1% d'actifs occupés âgés de 5 ans ou plus sont pauvres. La pauvreté frappe davantage les actifs occupés du secteur informel agricole où un peu plus de la moitié d'actifs est pauvre (56,9%). Il s'ensuit que l'appartenance au secteur informel pour un travailleur l'expose plus à la pauvreté qu'un travailleur du secteur formel. Globalement, les revenus générés dans le secteur informel ne permettent pas de sortir de la pauvreté.

Tableau 5-8 : Répartition des actifs occupés âgés de 5 ans ou plus par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activité	Répartition des actifs occupés					Taux de pauvreté
	Urbain	Rural	Homme	Femme	Ensemble	
Public	8,8	1,8	5,4	2,2	3,8	8,2
Privé formel	10,7	1,6	6,5	1,9	4,2	7,2
Informel agricole	16,0	82,3	58,6	68,6	63,5	56,9
Informel non agricole	64,6	14,2	29,6	27,3	28,5	22,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>43,1</b>

Source : ECAM3, INS

### 5.1.5.2 Branches d'activité

Le secteur primaire regroupant l'agriculture, la sylviculture, l'élevage, la chasse et la pêche occupe la majorité des travailleurs âgés de 5 ans ou plus. Il concentre 64,2% de la population occupée contre seulement 9,2% pour le secteur secondaire regroupant les activités industrielles. Le secteur tertiaire concernant les branches de services et de commerce emploie 26,6% d'actifs occupés.

Le secteur primaire est prédominant en milieu rural et emploie plus de femmes que d'hommes alors qu'en milieu urbain, c'est le secteur tertiaire qui occupe plus d'actifs. C'est parmi les personnes travaillant dans le secteur primaire qu'on relève la plus grande proportion des pauvres.

Tableau 5-9 : Répartition des actifs occupés âgés de 5 ans ou plus par branche d'activité

Branches d'activité	Répartition des actifs occupés					Taux de pauvreté
	Urbain	Rural	Homme	Femme	Ensemble	
Primaire	16,6	82,9	59,4	69,1	64,2	56,7
Industrie	18,0	5,7	10,0	8,4	9,2	27,6
Commerce	23,1	4,5	9,3	10,3	9,7	18,2
Services	42,3	6,9	21,4	12,3	16,9	14,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>43,1</b>

Source : ECAM3, INS

### 5.1.5.3 Groupes Socio-Economiques (GSE)

Une constitution des groupes socio-économiques tenant compte des caractéristiques de l'activité et de la position de l'individu dans cette activité permet d'expliquer les interactions entre l'activité et le niveau de vie. Le groupe le plus représenté au niveau national est celui des dépendants de l'informel agricole, suivi par celui des exploitants agricoles. C'est également dans ces groupes socio-économiques que l'on relève les pourcentages les plus élevés des pauvres (64,3% et 48,2% respectivement). En milieu urbain, les deux groupes les plus représentés du point de vue de l'emploi sont les travailleurs pour compte propre et les salariés de l'informel non agricole, avec des proportions respectives de 36,9% et 25,6%.

L'analyse de la pauvreté suivant les GSE révèle que les opérateurs du monde agricole, dominé par l'agriculture de subsistance, enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés. En effet, les dépendants de l'informel agricole sont les plus touchés par la pauvreté avec environ deux pauvres sur trois individus. Ils sont suivis par des exploitants agricoles dont presque la moitié est pauvre. L'ampleur du phénomène dans ce groupe s'expliquerait entre autres par l'étroitesse des surfaces exploitées, les instruments utilisés, qui sont rudimentaires, l'inadéquation des techniques culturales et les difficultés d'écoulement de la production. La situation difficile de ces individus nécessite davantage d'actions publiques pour améliorer leur condition.

Le troisième groupe le plus frappé par la pauvreté est celui de certains opérateurs du secteur informel non agricole (travailleurs pour compte propre et salariés de l'informel non agricole) avec une incidence de pauvreté d'environ 23% pour chaque catégorie. Les conditions d'exercice de leur activité et la faiblesse du capital de départ sont, entre autres, les facteurs qui limitent la réalisation des gains substantiels pouvant leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie. Ce groupe vit principalement dans les zones urbaines (62,5% des actifs occupés). Comme pour les exploitants agricoles, des actions concrètes doivent être entreprises par les pouvoirs publics pour améliorer les conditions d'exercice des activités dans ce secteur qui est le plus grand pourvoyeur d'emplois en milieu urbain.

Tableau 5-10 : Répartition des actifs occupés selon les GSE

Groupes socio-économiques	Répartition des actifs occupés selon le GSE					Taux de pauvreté
	Urbain	Rural	Homme	Femme	Ensemble	
Cadre/Patron du public	4,3	0,8	2,6	1,1	1,8	4,2
Autre salarié du public	4,5	1,0	2,8	1,2	2,0	11,9
Cadre/Patron du privé formel	3,2	0,4	1,6	0,7	1,2	4,4
Autre Salarié du privé formel	7,5	1,3	4,9	1,1	3,0	8,3
Exploitant agricole	7,3	38,0	30,0	28,6	29,3	48,2
Dépendant de l'informel agricole	8,7	44,3	28,6	40,0	34,2	64,3
Patron de l'informel non agricole	2,0	0,2	1,0	0,4	0,7	6,3
Travailleur pour compte propre de l'informel non agricole	36,9	9,2	16,1	18,0	17,0	22,5
Salarié de l'informel non agricole	25,6	4,8	12,5	8,9	10,7	22,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>43,1</b>

Source : ECAM3, INS

### **5.1.6 PAUVRETE ET TRAVAIL DES ENFANTS**

L'âge minimum d'entrée dans le marché du travail au Cameroun est fixé à 14 ans. Toutefois, L'ECAM3 a collecté des informations sur les activités économiques des enfants de 5 à 17 ans afin de mesurer le phénomène du travail des enfants. Il n'existe pas encore de définition universellement acceptée du concept de travail des enfants en ce sens que les positions divergent parfois de façon très prononcée. Cependant, les conventions n° 138 et 182 de l'Organisation International de Travail (OIT) fixent les limites des formes de travail qui sont inacceptables selon les normes internationales. Dans ce cadre, pour la communauté internationale, toutes les formes de travail des enfants ne sont pas à proscrire. Par exemple, une activité qui respecte les limites légales tout en ne perturbant pas la santé ou le développement des enfants ni leur scolarité peut constituer une expérience positive. En revanche, les formes suivantes de travail des enfants sont prosrites par le droit international : les formes intrinsèquement condamnables; les travaux dangereux et les tâches exécutées par un enfant n'ayant pas l'âge requis pour ce type de travail selon la législation nationale, en conformité avec les normes internationales. Il existe plusieurs indicateurs permettant de traduire l'esprit de ces conventions. Ces indicateurs seront publiés dans les prochaines publications de l'INS. Il sera surtout question ici de l'intensité et des caractéristiques du travail des enfants.

#### **5.1.6.1 Activité économique des enfants**

L'activité économique des enfants désigne la plupart des travaux effectués par ceux-ci, pour le marché de travail ou non, payé ou non, à l'heure ou à temps plein, occasionnel ou régulier, légal ou illégal. Elle ne comprend pas les tâches effectuées au foyer ou à l'école. Selon les Conventions des Nations Unies sur les droits des enfants, adoptées en 1989, un «enfant» est universellement défini comme un individu ayant moins de 18 ans. Dans le but d'évaluer le travail des enfants, l'INS prend en compte le groupe d'âge de 5 à 17 ans, dans la mesure où les enfants de moins de 5 ans sont dans l'incapacité d'avoir une compréhension suffisante de ce qu'ils font. La proportion des enfants de 5 à 17 ans exerçant une activité économique en 2007 est estimée à 40,7%. L'ampleur des résultats dépend du milieu de résidence du fait des différences dans l'organisation du travail et des différentes alternatives. Le milieu rural est plus propice à la mise au travail des enfants. La proportion des enfants occupés économiquement est de 51,0% en milieu rural contre 18,3% en urbain. Ainsi, la mobilisation des enfants sur le marché du travail semble décroître avec le taux d'urbanisation : des grandes villes aux villes moyennes et de celles-ci aux zones rurales. Ceci s'expliquerait en partie par le fait que les zones rurales se caractérisent par une offre scolaire insuffisante.

Suivant la région, le travail des enfants revêt un caractère assez préoccupant dans les provinces de l'Est, de l'Adamaoua, de l'Ouest et du Nord. La proportion des enfants de 5 à 17 ans occupés économiquement y est respectivement de 61,9%, 60,4%, 56,9% et 52,9%. Le phénomène est moins important dans les régions de Douala et Yaoundé. Aucune disparité importante suivant le genre n'est notée au sujet du travail des enfants.

Le travail des enfants est corrélé au niveau de vie des ménages. La proportion des enfants occupés économiquement est de 30,2% chez ceux issus des ménages non pauvres contre 52,4% des ménages pauvres. Par ailleurs, on constate un nombre relativement élevé des enfants en deçà de l'âge minimum d'entrée sur le marché de travail qui sont déjà occupés. Chez les enfants de 5 à 13 ans, 34,7% sont occupés économiquement.

Tableau 5-11 : Proportion des enfants de 5 à 17 ans occupés économiquement par région d'enquête, sexe, groupe d'âge et le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
<b>Région d'enquête</b>									
Douala	5,6	10,3	10,0	.	.	.	5,6	10,3	10,0
Yaoundé	12,7	8,8	9,1	.	.	.	12,7	8,8	9,1
Adamaoua	24,0	18,6	19,6	73,2	68,9	71,9	69,6	47,6	60,4
Centre	26,5	29,0	28,4	40,9	34,5	37,8	40,1	33,6	36,8
Est	38,9	26,7	29,0	73,1	57,8	68,1	71,4	48,0	61,9
Extrême-Nord	36,9	15,7	21,2	53,6	46,0	51,8	52,8	36,5	48,0
Littoral	49,4	24,6	33,3	62,3	45,1	51,6	56,8	35,9	43,5
Nord	27,7	18,0	21,0	64,9	44,7	60,8	61,7	32,6	52,9
Nord-Ouest	45,7	20,1	26,4	40,7	35,2	38,8	41,0	30,5	36,6
Ouest	50,5	37,0	40,5	64,2	64,1	64,1	61,0	54,7	56,9
Sud	19,2	16,8	17,1	29,5	24,9	26,7	29,2	24,0	25,9
Sud-Ouest	20,2	8,7	9,9	43,4	29,6	35,5	41,8	23,1	29,8
<b>Féminin</b>									
5-13 ans	25,0	10,2	12,7	47,0	39,5	44,2	44,7	25,0	34,6
14-17 ans	49,3	23,4	26,9	79,7	63,6	72,3	75,8	42,3	55,3
Total	31,6	14,6	17,2	54,5	46,6	51,4	52,0	30,4	40,3
<b>Masculin</b>									
5-13 ans	23,7	10,5	12,6	48,6	36,4	44,2	46,2	23,6	34,9
14-17 ans	53,0	31,2	35,3	74,7	60,8	69,1	71,7	45,7	57,6
Total	33,5	16,6	19,5	55,0	43,2	50,7	52,7	29,9	41,1
<b>Les deux sexes</b>									
5-13 ans	24,4	10,4	12,7	47,8	37,9	44,2	45,5	24,3	34,7
14-17 ans	51,4	27,0	30,9	77,0	62,3	70,7	73,6	43,9	56,5
<b>Ensemble</b>	<b>32,6</b>	<b>15,6</b>	<b>18,3</b>	<b>54,8</b>	<b>45,0</b>	<b>51,0</b>	<b>52,4</b>	<b>30,2</b>	<b>40,7</b>

Source : ECAM3, INS

### 5.1.6.2 Branche d'activité des enfants occupés économiquement

La mise au travail des enfants a pour cadre principal le secteur primaire: plus de 8 enfants sur 10 travaillent dans l'agriculture, l'élevage, la forêt, la chasse et la pêche au Cameroun. Cette proportion reste la plus importante quelque soit le milieu de résidence, le sexe, le groupe d'âge de l'enfant et le niveau de vie des ménages. La branche « commerce, réparation, restauration et hôtels » constitue le second pourvoyeur d'emplois aux enfants. Environ un enfant occupé sur dix, exerce dans le commerce, la réparation de véhicules ou autres biens personnels, la restauration et l'hôtellerie.

Tableau 5-12 : Répartition des enfants de 5 à 17 ans économiquement actifs par branche d'activité (%)

	Agriculture/élevage/pêche/chaussure	Mines/minerais/industrie	Bâtiments et travaux publics	commerce/restauration et hôtels	transport/télécommunications/autres services	Total
<b>Région d'enquête</b>						
Douala	6,3	20,1	2,8	60,7	10,0	100,0
Yaoundé	21,2	13,4	5,8	47,4	12,2	100,0
Adamaoua	83,6	7,3	0,2	8,0	1,0	100,0
Centre	86,2	2,4	0,5	7,6	3,3	100,0
Est	92,0	1,7	0,0	5,7	0,7	100,0
Extrême-Nord	90,4	4,1	0,0	4,5	1,0	100,0
Littoral	82,0	6,0	0,3	11,2	0,6	100,0
Nord	92,5	2,0	0,1	4,7	0,8	100,0
Nord-Ouest	84,0	4,3	0,0	8,5	3,2	100,0
Ouest	87,9	3,6	0,2	7,3	1,1	100,0
Sud	78,7	8,0	0,3	9,2	3,8	100,0
Sud-Ouest	82,7	3,5	0,0	11,9	1,9	100,0
<b>sexe</b>						
garçon	85,8	3,2	0,5	8,5	2,0	100,0
filles	84,5	5,5	0,0	8,4	1,6	100,0
<b>Milieu de résidence</b>						
urbain	42,2	14,2	1,6	35,0	7,1	100,0
rural	91,8	2,8	0,1	4,4	1,0	100,0
<b>Niveau de vie</b>						
Pauvres	91,7	3,1	0,1	4,1	1,0	100,0
Non pauvres	74,9	6,3	0,6	15,2	3,1	100,0
<b>Tranches d'âge</b>						
5-13 ans	89,6	2,8	0,0	7,0	0,7	100,0
14-17 ans	78,0	6,8	0,7	10,9	3,6	100,0
<b>Ensemble</b>	85,2	4,3	0,3	8,5	1,8	100,0

Source : ECAM3, INS

### 5.1.6.3 Statut du travail des enfants économiquement actifs

Compte tenu de la multitude d'activités qui caractérisent les enfants au travail, un découpage qui permet de distinguer les enfants qui exercent l'ensemble de leurs activités à titre d'aide familial non rémunéré, d'aide familial rémunéré, de ceux qui effectuent les travaux réguliers et enfin de ceux qui travaillent pour leur propre compte ou qui sont employeurs a été opéré.

La majorité (78,4%) des enfants occupés économiquement sont des aides familiaux non rémunérés. Le cadre familial est donc le premier utilisateur du travail des enfants. Pour des raisons socioéconomiques, les enfants sont plus souvent utilisés comme des aides familiaux que comme une main d'œuvre salarié. En d'autres termes, les occupations des enfants tendent à être les mêmes que celles des autres membres de la famille dans des travaux agricoles en milieu rural et dans de nombreux métiers du secteur informel urbain. Seulement 16,3% sont des travailleurs réguliers et 5,3% des travailleurs indépendants (employeur ou travailleur pour compte propre). La même tendance est observée quel que soit le sexe, le niveau de vie, la tranche d'âge et le milieu de résidence.

Tableau 5-13 : Répartition des enfants de 5 à 17 ans économiquement actifs par statut du travail (%)

	Employeur/ propre compte	Travailleur régulier	Travailleur familial non rémunéré	Total
<b>Région d'enquête</b>				
Douala	11,7	39,2	49,1	100,0
Yaoundé	12,6	56,0	31,4	100,0
Adamaoua	7,9	6,8	85,3	100,0
Centre	8,0	29,2	62,8	100,0
Est	3,2	1,2	95,7	100,0
Extrême-Nord	6,1	6,1	87,9	100,0
Littoral	2,7	7,3	89,9	100,0
Nord	5,2	9,3	85,5	100,0
Nord-Ouest	6,9	51,3	41,8	100,0
Ouest	1,9	4,9	93,2	100,0
Sud	3,6	8,8	87,6	100,0
Sud-Ouest	3,6	60,0	36,4	100,0
<b>sexe</b>				
garçon	5,5	16,5	78,0	100,0
filles	5,1	16,2	78,7	100,0
<b>Milieu de résidence</b>				
urbain	7,4	27,9	64,7	100,0
rural	5,0	14,5	80,5	100,0
<b>Niveau de vie</b>				
Pauvres	4,8	14,0	81,3	100,0
Non pauvres	6,1	20,0	73,9	100,0
<b>Tranches d'âge</b>				
5-13 ans	2,0	13,9	84,1	100,0
14-17 ans	10,7	20,2	69,1	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>5,3</b>	<b>16,3</b>	<b>78,4</b>	<b>100,0</b>

Source : ECAM3, INS

## 5.2 ACTIVITES MENAGERES DES MEMBRES DU MENAGE

Cette deuxième partie du chapitre présente les résultats relatifs aux travaux domestiques effectués par les membres du ménage au cours des sept derniers jours précédant l'enquête. Ici, le travail domestique est appréhendé, sur la base des déclarations relatives aux activités suivantes : faire la cuisine/servir les repas dans le ménage, faire les courses (y compris le marché pour le ménage), nettoyer les ustensiles/la maison, faire la lessive, puiser de l'eau pour le ménage, ramasser du bois pour le ménage, garder des enfants/personnes âgées/malades du ménage et autres tâches ménagères similaires. Sont pris en compte ici, uniquement les travaux effectués par les membres du ménage et ceci à l'exception des domestiques. L'analyse porte sur la participation aux travaux ménagers et au temps consacré à ceux-ci.

### 5.2.1 PAUVRETE ET PARTICIPATION AUX ACTIVITES MENAGERES

Les membres des ménages se consacrent plus à la lessive (33,8%), à la recherche de l'eau (30,8%), au nettoyage des ustensiles et de la maison (30,8%), et dans une moindre mesure aux courses pour le ménage (27,8%). La garde des enfants, des personnes âgées ou des malades n'est effectuée que par 16,3% de la population des ménages. Plus d'une personne âgée de 5 ans

ou plus sur cinq dans le ménage fait la cuisine ou sert le repas (23,1%). Les femmes s’y attèlent plus que les hommes. En effet, elles sont 36,6% contre 9,0% d’hommes. En général, le nettoyage des ustensiles ou de la maison, la lessive et la recherche de l’eau sont également plus exercés par les femmes que par les hommes.

Tableau 5-14 : Pourcentage de la population de 5 ans ou plus effectuant des travaux domestiques selon le type

	Pourcentage de personnes participant, au cours des 7 jours précédant l'enquête, à l'activité domestique :							
	Faire la cuisine, servir le repas dans le ménage	Faire les courses (y compris le marché) pour le ménage	Nettoyer les ustensiles, la maison	Faire la lessive	Puiser de l'eau pour le ménage	Ramasser le bois pour le ménage	Garder les enfants/personnes âgées/malade du ménage	Autre tâches ménagères
<b>Région d'enquête</b>								
Douala	22,5	26,4	32,4	35,9	27,2	2,2	13,8	6,7
Yaoundé	21,9	25,3	29,5	33,6	25,9	4,9	13,1	6,7
Adamaoua	23,1	28,5	28,8	30,3	30,5	21,9	15,4	15,8
Centre	24,1	24,9	33,6	36,7	33,7	28,8	17,1	6,4
Est	25,7	31,0	32,0	35,5	36,8	29,9	21,4	8,6
Extrême-Nord	19,3	29,7	23,5	28,1	26,8	18,7	19,9	11,7
Littoral	23,6	29,7	31,4	33,1	28,2	19,5	13,8	11,0
Nord	19,5	31,5	24,9	31,1	27,4	17,4	12,4	2,0
Nord-Ouest	25,4	25,9	36,1	37,6	35,5	30,6	14,2	5,3
Ouest	29,0	32,3	35,3	37,8	35,1	30,5	22,7	23,0
Sud	26,8	28,5	37,5	35,9	39,1	24,3	23,1	10,4
Sud-Ouest	23,5	20,4	36,0	35,2	34,5	23,6	9,7	2,7
<b>Sexe</b>								
Masculin	9,0	23,2	22,0	29,5	27,7	18,0	10,3	7,4
Féminin	36,6	32,3	39,3	38,0	33,7	21,9	22,0	11,0
<b>Situation d'activité</b>								
Actif occupé	26,3	32,3	29,8	36,2	31,3	24,7	17,1	10,5
Chômeur BIT	29,5	30,9	33,0	39,0	27,9	6,0	18,7	8,8
Chômeur découragé	37,3	33,9	37,4	44,4	31,1	7,2	23,7	14,3
Inactif	15,5	18,0	32,4	28,1	29,9	11,4	14,3	6,3
<b>Niveau de vie</b>								
Pauvres	20,9	26,8	28,7	31,3	31,8	25,6	18,0	8,9
Non pauvres	24,5	28,5	32,2	35,5	30,1	16,4	15,2	9,4
<b>Tranche d'âges</b>								
5-14 ans	11,4	17,3	32,8	26,7	34,3	18,4	14,5	6,1
15-64 ans	29,1	33,5	30,7	38,3	30,2	20,7	17,5	10,8
65 ans et plus	21,5	21,2	17,0	20,2	12,3	20,3	11,8	7,9
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	22,8	27,2	30,8	34,6	26,5	6,8	14,7	9,1
Rural	23,3	28,2	30,8	33,4	33,2	27,6	17,2	9,3
<b>Ensemble</b>	<b>23,1</b>	<b>27,8</b>	<b>30,8</b>	<b>33,8</b>	<b>30,8</b>	<b>20,0</b>	<b>16,3</b>	<b>9,2</b>

Source : ECAM3, INS

Selon le milieu de résidence, 33,2% et 27,6% des membres des ménages en milieu rural contre 26,5% et 6,8% en milieu urbain se consacrent respectivement à la recherche de l’eau et au ramassage du bois pour le ménage. L’écart observé pour cette dernière activité pourrait s’expliquer en partie par le fait que le bois est le combustible solide le plus utilisé en milieu rural. Suivant la situation dans l’activité du membre du ménage, l’on observe que chez les

actifs occupés, les chômeurs BIT et les chômeurs découragés, la participation à la lessive est l'activité la plus exercée avec 36,2%, 39,0% et 44,4% respectivement. Par contre chez les inactifs, c'est plutôt au nettoyage des ustensiles qu'ils participent le plus (32,4%). Les pauvres participent en proportion plus importante à la recherche de l'eau (31,8%) et les non pauvres à la lessive (35,5%). L'écart le plus accentué entre pauvres et non pauvres est enregistré pour le ramassage du bois, soit 9,1 points en faveur des pauvres. Il pourrait signifier que l'utilisation du bois pour la cuisine est plus le fait des ménages pauvres que de ceux non pauvres. Selon l'âge des membres du ménage, les enfants âgés de 5-14 ans participent le plus aux activités suivantes : puiser de l'eau (34,3%) et nettoyer les ustensiles (32,8%). A l'exception de ces deux dernières activités citées, les personnes de la tranche d'âges 15-64 ans participent le plus aux autres activités ménagères.

Ces résultats dénotent l'inaccessibilité des ménages pauvres et ruraux aux sources d'énergie modernes de cuisson d'une part, et d'approvisionnement en eau de forage ou CDE d'autre part. Un effort pour l'amélioration de l'offre d'énergie serait nécessaire pour la préservation de la santé des populations.

### ***5.2.2 PAUVRETE ET TEMPS CONSACRE AUX ACTIVITES MENAGERES***

Cette section porte sur le nombre moyen d'heures hebdomadaires consacrées aux travaux domestiques en rapport avec la région d'enquête, le sexe, le niveau de vie du membre du ménage et son milieu de résidence. Dans l'ensemble, les membres du ménage allouent en moyenne 13,3 heures par semaine aux travaux ménagers. Cette moyenne nationale cache des disparités selon le sexe, la région d'enquête, le milieu de résidence et la situation d'activité.

Suivant la région d'enquête, le nombre moyen hebdomadaire d'heures consacrées aux travaux ménagers varie de 10 heures pour les membres des ménages de l'Adamaoua à 15,7 heures pour ceux du Centre.

Dans l'ensemble, les femmes consacrent en moyenne et par semaine 8,2 heures de plus que les hommes. Cette tendance reste valable, avec des amplitudes plus ou moins prononcées, aussi bien pour la région d'enquête, pour la situation d'activité que pour le milieu de résidence. L'écart est très prononcé pour les grandes villes (Douala et Yaoundé), le Centre, les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Est. Les femmes en situation de chômage allouent deux fois plus de temps aux travaux ménagers que les hommes chômeurs. Les femmes du milieu urbain allouent moins de temps aux travaux ménagers que celles du milieu rural. Toutefois, elles consacrent deux fois plus de temps que les hommes du même milieu.

Tableau 5-15 : Nombre moyen d'heures quotidiennes consacrées aux tâches ménagères selon le sexe et le niveau de vie par région d'enquête, le milieu de résidence et la situation d'activité

	Sexe		Ensemble	Niveau de vie		Ensemble
	Masculin	Féminin		Pauvre	Non pauvre	
<b>Région d'enquête</b>						
Douala	7,0	16,7	12,2	17,8	12,0	12,2
Yaoundé	6,7	14,6	10,8	10,4	10,9	10,8
Adamaoua	6,0	13,6	10,0	9,4	10,6	10,0
Centre	10,5	20,2	15,7	17,2	14,8	15,7
Est	9,9	17,8	14,1	13,7	14,5	14,1
Extrême-Nord	9,2	20,3	15,3	14,4	16,8	15,3
Littoral	9,7	14,2	12,0	11,1	12,4	12,0
Nord	7,2	15,9	11,9	10,5	14,1	11,9
Nord-Ouest	12,4	18,0	15,5	15,4	15,5	15,5
Ouest	9,2	15,2	12,5	12,3	12,6	12,5
Sud	8,8	16,3	12,4	11,3	13,0	12,4
Sud-Ouest	10,6	17,6	14,0	13,1	14,2	14,0
<b>Situation d'activité</b>						
Actif occupé	9,3	18,8	14,3	14,4	14,2	14,3
Chômeur BIT	9,5	21,4	16,3	16,7	16,3	16,3
Chômeur découragé	9,7	26,6	21,5	27,5	20,3	21,5
Inactif	8,2	12,7	10,7	9,8	11,0	10,7
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	7,7	16,6	12,4	12,4	12,4	12,4
Rural	9,7	17,5	13,9	13,5	14,4	13,9
<b>Ensemble</b>	<b>9,0</b>	<b>17,2</b>	<b>13,3</b>	<b>13,4</b>	<b>13,3</b>	<b>13,3</b>

Source : ECAM3, INS

## **CHAPITRE 6 : PAUVRETE, PATRIMOINE ET ACCES AU CREDIT**

La possession de certains éléments de patrimoine physique, de patrimoine productif et l'accès aux moyens financiers constituent des atouts pouvant permettre aux ménages de se prémunir contre la pauvreté. Les ménages qui réunissent ces conditions favorables sont moins vulnérables que ceux qui n'en disposent pas. Parmi les éléments de patrimoine, on peut citer la possession d'une parcelle de terre, la possession d'une épargne, l'accès au crédit, et bien d'autres éléments servant à des fins de production ou non.

### **6.1 POSSESSION DES TERRES EXPLOITEES<sup>17</sup>**

Au Cameroun en 2007, 53,9% de ménages ont au moins un membre propriétaire d'une parcelle de terre exploitée pour la culture, l'élevage, la construction, etc.. La superficie moyenne des terres exploitées détenues par les ménages est de 2,4 ha. Cette situation masque des disparités selon le milieu de résidence, les régions et le niveau de vie.

En considérant le milieu de résidence, la proportion de ménages dont au moins un membre est propriétaire d'une terre exploitée est 4 fois plus élevée en zone rurale qu'en zone urbaine.

Sur le plan régional, Douala et Yaoundé se distinguent du reste du pays par de très bas taux d'accessibilité à la terre exploitée. Cependant, à Douala, les ménages possédant les terres exploitées disposent de parcelles dont la superficie est en moyenne 4 fois supérieure à la moyenne nationale. Pour le reste des régions, une proportion élevée des ménages en zone rurale détient des terres, mais ces terres sont peu vastes.

Suivant le niveau de vie du ménage, les pauvres détiennent en grande majorité des terres exploitées (80%) mais celles-ci sont de petites superficies (2,1 ha en moyenne). Pourtant seulement 43% des ménages non pauvres possèdent des terres exploitées, leur superficie étant en moyenne de 2,7 ha.

---

<sup>17</sup> L'on s'intéresse ici à la possession en terme de propriété suivant le droit légal ou coutumier, même si le ménage n'est pas le principal exploitant de la parcelle, même si cette parcelle n'est pas dans la localité de résidence du ménage.

Tableau 6-1 : Pourcentage de ménages ayant accès à la terre exploitée et superficie moyenne exploitée

Région d'enquête	% de ménages			Superficie moyenne (ha)			
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	
Douala	6,1	6,8	6,7	1,6	10,6	10,4	
Yaounde	8,8	15,1	14,9	0,4	4,5	4,4	
Adamaoua	86,2	56,2	68,0	1,8	1,4	1,6	
Centre	85,2	72,0	76,0	2,5	3,1	2,9	
Est	88,2	66,1	74,0	1,1	1,6	1,4	
Extreme-nord	86,1	63,3	76,6	1,9	1,9	1,9	
Littoral	53,1	46,9	48,3	2,0	2,1	2,1	
Nord	86,1	62,3	74,7	2,5	2,4	2,4	
Nord-ouest	85,8	60,3	69,7	1,8	1,7	1,7	
Ouest	69,0	60,2	62,2	1,7	1,8	1,7	
Sud	53,6	33,9	37,9	4,0	4,9	4,6	
Sud-ouest	66,2	41,5	46,0	3,5	4,0	3,9	
Cameroun	Urbain	34,4	17,4	18,7	1,6	4,4	4,0
	Rural	84,7	67,4	74,6	2,1	2,3	2,2
	<b>Ensemble</b>	<b>79,8</b>	<b>43,3</b>	<b>53,9</b>	<b>2,1</b>	<b>2,7</b>	<b>2,4</b>

Source : ECAM3, INS

## 6.2 ACCESSIBILITE AU CREDIT ET A L'EPARGNE

La capacité d'accès au crédit et la possession d'une épargne, même de précaution, permet de distinguer les ménages vulnérables de ceux capables de subvenir à leurs besoins de base à court terme.

### 6.2.1 ACCESSIBILITE AU CREDIT<sup>18</sup>

En plus de l'éducation, de la santé et de l'aspiration à de meilleurs logements, l'accès au crédit est aussi l'une des priorités de millions de camerounais. En effet, une toute petite somme d'argent peut permettre de rompre avec le cycle infernal de la pauvreté. Il ressort de l'ECAM3 que le pourcentage de ménage dont au moins un membre a fait une demande non satisfaite de crédit d'affaires est de 3,9%. Par ailleurs, seulement 5,5% de ménages ont fait une demande satisfaite. Ces résultats appellent deux commentaires. Premièrement, connaissant le système bancaire, les ménages camerounais sont très peu motivés à demander les crédits. Deuxièmement, très peu de demande de crédits sont satisfaites. Au vu de ces résultats, les pouvoirs publics devraient mettre en place les dispositifs et mécanismes permettant de faciliter l'accès aux crédits.

La province du Centre (hors Yaoundé) est celle qui a un pourcentage de demande satisfaite de crédit le plus faible (0,8%). Elle est suivie par la province du Littoral (hors Douala) (2%), l'Est (2,5%) et le Sud (2,7%). A l'opposée, les provinces de l'Ouest, du Nord-Ouest, de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest ont enregistré des pourcentages plus élevés. Si l'Ouest, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest sont les provinces qui bénéficient d'une forte présence des mouvements associatifs, des structures de micro-finance et d'ONG, la province de l'Extrême-Nord quant à elle, a bénéficié de divers programmes et projets d'appui à la réduction de pauvreté depuis 2001, à l'instar du PREPAFEN et du PARFAR dont les missions étaient entre autres de faciliter l'accès au crédit.

<sup>18</sup> Il s'agit de crédits destinés à alimenter un circuit de production ou les investissements productifs du ménage.

Dans l'ensemble, les ménages non pauvres ont un pourcentage de demande satisfaite de crédit (6%) plus élevé que celui des ménages pauvres (4,3%). Dans les régions du Centre, de l'Est, de l'Adamaoua et du Littoral, les ménages pauvres n'ont pratiquement pas accès au crédit (moins de 1% de demande satisfaite).

Tableau 6-2 : Accessibilité au crédit et possession d'une épargne selon le niveau de vie

Région d'enquête	CREDIT									EPARGNE			
	Pourcentage de ménages dont un membre a demandé un crédit			Pourcentage de ménages dont un membre a demandé un crédit d'affaires qui lui a été refusé			Pourcentage de ménages ayant demandé et obtenu un crédit			Pourcentage de ménages possédant une épargne			
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	
Douala	4,5	6,7	6,6	3,0	3,3	3,3	4,5	3,8	3,8	20,3	32,1	31,8	
Yaoundé	9,1	9,7	9,7	7,8	5,4	5,4	1,3	5,3	5,2	32,2	49,3	48,7	
Adamaoua	4,3	7,2	6,1	3,7	2,2	2,8	0,6	5,3	3,4	45,2	44,4	44,7	
Centre	6,0	3,3	4,1	6,0	2,2	3,4	0,0	1,1	0,8	19,9	28,6	26,0	
Est	0,9	5,9	4,1	0,4	3,3	2,2	0,6	3,6	2,5	2,5	11,7	8,4	
Extrême-nord	6,2	11,4	8,4	1,7	2,6	2,1	5,3	9,5	7,0	1,1	11,9	5,6	
Littoral	1,7	7,2	6,0	1,4	5,2	4,4	0,9	2,4	2,0	13,0	25,4	22,5	
Nord	6,2	10,6	8,3	3,1	3,4	3,2	3,7	8,0	5,7	7,5	17,6	12,3	
Nord-ouest	10,2	12,3	11,5	3,1	6,2	5,1	8,2	7,3	7,6	25,2	28,1	27,1	
Ouest	7,7	13,7	12,3	1,7	4,2	3,7	6,2	10,7	9,7	35,2	45,5	43,2	
Sud	4,4	4,0	4,1	2,1	1,4	1,5	2,3	2,8	2,7	17,4	33,6	30,3	
Sud-ouest	11,0	12,7	12,4	7,3	7,4	7,3	5,0	7,4	6,9	21,7	33,3	31,2	
Cameroun	Urbain	6,7	9,6	9,3	4,4	4,6	4,6	3,2	5,8	5,6	21,9	38,1	36,9
	Rural	6,6	9,3	8,2	2,8	4,0	3,5	4,4	6,2	5,5	14,4	27,1	21,8
	<b>Ensemble</b>	<b>6,6</b>	<b>9,4</b>	<b>8,6</b>	<b>2,9</b>	<b>4,3</b>	<b>3,9</b>	<b>4,3</b>	<b>6,0</b>	<b>5,5</b>	<b>15,1</b>	<b>32,4</b>	<b>27,4</b>

Source : ECAM3, INS

Il ressort du tableau ci-dessous que la principale raison de refus des crédits évoquée par les demandeurs est l'absence de garantie suffisante de la part des demandeurs (54,9%). Cette raison est évoquée par plus de la moitié des ménages quel que soit le milieu de résidence et la région. La deuxième raison est le manque d'appui (parrain ou avaliste (22,9%)). Dans l'ensemble, l'on ne note aucune disparité importante concernant les raisons principales de refus de crédit entre les pauvres et les non pauvres.

## 6.2.2 POSSESSION D'UNE EPARGNE

La proportion de ménages qui disposent d'une épargne est de 27,4% au niveau national. Elle est de 36,9% en milieu urbain, et de 21,8% en milieu rural. L'Extrême-Nord et l'Est enregistrent des proportions très faibles par rapport à la moyenne nationale (moins de 10%).

Suivant le niveau de vie, les ménages non pauvres sont, en proportion, plus nombreux à avoir une épargne (32,4%) que les ménages pauvres (15,1%). Cette tendance observée au niveau national est confirmée dans toutes les régions, à l'exception de l'Adamaoua où la proportion est sensiblement la même entre les deux catégories de ménages.

Tableau 6-3 : Raisons principales de refus de crédit (en %)

Raisons		Garantie insuffisante			Nature de crédit			Manque d'appui			Projet mal monté			Autres		
		Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région d'enquête		Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Douala		0,0	54,9	53,4	0,0	3,1	3,0	100,0	25,7	27,8	0,0	9,6	9,3	0,0	6,6	6,4
Yaoundé		0,0	62,6	59,6	0,0	1,9	1,8	0,0	22,2	21,1	0,0	5,6	5,3	100,0	6,1	10,6
Adamaoua		77,1	82,3	79,5	0,0	0,0	0,0	11,5	7,4	9,5	0,0	4,7	2,2	11,5	5,6	8,7
Centre		57,8	63,6	60,5	0,0	0,0	0,0	20,6	26,7	23,4	21,5	0,0	11,6	0,0	7,4	3,4
Est		100,0	55,9	58,7	0,0	11,7	11,0	0,0	27,3	25,5	0,0	5,1	4,8	0,0	0,0	0,0
Extrême-Nord		64,5	32,9	47,9	0,0	0,0	0,0	35,5	30,9	33,1	0,0	1,2	0,6	0,0	22,4	11,8
Littoral		58,9	49,6	50,3	0,0	0,0	0,0	0,0	27,6	25,5	0,0	20,0	18,5	0,0	2,8	2,6
Nord		46,2	62,6	54,5	0,0	0,0	0,0	3,8	17,5	10,7	11,9	4,1	8,0	4,4	11,3	7,9
Nord-Ouest		73,2	52,3	57,0	0,0	13,8	10,7	11,8	17,7	16,4	4,3	7,1	6,5	10,6	6,3	7,3
Ouest		43,5	46,8	46,4	0,0	15,0	13,5	43,3	35,3	36,1	0,0	2,9	2,6	13,2	0,0	1,4
Sud		8,9	66,9	50,7	0,0	0,0	0,0	91,1	29,5	46,7	0,0	1,8	1,3	0,0	1,9	1,4
Sud-Ouest		61,8	51,2	53,1	0,0	10,2	8,3	19,7	19,1	19,2	0,0	1,6	1,3	16,6	18,0	17,8
Cameroun	Urbain	49,6	60,2	59,4	0,0	4,6	4,2	18,2	22,0	21,7	0,0	6,4	6,0	25,8	5,6	7,1
	Rural	59,2	47,7	51,5	0,0	9,0	6,0	21,0	25,3	23,8	7,3	4,2	5,3	6,5	11,7	10,0
	Ensemble	<b>57,8</b>	<b>54,1</b>	<b>54,9</b>	<b>0,0</b>	<b>6,7</b>	<b>5,2</b>	<b>20,6</b>	<b>23,6</b>	<b>22,9</b>	<b>6,3</b>	<b>5,4</b>	<b>5,6</b>	<b>9,3</b>	<b>8,6</b>	<b>8,7</b>

Source : ECAM3, INS

### 6.3 AUTRES ELEMENTS DU PATRIMOINE NON FONCIER

L'élément de patrimoine non foncier le plus fréquent dans les ménages est le salon ou la salle à manger : 39,5% des ménages en possèdent. Cette proportion est au moins deux fois plus élevée dans les ménages non pauvres (47,3%) que dans les ménages pauvres (20,6%). Cet élément de patrimoine est plus disponible dans les ménages urbains, et particulièrement dans les grandes métropoles, que dans ceux du milieu rural. Le second élément de patrimoine non foncier est le buffet ou l'armoire qui est présent dans 21,7% de ménages dans l'ensemble. Il est trois fois plus fréquent dans les ménages non pauvres (27,0%) que dans les ménages pauvres (8,9%). La possession des éléments de patrimoine non fonciers utiles pour faciliter les déplacements est faible. Seuls 2,9% de ménages possèdent un véhicule et 6,6% une moto. La possession d'un véhicule est huit fois plus élevée dans les ménages non pauvres (4,0%) que dans les ménages pauvres (0,5%). Elle est un peu plus importante dans les ménages à Yaoundé (8,2%) qu'à Douala (5,2%). La moto est deux fois plus possédée chez les non pauvres (7,8%) que chez les pauvres (3,6%).

Les animaux de labour (paire de bœufs, ânes, chevaux) font aussi partie du patrimoine non foncier des ménages. Environ 3,5% de ménages en possèdent. Cette proportion est de 8,2% chez les pauvres et seulement 1,6% chez les non pauvres.

Tableau 6-4 : Autres éléments du patrimoine non foncier du ménage selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).

Type de patrimoine	Niveau de vie		Milieu				Ensemble
	Pauvres	Non pauvres	Douala	Yaoundé	Autres villes	Rural	
Salon, salle à manger	20,6	47,3	64,3	79,3	53,2	25,3	39,5
Buffet, armoire	8,9	27,0	34,8	44,0	36,0	12,2	21,7
Véhicule	0,5	4,0	5,2	8,2	5,4	1,1	2,9
Moto/mobylette	3,6	7,8	9,2	2,8	10,2	5,8	6,6
Pirogue simple	0,4	0,7	0,2	0,0	0,1	0,9	0,6
Pirogue, canot à moteur	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Machine à coudre	2,5	5,2	6,8	7,6	8,1	2,6	4,4
Photocopieur	0,0	0,2	0,0	0,7	0,2	0,0	0,1
Machine à écrire/ordinateur	0,0	3,0	5,8	7,0	3,0	0,4	2,1
Machine agricole	1,4	0,9	0,0	0,0	0,3	1,6	1,0
Lave linge/sèche linge	0,0	0,2	0,3	0,6	0,2	0,0	0,1
Machine industrielle	0,1	0,4	0,4	0,6	0,3	0,2	0,3
Casque (pour le traitement de cheveux)	0,1	0,6	0,5	1,5	0,6	0,3	0,5
Fusil de chasse	1,0	1,2	0,1	0,4	0,8	1,5	1,1
Camera/Caméscope, Appareil photo	0,4	1,9	1,8	3,9	2,6	0,7	1,4
Piano, harmonium, Orgue, guitare	0,0	0,2	0,3	0,6	0,4	0,0	0,2
Paire de bœufs, ânes, chevaux pour le labour	8,2	1,6	0,2	0,1	0,6	5,4	3,5

Source : ECAM3, INS

## **CHAPITRE 7 : PAUVRETE ET CONDITIONS D'EXISTENCE**

La pauvreté en plus de l'approche monétaire peut également être saisie dans sa dimension d'exclusion par rapport à un ensemble des besoins qui permettent de mener une vie décente dans une société. Cette forme de pauvreté appelée « pauvreté des conditions d'existence » ou « pauvreté des conditions de vie », traduit une situation de manque dans les domaines relatifs au logement (standing du logement, environnement du logement, équipements et biens durables possédés par le ménage, etc.), à la santé (non accès aux infrastructures de santé, non accès aux soins primaires, etc.), à l'énergie (non accès aux sources d'énergies modernes), à l'eau potable, à l'éducation, etc.

### **7.1 PAUVRETE, HABITAT ET EQUIPEMENTS DES MENAGES**

L'habitat constitue un élément important pour mesurer les effets de la pauvreté monétaire sur les conditions de vie des ménages. Dans cette section, le statut d'occupation des logements, le standing de ceux-ci et les équipements en biens durables possédés par les ménages ont été retenus pour l'analyse.

#### ***7.1.1 STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS***

Le mode d'occupation des logements permet de classer les ménages en trois groupes : les ménages propriétaires, locataires et logés gratuitement. Dans l'ensemble, 58,9 % de ménages sont propriétaires, 29,8% locataires et 11,3% logés gratuitement. Les ménages pauvres sont en grande majorité propriétaires (83%) de leur logement. Cette situation s'observe aussi bien selon la région que le milieu de résidence. En effet, dans les provinces de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Est, les ménages pauvres sont dans une large majorité (plus de 90%) propriétaires de leurs logements qu'elles enregistrent les plus forts taux de pauvreté monétaire. Cette situation de prime abord paradoxale et déjà constatée lors des enquêtes précédentes (ECAM2, etc.) est à mettre en rapport avec la qualité des logements possédés par les ménages pauvres. La location est quant à elle plus accentuée en milieu urbain (56,0%), notamment dans les villes de Yaoundé (68,5%) et de Douala (56,6%), qu'en milieu rural (14,4%). La région du Sud-ouest se singularise des autres régions avec 49,5% des ménages en location.

En revanche, les ménages non pauvres se retrouvent plus en situation de location à l'exception de Yaoundé et de la région du sud où les proportions sont particulièrement identiques à environ 68% et 25% respectivement que chez les pauvres.

La proportion des ménages logés gratuitement est plus élevée en milieu rural (12,4%) qu'en milieu urbain (9,3%). Elle est plus importante dans la région du Sud que dans d'autres régions et plus élevée chez les non pauvres (12,5%) que chez les pauvres (8,2%).

Tableau 7-1 : Statut d'occupation des logements par région, milieu de résidence et le niveau de vie (%).

Statut d'occupation	Propriétaires			Locataires			Logés gratuitement			
	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non Pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	
Douala	64,1	34,8	35,7	33,6	57,4	56,6	0,0	7,8	7,6	
Yaounde	30,2	23,4	23,6	68,4	68,5	68,5	1,4	8,1	7,9	
Adamaoua	94,2	64,9	76,5	3,6	25,1	16,6	2,2	9,7	6,7	
Centre	74,0	67,2	69,3	12,3	21,7	18,9	13,7	11,0	11,8	
Est	91,5	66,5	75,4	5,0	24,1	17,3	3,5	9,4	7,3	
Extrême-nord	94,7	73,7	86,0	2,3	16,9	8,4	3,0	9,4	5,6	
Littoral	66,5	52,5	55,7	20,2	36,1	32,5	13,2	11,1	11,6	
Nord	90,2	69,5	80,3	3,9	19,8	11,5	5,9	10,7	8,2	
Nord-ouest	83,3	56,8	66,5	6,7	27,9	20,1	10,0	15,2	13,3	
Ouest	71,4	61,0	63,4	9,0	20,8	18,1	19,6	18,2	18,5	
Sud	51,8	43,6	45,2	24,3	25,6	25,3	23,9	30,8	29,4	
Sud-ouest	53,2	28,8	33,2	30,9	53,6	49,5	15,9	17,6	17,3	
Cameroun	Urbain	58,5	32,6	34,6	32,5	57,9	56,0	8,8	9,4	9,3
	Rural	85,7	64,3	73,2	6,2	20,3	14,4	8,1	15,5	12,4
	Ensemble	83,0	49,0	58,9	8,8	38,4	29,8	8,2	12,5	11,3

Source : ECAM3, INS

### 7.1.2 STANDING DES LOGEMENTS

L'appréciation du standing des logements est ici basée sur la disponibilité d'installations sanitaires adéquates pour l'élimination des excréments (WC avec chasse eau ou latrines aménagées), des murs en dur (béton, parpaings, briques cuites ou en pierre taillée), d'un toit en ciment, tôles ou tuiles et d'un sol revêtu de ciment ou de carreaux.

Dans l'ensemble, 33,6% des ménages dispose d'installations sanitaires adéquates. Il existe un écart important entre le milieu urbain (66,4%) et le milieu rural (14,2%). De même qu'entre les pauvres (10,5%) et les non pauvres (43,0%). Par rapport aux régions, l'Extrême-Nord (4,8%), le Nord (5,8%) et l'Est (13,4%) enregistrent les plus faibles taux d'accès aux installations sanitaires adéquates.

En ce qui concerne les murs, 30% des ménages disposent des logements ayant des murs en matériaux définitifs. L'écart entre les pauvres (8,8%) et les non pauvres (38,1%) est important. De même que l'écart entre milieu urbain (58,9%) et rural (12,3%).

Pour ce qui est du toit, 77,5% des logements ont des toitures en matériaux définitifs. Cette proportion est de 52,2% pour les ménages pauvres et de 87,8% pour les ménages non pauvres. Les différences entre pauvres et non pauvres ne sont importantes que dans les régions du Nord, de l'Extrême-Nord, de l'Est et de l'Adamaoua. Ces régions sont aussi celles où la proportion des logements en matériaux définitifs sont en deçà de la moyenne nationale. En outre, la quasi-totalité des logements en milieu urbain et presque deux tiers en milieu rural ont des toitures en matériaux définitifs.

Les résultats indiquent que 50,6% des ménages ont un sol recouvert de ciment ou de carreaux. Un écart important est observé entre le milieu urbain (88,3%) et le milieu rural (28,5%). De

même qu'entre les ménages pauvres (20,7%) et les ménages non pauvres (62,9%). Ces proportions sont très élevées à Yaoundé (95,4%) et à Douala (91,8%) et très faibles à l'Extrême-Nord (11,4%) et dans le Nord (23,2%).

Tableau 7-2 : Pourcentage de logements avec WC à chasse d'eau et de logements en matériaux définitifs, par région, milieu de résidence et selon le niveau de vie.

Région d'enquête	WC avec chasse eau			Installations sanitaires améliorées			Murs			Toit			Sol			
	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	
Douala	0,0	18,9	18,3	55,9	77,8	77,1	51,0	73,7	73,0	100,0	99,7	99,7	68,6	92,5	91,8	
Yaoundé	0,0	22,1	21,4	66,3	74,4	74,1	26,0	61,2	60,0	100,0	99,9	99,9	90,1	95,6	95,4	
Adamaoua	0,0	3,3	2,0	10,8	31,2	23,1	1,8	9,7	6,6	44,8	66,0	57,6	24,2	53,5	41,9	
Centre	0,4	2,6	1,9	24,4	42,5	37,0	10,1	29,0	23,2	90,8	96,3	94,6	30,4	47,5	42,3	
Est	0,3	3,5	2,3	4,5	18,3	13,4	3,7	18,2	13,0	33,5	50,0	44,1	18,8	36,8	30,3	
Extrême-nord	0,0	1,2	0,5	2,5	8,0	4,8	7,3	16,8	11,3	18,8	56,8	34,6	3,5	22,3	11,4	
Littoral	0,4	6,6	5,2	36,0	57,6	52,6	24,5	43,0	38,8	97,5	98,0	97,8	53,4	72,0	67,7	
Nord	0,0	2,0	1,0	0,8	11,2	5,8	1,6	13,3	7,2	13,9	48,9	30,6	8,0	39,7	23,2	
Nord-ouest	0,0	6,3	4,0	12,9	28,1	22,5	8,4	24,4	18,5	84,5	89,6	87,7	24,7	54,7	43,7	
Ouest	0,0	7,2	5,5	15,7	30,1	26,8	12,0	29,1	25,2	95,4	97,7	97,2	41,5	51,7	49,4	
Sud	0,0	4,9	3,9	16,7	36,7	32,6	11,5	31,5	27,4	96,2	96,4	96,4	42,3	51,1	49,3	
Sud-ouest	0,1	7,8	6,4	9,8	33,1	28,9	16,9	32,1	29,4	83,4	94,7	92,7	32,6	65,8	59,8	
Cameroun	Urbain	0,2	18,3	16,9	38,2	68,8	66,4	29,9	61,3	58,9	96,8	99,5	99,3	67,7	90,0	88,3
	Rural	0,1	1,3	0,8	7,5	19,0	14,2	6,5	16,5	12,3	47,3	77,0	64,6	15,6	37,8	28,5
	Ensemble	<b>0,1</b>	<b>9,5</b>	<b>6,8</b>	<b>10,5</b>	<b>43,0</b>	<b>33,6</b>	<b>8,8</b>	<b>38,1</b>	<b>29,6</b>	<b>52,2</b>	<b>87,8</b>	<b>77,5</b>	<b>20,7</b>	<b>62,9</b>	<b>50,6</b>

Source : ECAM3, INS

L'accès à l'eau de boisson, à l'électricité ou au gaz de cuisine permet d'apprécier les conditions de vie des ménages. L'accessibilité à une source adéquate d'eau de boisson concerne ici les ménages qui s'approvisionnent dans une source améliorée en eau de boisson et qui sont à moins de 30 minutes de cette source. Dans l'ensemble, près d'un ménage sur deux (45,3%) a accès à l'eau adéquate ou à l'électricité (48,2%) tandis qu'un ménage sur sept seulement utilise le gaz de cuisine. Par ailleurs, pour les ménages pauvres, l'accès à ces commodités est encore plus faible : seulement un sur quatre a accès à l'eau potable, un sur cinq à l'électricité d'éclairage et moins de un sur cent (0,6%) au gaz de cuisine. L'accès à ces commodités est encore très faible en milieu rural. Le tableau 7-3 met aussi en exergue de fortes disparités entre les régions quel que soit le niveau de vie des ménages.

Tableau 7-3 : Pourcentage de ménages ayant accès à une source adéquate en eau de boisson, électricité et gaz, par région le milieu de résidence et selon le niveau de vie

Région d'enquête	Eau adéquate de boisson			Electricité d'éclairage			Gaz de cuisine			
	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	
Douala	66,5	82,1	81,6	86,3	97,5	97,1	19,6	46,8	45,9	
Yaoundé	83,2	80,3	80,4	90,8	98,5	98,2	7,4	56,5	54,8	
Adamaoua	33,6	47,2	41,8	9,8	35,8	25,5	0,0	5,5	3,3	
Centre	27,3	39,1	35,5	38,7	50,2	46,7	0,1	10,4	7,3	
Est	14,7	17,9	16,8	11,8	30,2	23,6	0,0	5,7	3,7	
Extrême-nord	16,5	44,9	28,3	3,2	23,7	11,8	0,1	1,0	0,5	
Littoral	48,0	57,1	55,0	57,4	70,1	67,2	4,1	14,2	11,9	
Nord	11,1	31,1	20,6	4,5	29,9	16,6	0,0	2,3	1,1	
Nord-ouest	41,4	58,4	52,2	12,2	42,0	31,0	0,0	7,3	4,6	
Ouest	19,0	31,6	28,7	36,8	62,5	56,6	0,1	10,6	8,2	
Sud	42,0	33,7	35,4	63,7	74,3	72,1	1,0	10,3	8,4	
Sud-ouest	28,7	46,4	43,2	17,3	40,6	36,4	0,3	14,6	12,0	
Cameroun	Urbain	54,7	76,8	75,1	64,8	92,6	90,4	4,8	39,7	37,0
	Rural	21,7	32,1	27,7	12,2	31,5	23,4	0,1	4,2	2,5
	Ensemble	<b>24,9</b>	<b>53,6</b>	<b>45,3</b>	<b>17,3</b>	<b>60,9</b>	<b>48,2</b>	<b>0,6</b>	<b>21,3</b>	<b>15,3</b>

Source : ECAM3, INS

### 7.1.3 EQUIPEMENT EN BIENS DURABLES

Les biens durables possédés par le ménage permettent d'apprécier le niveau de confort dans lequel vivent ses membres. Il ressort du tableau 7-4 qu'à l'exception de la bicyclette, la proportion des ménages pauvres possédant les biens durables est de loin inférieure à celle des non pauvres.

Tableau 7-4 : Pourcentage de ménages possédant certains biens selon le milieu de résidence et le niveau de vie

Biens durables	Urbain			Rural			Cameroun		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Bicyclette	7,0	3,2	3,5	18,6	11,0	14,2	17,4	7,3	10,2
Vélomoteur	1,5	7,1	6,7	3,7	6,9	5,6	3,5	7,0	6,0
Automobile	0,1	6,2	5,7	0,1	1,2	0,7	0,1	3,6	2,6
Téléviseur	28,9	67,6	64,6	4,0	15,6	10,8	6,5	40,7	30,7
Poste radio	49,5	60,5	59,6	35,0	49,5	43,4	36,4	54,8	49,4
Réfrigérateur	2,4	20,8	19,4	0,2	2,2	1,4	0,4	11,2	8,0
Climatiseur	0,0	1,2	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,4
Ventilateur	7,6	40,3	37,8	0,5	5,0	3,1	1,2	22,0	16,0
Réchaud à gaz	9,8	41,1	38,7	0,6	6,4	4,0	1,5	23,2	16,8
Téléphone fixe	0,1	2,7	2,5	0,0	0,3	0,2	0,0	1,5	1,1
Téléphone mobile	50,8	84,0	81,4	11,7	31,8	23,4	15,5	57,0	44,9
Ordinateur	0,0	5,9	5,4	0,0	0,8	0,5	0,0	3,2	2,3
Lecteur DVD/VCD	24,1	49,5	47,5	3,1	14,5	9,7	5,2	31,3	23,7
Fer à repasser électrique	19,0	58,7	55,6	2,0	10,7	7,1	3,7	33,8	25,1
Congélateur	1,6	8,3	7,8	0,2	1,5	1,0	0,4	4,8	3,5
Cuisinière	1,1	14,2	13,2	0,2	2,0	1,3	0,3	7,9	5,7

Source : ECAM3, INS

Les ménages pauvres ne possèdent ni climatiseur, ni ordinateur et dans une moindre mesure ni le téléphone fixe. Cette situation est presque identique pour l'automobile, la cuisinière, le congélateur et le réfrigérateur. La possession de la plupart de ces équipements est également faible en milieu rural. Il convient de souligner que l'utilisation de ces équipements est tributaire de la disponibilité de l'énergie électrique et des installations techniques appropriées.

## 7.2 PAUVRETE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE DES MENAGES

L'environnement du ménage est susceptible d'avoir des effets sur le bien être de ses membres. Des informations permettant d'apprécier le cadre de vie des populations, collectées pendant l'enquête, portent sur la salubrité, l'insécurité, les nuisances sonores et l'emplacement du logement.

### 7.2.1 NUISANCES SUBIES PAR LE MENAGE

La présence dans le logement de rats, de souris et autres insectes nuisibles, et l'écoulement des eaux sales aux alentours du logement traduisent le degré d'insécurité de l'environnement immédiat du ménage.

Les résultats montrent que d'une manière générale, l'environnement n'est pas suffisamment assaini, ni en milieu urbain, ni en milieu rural, ni chez les pauvres et encore moins chez les non pauvres. En effet, l'environnement immédiat est caractérisé par une forte présence de moustiques (87,6%), des souris et des rats (81,5%) et des cafards (69,9%). Par ailleurs, 14,5% des ménages urbains contre 4,2% des ménages ruraux se plaignent des eaux usées provenant du voisinage. Cette situation est beaucoup décriée par les non pauvres (9,9%) que par les

pauvres (3,4%). Ceci témoignerait de l'insuffisance des systèmes d'évacuation dans les sites d'habitat.

S'agissant de l'insécurité, l'enquête s'est intéressé aux victimes des vols et agressions subies au sein du ménage ou dans les quartiers au cours des douze derniers mois. Les résultats montrent que l'insécurité n'est pas seulement un fléau urbain, mais aussi rural. Elle touche aussi bien les pauvres que les non pauvres.

Les autres nuisances : il s'agit notamment des nuisances sonores et des odeurs gênantes et persistantes. Les nuisances sonores sont relevées deux fois plus en milieu urbain qu'en milieu rural ; et un peu plus chez les non pauvres que chez les pauvres. Pour ce qui est des odeurs gênantes et persistantes, les ménages s'en plaignent trois fois plus en milieu urbain qu'en milieu rural ; et les ménages non pauvres sont deux fois plus victimes que les ménages pauvres.

Tableau 7-5 : Pourcentage des ménages victimes de certaines nuisances, au cours des 12 derniers mois, selon le milieu de résidence et le niveau de vie

Types de nuisances	Urbain			Rural			Ensemble		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Bruits	35,9	42,9	42,3	19,0	24,5	22,2	20,6	33,3	29,6
Inondations	16,8	15,5	15,6	18,8	12,4	15,0	18,6	13,9	15,2
Ecoulement des eaux (ruissellement)	10,3	14,8	14,5	2,6	5,3	4,2	3,4	9,9	8,0
Odeurs persistantes	21,9	31,5	30,8	7,5	10,5	9,3	8,9	20,6	17,2
Présence de cafards	74,0	77,6	77,4	60,9	68,8	65,5	62,2	73,1	69,9
Présence de moustiques	81,1	84,7	84,4	90,6	88,6	89,5	89,7	86,7	87,6
Présence des souris et de rats	82,0	74,7	75,2	85,9	84,8	85,3	85,5	79,9	81,5
Victime de violences physiques (vol, agression, etc.)	9,5	12,4	12,1	6,9	9,9	8,6	7,1	11,1	9,9

Source : ECAM3, INS

### 7.2.2 EMBLACEMENT DU LOGEMENT

Vivre près d'un cours d'eau non aménagé, d'une ligne électrique de haute tension, d'une station service, d'un dépôt pétrolier ou gazier, d'une ligne de chemin de fer ou d'un aéroport présente des risques permanents pour les membres du ménage. Ces zones sont impropres à l'habitat conformément à la réglementation en vigueur<sup>19</sup>. L'ECAM 3 a permis d'évaluer le pourcentage des ménages dont le logement est situé dans un emplacement considéré comme à risque. Il s'agit des ménages dont le logement est situé à moins de 50 mètres d'une ligne de haute tension électrique, à moins de 100 mètres d'un cours d'eau non aménagé (ruisseau, rivière, fleuve, marécage, lac, etc.), d'une station service, d'un dépôt pétrolier ou gazier, à moins de 200 mètres d'une ligne de chemin de fer, à moins d'un kilomètre d'une zone aéroportuaire.

<sup>19</sup> Loi N° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun

D'une manière générale, un peu plus d'un ménage sur deux (54,2%) est situé dans une zone considérée comme à risque. Cette situation s'observe plus en zone urbaine avec un peu plus de deux ménages sur trois et chez les non pauvres. Cependant, les écarts entre les pauvres et les non pauvres ne sont pas très importants dans un même milieu résidence.

Dans l'ensemble, un peu plus d'un ménage sur trois habite un logement situé près d'un cours d'eau non aménagé et il n'existe pratiquement pas de différence ni selon le niveau de vie, ni selon le milieu de résidence. C'est plutôt en ville où l'acquisition d'un logement décent comporte un minimum d'exigences qu'apparaît la différence entre pauvres et non pauvres: 44,1% contre 37,7% respectivement, vivent près d'un cours d'eau non aménagé.

S'agissant de la haute tension électrique, plus d'un ménage sur quatre est situé dans un périmètre d'insécurité ; cette situation est plus accentuée en milieu urbain (44,7%) qu'en milieu rural (17,1%) et les ménages non pauvres sont plus exposés.

Bien que la proportion des ménages exposés au risque lié à la proximité des stations d'essence ou lignes de chemin de fer soit faible dans l'ensemble (moins de 4%), il convient de relever que cette proportion est plus importante en milieu urbain notamment chez les non pauvres.

Tableau 7-6 : Pourcentage des ménages logeant dans un emplacement à risque par milieu de résidence, et niveau de vie

Emplacement du logement	Urbain			Rural			Ensemble		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Cours d'eaux non aménagés	44,1	37,7	38,2	35,1	35,8	35,5	36,0	36,7	36,5
Station service, dépôt pétrolier ou gazier	5,3	9,2	8,9	0,4	0,9	0,7	0,9	4,9	3,7
Ligne de chemin de fer ou aéroport	2,7	7,0	6,6	0,8	1,6	1,3	1,0	4,2	3,3
Ligne haute tension	36,8	45,4	44,7	12,3	20,5	17,1	14,7	32,5	27,3

Source : ECAM3, INS

### 7.3 ACCESSIBILITE AUX INFRASTRUCTURES DE BASE

Cette partie analyse l'accessibilité physique des ménages à certaines infrastructures de base dans le domaine de l'approvisionnement en eau, électricité, produits alimentaires, de la sécurité et de l'évacuation des ordures ménagères. L'accès physique est mesuré par le nombre de kilomètres à parcourir par les populations pour atteindre l'infrastructure sollicitée. L'analyse sur les distances est complétée par l'appréciation des ménages des services fournis.

#### 7.3.1 ACCESSIBILITE A L'EAU ET A L'ELECTRICITE

Au Cameroun, les populations se trouvent en moyenne à une distance d'environ 6,8 km d'un poteau électrique de l'AES-SONEL, et à 10,9 km d'un point de branchement au réseau de distribution d'eau de la SNEC/CDE. Ces distances sont essentiellement le fait de la zone rurale car en ville, ces infrastructures sont beaucoup plus proches des populations (400 mètres pour l'électricité et 800 mètres pour l'eau). Ces longues distances à parcourir ont évidemment une influence sur l'appréciation que les ménages ont des services : 12% seulement des

ménages en zone rurale sont satisfaits de la fourniture d'eau de la SNEC/CDE et un ménage sur quatre en ce qui concerne la fourniture d'électricité de l'AES-SONEL.

### ***7.3.2 ACCESSIBILITE AUX MARCHES DE PRODUITS ALIMENTAIRES***

Les marchés des produits alimentaires se situent en moyenne à 3,7 km des ménages sur l'ensemble du pays. Cet éloignement s'établit à 1,1 km en milieu urbain, probablement avec le développement des petits marchés de proximité. Les services offerts par les différents marchés, donnent satisfaction juste à la moitié des ménages (53,2%).

### ***7.3.3 ACCESSIBILITE AUX SERVICES DE SECURITE***

Dans l'ensemble, la sécurité de proximité est bien loin des ménages : le poste de police ou de gendarmerie le plus proche se trouve en moyenne à près de 7,7 km des ménages, soit à un éloignement de 1,6 km en ville contre près de 11,5 km en zone rurale. Toutefois, 66,5% des ménages (68,4% en milieu urbain) sont satisfaits des services des forces de maintien de l'ordre.

### ***7.3.4 ACCESSIBILITE AUX BACS A ORDURES OU AUX POINTS DE RAMASSAGE DES ORDURES***

L'utilisation des bacs à ordures ou l'existence des points de ramassage d'ordures rentrent dans les pratiques d'assainissement urbain. Il ressort des résultats de l'enquête qu'un ménage urbain doit parcourir environ un demi-kilomètre pour atteindre un point de dépôt des ordures ménagères.

### ***7.3.5 ACCESSIBILITE AUX CENTRES D'ETAT CIVIL***

Dans l'ensemble, un ménage se trouve en moyenne à une distance de 5,6 km d'un centre d'état civil. Cette distance s'établit à 7,7 km en milieu rural et 2 km en milieu urbain.

Tableau 7-7 : Accessibilité à certaines infrastructures de base selon le niveau de vie

Milieu de résidence	Infrastructure	Distance moyenne en km			% de ménages satisfaits		
		Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Urbain	Hôpital de district	2,7	2,3	2,3	51,9	54,3	54,1
	Pharmacie	1,8	1,2	1,2	59,0	70,0	69,2
	Route bitumée	1,4	0,6	0,7	73,5	75,4	75,3
	Point d'approvisionnement en eau potable à accès publique	0,7	0,6	0,6	62,9	56,5	57,0
	Poteau électrique AES-SONEL	0,7	0,3	0,4	45,3	67,0	65,3
	Point de branchement au réseau d'eau SNEC/CDE	2,5	0,7	0,8	30,8	50,3	48,9
	Centre de santé intégrée	1,7	1,7	1,7	32,8	35,2	35,0
	Marché des produits alimentaires	1,2	1,1	1,1	64,8	53,7	54,6
	Poste de police/gendarme	2,3	1,5	1,6	71,9	68,1	68,4
	Centre d'état civil	2,4	1,9	2,0	54,4	47,3	47,9
	Bac à ordures/point de ramassage	1,4	0,6	0,6	42,0	65,3	63,8
Rural	Hôpital de district	8,5	7,3	7,8	40,7	43,4	42,3
	Pharmacie	10,1	8,2	9,0	52,2	49,2	50,5
	Route bitumée	18,9	14,7	16,4	44,8	45,6	45,3
	Point d'approvisionnement en eau potable à accès publique	6,6	5,1	5,7	40,1	45,0	42,9
	Poteau électrique AES-SONEL	12,7	10,5	11,4	20,3	28,0	24,9
	Point de branchement au réseau d'eau SNEC/CDE	21,6	17,5	19,2	10,0	13,5	12,0
	Centre de santé intégrée	5,1	4,5	4,7	28,2	28,4	28,3
	Marché des produits alimentaires	5,5	5,0	5,2	55,5	50,2	52,4
	Poste de police/gendarme	13,2	10,2	11,5	67,7	63,8	65,4
	Centre d'état civil	8,7	7,0	7,7	49,0	48,1	48,5
	Bac à ordures/point de ramassage	23,3	18,9	20,8	13,7	20,0	17,3
Cameroun	Hôpital de district	7,9	4,7	5,6	41,9	48,8	46,9
	Pharmacie	9,2	4,7	6,0	52,9	59,7	57,8
	Route bitumée	16,9	7,4	10,0	48,0	61,0	57,4
	Point d'approvisionnement en eau potable à accès publique	6,0	2,9	3,8	42,3	50,6	48,1
	Poteau électrique AES-SONEL	11,3	5,2	6,8	23,3	48,4	41,6
	Point de branchement au réseau d'eau SNEC/CDE	19,2	7,8	10,9	12,5	34,7	28,8
	Centre de santé intégrée	4,8	3,1	3,6	28,7	31,7	30,9
	Marché des produits alimentaires	5,1	3,1	3,7	56,4	51,8	53,2
	Poste de police/gendarme	12,1	6,0	7,7	68,1	65,9	66,5
	Centre d'état-civil	8,1	4,6	5,6	49,5	47,8	48,3
Bac à ordures/point de ramassage	19,7	6,6	9,6	18,3	50,4	43,2	

Source : ECAM3, INS

## CHAPITRE 8 : ASPECTS SUBJECTIFS DE LA PAUVRETE

En plus des données permettant d'étudier la pauvreté monétaire, l'ECAM3 a permis de recueillir auprès des chefs de ménages ou leurs représentants, des informations relatives aux aspects subjectifs de la pauvreté dont certains sont analysés dans le présent chapitre. Les résultats obtenus ci-après sont attribués aux chefs de ménage qui représentent plus de 80% des répondants aux questions sur ces aspects de la pauvreté.

### 8.1 PERCEPTION DES CONDITIONS ET DU NIVEAU DE VIE

Une des approches d'analyse de la pauvreté est celle portant sur la satisfaction des besoins minimums. Compte tenu de la difficulté à définir un ensemble de besoins qui seraient considérés par tous comme minimums, il est apparu opportun de recueillir les avis des chefs de ménages afin de mieux cerner leurs besoins vitaux.

#### *8.1.1 PERCEPTION DES CONDITIONS D'ALIMENTATION ET D'HABILLEMENT*

L'alimentation et l'habillement font partie des premiers besoins que tente de satisfaire au quotidien l'homme. Le degré de satisfaction de ces besoins varie d'un individu à l'autre. Des multiples raisons qui peuvent justifier ces différences, on peut citer entre autres, la perception qu'a l'individu par rapport à la satisfaction de ces besoins.

Comme le révèlent les résultats du tableau 8.1, les chefs de ménages sont largement d'accord que pour avoir une condition de vie correcte, un individu doit prendre trois repas par jour, manger de la viande ou du poisson au moins tous les trois jours et prendre un bon repas les jours de fête<sup>20</sup>. Au moins 80% des chefs de ménages partagent cet avis, même s'ils ne sont pas unanimes sur le caractère indispensable ou non de ces besoins. En effet, pour ces besoins respectifs, 27 à 33% des ménages estiment qu'ils font partie des besoins minimums pour avoir une condition de vie correcte, mais ne sont pas indispensables. Ces avis sont peu différents chez les pauvres et les non pauvres.

Au niveau de l'habillement, 56,8% des chefs de ménages estiment qu'avoir plusieurs vêtements est indispensable pour une condition de vie correcte, et 54,6% pensent la même chose pour la possession de plusieurs paires de chaussures. Le pourcentage de ceux qui estiment que ces besoins sont importants pour avoir une condition de vie correcte, mais ne sont pas indispensables, est un peu moins élevé chez les non pauvres (environ 30%) que chez les pauvres (35%).

---

<sup>20</sup> Il s'agit par exemple du jour de Noël, du jour de Pâques, du jour du Nouvel an, des jours de cérémonies, etc.

Tableau 8-1 : Répartition des ménages selon leurs avis sur les besoins minimums en matière d'alimentation et d'habillement pour une condition de vie correcte (en %)

Item de condition de vie	Oui, indispensable			Oui, mais pas indispensable			Non		
	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total
<b>Alimentation</b>									
1. Prendre trois repas par jour	67,0	64,1	64,9	27,5	26,6	26,8	5,4	9,3	8,2
2. Manger des céréales ou tubercules tous les jours	30,3	19,7	22,8	45,1	44,5	44,7	24,4	35,7	32,4
3. Manger des légumes tous les jours	29,4	25,0	26,3	45,4	41,0	42,3	25,1	34,0	31,4
4. Manger de la viande ou du poisson au moins tous les trois jours	59,5	59,5	59,5	33,1	30,2	31,1	7,3	10,2	9,4
5. Prendre un bon repas les jours de fête	52,6	47,7	49,1	34,4	32,7	33,2	12,8	19,6	17,6
<b>Habillement</b>									
6. Avoir plusieurs vêtements	54,1	57,9	56,8	35,1	29,8	31,3	10,7	12,3	11,8
7. Avoir plusieurs paires de chaussures	51,7	55,8	54,6	35,7	30,7	32,1	12,5	13,5	13,2

Source : ECAM3, INS

### 8.1.2 PERCEPTION DES CONDITIONS DE LOGEMENT, DE SANTE ET SOINS DU CORPS, ET DE TRAVAIL

A propos de l'accès à l'eau potable et à l'électricité, de la possession d'un logement, de la capacité à se soigner en cas de maladie et de l'exercice d'un emploi stable et durable, la quasi-totalité des chefs de ménages déclarent ces items indispensables pour une condition de vie correcte. Ce sentiment est partagé aussi bien par les ménages pauvres que par les non pauvres.

Quant à la nécessité d'avoir un logement spacieux (loué ou non), seulement 56,7% de chefs de ménages la trouvent indispensable. Il en est de même de la capacité à avoir des tables et des lits (63,8% de ménages), et de la capacité à acquérir les produits d'entretien du logement (68,5%). Pour chacun de ces trois items, la proportion des chefs de ménages les trouvant indispensables est plus importante chez les non pauvres que chez les pauvres.

Pour ce qui est de la santé, en dépit de la quasi-unanimité des chefs de ménages sur le fait que « pouvoir se soigner en cas de maladie » fait partie des besoins minimums indispensables pour avoir une condition de vie correcte, seulement 7 personnes sur 10 pensent qu'il en est de même de la capacité à s'occuper couramment de son corps (coiffure, autres soins esthétiques, etc.).

De même, en matière d'emploi, s'il est indispensable selon 93,5% des chefs de ménages d'avoir un emploi stable et durable pour vivre correctement, seulement 52% d'entre eux sont

catégoriques sur le fait qu'il ne faut pas travailler jour et nuit. Cette proportion est de 54,5% chez les non pauvres et 45,7% chez les pauvres.

Tableau 8-2 : Répartition des chefs de ménages selon leurs avis sur les besoins minimums en matière de logement, santé, et travail pour des conditions de vie correcte (en %)

Items de condition de vie	Oui, indispensable			Oui, mais pas indispensable			Non		
	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
<b>Logement</b>									
1. Avoir un logement	85,9	90,7	89,3	12,2	8,1	9,3	1,8	1,3	1,4
2. Avoir un logement spacieux	52,7	58,4	56,7	38,7	33,0	34,7	8,5	8,6	8,6
3. Avoir accès à l'eau potable	93,1	96,1	95,2	6,4	3,5	4,4	0,4	0,3	0,4
4. Avoir accès à l'électricité	84,0	93,4	90,7	14,2	5,9	8,3	1,6	0,7	1,0
5. Avoir des tables et des lits	56,2	66,9	63,8	36,7	27,0	29,8	6,9	6,1	6,4
6. Pouvoir acheter les produits d'entretien du logement	59,9	72,0	68,5	35,0	23,8	27,1	4,8	4,2	4,3
<b>Santé et soins du corps</b>									
7. Pouvoir se soigner quand on est malade	97,8	98,5	98,3	1,7	1,1	1,3	0,4	0,3	0,3
8. Pouvoir s'occuper de son corps	67,3	75,5	73,1	29,0	21,6	23,7	3,6	2,9	3,1
<b>Emploi</b>									
9. Avoir un travail stable et durable	89,0	95,3	93,5	9,7	4,1	5,7	1,1	0,6	0,8
10. Ne pas travailler jour et nuit	45,7	54,5	52,0	36,7	29,0	31,3	17,5	16,3	16,7

Source : ECAM3, INS

### 8.1.3 PERCEPTION DES CONDITIONS DE TRANSPORT, D'EDUCATION, LOISIRS ET DIVERS

En matière de transport, « pouvoir prendre le bus pour aller au travail » est considéré par 46,2% de chefs de ménages comme indispensable pour avoir une condition de vie correcte ; cependant, trois quart d'entre eux considèrent indispensable le fait de « pouvoir prendre le taxi en cas de nécessité ». Les non pauvres partagent un peu plus ces avis que les pauvres. Quant à la possession d'un moyen de transport personnel, environ 45% des ménages, aussi bien chez les pauvres que les non pauvres le jugent indispensable, et 39% le trouvent important mais non indispensable.

En ce qui concerne l'éducation, un consensus général se dégage sur le fait qu'il est indispensable de pouvoir envoyer ses enfants à l'école, pour avoir une condition de vie correcte, quel que soit le niveau de vie du ménage.

De même, en matière de loisirs, avoir un poste de télévision est reconnu par presque tous les répondants comme faisant partie des besoins minima indispensables pour les ménages. Cependant, cette nécessité n'est admise que par la moitié et les deux tiers respectivement des chefs de ménage pour ce qui est de la prise de vacances annuelles et de la possession d'un poste radio. Les chefs de ménages non pauvres accordent plus d'importance à ces items relatifs aux loisirs et à l'information que ceux des ménages pauvres.

Enfin, de l'avis d'environ 45% des chefs de ménages, pouvoir offrir des cadeaux quand il le faut, et ne pas avoir trop d'enfants, constituent également des besoins minimums indispensables pour avoir une condition de vie correcte. Les non pauvres sont un peu plus de cet avis que les pauvres.

Tableau 8-3 : Répartition des ménages selon les besoins minimums en matière de transport, d'éducation, de loisirs et divers pour avoir une condition de vie correcte (en %)

Item de condition de vie	Oui, indispensable			Oui, mais pas indispensable			Non		
	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total
<b>Transport</b>									
1. Pouvoir prendre le bus pour aller au travail	38,8	49,2	46,2	44,6	37,8	39,7	16,5	13,0	14,0
2. Pouvoir prendre le taxi en cas de nécessité	68,6	77,4	74,8	25,7	18,7	20,8	5,6	3,9	4,4
3. Avoir un moyen de transport personnel	45,0	44,5	44,7	39,8	38,9	39,1	15,1	16,5	16,1
<b>Education, loisirs et divers</b>									
4. Pouvoir envoyer les enfants à l'école	95,0	97,6	96,8	4,4	1,9	2,7	0,5	0,4	0,4
5. Prendre les vacances une fois par an	40,3	53,7	49,8	40,1	32,3	34,6	19,6	13,9	15,5
6. Avoir un poste radio	54,7	67,1	63,5	34,0	26,0	28,3	11,2	6,9	8,1
7. Avoir un poste de télévision	97,8	98,5	98,3	1,7	1,1	1,3	0,4	0,3	0,3
8. Pouvoir offrir les cadeaux quand il le faut	40,6	45,0	43,8	40,4	37,9	38,6	18,9	16,9	17,5
9. Ne pas avoir trop d'enfants	37,2	49,1	45,6	31,9	27,7	28,9	30,7	23,1	25,3

Source : ECAM3, INS

#### **8.1.4 ETAT DE SATISFACTION DES MENAGES EN MATIERE DE BESOINS MINIMUMS**

Au delà du souci de connaître les avis des ménages sur les items de besoins minimums qui concourent à avoir une vie correcte, l'ECAM3 s'est également intéressée à l'état de satisfaction des ménages en matière de besoins minimums dans les domaines suivants : l'alimentation, l'habillement, le logement, l'équipement du logement, la santé et les soins du corps, les transports, la communication, les loisirs, l'éducation et les réseaux relationnels.

Au regard des tableaux ci-après, il se dégage de prime abord que les ménages se sont massivement prononcés sans ambiguïté sur leur état de satisfaction dans les domaines considérés.

En outre, en dehors du domaine de la santé, les non pauvres se déclarent plus fréquemment satisfaits que les pauvres pour les différentes fonctions de consommation, ce qui est normal compte tenu des différences de pouvoir d'achat. Cependant, les chefs de ménages interviewés sont en général satisfaits de leurs réseaux relationnels, même si les pauvres le sont plus souvent que les non pauvres. Les ménages disposent ainsi d'un élément important de capital social qu'ils peuvent mobiliser en cas de besoin (assistance aux événements heureux et malheureux, emprunt, etc.).

Il a été noté précédemment que l'éducation, le loisir, le logement et le transport sont considérés par une proportion importante de ménages comme faisant partie des besoins dont la satisfaction est indispensable pour avoir une condition de vie correcte. Cependant, il se dégage du tableau ci-dessous que beaucoup reste à faire pour combler la satisfaction des ménages dans ces domaines. Par exemple, faisant allusion à l'éducation qui fait partie des priorités du gouvernement, seulement 34,6% des ménages déclarent en être satisfaits.

Tableau 8-4 : Répartition des chefs de ménages selon leur état de satisfaction en matière de besoins minimums et par niveau de vie (en %)

Fonction	Satisfait			Indifférent			Pas satisfait		
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Alimentation	36,9	44,7	42,4	2,1	3,0	2,7	61,0	52,3	54,8
Habillement	27,4	40,6	36,7	4,9	6,1	5,8	67,7	53,3	57,5
Logement	34,1	38,0	36,9	4,7	4,1	4,3	61,1	57,8	58,8
Equippedement du logement	9,7	21,1	17,8	8,0	6,0	6,6	82,3	72,9	75,7
Santé	51,9	51,8	51,8	2,2	3,4	3,1	45,9	44,8	45,1
Soins du corps	27,9	40,4	36,7	13,2	11,8	12,2	58,9	47,8	51,1
Transports	10,8	21,1	18,1	12,8	8,7	9,9	76,5	70,2	72,0
Communication	11,2	28,3	23,4	20,3	11,4	14,0	68,5	60,3	62,7
Loisirs	8,2	17,6	14,9	34,1	22,7	26,0	57,8	59,7	59,1
Education	29,9	36,6	34,6	12,6	13,2	13,0	57,5	50,3	52,4
Relations avec des personnes ou des groupes	84,1	81,0	81,9	4,2	7,4	6,5	11,7	11,7	11,7

Source : ECAM3, INS

Suivant le milieu de résidence, l'état de satisfaction des ménages en matière d'alimentation, de logement et, dans une certaine mesure, de santé est pratiquement le même quel que soit le milieu. Pour ce qui est des réseaux relationnels, la proportion des chefs de ménages qui se déclarent satisfaits est plus élevée en milieu rural (85,3%) qu'en milieu urbain (76,0%). En revanche, les ménages urbains se déclarent plus satisfaits que les ruraux pour ce qui est des besoins autres que l'alimentation, le logement et les réseaux relationnels.

Tableau 8-5 : Répartition des chefs de ménages selon leur état de satisfaction en matière de besoins minimums et par milieu de résidence (en %)

Fonction	Satisfait			Indifférent			Pas satisfait		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Alimentation	41,5	42,9	42,4	3,1	2,5	2,7	55,4	54,5	54,8
Habillement	40,3	34,6	36,7	6,9	5,1	5,8	52,8	60,2	57,5
Logement	38,0	36,2	36,9	4,1	4,5	4,3	57,9	59,3	58,8
Equippedement du logement	23,9	14,1	17,8	6,2	6,8	6,6	69,9	79,1	75,7
Santé	54,0	50,6	51,8	4,2	2,4	3,1	41,8	47,1	45,1
Soins du corps	42,5	33,3	36,7	11,4	12,7	12,2	46,1	54,0	51,1
Transports	27,1	12,8	18,1	9,0	10,4	9,9	63,9	76,8	72,0
Communication	39,0	14,1	23,4	10,2	16,1	14,0	50,7	69,7	62,7
Loisirs	18,8	12,6	14,9	20,8	29,0	26,0	60,4	58,4	59,1
Education	41,0	30,9	34,6	12,2	13,5	13,0	46,9	55,6	52,4
Relations avec des personnes ou des groupes	76,0	85,3	81,9	9,4	4,7	6,5	14,5	10,0	11,7

Source : ECAM3, INS

## **8.2 APPRECIATION SUBJECTIVE DE LA PAUVRETE PAR LES CHEFS DE MENAGES**

### ***8.2.1 AUTOPOSITIONNEMENT DES MENAGES SUR L'ECHELLE DES NIVEAUX DE VIE***

Au cours de l'ECAM3, il a été demandé à chaque chef de ménage enquêté ou à son représentant, de situer son ménage sur une échelle de bien-être: "Très pauvre", "Pauvre", "Ni pauvre ni riche", ou "Riche".

L'analyse de ces informations sur l'autopositionnement des ménages est faite ici en rapport avec le classement objectif des ménages effectué précédemment dans le cadre de l'étude de la pauvreté monétaire, sur la base de la dépense annuelle de consommation finale des ménages par équivalent-adulte.

Il en ressort du tableau 8.6 qu'au niveau national, près de la moitié des chefs de ménages estiment que leur ménage est pauvre et 22,4% très pauvre, soit un peu plus de 7 ménages sur 10 se considèrent comme étant subjectivement pauvres. Ainsi, le pourcentage de ménages déclarés pauvres ou très pauvres par leurs chefs est plus élevé que celui des ménages classés objectivement pauvres, selon l'approche de pauvreté monétaire (29,1%) ; ce qui paraît naturel, car les populations ont tendance à sous-estimer leur niveau de vie. Ce constat est valable quels que soient le milieu de résidence et la région d'enquête. Le pourcentage des ménages déclarés pauvres ou très pauvres décroît avec le niveau de vie du ménage évalué suivant l'approche monétaire : il est de 87,8% chez les pauvres et de 65,1% chez les non pauvres monétairement.

Tableau 8-6 : Répartition des ménages selon leur autositionnement sur l'échelle de bien être par région, par milieu de résidence et par niveau de vie

	Ménages pauvres					Total	Ménages non pauvres				Total	Ensemble				Total
	Très pauvre	Pauvre	Ni pauvre, ni riche	Riche	Très pauvre		Pauvre	Ni pauvre, ni riche	Riche	Très pauvre		Pauvre	Ni pauvre, ni riche	Riche		
Région d'enquête																
Douala	31,9	53,2	14,8	0,0	100,0	16,2	44,5	38,8	0,6	100,0	16,7	44,8	38,0	0,6	100,0	
Yaoundé	45,9	39,4	14,6	0,0	100,0	13,7	41,3	43,9	1,0	100,0	14,8	41,3	42,9	1,0	100,0	
Adamaoua	24,5	50,1	25,4	0,0	100,0	17,2	42,8	39,2	0,8	100,0	20,1	45,7	33,7	0,5	100,0	
Centre	32,9	58,6	8,5	0,0	100,0	15,3	57,7	26,5	0,5	100,0	20,7	58,0	21,0	0,3	100,0	
Est	28,5	65,1	6,1	0,3	100,0	30,8	46,4	22,6	0,2	100,0	30,0	53,1	16,7	0,2	100,0	
Extrême-Nord	37,5	50,9	11,6	0,0	100,0	21,3	46,0	32,5	0,2	100,0	30,7	48,8	20,3	0,1	100,0	
Littoral	34,5	48,7	16,7	0,0	100,0	15,6	47,0	37,4	0,0	100,0	20,0	47,4	32,7	0,0	100,0	
Nord	25,0	69,4	5,1	0,4	100,0	12,2	62,7	23,8	1,2	100,0	18,9	66,2	14,0	0,8	100,0	
Nord-Ouest	32,8	50,7	16,5	0,0	100,0	21,0	45,5	32,2	1,3	100,0	25,4	47,4	26,4	0,8	100,0	
Ouest	24,2	61,3	14,6	0,0	100,0	20,9	47,5	31,3	0,3	100,0	21,7	50,6	27,5	0,2	100,0	
Sud	29,2	53,9	16,9	0,0	100,0	24,1	46,4	29,4	0,1	100,0	25,2	47,9	26,8	0,1	100,0	
Sud-Ouest	37,9	51,5	10,6	0,0	100,0	21,3	42,8	35,0	1,0	100,0	24,3	44,4	30,6	0,8	100,0	
Milieu de résidence																
Urbain	34,0	48,2	17,8	0,0	100,0	14,7	42,3	42,3	0,7	100,0	16,2	42,8	40,4	0,6	100,0	
Rural	31,9	56,5	11,5	0,1	100,0	21,9	50,8	26,7	0,6	100,0	26,1	53,2	20,4	0,4	100,0	
<b>Ensemble</b>	<b>32,1</b>	<b>55,7</b>	<b>12,1</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>18,4</b>	<b>46,7</b>	<b>34,2</b>	<b>0,7</b>	<b>100,0</b>	<b>22,4</b>	<b>49,3</b>	<b>27,8</b>	<b>0,5</b>	<b>100,0</b>	

Source : ECAM3, INS

Pour mieux apprécier la cohérence entre les classements des ménages, il importe d'une part d'examiner particulièrement la situation des ménages classés « Riches » et ceux classés « Ni pauvres, ni riches » de façon subjective, et d'autre part d'étudier les taux de pauvreté monétaire suivant les catégories de l'échelle de pauvreté subjective. Les ménages déclarés « Riches » et ceux déclarés « Ni pauvres, ni riches » par leurs chefs représentent respectivement 0,5% et 27,8% de l'ensemble des ménages. Parmi eux, respectivement 88,4% et 80,3% sont effectivement classés non pauvres d'un point de vue monétaire, ce qui laisse penser à une corrélation entre les deux approches. Cependant, il est à noter que seulement 45,5% et 54,4% des ménages s'estimant respectivement pauvres ou très pauvres sont effectivement pauvres d'un point de vue monétaire.

L'analyse du taux de pauvreté monétaire suivant l'auto positionnement du ménage sur l'échelle de bien-être (tableau 8.7) montre que le pourcentage de personnes monétairement

pauvres décroît en fonction du niveau de vie subjectif du ménage. Alors que 39,9% de la population générale est pauvre au Cameroun, ce pourcentage est plus élevé chez les personnes vivant dans les ménages déclarés très pauvres (54,4%) ou pauvres (45,5%) par leur chef. Il continue de diminuer pour passer à 19,7% et 11,6% chez les personnes issues des ménages déclarés « Ni pauvre, Ni riche » et pour ceux déclarés « Riche » par leur chef.

Tableau 8-7 : Taux de pauvreté monétaire selon l'autopositionnement du ménage sur l'échelle de bien-être

Régions d'enquête	Autopositionnement du ménage				
	Très pauvre	Pauvre	Ni pauvre, ni riche	Riche	Ensemble
Douala	12,3	6,4	1,7	0,0	5,5
Yaoundé	17,8	6,3	2,0	0,0	5,9
Adamaoua	64,1	55,8	44,9	0,0	53,0
Centre	62,8	42,0	20,0	0,0	41,2
Est	51,8	58,9	20,1	(na)	50,4
Extrême-Nord	80,9	70,6	39,7	0,0	65,9
Littoral	53,7	31,1	14,9	(na)	30,8
Nord	78,6	68,2	29,2	(na)	63,7
Nord-Ouest	63,8	55,9	31,6	0,0	51,0
Ouest	33,0	35,6	15,2	0,0	28,9
Sud	37,6	31,6	19,1	0,0	29,1
Sud-Ouest	39,5	31,1	12,8	0,0	27,5
Urbain	25,8	14,3	5,2	0,0	12,2
Rural	64,5	58,8	35,3	23,0	55,0
<b>Ensemble</b>	<b>54,4</b>	<b>45,5</b>	<b>19,7</b>	<b>11,6</b>	<b>39,9</b>

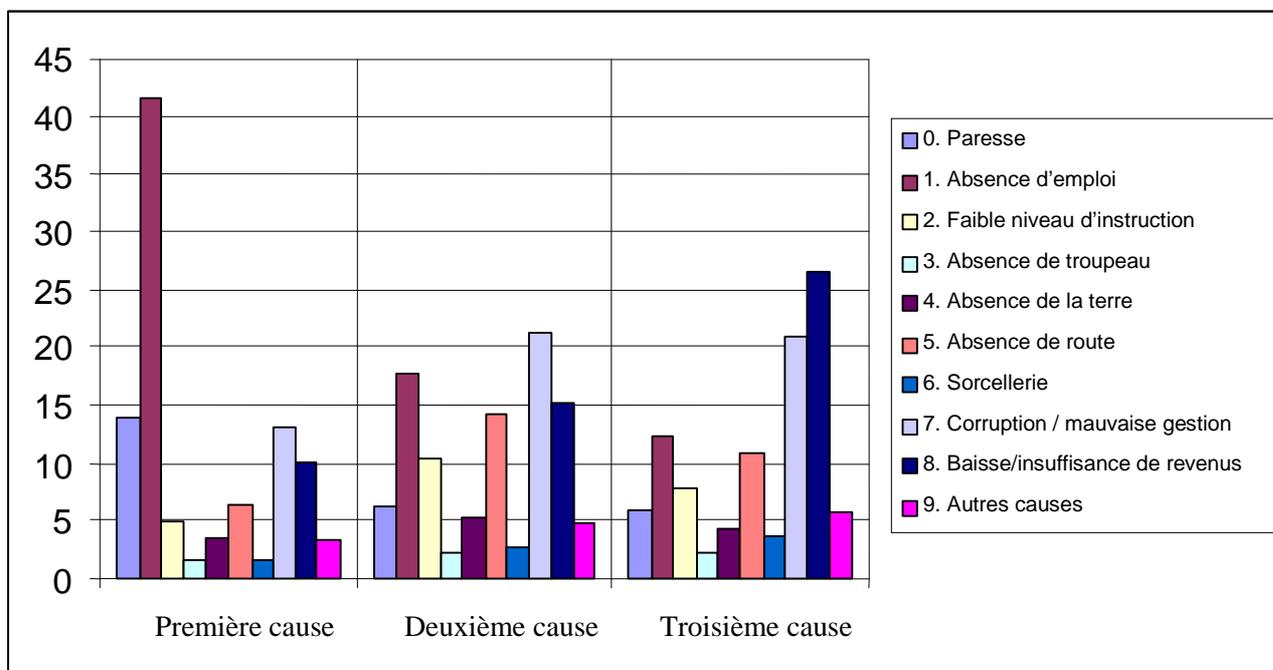
Source : ECAM3, INS

N.B : na= Non applicable en raison de faibles effectifs

## 8.2.2 PERCEPTION DES CAUSES DE LA PAUVRETE

L'ECAM3 a également permis aux ménages de donner leur perception des principales causes de la pauvreté. Les trois principales causes citées sont, par ordre d'importance décroissante : le manque d'emploi, la corruption ou la mauvaise gestion et la baisse ou l'insuffisance de revenus (graphique 7.1).

Graphique 8-1 : Répartition des ménages selon les principales causes de la pauvreté (en %)



Source : ECAM3, INS

L'analyse de la première cause déclarée de la pauvreté suivant le niveau de vie laisse entrevoir que les chefs de ménages non pauvres considèrent plus fréquemment l'absence d'emploi comme première cause de la pauvreté (44,2% contre 35,3% chez les pauvres). Il faut également relever qu'une proportion non négligeable (15%) de chefs de ménages pauvres estime que la paresse constitue la première cause de pauvreté.

En revenant sur la deuxième cause de la pauvreté qu'est la corruption ou la mauvaise gestion, on note que ce point de vue est beaucoup plus partagé par les ménages non pauvres (24,1%) que par les pauvres (14,7%). L'absence de routes fait partie des deuxièmes causes de pauvreté les plus citées par les pauvres.

Pour ce qui est de la troisième cause de pauvreté déclarée, elle demeure la baisse ou l'insuffisance de revenus tant chez les pauvres que chez les non pauvres.

Les différentes causes énumérées par les chefs de ménages à l'ECAM3 restent cohérentes avec celles contenues dans le rapport des consultations participatives réalisées en mars 2008<sup>21</sup>

<sup>21</sup> MINEPAT, CTSE/DSRP (2008), « Rapport national des consultations participatives de mars 2008 », Révision du Document de stratégie de la pauvreté, Yaoundé.

où les problèmes comme la corruption, la vie chère, la cherté des frais d'association des parents d'élèves et enseignants (APEE) sont incriminés comme causes de la pauvreté.

Tableau 8-8 : Répartition des ménages selon les principales causes de la pauvreté par niveau de vie (en %)

Causes de la pauvreté	Première cause			Deuxième cause			Troisième cause		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
0. Paresse	15,0	13,6	14,0	6,2	6,1	6,1	6,9	5,5	5,9
1. Absence d'emploi	35,3	44,2	41,6	16,8	18,0	17,7	12,4	12,3	12,3
2. Faible niveau d'instruction	5,1	4,8	4,9	12,8	9,3	10,3	9,4	7,0	7,7
3. Absence de troupeau	3,2	1,0	1,6	3,8	1,5	2,1	3,5	1,5	2,1
4. Absence de la terre	7,5	1,8	3,4	8,8	3,8	5,3	6,6	3,4	4,3
5. Absence de route	8,6	5,5	6,4	16,4	13,5	14,3	11,9	10,5	10,9
6. Sorcellerie	2,4	1,3	1,6	3,2	2,7	2,8	5,1	2,9	3,6
7. Corruption / mauvaise gestion	7,6	15,2	13,0	14,7	24,1	21,4	17,2	22,5	21,0
8. Baisse/insuffisance de revenus	11,1	9,8	10,2	12,0	16,6	15,2	20,2	29,2	26,6
9. Autres causes	4,2	2,8	3,2	5,4	4,5	4,7	6,8	5,3	5,7
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

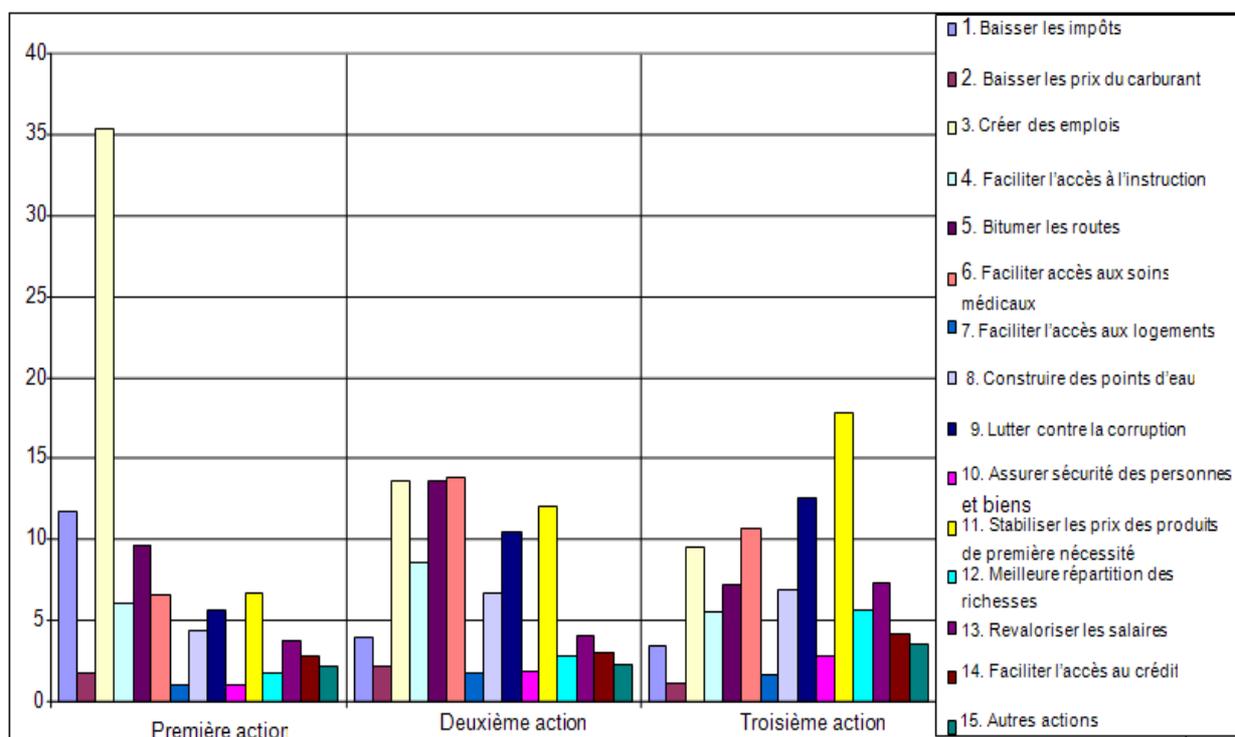
Source : ECAM3, INS

### 8.2.3 ACTIONS D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE

L'amélioration des conditions de vie est une préoccupation constante du Gouvernement et de ses partenaires au développement. Certes, le Gouvernement met en œuvre des politiques dans ce sens, mais il importe de prendre aussi en compte l'avis des ménages pour une gestion optimale et axée sur les bénéficiaires.

L'analyse du graphique 8.2 montre que la première action attendue du Gouvernement par les ménages est la création d'emplois. Cette affirmation est cohérente avec le sentiment selon lequel la première cause de la pauvreté (déclarations des ménages susmentionnées) est l'absence d'emploi.

Graphique 8-2 : Répartition des ménages selon les principales actions d'amélioration des conditions de vie (en %)



Source : ECAM3, INS

Pour la deuxième action, les propositions tournent généralement autour de la facilitation de l'accès aux soins médicaux, le bitumage des routes, la lutte contre la corruption et dans une certaine mesure la facilitation de l'accès à l'instruction. Cette idée est partagée globalement tant par les pauvres que par les non pauvres. Cependant, la construction des points d'eau est le souhait supplémentaire exprimé par un peu plus de pauvres que de non pauvres.

Pour ce qui est de la troisième action en vue de l'amélioration des conditions de vie, les ménages souhaitent principalement la stabilisation des prix des produits de première nécessité, que ce soit les pauvres (15,9%) ou les non pauvres (18,7%). Là encore les pauvres insistent en plus sur la construction des points d'eau et les non pauvres sur la revalorisation des salaires.

Tableau 8-9 : Répartition des ménages selon les principales actions d'amélioration des conditions de vie (en %)

Actions d'amélioration des conditions de vie des ménages	Première action			Deuxième action			Troisième action		
	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
1. Baisser les impôts	7,1	13,5	11,7	2,7	4,4	3,9	2,5	3,7	3,4
2. Baisser les prix du carburant	1,0	2,0	1,7	1,4	2,4	2,1	0,8	1,3	1,1
3. créer des emplois	33,9	35,9	35,3	10,1	14,9	13,5	9,0	9,8	9,6
4. faciliter l'accès à l'instruction	8,4	5,1	6,0	10,7	7,6	8,5	6,5	5,2	5,5
5. bitumer les routes	12,2	8,6	9,7	15,4	12,7	13,5	8,3	6,8	7,2
6. faciliter accès aux soins médicaux	8,5	5,7	6,5	15,7	13,0	13,8	12,3	10,0	10,6
7. faciliter l'accès aux logements	1,2	0,9	1,0	1,8	1,7	1,7	2,0	1,5	1,7
8. construire des points d'eau	8,7	2,7	4,4	11,1	4,7	6,6	10,4	5,6	7,0
9. lutter contre la corruption	3,1	6,6	5,6	7,3	11,7	10,4	10,8	13,4	12,7
10. assurer sécurité des personnes et biens	1,6	0,8	1,0	2,4	1,6	1,9	3,9	2,3	2,7
11. stabiliser les prix des produits de première nécessité	5,5	7,1	6,7	10,2	12,8	12,0	15,9	18,7	17,9
12. meilleure répartition des richesses	1,6	1,9	1,8	2,7	2,8	2,8	5,0	5,9	5,7
13. revaloriser les salaires	1,0	4,8	3,7	2,2	4,7	4,0	3,4	9,0	7,3
14. faciliter l'accès au crédit	4,3	2,2	2,8	3,9	2,7	3,0	5,5	3,6	4,1
15. autres actions	2,0	2,2	2,1	2,5	2,2	2,3	3,8	3,4	3,5
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ECAM3, INS

### 8.3 INITIATIVE PPTE

Le Cameroun a atteint le point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE) en avril 2006. Les autorités ont entrepris une campagne d'information du public à ce sujet. L'ECAM3 a évalué le degré d'information et les attentes des populations sur l'utilisation des ressources issues de cette initiative.

#### 8.3.1 CONNAISSANCE DE L'INITIATIVE PPTE

A la question de savoir s'ils étaient informés que le Cameroun avait atteint le point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE), seulement 42,9% de ménages ont répondu par l'affirmative.

L'atteinte du point d'achèvement par le Cameroun a fait plus d'écho chez les chefs de ménages non pauvres (52% se déclarent informés) que chez ceux des ménages pauvres (20,8%). Ceci semble normal dans la mesure où les non pauvres sont en général les plus instruits et ont plus accès aux sources d'information que les pauvres.

De même, les ménages urbains, et plus particulièrement ceux de Yaoundé, de Douala, du Centre, de l'Ouest, du Sud et dans une certaine mesure ceux du Littoral en sont les plus informés.

Cependant, à propos de la signification concrète des retombées du point d'achèvement de l'initiative PPTE, seuls 60% des ménages prétendent en être informés. Pour eux, cela donne lieu à une réduction ou une remise substantielle de la dette du pays vis-à-vis de l'étranger. Par

contre, près de 15% pensent que c'est la fin des difficultés financières du pays et 12% à l'obtention de l'argent frais (en espèce) des bailleurs de fonds et des pays étrangers.

Tableau 8-10 : Répartition des ménages selon qu'ils sont informés de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE (en %)

Région d'enquête	Niveau de vie		Ensemble	
	Pauvres	Non Pauvres		
Douala	59,3	63,8	63,7	
Yaoundé	71,8	79,6	79,4	
Adamaoua	15,1	34,9	27,0	
Centre	51,3	67,7	62,7	
Est	16,3	35,2	28,4	
Extrême-Nord	7,6	18,9	12,3	
Littoral	34,4	52,2	48,2	
Nord	9,4	28,5	18,5	
Nord-Ouest	15,8	31,2	25,5	
Ouest	46,8	67,4	62,7	
Sud	54,0	60,9	59,5	
Sud-Ouest	16,9	37,9	34,1	
Cameroun	Urbain	43,3	65,7	64,0
	Rural	18,3	39,2	30,5
	Ensemble	20,8	52,0	42,9

Source : ECAM3, INS

### 8.3.2 UTILISATION DES RESSOURCES PPTE

De l'avis des chefs de ménages, les ressources provenant de la remise de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE devraient être prioritairement utilisées pour créer les emplois, bitumer les routes, faciliter l'accès des populations aux soins et aux médicaments, et stabiliser les prix des produits de première nécessité.

Il faut noter que ces axes prioritaires d'utilisation des ressources PPTE rejoignent les principales actions de lutte contre la pauvreté préconisées par les ménages.

Ces choix d'actions prioritaires sont en général les mêmes pour les ménages pauvres et non pauvres.

Tableau 8-11 : Répartition des ménages selon les principales actions auxquelles le gouvernement devrait consacrer les ressources PPTTE (en %)

Actions d'amélioration des conditions de vie des ménages	Première utilisation			Deuxième utilisation			Troisième utilisation		
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Créer les emplois	40,7	51,2	48,2	8,9	9,5	9,3	8,0	8,1	8,1
Faciliter l'accès à l'instruction des personnes	8,7	6,2	6,9	10,3	9,8	10,0	8,5	5,4	6,3
Bitumer les routes	14,7	13,1	13,6	18,6	16,3	16,9	8,1	8,1	8,1
Faciliter l'accès aux soins et aux médicaments	11,1	7,1	8,3	16,8	16,6	16,7	12,0	12,4	12,3
Construire les logements	1,1	0,8	0,9	1,9	2,0	2,0	1,3	1,5	1,5
Construire des points d'eau	7,5	2,6	4,0	13,1	6,2	8,2	11,5	6,4	7,9
Lutter contre la corruption et les détournements	2,4	4,3	3,7	7,3	12,7	11,1	9,4	11,7	11,0
Assurer la sécurité des personnes et des biens	2,0	0,8	1,2	3,2	1,4	1,9	3,6	2,6	2,9
Stabiliser les prix des produits de première nécessité	4,0	4,3	4,3	10,1	11,9	11,3	17,1	19,4	18,7
Répartir convenablement la richesse nationale	1,9	1,6	1,7	2,9	3,4	3,2	5,5	6,3	6,0
Revaloriser les salaires	1,2	3,7	3,0	2,2	5,7	4,7	4,9	10,9	9,1
Faciliter l'accès aux crédits	3,1	1,9	2,3	3,5	2,4	2,7	6,4	3,8	4,5
Autre	1,7	2,3	2,1	1,3	2,1	1,9	3,9	3,3	3,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ECAM3, INS

## CHAPITRE 9 : PAUVRETE ET GOUVERNANCE

Quelques aspects de la gouvernance à l'ECAM3 ont été appréhendés à partir des avis donnés par les ménages sur le phénomène de la corruption, sur le fonctionnement et la qualité des services publics, sur le rôle de l'Etat et la décentralisation, sur l'information et l'implication des citoyens aux projets communautaires.

### 9.1 PAUVRETE ET CORRUPTION

La corruption reste un phénomène préoccupant au Cameroun. A la question de savoir si, la corruption constitue un problème majeur pour le pays, 87,4% des ménages représentés par leurs chefs de ménage (79,1% des pauvres et 90,9% des non pauvres) ont répondu par l'affirmative au cours de l'ECAM3. Les avis sur l'évolution de ce phénomène par rapport à l'année précédente (en 2006) ont par contre été divergents : environ 51% des ménages pensent que la corruption au quotidien (petite corruption) est en hausse ; 12% la trouvent en baisse et 25% stable ; 12% des ménages ne se sont pas prononcés sur ce sujet. Ces pourcentages sont respectivement de 55%, 11%, 19% et 15% en ce qui concerne la perception de l'évolution de la corruption au sommet de l'Etat (grande corruption).

Cette perception populaire de la corruption serait certainement influencée par la médiatisation du classement du Cameroun par l'ONG Transparency International, des dénonciations plus ou moins fondées, des actions et mesures de lutte contre la corruption. Parmi les faits majeurs relevés au cours de ces dernières années dans ce domaine, figure l'opération « Epervier » et la mise en place de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC), de l'Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF), de l'Initiative dans la Transparence des Industries Extractives (ITIEE) et de la Chambre de Comptes. Tout ceci permet de renforcer le dispositif existant qui comprend entre autres le Programme National de Gouvernance (PNG), le Ministère chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat, les cellules de lutte contre la corruption mises en place dans diverses administrations publiques, et l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Dans la suite de l'analyse, l'indicateur retenu est le taux brut de corruption. Il se calcule tant pour les victimes de la corruption que pour les acteurs. Les victimes de la corruption sont ceux qui ont dû payer malgré eux des frais non réglementaires pour accéder aux services publics alors que les acteurs de la corruption sont ceux qui par pragmatisme ou selon des idées reçues, anticipent sur le paiement des frais non réglementaires en espèce ou en nature. Les services concernés ici sont l'éducation, la santé, la police et la justice.

#### 9.1.1 VICTIMES DE LA CORRUPTION

Les résultats montrent que 17% des ménages ont été victimes de la corruption dans au moins un service public au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est nettement plus importante pour les ménages non pauvres (20,5%) que pour les ménages pauvres (8,4%). Par ailleurs, la proportion de ménages victimes de la corruption est 2 fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Les villes de Douala et Yaoundé et les régions du Sud, du Centre, de l'Adamaoua et du Sud-Ouest enregistrent un pourcentage de victimes de la corruption dans les services publics supérieur à la moyenne nationale.

Tableau 9-1 : Pourcentage de ménages victimes de la corruption selon le niveau de vie et le milieu de résidence

	Education			Santé			Autre service public			Au moins un des services		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
<b>Région d'enquête</b>												
Douala	8,6	8,1	8,1	16,0	15,1	15,1	7,1	16,7	16,4	22,4	29,8	29,5
Yaoundé	7,4	8,5	8,4	7,1	6,2	6,3	8,4	13,4	13,2	22,9	23,7	23,7
Adamaoua	1,0	2,2	1,8	2,9	5,1	4,2	9,2	18,8	15,0	12,7	23,4	19,2
Centre	5,5	5,8	5,7	8,9	11,1	10,4	8,9	13,8	12,3	14,3	22,9	20,3
Est	1,0	4,7	3,4	1,5	4,7	3,5	4,3	10,0	8,0	5,0	15,9	12,0
Extrême-Nord	0,8	3,2	1,8	0,7	2,1	1,3	3,4	10,6	6,4	4,1	12,9	7,8
Littoral	8,2	7,4	7,6	4,7	6,9	6,4	2,0	6,4	5,3	13,0	16,0	15,4
Nord	1,9	4,3	3,1	0,7	5,7	3,1	2,8	9,2	5,9	4,8	15,1	9,7
Nord-Ouest	1,4	3,1	2,4	3,0	4,9	4,2	3,9	7,1	5,9	6,6	12,1	10,1
Ouest	5,1	9,3	8,4	1,2	6,9	5,6	5,2	7,9	7,3	10,4	18,5	16,7
Sud	11,4	6,8	7,8	7,8	9,5	9,1	18,6	18,2	18,3	26,6	28,5	28,1
Sud-Ouest	6,0	4,3	4,6	2,1	4,1	3,7	10,3	13,8	13,1	14,3	19,7	18,7
<b>Milieu de résidence</b>												
Urbain	6,1	7,8	7,7	5,8	9,6	9,3	8,1	14,2	13,7	16,8	24,9	24,3
Rural	2,4	4,6	3,7	2,2	5,3	4,0	4,9	10,3	8,1	7,4	16,4	12,7
<b>Cameroun</b>	<b>2,8</b>	<b>6,1</b>	<b>5,2</b>	<b>2,6</b>	<b>7,4</b>	<b>6,0</b>	<b>5,2</b>	<b>12,2</b>	<b>10,2</b>	<b>8,4</b>	<b>20,5</b>	<b>17,0</b>

Source : ECAM3, INS

Dans les secteurs de l'éducation et de la santé, on note que le pourcentage des victimes déclarées de la corruption est en net recul par rapport à 2001. Il est passé de 14,9% en 2001 à 5,2% en 2007 dans le secteur de l'éducation et de 21,1% à 6% dans le secteur de la santé. Sous réserve de la non dissimulation de certains actes de corruption involontaire dans un contexte marqué par l'intensification de la lutte contre ce fléau, cette baisse est peut-être la manifestation visible des efforts du Gouvernement pour assainir les comportements dans ces deux secteurs. Dans ce registre figurent la croisade menée par les autorités en charge de l'éducation nationale contre le paiement des frais non réglementaires dans les établissements publics primaires et secondaires. Dans le même sens, l'on peut penser à un effet et les nombreuses sanctions prises ces dernières années à l'encontre des agents véreux des services de police, et des finances, etc., coupables d'actes de corruption.

Malgré la baisse apparente des taux bruts des victimes de corruption observé entre 2001 et 2007 et en dépit des disparités relevés au niveau des régions, les actions de lutte contre la corruption doivent être intensifiées dans tous les secteurs.

En dépit de cette baisse apparente du taux brut des victimes de la corruption, ce qui contraste d'ailleurs avec l'avis de la majorité des ménages, des actions de lutte devraient être poursuivies voire intensifiées principalement dans les villes de Yaoundé et Douala et dans les régions de l'Ouest, le Sud et le Littoral. Dans le secteur de l'éducation d'une part et à Douala, au Centre et au Sud en ce qui concerne le secteur santé d'autre part. Quant à la lutte contre la corruption dans les autres services publics (justice, police, etc.), elle devrait surtout cibler les régions du Sud, de Douala, de l'Adamaoua, de Yaoundé et dans une certaine mesure le Sud-Ouest et le Centre.

### 9.1.2 ACTEURS DE LA CORRUPTION

La corruption active, de par son caractère répressible, peut être dissimulée surtout dans le contexte actuel marqué par l'intensification de la lutte contre ce fléau. Dans ce cas, elle échappe à l'enregistrement statistique. Par conséquent, les taux de corruption présentés dans le tableau 9.2 souffriraient certainement d'une sous-estimation. Ce tableau présente la proportion des ménages dont au moins un membre a eu à payer volontairement, au cours des 12 mois précédant l'enquête, des frais non réglementaires (en nature ou en espèce) pour infraction au code de la route, défaut de pièces de véhicule, ou de pièces personnelles à un agent de sécurité ou de la force de l'ordre.

Tableau 9-2 : Pourcentage de ménages acteurs de la corruption selon le milieu de résidence et le niveau de vie

Région d'enquête	Ménages acteurs de la corruption								
	Urbain			Rural			Cameroun		
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Douala	11,5	10,9	10,9	.	.	.	11,5	10,9	10,9
Yaoundé	5,1	8,4	8,3	.	.	.	5,1	8,4	8,3
Adamaoua	4,5	6,8	6,6	10,8	13,6	12,2	10,3	11,3	10,9
Centre	5,4	4,3	4,5	5,8	6,9	6,6	5,8	6,7	6,4
Est	2,9	8,4	7,9	1,6	3,7	2,8	1,7	4,7	3,6
Extrême-Nord	6,4	7,2	7,1	1,9	5,1	3,0	2,0	5,7	3,6
Littoral	2,8	4,8	4,3	2,6	2,4	2,4	2,7	3,3	3,2
Nord	3,1	5,7	5,3	0,9	4,8	2,4	1,0	5,1	3,0
Nord-Ouest	10,2	5,6	6,2	5,0	5,4	5,2	5,3	5,5	5,4
Ouest	8,2	8,2	8,2	2,8	7,2	6,0	4,0	7,5	6,7
Sud	4,3	10,3	9,8	7,1	15,8	13,9	7,0	15,2	13,6
Sud-Ouest	0,0	10,4	10,0	2,5	7,7	6,6	2,4	8,4	7,3
<b>Ensemble</b>	<b>6,4</b>	<b>8,8</b>	<b>8,6</b>	<b>3,3</b>	<b>6,9</b>	<b>5,4</b>	<b>3,6</b>	<b>7,8</b>	<b>6,6</b>

Source : ECAM3, INS

Au niveau national, la proportion des acteurs déclarés de la corruption en 2007 (6,6%) est en baisse par rapport à son niveau de 2001 (17,4%). C'est principalement dans les ménages non pauvres, à Douala, en milieu rural dans les provinces du Sud et de l'Adamaoua qu'un plus grand pourcentage de ménages ont déclaré avoir été acteurs de la corruption.

### 9.2 QUALITE DE LA FOURNITURE D'EAU ET D'ELECTRICITE

L'enquête s'est également intéressée à la qualité de service dans les secteurs névralgiques de l'eau et de l'électricité, à travers les appréciations que les ménages font des prestations des deux monopoleurs que sont la Camerounaise des Eaux (CDE) et l'AES-SONEL.

Dans le souci d'assainir la gestion et de rendre plus efficace la production et la distribution de l'eau et de l'électricité au Cameroun, le Gouvernement a privatisé les deux sociétés distributrices de l'eau et de l'électricité qui sont respectivement devenues la Camerounaise des Eaux (CDE) et AES-SONEL.

### 9.2.1 NIVEAU DE SATISFACTION DES MENAGES UTILISATEURS DES SERVICES PUBLICS D'ELECTRICITE ET D'EAU

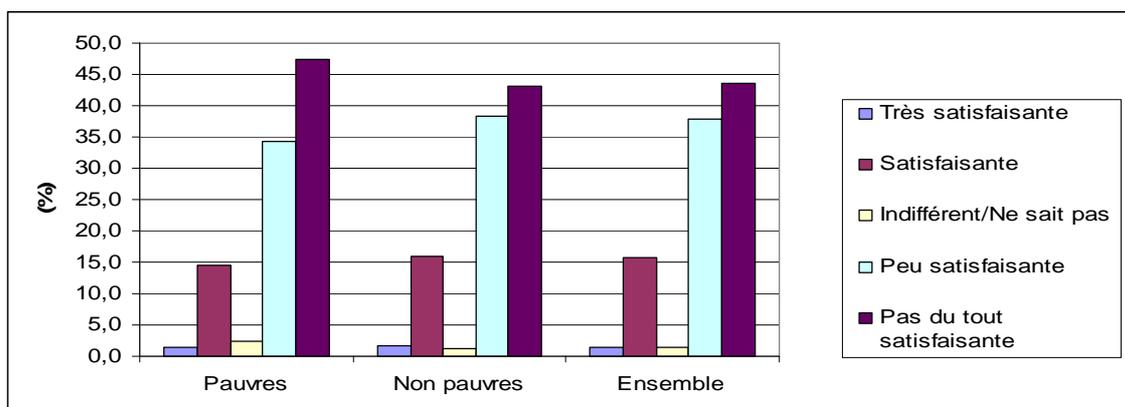
L'ECAM3 a appréhendé l'appréciation des ménages sur la qualité des services d'approvisionnement en eau courante SNEC/CDE et en électricité AES-SONEL.

Parmi les ménages utilisateurs d'électricité AES-SONEL en 2007, 37,9% se déclarent peu satisfaits et 43,5% pas du tout satisfaits de la qualité des services ; soit en tout 81,4% de ménages qui s'en plaignent. Quant à la fourniture de l'eau courante par la SNEC/CDE, elle est jugée peu satisfaisante par 43,1% des ménages utilisateurs et pas du tout satisfaisante par 25,5% des utilisateurs. Ainsi, ce sont globalement 68,6% de ménages utilisateurs qui sont peu ou pas du tout satisfaits des services de la SNEC/CDE.

Les ménages pauvres et non pauvres ont pratiquement les mêmes appréciations au sujet de l'électricité AES-SONEL (environ 81% d'insatisfaits dans chaque groupe). Par contre, les non pauvres se plaignent plus fréquemment de la qualité de l'approvisionnement en eau que les pauvres (69,1% contre 58,6%).

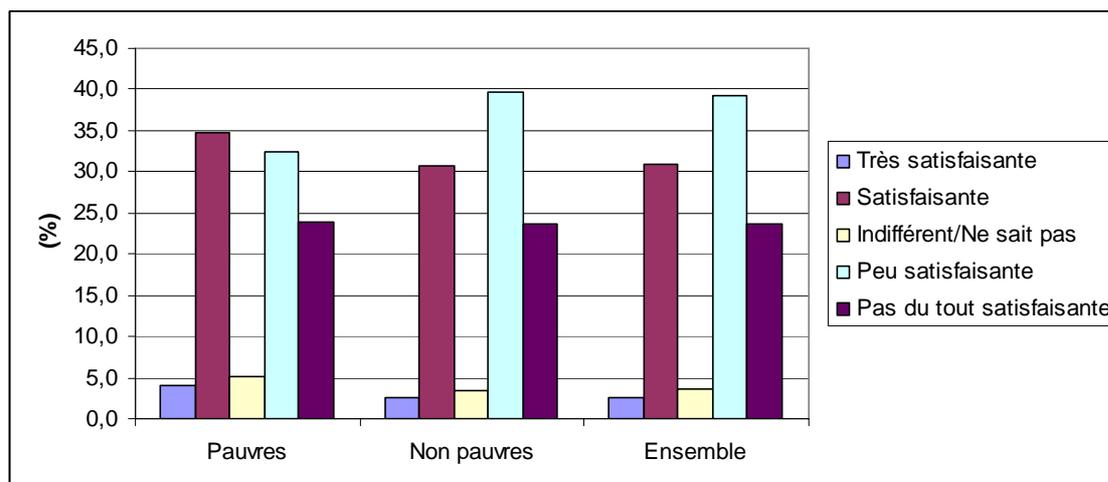
Le niveau de satisfaction des ménages pour la qualité des services fournis par AES-SONEL ou CDE est unanimement bas. Ceci pose le problème d'atteinte des objectifs assignés à la privatisation, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des services.

Graphique 9-1 : Répartition des ménages utilisateurs de l'électricité AES-SONEL en 2007 par niveau de vie et selon leur état de satisfaction sur la qualité du service



Source : ECAM3, INS

Graphique 9-2 : Répartition des ménages utilisateurs d'eau courante SNEC/CDE en 2007 par niveau de vie selon leur état de satisfaction sur la qualité du service



Source : ECAM3, INS

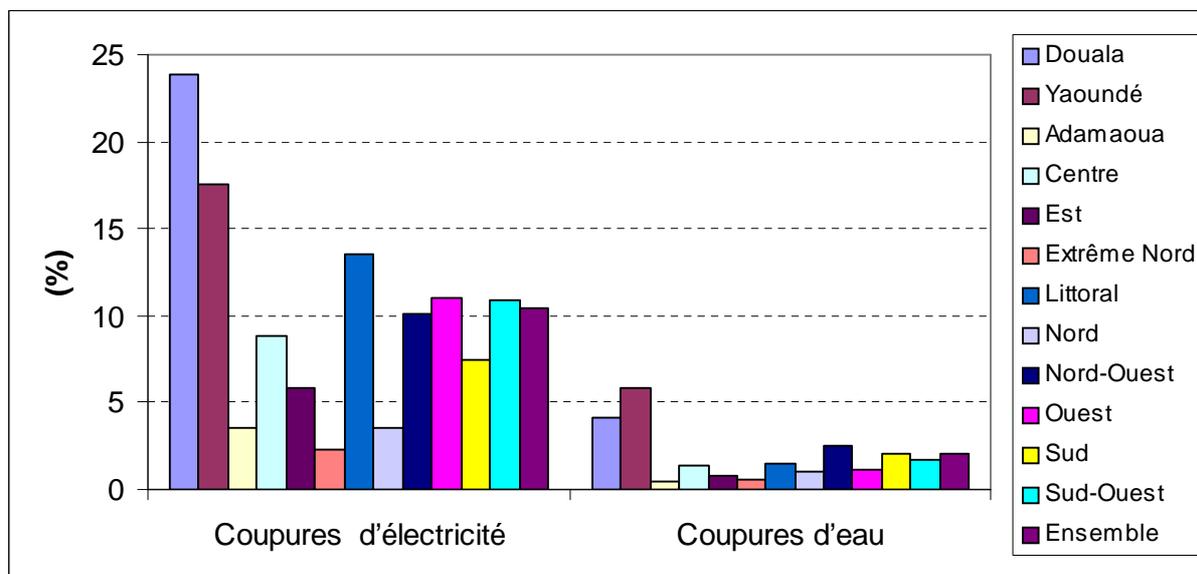
### **9.2.2 RAISONS D'INSATISFACTION DES MENAGES UTILISATEURS DES SERVICES D'AES-SONEL ET DE SNEC/CDE**

Plusieurs raisons d'insatisfaction ont été évoquées par les usagers des services d'AES-SONEL et de SNEC/CDE. Au nombre de celle-ci figurent principalement les délestages par AES-SONEL, les coupures fréquentes et la mauvaise qualité d'eau par SNEC/CDE.

S'agissant de la qualité de la fourniture de l'électricité AES-SONEL, les ménages ont décrié par ordre : les délestages fréquents (77,2%), les difficultés à payer les factures (10,9%), la baisse de tension (7,3%), la surtension (1,2%) et d'autres raisons qui représentent 3,4% de l'ensemble. Cette hiérarchisation des raisons d'insatisfaction est respectée quels que soient le milieu et la région de résidence et quel que soit le niveau de vie du ménage.

La fréquence très élevée de déclaration des délestages s'expliquerait surtout par la baisse des débits des barrages hydroélectriques, des problèmes d'entretien du réseau ou du vandalisme des populations. C'est ainsi que 90,2% des ménages utilisateurs déclarent avoir subi des coupures d'électricité au cours des 30 jours précédant l'enquête. Ce pourcentage atteint 89,6% dans l'ensemble du milieu urbain, et plus particulièrement 90,7% à Yaoundé et 92,8% à Douala.

Graphique 9-3 : Pourcentage des ménages utilisateurs d'eau et d'électricité déclarant avoir subi des ruptures d'approvisionnement au cours des 30 derniers jours.



Source : ECAM3, INS

Les difficultés à payer les factures, citées comme deuxième raison d'insatisfaction concernent aussi bien le coût jugé élevé de celles-ci que l'engorgement devant les caisses au moment des paiements des factures. La réforme du système de paiement des factures menée ces derniers mois par AES-SONEL est de nature à réduire certains difficultés de paiement décrites par les clients. Il en est de même de la révision tarifaire intervenue au deuxième trimestre 2008 dans le cadre de la politique de lutte contre la vie chère menée par le Gouvernement, même si la nouvelle tarification de l'électricité a suscité des controverses chez certains clients.

Tableau 9-3 : Raisons d’insatisfaction des usagers des services en électricité AES-SONEL

	Délestages fréquents			Surtension			Faible tension			Difficulté à payer les factures			Autre			
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	
Douala	93,5	86,3	86,5	0,0	1,1	1,1	4,2	4,0	4,0	0,0	6,6	6,4	2,3	2,0	2,0	
Yaoundé	51,6	75,1	74,4	12,9	2,2	2,5	8,5	11,0	10,9	27,0	8,0	8,6	0,0	3,7	3,6	
Adamaoua	81,1	60,4	63,8	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6	3,9	11,4	22,5	20,6	7,5	12,5	11,7	
Centre	88,2	89,0	88,8	0,0	0,6	0,4	5,4	4,2	4,5	5,0	4,6	4,7	1,4	1,7	1,6	
Est	90,5	90,5	90,5	0,0	0,8	0,6	2,3	1,3	1,5	7,1	6,7	6,8	0,0	0,7	0,6	
Extrême-Nord	42,4	66,2	62,5	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2	3,5	43,5	21,5	25,0	14,1	8,1	9,1	
Littoral	90,8	74,6	77,9	0,8	1,0	1,0	3,4	15,9	13,3	4,9	7,2	6,8	0,0	1,2	1,0	
Nord	41,3	37,3	37,8	0,0	0,6	0,5	11,1	8,3	8,6	17,2	33,7	31,6	30,4	20,1	21,4	
Nord-Ouest	54,4	76,2	73,4	3,5	0,9	1,2	6,1	6,3	6,3	25,5	11,7	13,5	10,5	4,9	5,6	
Ouest	73,6	81,8	80,6	0,0	0,3	0,2	7,3	6,8	6,8	19,1	10,3	11,6	0,0	0,9	0,7	
Sud	78,4	89,1	87,3	0,0	0,4	0,3	3,4	3,4	3,4	5,9	1,5	2,2	12,3	5,5	6,7	
Sud-Ouest	20,2	47,0	44,5	1,2	2,4	2,3	48,7	9,7	13,4	28,6	37,2	36,4	1,2	3,7	3,5	
Came	Urbain	71,7	76,4	76,2	2,7	1,5	1,6	7,5	7,3	7,3	15,8	11,5	11,8	2,3	3,2	3,1
	Rural	74,0	81,0	79,5	0,5	0,4	0,4	8,0	6,8	7,1	12,7	8,1	9,1	4,9	3,7	4,0
	<b>Ensemble</b>	<b>73,1</b>	<b>77,7</b>	<b>77,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>7,8</b>	<b>7,2</b>	<b>7,3</b>	<b>13,8</b>	<b>10,6</b>	<b>10,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>

Source : ECAM3, INS

Pour ce qui est des ménages utilisateurs des services de la SNEC/CDE, les raisons d'insatisfaction sont principalement, la mauvaise qualité de l'eau fournie (54,5%), les coupures régulières (31,1%), le très faible débit d'eau (5,9%) et la difficulté à payer les factures (4,1%).

Cette hiérarchisation reste sensiblement inchangée quel que soit le niveau de vie du ménage ainsi qu'en milieu urbain dans l'ensemble, mais aussi dans les régions de Douala, de Yaoundé, du Centre, de l'Est, de l'Ouest et du Sud. Cependant elle n'est plus respectée en milieu rural et dans les autres régions du pays.

Tableau 9-4 : Raisons d'insatisfaction des usagers des services en eau potable CDE

Région d'enquête	Coupures fréquentes			Eau sale			Débit très faible			Difficulté à payer les factures			Autre			
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	
Douala	44,9	20,5	20,8	44,1	72,3	72,0	0,0	3,4	3,4	0,0	1,5	1,5	11,0	2,3	2,4	
Yaoundé	7,8	29,1	28,4	83,0	56,6	57,4	0,0	7,6	7,3	9,3	3,2	3,4	0,0	3,6	3,5	
Adamaoua	48,2	56,6	56,3	51,8	32,9	33,5	0,0	1,4	1,4	0,0	8,1	7,9	0,0	1,0	1,0	
Centre	32,1	35,7	35,2	49,9	61,9	60,1	0,0	0,0	0,0	3,3	1,8	2,0	14,8	0,6	2,7	
Est	63,9	38,5	43,9	23,5	57,1	50,0	12,6	3,4	5,4	0,0	1,0	0,8	0,0	0,0	0,0	
Extrême-Nord	100,0	33,2	34,5	0,0	34,2	33,6	0,0	10,6	10,4	0,0	4,1	4,0	0,0	17,9	17,6	
Littoral	65,9	55,6	56,9	23,9	15,3	16,4	0,0	3,0	2,6	6,5	5,3	5,5	3,7	20,7	18,6	
Nord	31,4	37,2	36,5	9,4	14,9	14,3	17,3	12,8	13,2	0,0	9,5	8,5	41,9	25,6	27,4	
Nord-Ouest	34,0	58,3	57,9	21,4	23,2	23,2	11,2	12,9	12,9	0,0	3,1	3,1	33,4	2,4	3,0	
Ouest	45,3	38,3	38,6	27,3	51,9	51,1	0,0	1,6	1,6	27,3	8,2	8,8	0,0	0,0	0,0	
Sud	33,9	43,7	42,2	24,8	47,2	43,7	0,0	2,4	2,0	0,0	3,8	3,2	41,3	3,0	8,8	
Sud-Ouest	5,6	43,1	42,3	26,7	25,7	25,7	18,3	11,7	11,8	49,3	16,6	17,3	0,0	2,9	2,9	
Cameroun	Urbain	25,3	28,5	28,4	55,1	57,9	57,8	2,8	6,1	6,0	10,0	4,1	4,2	6,8	3,5	3,6
	Rural	52,1	59,3	58,5	29,4	20,6	21,6	3,3	5,6	5,4	0,0	3,3	2,9	15,1	11,2	11,7
	<b>Ensemble</b>	<b>32,7</b>	<b>31,0</b>	<b>31,1</b>	<b>48,1</b>	<b>54,8</b>	<b>54,5</b>	<b>3,0</b>	<b>6,0</b>	<b>5,9</b>	<b>7,2</b>	<b>4,0</b>	<b>4,1</b>	<b>9,1</b>	<b>4,1</b>	<b>4,3</b>

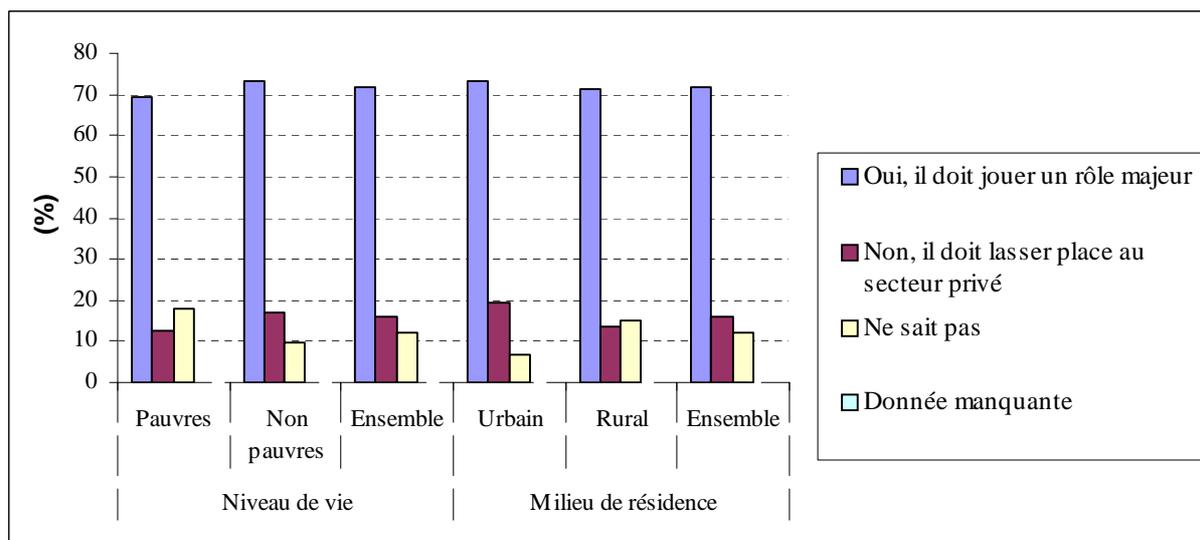
Source : ECAM3, INS

### 9.3 PERCEPTION DU RÔLE DE L'ÉTAT ET DE L'IMPACT DE LA DÉCENTRALISATION

Les défaillances observées dans la gestion de certaines entreprises et d'autres secteurs de l'Administration publique ont suscité dans l'opinion des pensées selon lesquelles l'État devrait laisser place au secteur privé, ou alors décentraliser la gestion économique et n'intervenir que comme régulateur. Cette vision libérale de l'économie trouve ses fondements dans la théorie néoclassique. L'ECAM3 a permis de saisir la perception qu'ont les ménages du rôle que devait jouer l'Etat et l'impact escompté de la décentralisation.

D'après les résultats, 7 ménages sur 10 pensent que l'État doit rester maître dans la sphère économique ; cette opinion est indépendante du niveau de vie et du milieu de résidence. Cependant, au niveau régional, cet avis semble être moins partagé par les ménages du Littoral et de l'Adamaoua où seulement près de 6 ménages sur 10 le déclarent. Un ménage sur cinq dans ces régions pense plutôt que l'Etat doit laisser place au secteur privé et n'intervenir qu'en cas de problèmes. Cette proportion est légèrement plus élevée dans la région du Nord-Ouest où 23% des ménages partagent également cet avis.

Graphique 9-4 : Répartition des ménages selon leur avis sur l'intervention de l'Etat dans la sphère économique.



Source : ECAM3, INS

Au sujet de la décentralisation, c'est-à-dire le fait pour l'Etat de transférer une partie de ses pouvoirs aux régions et collectivités locales, le Cameroun est engagé dans le processus depuis quelques années en créant un Ministère chargé de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, et en élaborant un cadre juridique à cet effet. Bien que la création et la mise en place des régions et des collectivités territoriales décentralisées n'étaient pas encore effectives, les ménages ont toutefois émis leur avis au cours de l'ECAM3 sur l'impact attendu de la décentralisation.

Les avis recueillis sont quelque peu diversifiés. Un peu plus de la moitié (55,4%) des ménages semblent militer en faveur de la décentralisation qui est le gage d'une meilleure prise en compte de la demande des citoyens. Cependant, une proportion non négligeable (15,6%) des ménages voient en elle l'occasion de créer une plus grande injustice de la part des autorités locales ; 12,5% des ménages pensent que cela n'apporterait aucun changement ; et 16,6% des ménages n'ont aucune idée de l'impact présumé de cette politique. Le pourcentage relativement élevé de ménages déclarant ne rien savoir de l'impact attendu de la décentralisation laisse présager l'importance des actions d'information et de sensibilisation qui devraient être envisagées pour mieux faire connaître cette politique à la population.

Le profil de répartition des ménages selon leur avis sur l'impact présumé de la décentralisation est globalement le même quels que soient le niveau de vie et le milieu de résidence.

Au niveau des provinces du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et dans une certaine mesure du Sud, près de 7 ménages sur 10 partagent l'idée que la politique de décentralisation concourrait à une meilleure prise en compte de la demande des citoyens. Les ménages du Centre, de l'Est et du Littoral n'adhèrent pas autant à cette idée car seulement 3 ménages sur 10 partagent cet avis. Près de 40% des ménages du Centre et de l'Est ont un avis plutôt négatif sur l'impact de la décentralisation ; selon eux, elle serait source d'une plus grande injustice ou n'apporterait aucun changement.

Tableau 9-5 : Répartition des ménages selon leur avis sur l'impact présumé de la politique de décentralisation (en %)

Région d'enquête		Une meilleure prise en compte de la demande des citoyens	Une plus grande injustice de la part des autorités locales	Aucun changement	Ne sait pas	Ensemble
Douala		51,2	20,8	15,7	12,3	100,0
Yaoundé		59,4	12,8	18,3	9,5	100,0
Adamaoua		58,1	13,2	10,3	18,5	100,0
Centre		31,8	23,4	20,3	24,5	100,0
Est		35,4	23,1	16,6	24,9	100,0
Extrême-Nord		53,7	17,0	13,1	16,2	100,0
Littoral		35,6	19,5	15,1	29,8	100,0
Nord		52,0	12,4	6,1	29,5	100,0
Nord-Ouest		67,6	12,1	8,1	12,2	100,0
Ouest		63,6	20,2	10,4	5,8	100,0
Sud		65,7	6,8	19,0	8,5	100,0
Sud-Ouest		71,4	4,0	3,5	21,1	100,0
Cameroun	Urbain	56,9	16,5	15,1	11,5	100,0
	Rural	54,5	15,0	10,9	19,5	100,0
	Ensemble	<b>55,4</b>	<b>15,6</b>	<b>12,5</b>	<b>16,6</b>	<b>100,0</b>

Source : ECAM3, INS

## 9.4 INFORMATION ET IMPLICATION DES POPULATIONS AUX PROJETS COMMUNAUTAIRES

Il a été demandé aux ménages si un projet communautaire (construction ou réhabilitation d'une école, d'un centre de santé, d'une route, d'un forage ou d'un puits communautaire, l'extension du réseau électrique ou l'extension du réseau de distribution d'eau) a été réalisé dans leur localité de résidence au cours des 5 dernières années. En cas de réponse affirmative,

les ménages ont été invités à indiquer s'ils avaient été informés ou consultés par les autorités pour la réalisation du projet et préciser à quel stade ils ont été éventuellement impliqués.

D'après les résultats, peu de ménages ont déclaré être informés des projets communautaires réalisés dans leur localité au cours des 5 dernières années, et bien peu encore y ont été impliqués ou consultés à au moins un stade du processus allant de la conception à la mise en œuvre, puis au suivi-évaluation du projet. Le pourcentage des ménages dont au moins un des membres a été informé des projets communautaires varie en effet de 32,7% à 44,6% pour les centres de santé, les routes, les écoles et les forages et puits communautaires (puits villageois et puits pastoraux) ; il est respectivement de 30,9% et 21,2% pour les extensions de réseaux électrique et hydraulique. Le pourcentage des ménages impliqués ou consultés à cet effet est encore plus faible : à peine 15,9% des ménages informés pour ce qui est de la construction/réhabilitation des écoles, 10,0% pour les centres de santé, 13,9% pour les routes, 15,8% des ménages en ce qui concerne les forages et puits communautaires, 5,5% et 3,4% des ménages pour ce qui est respectivement de l'extension des réseaux d'électricité et d'eau.

Les ménages ruraux se déclarent cependant plus souvent informés et plus fréquemment impliqués ou consultés dans la réalisation de ces projets communautaires que les ménages urbains.

Suivant la région de résidence, le Centre, l'Ouest, le Nord-Ouest, l'Adamaoua, et dans une certaine mesure le Littoral sont celles dans lesquelles les ménages déclarent être relativement plus informés des projets de construction/réhabilitation des écoles, centres de santé, routes, forages et puits communautaires. Mais c'est dans le Nord-Ouest, et dans une certaine mesure le Sud-Ouest et l'Ouest sont les provinces dans lesquelles les ménages déclarent être plus fréquemment impliqués ou consultés à au moins un stade du processus de réalisation des projets communautaires mis en œuvre dans leur localité.

Tableau 9-6 : Pourcentage de ménages dont au moins un membre a été informé, impliqué/consulté pour la réalisation des projets communautaires par région, milieu de résidence et selon le type de projet

Région d'enquête	Construction/ réhabilitation d'une école		Construction/ réhabilitation d'un centre de santé		Construction/ réhabilitation d'une route		Forages/ puits villageois et pastoraux		Extension du réseau AES-SONEL		Extension du réseau SNEC-CAMWATER		
	Informé	Impliqué/ consulté	Informé	Impliqué/ consulté	Informé	Impliqué/ consulté	Informé	Impliqué/ consulté	Informé	Impliqué/ consulté	Informé	Impliqué/ consulté	
Douala	18,7	3,0	13,6	3,2	25,5	3,1	34,8	6,4	19,2	3,7	9,8	2,8	
Yaoundé	13,5	2,9	3,6	0,4	14,3	3,2	5,0	1,8	15,7	0,9	9,4	1,6	
Adamaoua	54,3	12,3	52,6	6,4	57,5	14,6	58,8	12,3	51,4	2,6	38,4	10,0	
Centre	62,0	15,3	47,5	3,9	47,2	4,0	70,1	28,4	52,2	2,6	0,0	0,0	
Est	35,3	4,0	19,1	0,0	40,5	9,9	44,8	2,0	18,4	0,0	21,5	2,7	
Extrême-Nord	34,5	16,6	28,6	1,6	23,1	8,6	44,8	21,0	25,8	2,9	22,0	0,5	
Littoral	41,2	9,3	34,4	4,2	47,7	5,8	44,0	4,0	45,3	1,7	39,9	0,0	
Nord	38,3	11,1	14,7	1,5	26,7	0,6	50,7	13,4	31,6	4,0	20,3	4,0	
Nord-Ouest	47,9	25,4	44,8	23,9	46,6	32,5	47,7	37,7	41,7	29,0	34,1	17,7	
Ouest	44,2	13,8	43,7	15,4	38,7	9,6	46,1	18,0	29,8	7,4	13,2	1,9	
Sud	11,9	3,1	1,7	0,7	5,2	0,6	8,6	3,6	5,3	0,3	10,2	5,4	
Sud-Ouest	57,9	42,3	43,1	35,1	61,7	46,5	9,9	6,3	12,4	2,2	50,2	0,0	
Cameroun	Urbain	21,9	5,4	16,9	2,5	23,7	4,3	30,2	7,5	22,4	2,0	17,9	2,7
	Rural	48,9	20,1	40,3	13,6	46,0	20,8	49,0	18,3	39,5	9,0	28,4	4,9
	<b>Ensemble</b>	<b>41,2</b>	<b>15,9</b>	<b>32,7</b>	<b>10,0</b>	<b>36,7</b>	<b>13,9</b>	<b>44,6</b>	<b>15,8</b>	<b>30,9</b>	<b>5,5</b>	<b>21,2</b>	<b>3,4</b>

Source : ECAM3, INS

## **CHAPITRE 10 : PAUVRETE, MOBILITE RESIDENTIELLE ET MIGRATION**

La mobilité spatiale des populations est un phénomène important dans la vie économique et sociale d'un pays. L'ECAM3 s'est intéressée à la mobilité résidentielle des ménages et à la migration des membres du ménage (au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête et depuis la fin de l'année 2001). Le présent chapitre analyse les aspects y relatifs.

### **10.1 MOBILITE RESIDENTIELLE**

Par mobilité résidentielle, on entend le déplacement d'un ménage d'une localité à une autre. Dans cette section, il est question de mesurer l'intensité et les motivations de la mobilité résidentielle.

#### ***10.1.1 NIVEAU DE LA MOBILITE RESIDENTIELLE***

La mobilité résidentielle a été appréhendée au cours de l'ECAM3 à travers la question sur le changement de localité de résidence (quartier, village, campement) au cours des douze derniers mois avant l'enquête. Les résultats montrent que dans l'ensemble, à peine 5,2% des ménages ont changé de localité de résidence. Parmi ces ménages, 41,3% se sont déplacés dans une autre localité du même arrondissement, 28,2% dans un autre arrondissement du même département et 11% dans un autre département de la même province. Par ailleurs, 17% des ménages résidaient dans une autre province alors que seulement 2,2% résidaient à l'étranger. Les ménages pauvres enregistrent une mobilité résidentielle très faible ; il en est de même des ménages en milieu rural.

La mobilité résidentielle est relativement très importante à Yaoundé (12,2%) et à Douala (9,3%) et concerne surtout les changements de résidence intra-urbains (82,4% et 87,4% respectivement). Par rapport aux autres régions, la structure de la mobilité résidentielle présente globalement des fortes disparités. Pour certaines régions, les changements de résidence sont internes et dans d'autres, ces changements proviennent soit des autres régions soit de l'étranger. En effet, dans l'Adamaoua, l'Extrême-Nord, l'Est et le Sud-Ouest, respectivement 10,8%, 9,6%, 7,6% et 7,1% des ménages ayant changé de localité au cours des douze derniers mois ont pour origine l'étranger. Ces résultats peuvent se comprendre dans la mesure où les différentes régions qui ont accueilli ces ménages sont des zones frontalières.

Le changement de localité de résidence est davantage un phénomène urbain (9,1%) que rural (2,8%). Contrairement à ce qu'on se serait attendu, 5,8% des ménages du milieu rural ayant changé de résidence viennent de l'étranger contre 0,4% seulement pour le milieu urbain.

La majorité des ménages ayant changé de localité de résidence, aussi bien en milieu urbain (43,8%) qu'en milieu rural (36,6%), l'ont fait à l'intérieur d'un même arrondissement. Ce constat traduirait une certaine tension entre la demande et l'offre de logements surtout en milieu urbain, ainsi qu'une plus grande facilité des ménages à s'installer en milieu rural et dans les quartiers périphériques des villes.

Enfin, les ménages non pauvres (6,5%) semblent plus mobiles que les ménages pauvres (1,8%).

Tableau 10-1 : Répartition (en %) des ménages ayant effectué une mobilité résidentielle, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, suivant le lieu de provenance

	Pourcentage de ménages ayant changé de localité de résidence au cours des 12 mois précédant l'enquête	Pourcentage de ménages ayant changé de localité de résidence au cours des 12 derniers mois suivant l'origine					Total
		Autre localité du même arrondissement	Autre localité du même département	Autre localité de la même province	Autre province	Etranger	
<b>Région d'enquête</b>							
Douala	9,3	40,8	46,6	3,2	9,4	0,0	100,0
Yaoundé	12,2	38,0	44,6	5,6	11,8	0,0	100,0
Adamaoua	5,8	21,0	9,1	29,4	29,7	10,8	100,0
Centre	4,7	29,0	11,4	28,7	26,7	4,3	100,0
Est	5,1	52,9	1,8	10,8	27,0	7,6	100,0
Extrême-Nord	1,9	51,5	15,0	17,6	6,3	9,6	100,0
Littoral	3,0	32,7	25,5	10,8	31,0	0,0	100,0
Nord	3,6	42,8	21,5	19,1	16,6	0,0	100,0
Nord-Ouest	3,1	50,4	11,0	9,1	29,5	0,0	100,0
Ouest	3,3	30,9	21,4	18,4	29,2	0,0	100,0
Sud	5,8	61,1	9,9	6,3	22,8	0,0	100,0
Sud-Ouest	4,3	57,4	15,1	6,4	14,0	7,1	100,0
<b>Niveau de vie</b>							
Pauvres	1,8	37,0	19,9	12,9	22,4	7,9	100,0
Non pauvres	6,5	41,8	29,2	10,7	16,7	1,6	100,0
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	9,1	43,8	35,0	8,2	12,7	0,4	100,0
Rural	2,8	36,6	15,6	16,2	25,9	5,8	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>5,2</b>	<b>41,3</b>	<b>28,2</b>	<b>11,0</b>	<b>17,3</b>	<b>2,2</b>	<b>100,0</b>

Source : ECAM3, INS

### 10.1.2 RAISONS DE LA MOBILITE RESIDENTIELLE

Plusieurs raisons ont été avancées par les ménages pour justifier le changement de résidence au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Les raisons les plus avancées sont : le travail<sup>22</sup> (26,3%), la recherche de l'emploi (22,4%) et le problème de logement (17,7%). Par ailleurs, l'acquisition d'un logement propre a été évoquée par 14,0% de ménages.

Selon le milieu de résidence, le problème de logement ou le travail ont le plus favorisé le déplacement des ménages urbains (28,8% et 24,0% respectivement), tandis que les raisons les plus évoquées par les ménages ruraux sont le travail (28,5%) et la recherche d'emploi (26,3%).

L'analyse différentielle suivant la région d'enquête montre une variabilité des raisons de la mobilité résidentielle d'une région à une autre. Yaoundé (38,6%) et Douala (31,7%) sont les régions où le problème de logement a été le plus à l'origine de la mobilité résidentielle des ménages. Les ménages du Littoral (43,2%) et du Nord (42,3%) se sont déplacés surtout pour

<sup>22</sup> Il s'agit ici des changements de localité de résidence pour une raison professionnelle telle qu'une affectation ou occuper un poste d'emploi.

cause de travail. Il en est de même, mais dans une moindre mesure de l'Est (35,0%), l'Extrême Nord (27,8%) et le Nord-Ouest (26,5%).

Le changement de localité de résidence des ménages pauvres est dû principalement au travail (27,0%) et à la recherche d'emploi (23,9%), tandis que chez les non pauvres c'est le travail (26,1%), la recherche d'emploi (21,9%) et le problème de logement (20,5%) qui a le plus souvent motivé le changement.

Tableau 10-2 : Répartition des ménages ayant changé de localité au cours des 12 derniers mois suivant les raisons principales de changement de la localité(en %)

	Raison de changement de localité du ménage							Ensemble
	Travail	Recherche emploi	Problème de santé	Etudes	Problème de logement	Acquisition du logement	Autre	
<b>Région d'enquête</b>								
Douala	22,1	16,6	0,7	1,5	31,7	20,2	7,1	100,0
Yaoundé	17,1	15,2	0,6	5,7	38,6	16,2	6,5	100,0
Adamaoua	25,0	35,5	1,6	1,4	3,6	16,3	16,7	100,0
Centre	24,2	19,6	0,6	8,2	6,0	16,1	25,4	100,0
Est	35,0	23,5	1,8	3,0	13,5	8,5	14,7	100,0
Extrême-Nord	27,8	23,7	1,1	2,8	9,3	17,6	17,7	100,0
Littoral	43,2	20,7	3,6	1,1	9,6	18,9	2,9	100,0
Nord	42,3	29,2	0,5	1,7	2,3	5,1	19,0	100,0
Nord-Ouest	26,5	11,9	6,2	6,8	10,3	21,7	16,7	100,0
Ouest	27,1	28,7	6,5	2,1	6,9	9,5	19,2	100,0
Sud	24,1	20,2	1,2	4,8	11,4	4,5	33,7	100,0
Sud-Ouest	28,5	34,7	0,9	4,1	16,8	7,8	7,2	100,0
<b>Niveau de vie</b>								
Pauvres	27,0	23,9	2,2	2,2	7,0	16,4	21,4	100,0
Non pauvres	26,1	21,9	1,8	4,3	20,5	13,4	12,0	100,0
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	24,0	18,3	1,0	4,0	28,8	16,5	7,3	100,0
Rural	28,5	26,3	2,7	3,7	6,8	11,5	20,5	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>26,3</b>	<b>22,4</b>	<b>1,9</b>	<b>3,8</b>	<b>17,7</b>	<b>14,0</b>	<b>14,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ECAM3, INS

## 10.2 PAUVRETE ET MIGRATION

La migration est analysée ici à travers l'immigration et l'émigration.

### 10.2.1 DERNIERE MIGRATION

La dernière migration est saisie en comparant le lieu de résidence actuel et la résidence antérieure. Sont donc considérées comme migrants dans cette section, les personnes pour lesquelles l'arrondissement de résidence actuel est différent de l'arrondissement de résidence antérieure. Dans l'ensemble, 60% des populations sont considérées comme non migrantes ou sédentaires car n'ayant jamais changé d'arrondissement de résidence depuis leur naissance. La sédentarité concerne plus les pauvres et les personnes vivant en milieu rural. Elle est relativement faible dans les villes de Yaoundé et de Douala, et dans une moindre mesure dans les régions du Sud et du Littoral.

A l'opposé, deux personnes sur cinq sont des migrants (immigrants) car elles ont résidé à un moment quelconque dans un arrondissement autre que celui dans lequel elles résident actuellement.

L'essentiel des migrants viennent soit d'une autre province (40,7%), soit d'un autre arrondissement dans le même département (32,1%), soit d'un autre département au sein d'une même région (23,0%). Les migrants venant de l'étranger ne constituent globalement que 4,3%. Les régions de l'Est, du Nord, de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua et du Sud-Ouest accueillent proportionnellement un peu plus de migrants venant de l'étranger (certainement du fait des situations d'instabilité enregistrées dans les pays frontaliers). Par ailleurs, pour les migrants venus de l'étranger, le milieu rural (6,4%) semble être préféré au milieu urbain (2,3%); il constituerait probablement une étape de transit ou d'arrêt provisoire pour les migrants étrangers.

### ***10.2.2 IMMIGRATION DUREE DE VIE***

Est considérée comme immigrant, dans le cadre de l'ECAM3, toute personne qui réside hors de son arrondissement de naissance au moment de l'enquête. Il s'agit ici de l'immigration durée de vie. Cette notion a été saisie à partir de la question relative à la durée de résidence dans l'arrondissement. Toute personne qui déclarait résider dans l'arrondissement depuis sa naissance était considérée comme un natif ou non migrant durée de vie. Dans le cas contraire, il s'agit d'un migrant durée de vie (non natif de l'arrondissement considéré).

De l'examen des résultats, il ressort que 40,0% des membres des ménages enquêtés sont des immigrants. Dans la plupart des cas, l'immigration a eu pour lieu d'origine une autre province (40,7%). Les migrants en provenance d'autres pays sont en faibles proportions: 2,3% proviennent des pays de la CEMAC, 1,8% des autres pays d'Afrique et 0,2% du reste du monde.

L'immigration est beaucoup plus caractéristique des pauvres que des non pauvres. En effet, la proportion d'immigrants non pauvres (50,3%) est nettement inférieure à celle des pauvres (74,6%). Par ailleurs, les pauvres (38,2%) tout comme les non pauvres (41,6%) proviennent en majorité d'une autre province du Cameroun. En ce qui concerne les migrants en provenance des pays de la CEMAC, ils sont en général pauvres et présents dans certaines régions comme l'Est (14,7%), le Nord (8,1%), l'Extrême-Nord (6,9%) et l'Adamaoua (6,9%).

Tableau 10-3 : Statut migratoire des membres du ménage

	Pourcentage de non natifs	Lieu d'origine						Total
		Autre arrondissement du même département	Autre département dans la même province	Autre province du Cameroun	Pays de la CEMAC	Autre pays d'Afrique	Reste du monde	
<b>Région d'enquête</b>								
Douala	37,3	47,2	10,1	40,7	0,4	1,3	0,2	100,0
Yaoundé	30,7	48,6	16,4	34,1	0,2	0,6	0,1	100,0
Adamaoua	69,2	16,3	30,1	43,7	6,9	2,9	0,0	100,0
Centre	53,8	25,1	47,5	26,6	0,4	0,2	0,1	100,0
Est	70,0	23,3	23,8	38,0	14,7	0,0	0,1	100,0
Extrême-Nord	82,9	43,6	26,6	19,3	6,9	3,6	0,0	100,0
Littoral	49,7	19,0	27,7	52,0	0,1	0,8	0,3	100,0
Nord	62,6	21,2	24,2	44,7	8,1	1,8	0,0	100,0
Nord-Ouest	73,6	24,2	23,5	47,1	0,2	4,9	0,0	100,0
Ouest	58,0	21,1	21,1	56,6	0,7	0,3	0,1	100,0
Sud	47,1	30,9	12,7	55,3	0,8	0,2	0,1	100,0
Sud-Ouest	57,3	18,0	30,6	44,2	0,1	6,5	0,5	100,0
<b>Niveau de vie</b>								
Pauvres	74,6	29,6	24,8	38,2	5,6	1,7	0,1	100,0
Non pauvres	50,3	32,9	22,3	41,6	1,2	1,8	0,2	100,0
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	42,0	37,0	18,3	42,4	0,9	1,2	0,2	100,0
Rural	69,8	26,8	27,9	38,9	3,8	2,5	0,1	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>60,0</b>	<b>32,1</b>	<b>23,0</b>	<b>40,7</b>	<b>2,3</b>	<b>1,8</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>

Source : ECAM3, INS

### 10.2.3 EMIGRATION DEPUIS FIN 2001

L'ECAM3 s'est intéressée entre autres aux informations relatives à l'émigration enregistrée par les ménages depuis la fin de l'année 2001. Ainsi, il a été demandé aux enquêtés s'il y a eu des départs de ses membres depuis la fin de l'année 2001 pour quelle que raison que ce soit. Les résultats de l'enquête révèlent qu'environ un ménage sur 4 (27,0%) a connu le départ d'au moins un de ses membres au cours de la période considérée. C'est dans les ménages du Sud (34,2%), du Littoral (32,1%) et de l'Ouest (31,2%) que les départs ont été le plus observés. Il n'existe pas de différence suivant le milieu de résidence et le niveau de vie. Il serait intéressant de s'attarder sur la destination prise par ces personnes.

Cette émigration est pour l'essentiel interne. Parmi les départs enregistrés, neuf personnes sur dix (94,4%) sont allées dans une autre localité du Cameroun. Pour ce qui est de la migration internationale, 1,7% d'émigrés sont allés en Europe et 2,9% dans d'autres pays d'Afrique. Les disparités entre les régions semblent indiquer des préférences vers certaines destinations. Ainsi les émigrants de Yaoundé et de Douala vont plus vers les pays européens, ceux de l'Extrême-Nord et du Littoral préfèrent l'Afrique.

Tableau 10-4 : Répartition (en %) de ménages ayant au moins un membre qui a quitté le ménage depuis fin 2001 pour une raison quelconque selon la destination

	Pourcentage de ménages ayant un membre qui a quitté le ménage depuis fin 2001	Destination de la personne ayant quitté le ménage depuis fin 2001					Total
		Autre localité du Cameroun	Afrique	Europe	Amérique	Autre	
<b>Région d'enquête</b>							
Douala	22,3	89,0	3,6	5,6	0,3	1,5	100,0
Yaoundé	25,3	89,8	2,8	6,5	0,7	0,3	100,0
Adamaoua	21,5	97,1	2,9	0,0	0,0	0,0	100,0
Centre	27,0	99,0	0,5	0,4	0,1	0,0	100,0
Est	21,3	90,4	2,8	0,7	0,0	6,1	100,0
Extrême-Nord	29,1	95,0	4,8	0,0	0,0	0,2	100,0
Littoral	32,1	94,2	3,9	0,7	0,0	1,2	100,0
Nord	27,1	96,4	2,8	0,0	0,0	0,8	100,0
Nord-Ouest	28,3	95,1	2,9	0,8	1,2	0,0	100,0
Ouest	31,2	98,0	1,5	0,4	0,1	0,0	100,0
Sud	34,2	96,9	2,9	0,0	0,0	0,1	100,0
Sud-Ouest	25,8	91,4	3,4	3,0	2,0	0,2	100,0
<b>Niveau de vie</b>							
Pauvres	28,9	96,9	2,4	0,1	0,0	0,7	100,0
Non pauvres	26,3	93,3	3,2	2,4	0,6	0,5	100,0
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	26,5	91,1	3,5	4,0	0,7	0,7	100,0
Rural	27,4	96,4	2,6	0,3	0,3	0,5	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>27,0</b>	<b>94,4</b>	<b>2,9</b>	<b>1,7</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>

Source : ECAM3, INS

#### 10.2.4 MOTIFS D'EMIGRATION

Des questions ont été adressées aux enquêtés pour saisir les raisons principales des départs des membres de leur ménage. Les raisons les plus importantes sont : les études ou la formation (28,5%), le regroupement familial (25,6%), la recherche d'emploi (11,9%) et la recherche d'autonomie (9,2%).

L'analyse selon les régions d'enquête laisse apparaître quelques disparités importantes. Les études ou la formation ont été à l'origine du départ de 40,5%, 40,4% et de 39,6% des personnes respectivement dans le Centre, le Littoral et au Sud-Ouest. Le regroupement familial a prévalu dans l'Adamaoua (38,8%), le Nord (36,1%) et l'Extrême-Nord (34,0%).

Le fait que les études ou la formation occupent une place de choix parmi les motifs d'émigration pourraient laisser penser que l'offre de formation est soit inadéquate, soit insuffisante dans certaines régions et voire au niveau national. Ce résultat contrasterait avec l'augmentation quantitative et qualitative de l'offre de formations scolaires et professionnelles ces dernières années au Cameroun à la faveur de la libération de ce secteur.

Tableau 10-5 : Pourcentage des membres de ménage ayant quitté le ménage depuis fin 2001 suivant la raison, la région, le niveau de vie et milieu de résidence.

	Raison de la migration								Total
	Travail	Recherche emploi	Problème de santé	Etudes/ Formation	Problème dans le ménage	Suivre ou rejoindre la famille	Recherche d'autonomie	Autre	
<b>Région d'enquête</b>									
Douala	6,8	5,6	3,5	18,4	13,0	23,4	17,0	12,3	100,0
Yaoundé	10,6	10,1	1,4	22,3	13,8	18,8	14,5	8,5	100,0
Adamaoua	6,8	6,4	2,4	26,2	6,1	38,8	11,3	2,0	100,0
Centre	5,1	13,7	1,9	40,5	8,1	19,1	7,5	4,0	100,0
Est	4,9	4,1	4,1	18,1	16,4	29,5	9,1	13,9	100,0
Extrême-Nord	4,3	14,8	0,6	12,1	17,0	34,0	9,6	7,7	100,0
Littoral	5,3	12,9	3,3	40,4	5,9	18,2	7,5	6,5	100,0
Nord	3,6	7,2	0,4	22,6	10,0	36,1	6,3	13,8	100,0
Nord-Ouest	12,3	17,5	1,1	37,5	3,1	21,1	4,9	2,6	100,0
Ouest	6,7	16,6	1,3	35,3	4,8	27,3	5,2	2,7	100,0
Sud	6,7	7,7	1,4	36,4	9,2	25,6	10,6	2,5	100,0
Sud-Ouest	7,8	11,9	3,2	39,6	5,7	18,9	9,0	3,8	100,0
<b>Niveau de vie</b>									
Pauvres	5,9	15,0	1,2	22,0	10,4	31,4	7,9	6,3	100,0
Non pauvres	7,5	10,5	2,0	31,4	9,1	22,9	9,7	6,7	100,0
<b>Milieu de résidence</b>									
Urbain	8,1	9,7	2,2	26,1	10,6	23,2	11,8	8,4	100,0
Rural	6,3	13,3	1,5	30,0	8,8	27,0	7,6	5,5	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>7,0</b>	<b>11,9</b>	<b>1,8</b>	<b>28,5</b>	<b>9,5</b>	<b>25,6</b>	<b>9,2</b>	<b>6,6</b>	<b>100,0</b>

Source : ECAM3, INS

# CHAPITRE 11 : PAUVRETE ET ACTIVITES DU MONDE RURAL

Le terme « activités du monde rural » est souvent utilisé pour désigner le regroupement des activités de production relatives à l'agriculture, la sylviculture, la pêche, la chasse, l'apiculture, l'aquaculture, l'exploitation forestière et la cueillette. Cette dénomination tient du fait qu'il a été observé que celles-ci sont surtout pratiquées en milieu rural ou que ce milieu était propice à l'exercice de ces activités.

Elles présentent un intérêt à la fois économique et social, dans la stratégie gouvernementale de réduction de la pauvreté. En effet, le secteur rural est considéré comme le levier de la croissance compte tenu (i) de son poids dans le PIB (ii) de sa contribution dans la lutte contre la pauvreté à travers la création d'emploi et la distribution des revenus notamment en milieu rural où vivent la majorité des pauvres ; (iii) son rôle pour assurer la sécurité alimentaires des populations. Pour faire jouer à ce secteur son rôle, le gouvernement met en œuvre depuis 2005, une stratégie intégrée du secteur rural qui vise entre autre l'amélioration de la productivité, des rendements et de l'accroissement de la production dans le secteur.

Le présent chapitre décrit la situation des activités du monde rural à partir des données de l'ECAM 3. Les activités du monde rural présentent un intérêt pour la politique générale du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté. Au regard du contenu du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le Gouvernement entend appuyer les opérateurs du secteur rural pour favoriser la production, assurer les revenus et la sécurité alimentaire des populations. De ce fait, le Gouvernement a développé une stratégie intégrée du secteur rural qui s'inscrit dans cette logique d'appui sans participation directe à la production. Cette stratégie vise à améliorer la productivité et les rendements dans l'agriculture et à favoriser l'accroissement de la production agricole. Une évaluation de la situation des activités du monde rural s'avère nécessaire pour mesurer les progrès réalisés dans ce secteur. Dans ce cadre, ce chapitre se propose de décrire la pratique des différents types d'activités du monde rural.

## 11.1 AGRICULTURE

Cette section présente la pratique de l'agriculture par les ménages, leurs sources de financement, les interventions des structures en charge de l'agriculture et la pratique de l'agriculture par type de produit.

### *11.1.1 PRATIQUE DE L'AGRICULTURE*

Au Cameroun, l'agriculture est pratiquée par 63,7% des ménages qu'on retrouve essentiellement en milieu rural (87,4%) qu'en milieu urbain (23,4%). Les pourcentages de ménages agricoles sont plus faibles dans les villes de Douala (6,9%) et de Yaoundé (13,6%), et plus élevés dans les régions de l'Extrême-Nord (86,5%) et du Nord (84,4%).

Elle est surtout pratiquée par les ménages pauvres : (90,7%) et un peu moins par les ménages non pauvres (52,6%). Cette tendance reste inchangée quel que soit la région d'enquête ou le milieu de résidence. Cependant, les outils utilisés dans l'agriculture sont essentiellement rudimentaires. En effet, seul 12,0% de ménages disposent d'un matériel moderne. Des disparités sont enregistrées suivant les régions Le Sud-Ouest (28,7%) et le Littoral (23,0%) et

dans une moindre mesure le Nord-Ouest (17,5%) sont celles où les ménages possèdent le plus un matériel moderne. Ces proportions sont plus faibles à l'Est (4,7%), dans l'Adamaoua (6,4%) et à l'Extrême-Nord (6,7%).

Ainsi, les régions à forte pratique agricole sont caractérisées par une faible pénétration du matériel moderne.

La quasi-totalité des ménages pratiquant l'agriculture financent eux-mêmes leurs activités dans ce domaine (97,8%) et ont parfois recours à l'assistance financière des parents ou des amis. Ce constat au niveau national reste valable quelles que soit la région d'enquête ou le milieu de résidence. L'appui apporté par les institutions bancaires, les COOPEC, les tontines, les structures du MINADER et autres structures de financement est presque négligeable. Toutefois dans la région du Sud-Ouest, 5,5% de ménages ont recours aux tontines et 8,2% à d'«autres» structures de financement.

Tableau 11-1 : Répartition (en%) des ménages pratiquant l'agriculture suivant la source de financement.

	Pourcentage de ménages pratiquant l'agriculture			Pourcentage de ménages pratiquant l'agriculture et utilisant un matériel moderne	Source de financement :						Total
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble		Autofinancement/parents/Amis	Institution bancaire	COOPEC	Tontine	Structure du MINADER	Autre	
<b>Région d'enquête</b>											
Douala	12,6	6,7	6,9	8,3	99,2	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	100,0
Yaoundé	13,0	13,6	13,6	12,0	96,8	0,0	0,0	1,3	0,0	1,9	100,0
Adamaoua	89,1	56,7	69,5	6,4	99,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	100,0
Centre	88,5	77,6	80,9	10,6	99,9	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	100,0
Est	91,1	71,0	78,2	4,7	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Extrême-Nord	96,8	72,0	86,5	6,7	99,9	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Littoral	80,7	61,6	66,0	23,0	99,3	0,0	0,2	0,0	0,0	0,5	100,0
Nord	96,7	70,9	84,4	7,8	99,1	0,0	0,4	0,0	0,0	0,5	100,0
Nord-Ouest	96,6	72,9	81,6	17,5	98,7	0,1	0,0	1,1	0,1	0,0	100,0
Ouest	86,7	76,7	79,0	7,8	98,6	0,3	0,0	0,8	0,1	0,3	100,0
Sud	70,3	67,1	67,8	9,5	99,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	100,0
Sud-Ouest	87,3	65,1	69,1	28,7	85,5	0,1	0,7	5,5	0,0	8,2	100,0
<b>Milieu de résidence</b>											
Urbain	51,5	21,1	23,4	12,9	98,1	0,2	0,1	0,9	0,0	0,7	100,0
Rural	95,0	82,0	87,4	11,9	97,7	0,0	0,1	0,9	0,0	1,1	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>90,7</b>	<b>52,6</b>	<b>63,7</b>	<b>12,0</b>	<b>97,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>1,1</b>	<b>100,0</b>

Source : ECAM3, INS

En résumé, une large majorité des ménages au Cameroun pratiquent l'agriculture et la plupart d'entre eux sont pauvres. Par ailleurs, l'essentiel de leurs activités de production est financé sur fonds propres ou par l'aide des parents ou amis. Ce constat montre l'urgence de la nécessité des interventions ciblées des pouvoirs publics dans le financement de l'agriculture

afin de soutenir la production agricole et sortir une frange importante de la population de la pauvreté.

### 11.1.2 PROMOTION DE L'AGRICULTURE PAR LE MINADER

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) est chargé entre autres de la mise en œuvre de l'action du Gouvernement en matière de promotion et de développement des activités agricoles au Cameroun. Pour accomplir cette mission, le MINADER agit à travers ses structures spécialisées déployées sur le terrain. Seulement 18,9% des ménages pratiquant l'agriculture sont informés de l'appui que peuvent leur apporter les structures du MINADER. Parmi ces derniers, une majorité (56,9%) s'estiment insatisfaits, aussi bien au niveau national, qu'en milieu urbain et rural, de ces interventions. Cette opinion d'insatisfaction est exprimée autant par les pauvres que par les non pauvres. Cependant, elle est plus accentuée dans les régions du Littoral (82,6%) et de l'Est (79,5%).

Tableau 11-2 : Pourcentage de ménages pratiquant l'agriculture et informés, non satisfaits des interventions des structures du MINADER

	Pourcentage de ménages pratiquant l'agriculture et informés des interventions des structures du MINADER	Pourcentage de ménages pratiquant l'agriculture, informés et ayant bénéficié des interventions des structures du MINADER et non satisfaits de celles-ci
<b>Région d'enquête</b>		
Douala	26,7	31,5
Yaoundé	12,7	49,0
Adamaoua	10,7	21,1
Centre	7,8	50,3
Est	12,7	79,5
Extrême-Nord	24,2	52,6
Littoral	10,1	82,6
Nord	19,2	50,5
Nord-Ouest	18,9	48,9
Ouest	31,5	68,3
Sud	18,6	55,3
Sud-Ouest	15,0	67,2
<b>Niveau de vie</b>		
Pauvre	18,3	56,6
Non pauvre	19,4	57,1
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	18,6	56,7
Rural	19,0	56,9
<b>Ensemble</b>	<b>18,9</b>	<b>56,9</b>

Source : ECAM3, INS

Tableau 11-3 : Pourcentage de ménages pratiquant l'agriculture par type selon la région d'enquête et le milieu de résidence

	Région d'enquête												Milieu de résidence		Ensemble
	Douala	Yaoundé	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Urbain	Rural	
<b>Produits de rente</b>															
Cacao	0,2	0,9	0,0	39,2	17,4	0,0	16,3	0,0	3,1	5,8	19,3	37,4	1,3	15,1	10,0
Café	0,4	0,1	2,3	6,8	2,1	0,0	20,0	0,0	16,0	19,6	0,6	5,0	1,7	8,5	6,0
Coton	0,0	0,0	5,6	0,0	0,0	24,3	0,0	38,4	0,2	0,1	0,0	0,3	0,2	11,1	7,0
Tabac	0,0	0,1	0,0	0,9	13,9	2,7	0,0	1,4	0,5	0,6	6,1	0,4	0,1	2,4	1,5
Palmier à huile	0,5	0,8	2,2	16,3	1,2	0,0	20,9	0,1	16,1	10,5	8,9	20,8	1,8	11,1	7,7
Hévéa	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
<b>Produits vivriers</b>															
Arachide	2,4	5,1	40,0	66,7	46,4	44,1	27,3	64,3	37,7	39,0	51,3	22,0	8,0	50,7	34,9
Plantain	4,3	6,3	8,4	61,0	37,6	0,0	41,8	0,5	50,6	53,0	55,2	53,5	9,8	38,7	28,0
Banane	2,1	4,5	17,7	48,3	19,7	0,0	41,8	1,1	45,6	58,6	25,9	45,2	8,1	34,2	24,5
Tomate	0,2	1,4	3,5	12,0	3,4	2,2	1,6	2,6	6,1	6,7	31,5	1,0	1,2	6,4	4,5
Manioc	3,8	7,2	41,7	73,8	71,6	2,2	53,8	7,9	47,3	52,2	64,7	50,0	11,8	45,3	32,9
Macabo/Taro	3,6	5,1	24,7	54,2	44,1	2,4	55,1	3,7	65,0	56,3	56,2	55,5	11,4	43,4	31,5
Igname	1,9	2,2	9,9	25,3	8,6	0,3	38,4	3,0	42,1	51,7	26,8	27,6	7,4	25,5	18,8
Pomme de terre	0,7	0,7	3,2	0,9	0,3	0,0	0,8	0,6	37,3	31,4	9,7	1,5	3,5	11,1	8,3
Patate	1,9	3,3	36,6	34,4	13,8	5,9	24,4	6,5	47,2	40,3	15,4	8,5	7,2	25,4	18,7
Maïs	4,1	10,2	60,8	68,1	47,5	31,7	49,0	68,8	76,5	74,3	58,9	49,1	18,0	63,9	46,9
Riz	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	8,7	0,1	9,6	4,9	1,1	0,0	2,7	0,4	4,6	3,0
Mil et sorgho	0,0	0,1	2,2	0,0	0,1	80,1	0,0	54,2	2,1	0,0	0,0	0,0	1,8	25,3	16,6
Ananas	0,8	0,8	2,4	5,2	1,0	0,0	15,7	0,0	5,2	5,5	3,0	14,7	1,3	5,7	4,1
Oignon	0,3	1,0	0,7	11,7	1,9	6,0	0,3	2,3	3,7	7,4	14,3	0,4	0,8	5,9	4,0
Haricot/niébé	0,5	1,8	23,7	8,9	3,5	53,8	19,7	40,9	63,2	68,9	19,2	15,9	9,9	42,8	30,6
Ail	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	1,7	0,0	0,3	0,1	0,5	0,4
Agrumes	0,3	0,3	2,9	17,0	0,6	0,1	11,8	0,1	6,4	2,4	7,3	15,7	1,0	7,1	4,8
Prune/Safou	1,0	0,7	0,5	28,3	1,6	0,0	29,1	0,0	11,7	23,3	11,8	28,5	2,5	15,6	10,7
Avocat	0,5	0,7	13,5	23,8	5,7	0,0	18,1	0,2	19,6	23,8	14,3	20,8	2,5	15,7	10,8
Mangue	0,4	0,8	14,6	21,6	2,6	0,7	15,1	0,4	18,2	10,3	6,7	20,3	2,2	12,5	8,7
Gingembre	0,1	0,6	0,0	1,4	0,1	0,1	6,7	0,0	3,7	3,5	4,1	2,8	0,7	2,2	1,6
Choux	0,2	0,1	0,8	0,0	0,7	0,1	0,7	0,0	10,6	5,0	0,0	1,5	0,7	2,7	2,0

	Région d'enquête												Milieu de résidence		Ensemble
	Douala	Yaoundé	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Urbain	Rural	
Carotte	0,2	0,2	0,5	0,2	0,3	0,1	0,0	0,2	5,0	1,5	0,0	0,9	0,3	1,2	0,9
Gombo	0,8	3,5	45,8	37,7	42,8	55,6	23,4	46,4	34,6	30,4	37,7	39,1	5,4	48,1	32,3
Piment	0,9	2,9	22,8	32,8	33,3	2,1	24,8	4,9	32,0	32,9	38,3	44,1	4,1	28,9	19,7
Courge/pistache	2,4	1,5	14,4	24,2	13,4	4,4	27,3	4,5	31,5	25,4	17,7	30,2	4,5	21,8	15,4

Source : ECAM3, INS

### **11.1.3 PRODUITS CULTIVES**

L'ECAM3, en plus de la pratique de l'agriculture par les ménages, s'est aussi intéressée à certains produits cultivés. Au total, trente deux produits agricoles (de rente ou vivriers) ont ainsi été retenus pour l'analyse.

S'agissant des produits de rente, une faible proportion de ménages les cultive : cacao (10,0%), huile de palme (7,7%), coton (7,0%), café (6,0%), tabac (1,5%) et hévéa (0,0%). Les disparités existent cependant suivant les régions et laissent apparaître une sorte de spécialisation selon les zones agroécologiques. Le cacao est principalement cultivé dans les régions du Centre (39,2%), du Sud-Ouest (37,4%), du Sud (19,3%), de l'Est (17,4%) et du Littoral (16,3%) ; le café dans les régions du Littoral (20,0%), de l'Ouest (19,6%) et du Nord-Ouest (16,0%) ; le coton dans les régions du Nord (38,4%) et de l'Extrême-Nord (24,3%) et le palmier à huile dans les régions du Littoral (20,9%), du Centre (16,3%) et de l'Ouest (10,5%).

La grande majorité des ménages camerounais cultivent les produits vivriers et par ordre d'importance le maïs (46,9%), l'arachide (34,9%), le manioc (32,9%), le gombo (32,3%), le macabo/taro (31,5%), le haricot/niébé (30,6%) et le plantain (28,0%). Contrairement aux produits de rente, aucune spécialisation nette par région n'est apparente. Cependant, les ménages du Nord et de l'Extrême-Nord cultivent principalement le haricot/niébé et le mil/sorgho ; ceux de l'Ouest et du Nord-Ouest, le haricot/niébé, le maïs, la pomme de terre ; et ceux des régions du Centre, de l'Est et du Sud, le manioc, le maïs, le plantain, le gombo et le macabo/taro. Le riz qui est l'un des produits les plus consommés au Cameroun n'est cultivé que par trois ménages sur cent (3,0%). De même les produits maraîchers comme la tomate et l'oignon qui entrent dans les plats quotidiens de nombreux ménages sont très peu cultivés par les ménages. Au vu des résultats ci-dessus, les efforts restent à fournir par les pouvoirs publics et la communauté nationale pour vulgariser ces filières, et réduire notre dépendance par rapport à l'extérieur notamment en ce qui concerne le riz. C'est à ce prix que le Cameroun pourra garantir la sécurité alimentaire de ses populations.

### **11.1.4 UTILISATION DES INTRANTS AGRICOLES**

Les intrants agricoles désignent l'ensemble des produits nécessaires à l'accroissement du rendement et de la productivité. Pour mesurer le niveau d'utilisation des intrants, des questions concernant le type de semences, d'engrais et de pesticides utilisés au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête ont été posées aux ménages au cours de l'ECAM3.

Globalement, les ménages ont moins recours aux engrais, aux pesticides et aux semences améliorées. A l'exception du coton, la plupart des ménages utilisent exclusivement les semences traditionnelles et ceci quel que soit le type de produit. Les résultats révèlent qu'à l'exception du cacao (74,6%), du coton (96,7%) et de la tomate (32,5%), la proportion des ménages pratiquant l'agriculture et utilisant les pesticides n'excède pas 30%. Il existe une grande variabilité dans l'utilisation des engrais selon les produits. Les pourcentages les plus élevés sont enregistrés pour le coton (97,1%), le riz (38,4%), la carotte (35,9%), la tomate (35,2%) et l'oignon (35,0%). Cependant, certains produits de consommation courante comme le plantain (4,6%) et la banane (3,6%) affichent des faibles pourcentages. D'une manière générale, les ménages qui utilisent les semences améliorées sont aussi ceux qui utilisent les pesticides et engrais. C'est notamment le cas pour la culture du coton, des produits maraîchers (tomate, choux, carotte, oignon) et dans une moindre mesure du riz. S'agissant

particulièrement de la culture du coton dont les producteurs bénéficient de l'appui de la SODECOTON, 96,7% utilisent des pesticides et 97,1% des engrais.

Par ailleurs, la libéralisation des filières avec le démantèlement des structures d'encadrement des agriculteurs pourrait expliquer le faible taux d'utilisation des engrais, pesticides et des semences améliorées par les cultivateurs non encadrés. Il est donc nécessaire qu'un effort considérable soit déployé par l'ensemble des intervenants du secteur pour pallier aux insuffisances constatées dont les conséquences sont observées.

Tableau 11-4 : Utilisation de certains intrants par les ménages pratiquant l'agriculture

	Pourcentage de ménages pratiquant l'agriculture et utilisant :		
	Engrais	Pesticides	Semences traditionnelles (exclusivement)
<b>Culture de rente</b>			
Cacao	7,4	74,6	91,4
Café	24,6	27,0	93,0
Coton	97,1	96,7	12,6
Tabac	12,0	12,0	98,5
Palmier à huile	4,5	4,1	91,5
Hévéa	19,4	19,4	100,0
<b>Culture vivrière</b>			
Arachide	3,8	4,9	96,8
Plantain	4,6	3,3	96,7
Banane	3,6	2,2	97,0
Tomate	35,2	32,5	77,5
Manioc	3,1	1,9	97,1
Macabo/Taro	3,9	1,4	97,9
Igname	5,3	2,0	97,6
Pomme de terre	27,4	14,7	93,0
Patate	5,5	2,7	96,9
Maïs	29,8	10,8	93,2
Riz	38,4	17,9	87,4
Mil et sorgho	10,6	10,6	97,4
Ananas	5,4	4,8	94,1
Oignon	35,0	23,0	87,6
Haricot/niébé	13,7	12,0	94,7
Ail	19,6	6,0	95,1
Agrumes	1,7	6,3	96,3
Prune/Safou	1,4	1,3	97,6
Avocat	1,0	0,5	97,3
Mangue	0,8	1,2	94,5
Gingembre	13,0	7,9	96,7
Choux	23,9	22,9	80,3
Carotte	35,9	25,8	73,1
Gombo	3,9	3,8	97,3
Piment	7,1	4,2	95,5
Courge/pistache	3,2	2,3	97,2

Source : ECAM3, INS

## 11.2 ELEVAGE

Cette section traite du bétail et de la volaille possédés par les ménages au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

Un ménage sur trois pratique l'élevage au Cameroun. Cette pratique est plus accentuée en milieu rural (48,7%) qu'en milieu urbain (9,1%). Les ménages de l'Extrême-Nord (65,9%), du Nord (62,1%), du Nord-Ouest (47,9%), de l'Adamaoua (42,8%), de l'Ouest (38,4%) et du Sud (37,2%) se consacrent plus à cette activité par rapport aux autres régions. Selon le niveau de vie, l'élevage est davantage une activité des ménages pauvres (56,8%) que celle des ménages non pauvres pratiquent (24,7%). Ce constat est le même quels que soient la région d'enquête ou le milieu de résidence avec des amplitudes plus ou moins prononcées.

Tableau 11-5 : Pourcentage de ménages pratiquant l'élevage selon le niveau de vie

	Pourcentage de ménages pratiquant l'élevage		
	Niveau de vie		Ensemble
	Pauvres	Non pauvres	
<b>Région d'enquête</b>			
Douala	4,0	3,7	3,7
Yaoundé	4,5	3,8	3,8
Adamaoua	58,4	32,7	42,8
Centre	30,0	22,2	24,6
Est	22,9	16,5	18,8
Extrême-Nord	74,6	53,6	65,9
Littoral	18,9	16,5	17,1
Nord	76,1	46,9	62,1
Nord-Ouest	60,2	40,6	47,9
Ouest	47,1	35,8	38,4
Sud	39,2	36,6	37,2
Sud-Ouest	41,5	23,1	26,5
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	22,0	8,0	9,1
Rural	60,6	40,2	48,7
<b>Ensemble</b>	<b>56,8</b>	<b>24,7</b>	<b>34,0</b>

Source : ECAM3, INS

En considérant les espèces élevées, le poulet vient en tête avec 26,1% de ménages, suivi du caprin (15,6%), de l'ovin (6,5%), du porc (5,8%) et des bovins (4,7%). L'élevage des cobayes, lapins et équidés reste marginal. L'élevage des poulets est pratiqué dans les 10 régions mais plus fréquent dans les ménages de l'Extrême-Nord (49,0%), du Nord (42,4%), du Nord-Ouest (37,6%), de l'Adamaoua (34,6%) et de l'Ouest (32,1%). L'élevage des caprins est quant à lui beaucoup plus répandu dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et dans une moindre mesure de l'Adamaoua et du Centre. Pour ce qui est de l'élevage des bovins et des ovins, il est plus répandu dans les provinces du septentrion et dans une moindre mesure dans le Nord-Ouest.

L'utilisation des services vétérinaires est plus fréquent à Douala et à Yaoundé. En outre, il l'est également dans le septentrion et le Nord-Ouest, régions où la pratique de l'élevage de bétails (bovins, caprins et ovins) est importante.

Tableau 11-6 : Type d'élevage pratiqué et recours aux services vétérinaires (en %)

	Pourcentage de ménages pratiquant l'élevage et ayant comme activité :									Pourcentage de ménages utilisant les services du vétérinaire pour au moins un type d'élevage
	Bovin	Caprin	Ovin	Cobaye	Lapin	Porcin	Equidé	Poulet	Autre volaille	
<b>Région d'enquête</b>										
Douala	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	1,3	0,0	2,6	0,0	43,2
Yaoundé	0,3	0,6	0,3	0,0	0,1	0,5	0,1	3,1	0,2	35,7
Adamaoua	12,2	11,4	12,1	0,0	0,2	0,6	0,8	34,6	2,9	35,3
Centre	0,4	12,0	1,1	0,3	0,0	4,8	0,2	17,7	0,7	9,1
Est	0,5	4,4	0,5	0,0	0,0	2,1	0,0	14,6	0,3	7,1
Extrême-Nord	18,8	45,8	27,0	0,0	0,1	5,9	6,0	49,0	5,8	39,4
Littoral	0,1	3,4	1,1	0,0	0,2	5,3	0,2	11,7	1,3	24,7
Nord	11,5	38,0	14,3	0,0	0,0	10,8	2,2	42,4	10,9	37,5
Nord-Ouest	2,7	17,4	3,0	1,0	0,2	9,9	0,2	37,6	0,6	24,5
Ouest	0,4	8,5	1,6	2,0	0,6	11,6	0,1	32,1	1,4	16,2
Sud	0,2	3,5	2,1	0,3	0,0	7,8	0,0	32,1	2,8	5,6
Sud-Ouest	0,0	9,6	0,6	0,1	0,0	5,6	0,0	22,5	0,1	17,8
<b>Niveau de vie</b>										
Pauvres	8,5	31,9	13,7	0,4	0,1	8,2	2,7	43,6	4,0	26,9
Non pauvres	3,1	8,9	3,5	0,4	0,1	4,8	0,5	18,9	1,6	29,4
<b>Milieu de résidence</b>										
Urbain	0,8	2,0	1,2	0,2	0,1	1,9	0,1	5,9	0,7	39,7
Rural	7,0	23,6	9,6	0,5	0,1	8,1	1,8	38,0	3,3	26,9
<b>Ensemble</b>	<b>4,7</b>	<b>15,6</b>	<b>6,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>5,8</b>	<b>1,2</b>	<b>26,1</b>	<b>2,3</b>	<b>28,2</b>

Source : ECAM3, INS

### 11.3 CUEILLETTE

La cueillette est l'activité qui consiste à prélever/ramasser dans un écosystème en plein air des produits comme le champignon, l'ockock/eru, le djansang, le mangoe, les feuilles/fruits de baobab, le vin blanc (raphia/palme), le karité, etc.

Dans l'ensemble, 22,6% de ménages pratiquent cette activité. Ce pourcentage est neuf fois plus élevé pour les ménages ruraux que pour les ménages urbains. La cueillette est beaucoup plus fréquente dans les régions du Centre (55,3%), de l'Adamaoua (48,5%), du Sud (47,9%) et de l'Est (45,1%). Les ménages de l'Adamaoua (40,6%), de l'Est (39,8%) et dans une moindre mesure du Centre (23,1%) prélèvent plus le champignon que ceux d'autres régions. La cueillette de l'ockock/eru et celle du vin blanc est davantage le fait des ménages du Centre (respectivement 33,7% et 28,8%).

Tableau 11-7 : Pourcentage de ménages pratiquant la cueillette suivant le type, par région et milieu de résidence

	Pourcentage de ménages pratiquant au moins une activité de cueillette	Pourcentage de ménages effectuant comme activité de cueillette :						
		Okock/ Eru	Champignon	Djansang	Mangoe	Vin blanc (raphia/ palme)	Feuilles/ fruits de baobab	Karité
<b>Région d'enquête</b>								
Douala	0,9	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,2	0,0
Yaoundé	4,0	1,7	0,7	0,2	1,2	0,7	0,6	0,0
Adamaoua	48,5	0,0	40,6	1,7	16,9	1,3	0,6	0,0
Centre	55,3	33,7	23,1	20,0	22,6	28,8	8,0	0,0
Est	45,1	15,2	39,8	6,5	15,7	2,3	0,0	4,0
Extrême-Nord	12,8	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	12,7	0,1
Littoral	14,0	5,8	3,3	3,0	3,0	5,9	1,7	0,0
Nord	39,7	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	39,4	2,1
Nord-Ouest	21,9	0,2	11,6	3,6	5,5	11,2	0,9	0,5
Ouest	11,6	0,4	5,3	1,6	1,4	4,8	0,0	0,0
Sud	47,9	5,0	16,1	6,3	38,4	21,2	1,2	0,5
Sud-Ouest	28,1	11,6	16,2	17,9	20,9	10,8	0,2	0,3
<b>Niveau de vie</b>								
Pauvres	33,5	5,8	13,0	5,5	8,6	7,6	12,4	1,1
Non pauvres	18,2	5,0	8,0	4,3	7,2	5,9	3,5	0,2
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	3,7	0,8	1,2	0,3	1,1	0,8	0,6	0,0
Rural	33,8	7,9	14,3	7,2	11,4	9,6	9,3	0,7
<b>Ensemble</b>	<b>22,6</b>	<b>5,3</b>	<b>9,5</b>	<b>4,7</b>	<b>7,6</b>	<b>6,4</b>	<b>6,1</b>	<b>0,4</b>

Source : ECAM3, INS

#### 11.4 AUTRES ACTIVITES DU MONDE RURAL : CHASSE, PECHE, AQUACULTURE, APICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIERE

L'exploitation forestière, notamment la coupe de bois pour chauffage, est pratiquée par 55,9% des ménages, et en particulier par les ménages pauvres (86,2%) que par les ménages non pauvres (43,4%). Dans l'ensemble, la chasse, la pêche, l'aquaculture et l'apiculture sont faiblement exercées par les ménages. La pêche concerne 6,5% des ménages et est surtout fréquente dans les régions du Sud (31,9%) et de l'Est (32,2%). La chasse est faite par 5,0% des ménages et surtout dans la zone forestière notamment au Sud (27,8%), à l'Est (18,8%) et dans le Centre (13,0%). Bien que la pratique de l'apiculture par les ménages est marginale (1,4%) au niveau national, l'Adamaoua enregistre une proportion assez élevée (12,4%) des ménages qui s'adonnent à cette activité.

Tableau 11-8 : Pourcentage de ménages pratiquant la chasse, l'aquaculture, la pêche, l'apiculture ou l'exploitation forestière

	Pourcentage de ménages pratiquant :				
	Chasse	Aquaculture	Pêche	Apiculture	Exploitation forestière (coupe du bois pour le chauffage ou autre exploitation)
<b>Région d'enquête</b>					
Douala	0,2	0,0	0,7	0,0	2,6
Yaoundé	0,2	0,1	0,6	0,0	5,0
Adamaoua	4,4	0,0	11,1	12,4	66,2
Centre	13,0	0,5	7,5	0,3	70,5
Est	18,8	0,2	32,2	2,2	73,7
Extrême-Nord	1,9	0,0	4,9	0,3	73,0
Littoral	3,2	0,0	4,2	0,3	55,4
Nord	6,2	0,0	8,4	2,4	71,7
Nord-Ouest	4,7	0,1	5,0	3,1	76,4
Ouest	2,3	0,2	1,6	0,4	69,5
Sud	27,8	1,4	31,9	0,5	69,2
Sud-Ouest	4,0	0,2	6,5	0,6	66,4
<b>Niveau de vie</b>					
Pauvre	6,5	0,1	8,5	2,1	86,2
Non pauvre	4,4	0,2	5,7	1,1	43,4
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	0,4	0,1	0,8	0,2	10,8
Rural	7,8	0,2	9,9	2,1	82,4
<b>Ensemble</b>	<b>5,0</b>	<b>0,2</b>	<b>6,5</b>	<b>1,4</b>	<b>55,9</b>

Source : ECAM3, INS

La pratique de l'aquaculture par les ménages est quasi-nulle (0,2%), alors que les produits de cette activité sont fortement demandés et continuent ainsi à être de plus en plus chers. Il serait ainsi souhaitable que les parties prenantes mettent sur pied une politique visant la promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture de manière à résorber progressivement la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. La rétrocession de Bakassi au Cameroun est une opportunité à saisir par les pouvoirs publics pour la mise en œuvre d'actions permettant aux populations qui le désirent de pratiquer la pêche dans cette zone riche en poissons.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'objectif principal de la 3<sup>ème</sup> Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM3) était d'actualiser le profil de pauvreté et les différents indicateurs des conditions de vie des ménages établis en 2001 au cours de l'ECAM2 et d'évaluer l'impact des principaux programmes et politiques mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, ceci dans le souci d'actualiser le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et d'évaluer les progrès accomplis vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Afin d'éviter les distorsions lors de la comparaison des niveaux de pauvreté et des indicateurs de référence établis en 2001, l'ECAM3 a utilisé, à une exception près, la même méthodologie que celle de l'ECAM2. La seule exception concerne la méthode de calcul du seuil de pauvreté. Comme à ECAM2, l'indicateur de bien être retenu est la consommation finale des ménages qui comprend les éléments suivants : l'achat des biens non durables destinés à la consommation et l'achat de services ; la valeur de petits travaux relatifs à l'entretien de l'habitat ; la valeur de biens autoproduits et consommés à l'intérieur du ménage ; la valeur des biens et services reçus sous la forme de revenu en nature et consommés, par un ou plusieurs membres du ménage ; la valeur locative du logement occupé par un locataire et la valeur locative brute imputée à un propriétaire ou un occupant à titre gratuit; enfin la valeur d'usage des biens durables.

Les résultats de l'enquête permettent d'établir un profil de pauvreté qui vise à répondre aux questions ci-après : combien de personnes sont pauvres ? Quelle somme d'argent faut-il éventuellement transférer aux pauvres pour éradiquer la pauvreté ? Quel est le niveau de disparités entre les pauvres ? La pauvreté est-elle corrélée avec le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, l'état de santé, le statut d'activité, le statut dans l'emploi ? Les pauvres sont-ils localisés majoritairement dans les zones rurales ou urbaines ou encore dans certaines régions ? Les pauvres ont-ils accès à tous les services publics au même titre que les autres populations ? Dans quel cadre de vie et environnemental se retrouvent les pauvres ?

Sur une population estimée à 17,9 millions de personnes par l'ECAM3, 39,9%, soit 7,1 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté qui est de 269 443 FCFA par équivalent-adulte et par an ; c'est-à-dire qu'ils ne sont pas capables de disposer de 738 FCFA par jour et par équivalent-adulte pour satisfaire leurs besoins essentiels, à savoir se nourrir et subvenir aux besoins essentiels non alimentaires.

Outre le pourcentage des pauvres qui renseigne sur l'étendue de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté qui indique le déficit collectif moyen de consommation par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population pauvre a été également calculée. Ce gap moyen entre la dépense annuelle de consommation par équivalent-adulte des ménages pauvres et le seuil de pauvreté est de 12,3%. Ainsi, s'il fallait éradiquer la pauvreté en 2007, il aurait fallu transférer aux pauvres environ 433 milliards de FCFA.

L'examen de la dépense annuelle par équivalent-adulte montre qu'en moyenne, un ménage non pauvre dépense 3,2 fois plus qu'un ménage pauvre pour sa consommation finale. De plus on note qu'en moyenne un ménage appartenant aux 20% les plus riches consomme presque 7 fois plus qu'un ménage appartenant aux 20% les plus pauvres. L'indice de Gini qui traduit les

inégalités de revenu entre individus est resté quasi-stationnaire car il est passé de 0,404 en 2001 à 0,390 en 2007. On peut donc voir que de manière globale les inégalités entre les ménages en matière de pauvreté ne sont pas aggravées au cours de la période, mais sont restées presque constantes au même titre que l'incidence de pauvreté. Il est d'ailleurs intéressant de relever que les inégalités ont eu tendance à se resserrer beaucoup plus en ville qu'en campagne.

Le taux de pauvreté observé au niveau national masque des disparités frappantes selon les milieux et les régions d'enquête. En effet, les résultats montrent que les pauvres sont plus concentrés en zone rurale et dans certaines régions du pays. Dans le milieu urbain (ville d'au moins 50.000 habitants), l'incidence de la pauvreté est de 12,2% contre 55,0% en zone rurale. De plus, près de neuf individus pauvres sur dix vivent en milieu rural. Dans les deux métropoles que sont Yaoundé et Douala, environ une personne sur vingt est pauvre contre une personne sur cinq dans les autres villes. Concernant l'évolution dans le temps, le taux de pauvreté monétaire a connu une baisse de 5,7 points sur la période 2001-2007 en milieu urbain, alors qu'il a été plutôt en hausse de 3 points en milieu rural.

Sur le plan régional, hormis Yaoundé et Douala, les régions du Sud-Ouest, de l'Ouest, du Sud et du Littoral ont une incidence de pauvreté autour de 30%, tandis que ce taux est de 41% dans le Centre. Il avoisine 50% dans le Nord-Ouest, l'Est et l'Adamaoua. Il est à plus de 60% dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord. Près de 40% d'individus classés dans le quintile le plus pauvre au Cameroun vivent dans l'Extrême-Nord et 17% dans le Nord. Par rapport à la situation observée en 2001, trois groupes se dessinent. Le premier est celui des régions et villes ayant enregistré une forte baisse du taux de pauvreté. Il s'agit de l'Ouest, de Yaoundé, du Centre hors Yaoundé et du Sud-Ouest. Le deuxième groupe est celui des régions et villes où la pauvreté a reculé modérément, notamment à Douala, dans le Littoral hors Douala, le Sud et le Nord-ouest. Le troisième groupe est celui où l'incidence de la pauvreté a augmenté. Il s'agit des provinces du Nord, de l'Extrême-Nord, de l'Est et de l'Adamaoua.

Sur le plan socioéconomique, l'incidence de la pauvreté décroît avec le niveau d'instruction. A titre illustratif, les ménages dont le chef n'a jamais été à l'école concentrent la proportion des pauvres la plus élevée de la population (48,7%) et le taux de pauvreté dans ces ménages est 15,2 fois plus important que celui observé dans les ménages dont le chef a suivi des études supérieures. Ceci traduit une fois de plus le fait que le niveau d'instruction, élément important du capital humain reste un facteur déterminant de la lutte contre la pauvreté. Le taux de pauvreté est de 60% chez les exploitants agricoles, beaucoup plus élevé que chez les inactifs (34%). A l'opposé des exploitants agricoles, les ménages de salariés aussi bien des secteurs publics et privés formels ont les taux de pauvreté les plus faibles. On constate, comme cela était attendu, que la dimension moyenne des ménages, c'est-à-dire le nombre de personnes vivant dans un ménage donné, est inversement corrélée au niveau de vie. La pauvreté augmente avec la taille du ménage. Le taux de pauvreté augmente également avec l'âge du chef de ménage. Par ailleurs, la pauvreté varie selon le sexe du chef de ménage. En effet, le taux de pauvreté est de 41,6% dans les ménages dirigés par les hommes contre 33,4% dans les ménages dirigés par les femmes.

Les données de l'ECAM3 ont permis de montrer comme dans les précédentes enquêtes que le chômage est un phénomène essentiellement urbain et qu'il n'est pas un indicateur efficace de l'analyse d'accès au du marché du travail. Le pays ne possédant pas de programmes d'aide aux chômeurs, de nombreux travailleurs qui se retrouvent sans emploi ne peuvent se permettre de demeurer dans cette situation, mais doivent se livrer à une activité quelconque pour survivre, même s'ils ne sont pas occupés à plein temps, ou si leurs qualifications ne sont

pas utilisées à bon escient ou si leur activité ne leur permet pas d'obtenir un revenu leur assurant un niveau de vie décente. L'analyse du sous-emploi qui prend en compte toutes ces situations rend mieux compte du comportement du marché de travail au Cameroun. Le taux de sous-emploi est de 69,6%. Il est plus présent chez les pauvres (82,2%) que les non pauvres (61,0%).

Tout comme le taux de pauvreté monétaire qui n'a pas reculé au cours de la période, les conditions d'existence telles que le logement et l'accessibilité aux infrastructures de base ne se sont non plus améliorées parmi les pauvres. En effet, les éléments de standing de logement communément admis comme nécessaires pour avoir des conditions de vie normales sont : la disponibilité d'un WC avec chasse eau (seulement 6,8% des ménages ont des logements disposant d'un WC moderne, soit 0,1% pour les pauvres contre 9,5% pour les non pauvres); les murs des logements en matériaux définitifs (29,6% des ménages disposent des murs en matériaux définitifs, soit 8,8% chez les pauvres contre 38,1% chez les non pauvres) ; les sols des maisons en matériaux définitifs (50,6% des ménages, soit 20,7% chez les pauvres et 62,9% chez les non pauvres). Pour ce qui est de l'accessibilité à certains biens et services, on note d'une manière générale quelques améliorations. Mais l'accès à ces services restent faibles pour les ménages pauvres : seulement un ménage pauvre sur quatre a accès à l'eau potable, un sur cinq à l'électricité d'éclairage tandis que pratiquement moins d'un ménage sur cent a accès au gaz de cuisine (0,6%).

Après avoir décrit le profil de pauvreté selon les caractéristiques socio-économiques et les zones géographiques, il se dégage des éléments pertinents pour cibler les actions visant à soulager la situation des plus démunis. L'action politique de réduction de la pauvreté devrait porter à la fois sur l'amélioration des infrastructures, le renforcement des capacités humaines et la promotion des activités génératrices des revenus en ciblant prioritairement les zones où les taux de pauvreté sont les plus élevés. En ce sens, l'insertion des populations dans le circuit économique est très importante dans la mesure où elles tirent une grande partie de leurs revenus des activités économiques exercées et qui leur permet de faire face à la pauvreté. En ce qui concerne la situation d'activité, il a été identifié que près de 6 personnes vivant dans les ménages dirigés par des exploitants agricoles sur 10 sont pauvres, une attention particulière des pouvoirs publics devrait être accordée à ce sous-groupe. Les autres groupes auxquels on devrait accorder une priorité sont les salariés et autres travailleurs du secteur agricole informel, les travailleurs à compte propre du secteur informel non agricole et surtout les populations démunies du secteur informel des grandes villes. En ce qui concerne les politiques visant à promouvoir le développement des activités du monde rural et le secteur informel, il existe de nombreuses options que les pouvoirs devraient examiner. Ces politiques peuvent concerner des sous-secteurs particuliers et viser à résoudre des problèmes tels que l'accès au crédit, la formation, les conditions de travail, l'accroissement des revenus et des rendements, la sécurité sociale, l'établissement de liens entre les secteurs formel et informel, la redynamisation des chambres de commerce et la promotion des chambres de métiers.

L'accès aux sources d'énergie moderne devrait également constituer une priorité. Même s'il n'est pas directement fait allusion dans les objectifs du millénaire pour le développement, il est fortement reconnu aujourd'hui que ces objectifs ne peuvent être atteints sans que les ménages aient accès à l'électricité et aux sources modernes d'énergie de cuisson.

Pour les ménages, les emplois précaires, la baisse ou l'insuffisance des revenus, la corruption ou la mauvaise gestion des ressources publiques, le faible niveau d'instruction et les problèmes d'enclavement qui affectent directement ou indirectement leur niveau de revenus sont les principales causes de la pauvreté. Ces préoccupations sont identiques à celles des

consultations participatives de mars 2008. La corruption et la mauvaise gouvernance constituent davantage un frein au développement économique et social du pays dans la mesure où elles favorisent les investissements improductifs, accroissent le coût des biens et services et conduisent à un déclin de la qualité de tout service et de tout système de production. Même si ce phénomène semble en net recul depuis 2001, les ménages en ont énormément souffert notamment dans les services publics. Dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la police et de la justice, il y aurait une baisse de la corruption, suivant les déclarations des ménages. Cependant de manière générale, près de 9 camerounais sur 10 pensent que la corruption reste un problème majeur pour le pays. Ainsi les actions en faveur de la lutte contre la pauvreté, devraient s'orienter vers la promotion des emplois, la facilitation d'accès aux soins médicaux, le désenclavement, la stabilisation des prix des produits de première nécessité, la facilitation de l'accès à l'éducation, et surtout la lutte contre la corruption.

Concernant l'accès à l'éducation, un accent de plus en plus important devra être mis pour une meilleure formation des populations surtout des jeunes. Cet accent devrait concerner les personnes vivant dans les ménages où le chef est sans instruction, car ces ménages concentrent la proportion des pauvres la plus élevée de la population (48,7%).

Au regard des différents résultats obtenus, on peut affirmer que la croissance économique observée entre 2001 et 2007 n'a pas contribué à baisser significativement la pauvreté dans la mesure où elle n'a pas eu d'influence positive sur la réduction de la pauvreté au Cameroun. Pourtant, cette période est caractérisée par de nombreuses réformes macro économiques visant à relancer la croissance économique avec en prime l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2006. Cette croissance économique a surtout été absorbée par la croissance démographique. Le profil actualisé de pauvreté ainsi obtenu devrait permettre de réviser ou de concevoir des stratégies en vue d'une amélioration continue des conditions de vie des populations.

## BIBLIOGRAPHIE

Beitone A., Dollo C., Gervasoni J., Le Masson E., Rodrigues C. (2002), « Sciences sociales », Aide-mémoire, 3<sup>e</sup> édition, Dalloz, Paris.

Alvine C, Jesko S. Hentschel et Quentin T. Wodon, 2002. *Mesure et Analyse de la Pauvreté*, Avril 2002

Arndt, H.W., et Sundrum, R.M., 1980: «Employment, unemployment and underemployment», *Bulletin of Indonesian Economic Studies*, nov.

Banque mondiale. 2005. Cameroun : Acquis et défis dans la lutte contre la pauvreté, Poverty Reduction and Economic Management Department, Africa Region, The World Bank, Washington, DC.

Banque mondiale. 2005b. Guinée : Diagnostique de la pauvreté, Poverty Reduction and Economic Management Department, Africa Region, The World Bank, Washington, DC.

Deaton, A., J. Muellbauer (1980), *Economics and consumer behavior*, Cambridge University press, London.

Deaton, Angus. 1997. *The analysis of household surveys : A microeconomic approach to development policy*. The John Hopkins University press, Baltimore, Maryland.

Deaton, Angus. 2002. Guidelines for constructing consumption aggregate, LSMS working paper 135. The World Bank, Washington, D.C.

Dollar, D., Paul Glewwe and Jennie Litvack (ed). 1998. *Household welfare and Vietnam's in transition*. The World Bank, Washington, D.C.

DSCN/MINEFI (2001), *Annuaire statistique 2000 du Cameroun*, Yaoundé.

DSCN (1997), *Conditions de vie des ménages au Cameroun en 1996, Enquête camerounaise auprès des ménages – Volume 2, résultats*, Yaoundé.

DSCN (1997), *Distribution des revenus et consommation des ménages au Cameroun en 1996, Enquête camerounaise auprès des ménages – Volume 2, résultats*, Yaoundé.

DSCN/MINEFI (1997), *ECAM I Volume 1 : Méthodologie*, Yaoundé.

Guenard, C., S. Mesple-Soms (2004), *Mesurer les inégalités que comptent réellement les enquêtes ? Analyse de deux enquêtes Ivoiriennes et Malgaches*, Document de travail DIAL (DT/2004/13)

Haritchelhar, G., 1980: «Le chômage ouvert: le cas de Kenitra», *Bulletin économique et social du Maroc* (Rabat), nos 136-137.

Kritz, E., et Ramos, J., 1976: «Mesure du sous-emploi urbain: compte rendu de trois enquêtes expérimentales», *Revue internationale du Travail* (BIT, Genève), 113(1), janv.-fév.

INS, (2007). *Les Comptes Nationaux du Cameroun*, Yaoundé.

INS, (2002). Conditions de Vie des Populations et Profil de Pauvreté au Cameroun En 2001, Deuxième Enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM II, 2001) ; résultats, Yaoundé.

INS, (2002). Evolution de la Pauvreté au Cameroun entre 1996 et 2001 (ECAM II, 2001) ; Yaoundé, Cameroun.

INS, (2002). Deuxième enquête Camerounaise auprès des ménages (ECAM II, 2001) : Document de méthodologies ; Yaoundé, Cameroun.

INS, (2006). Rapport Principal de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel. Phase 1 : Enquête sur Emploi ; décembre 2005, Cameroun.

INS (2006), Annuaire statistique 2004 du Cameroun, Yaoundé.

INS, (2006). Rapport Principal de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel. Phase 1 : Enquête sur l'emploi ; février 2006, Cameroun.

INS, (2006). Rapport Principal de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel. Phase 2 : Enquête sur le Secteur Informel ; février 2006, Cameroun.

INS (2008), Annuaire statistique 2006 du Cameroun, Yaoundé.

INS, (2008). Note annuelle sur l'évolution des prix à la consommation finale des ménages au Cameroun en 2007. Yaoundé, Cameroun.

INS-PREPAFEN, (2007). Enquête d'Evaluation de l'Impact du PREPAFEN (EEIP), phase1, Premier résultats ; septembre 2007, Cameroun.

INSEE (1997), Economie et Statistique, N° 308-309-310 : Mesurer la pauvreté aujourd'hui, Paris.

Kraay, Aart. 2004. When is Growth Pro-poor? Evidence from a panel countries of development Economics, Washington

Latham. M. C. (1979), Nutrition humaine en Afrique tropicale, FAO, Rome.

Litchfield J. (1999) : Inequality Methods and tools. Suntory and Toyota International Lelters for Economics and Related Disciplines, London Schools of Economics (March). London, England

Loup, J., S. Mesple-Somps et M. Razafindrakoto (2000), Concepts, mesures et suivis de la pauvreté, Paris.

MINEFI (2006), Rapport Economique et financier et loi des finances 2007, Yaoundé.

MINEFI (2007), Rapport Economique et financier et loi des finances 2008, Yaoundé.

Ravallion, M et G. Datt, Growth and redistribution components of changes in poverty measures : a decomposition with application to Brazil and India in the 1980s, LSMS Working papers, n° 83, The World Bank, Washington.

Ravallion, Martin. 1996. Comparaisons de la pauvreté, concepts et méthodes, LSMS working paper 122. The World Bank, Washington, D.C.

Ravallion, Martin. 1998. Poverty lines in theory and practice, LSMS working paper 133. The World Bank, Washington, D.C.

Ravallion, Martin. 2003. Pro-poor Growth; a primer.

République du Cameroun (2003) : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Yaoundé, Cameroun.

World Bank. 2006. African Development indicators. The World Bank, Washington, D.C.

World Bank. 2005. African Development indicators. The World Bank, Washington, D.C.

## ANNEXES

### *Annexe 1: Concepts et indicateurs*

**Chômeur :** Personne sans emploi n'ayant pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) lors de la semaine précédant l'enquête, ayant recherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête et se déclarant disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours.

**Émigration :** Elle concerne à la fois l'émigration internationale et l'émigration interne. Il s'agit du nombre de personnes ayant quitté le ménage depuis au moins six mois pour une autre localité ou pour l'étranger.

**Équivalent-adulte :** La notion d'équivalent-adulte permet de comparer la consommation de deux ménages composés différemment. Montant total des dépenses nominales au titre de tous les biens et services y compris la valeur de l'autoconsommation pris à une échelle d'équivalence pour prendre en compte les différences de taille des ménages et d'âge des membres.

**Chômeur découragé :** Personne sans emploi, n'ayant pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) lors de la semaine précédant l'enquête, n'ayant pas recherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête, mais est disponible pour travailler.

**Employeur (ou patron) :** Individu travaillant pour son propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupant un emploi à titre indépendant, et qui emploie une ou plusieurs personnes salariées dans son unité.

**Immigration :** Il s'agit ici de l'immigration durée de vie. Est considérée comme immigrant, dans le cadre de l'ECAM3, toute personne qui réside hors de son arrondissement de naissance au moment de l'enquête.

**Incidence ou taux de pauvreté :** Il s'agit de la part de la population dont le revenu ou la consommation se situe en dessous de la ligne de pauvreté, c'est-à-dire la part de la population qui ne peut pas se permettre d'acheter le panier de biens et services correspondant au minimum vital.

**Ménage :** Ensemble d'une ou plusieurs personnes, ayant un lien de sang, de mariage ou non, vivant dans un ou plusieurs logements de la même concession, mettant en commun leurs ressources, pour subvenir aux dépenses courantes, prenant le plus souvent leur repas en commun, et reconnaissant l'autorité d'une seule personne comme chef de ménage.

**Migrant :** Personne née hors de sa localité de résidence actuelle (Non natif).

**Milieu rural :** agglomérations de moins de 50 000 habitants

**Milieu urbain :** agglomérations d'au moins 50 000 habitants

**Propre compte :** Personne occupant un emploi à titre indépendant, mais qui n'emploie aucun salarié et peut néanmoins travailler avec des aides familiaux aux apprentis.

**Personne pauvre :** Personne vivant dans un ménage dont la dépense moyenne de consommation (alimentaire et non alimentaire) par équivalent-adulte n'excède pas 269 443 F CFA par an au prix de Yaoundé (soit environ 22 454 F CFA par mois ou 738 F CFA par jour)

**Population active :** Chômeurs plus population active occupée.

**Population active occupée :** Population regroupant l'ensemble des personnes ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine précédant l'enquête, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides familiaux dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie, des congés payés, un conflit

du travail, une formation. Les personnes ayant trouvé un travail qui commencera ultérieurement (mois suivant l'enquête) sont également compris dans la population active occupée.

**Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté).** Cette mesure indique la distance à laquelle les ménages se trouvent de la ligne de pauvreté. Elle enregistre le déficit collectif moyen de revenu ou de consommation par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population. La profondeur de la pauvreté est obtenue en faisant la somme de tous les déficits des individus en situation de pauvreté (en supposant un déficit de zéro pour les non pauvres) et en divisant le résultat par le total de la population. En d'autres termes, elle permet d'évaluer le total des ressources nécessaires pour amener l'ensemble de la population pauvre au niveau de la ligne de pauvreté (total divisé par le nombre d'individus de la population considérée).

**Secteur Informel :** Ensemble des unités de production qui ne possèdent pas de numéro de contribuable et/ou ne tenant pas une comptabilité formelle.

**Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré).** Cette mesure de la pauvreté tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté.

**Taux d'activité au sens du BIT :** Rapport de la population active (Actifs occupés+chômeurs BIT) à la population en âge de travailler.

**Taux de chômage BIT :** Rapport du nombre de chômeurs BIT à la population active.

**Taux de chômage Elargi :** Rapport du nombre de chômeurs BIT et chômeurs découragés à la population active.

**Taux de sous-emploi global :** Rapport du nombre de chômeurs BIT, et d'actifs occupés en situation de sous-emploi (visible ou invisible) à la population active.

**Taux net global de la scolarisation (6-14 ans) :** Rapport du nombre total d'élèves de 6-14 ans inscrits dans un établissement scolaire à l'effectif de la population scolarisable (6 - 14 ans).

**Travailleurs indépendants :** Ensemble des patrons et travailleurs à compte propre.

**Annexe 2 : Taux brut global de scolarisation des enfants de 6-14 ans, suivant la région d'enquête, le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence**

Région d'enquête	Hommes			Femmes			Ensemble			
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	
Douala	180,8	195,4	188,0	133,3	201,8	167,2	157,1	198,6	177,6	
Yaoundé	140,9	212,7	156,9	153,8	203,1	164,8	147,4	207,9	160,9	
Adamaoua	107,7	164,6	136,2	59,7	115,6	87,7	83,7	140,1	111,9	
Centre	164,8	192,3	178,6	136,6	174,9	155,7	150,7	183,6	167,2	
Est	112,4	167,5	140,0	93,1	156,3	124,7	102,8	161,9	132,3	
Extrême-Nord	82,6	106,8	94,7	55,5	89,1	72,3	69,1	97,9	83,5	
Littoral	162,4	180,2	171,3	149,5	185,0	167,3	156,0	182,6	169,3	
Nord	97,2	145,8	121,5	67,0	117,0	92,0	82,1	131,4	106,7	
Nord-Ouest	128,1	167,5	147,8	132,6	174,9	153,8	130,3	171,2	150,8	
Ouest	147,2	170,0	158,6	137,2	169,1	153,1	142,2	169,6	155,9	
Sud	159,8	196,7	178,2	133,7	170,0	151,8	146,7	183,4	165,0	
Sud-Ouest	141,4	195,1	185,2	130,4	189,5	178,6	135,9	192,3	181,9	
Cameroun	Urbain	142,4	181,4	158,7	133,1	173,8	150,1	137,8	177,6	154,4
	Rural	151,5	187,7	169,6	125,8	169,3	147,6	138,6	178,5	158,6
	<b>Ensemble</b>	<b>144,9</b>	<b>183,5</b>	<b>162,0</b>	<b>131,1</b>	<b>172,3</b>	<b>149,3</b>	<b>138,0</b>	<b>177,9</b>	<b>155,6</b>

Source: ECAM3, INS

**Annexe 3 : Taux net global de scolarisation (6-11 ans) suivant la région d'enquête, le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence**

Région d'enquête	Garçons			Filles			Ensemble			
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	
Douala	94,0	97,2	97,1	100,0	98,9	99,0	98,1	98,1	98,1	
Yaoundé	100,0	97,6	97,8	96,7	97,5	97,4	98,2	97,5	97,6	
Adamaoua	66,1	73,2	68,7	43,5	50,4	46,2	54,5	61,0	57,0	
Centre	92,8	98,6	95,6	93,5	95,5	94,7	93,1	96,8	95,1	
Est	62,8	87,6	73,2	61,2	91,3	71,8	62,0	89,2	72,5	
Extrême-Nord	52,2	56,6	53,5	36,3	48,0	39,4	44,3	52,7	46,7	
Littoral	91,2	93,7	92,9	94,3	98,3	96,9	92,9	96,0	94,9	
Nord	57,3	71,2	61,2	43,8	54,4	46,7	50,7	63,0	54,1	
Nord-Ouest	86,4	91,6	88,3	90,1	92,3	91,1	88,1	92,0	89,7	
Ouest	94,7	94,8	94,8	92,9	97,2	95,6	93,8	96,0	95,2	
Sud	89,9	96,2	94,2	94,4	97,8	96,7	92,5	97,1	95,5	
Sud-Ouest	88,6	96,2	93,2	87,3	98,3	94,3	88,0	97,3	93,7	
Cameroun	Urbain	84,3	94,6	93,1	85,9	94,5	93,2	85,1	94,6	93,1
	Rural	68,7	82,2	73,7	59,5	80,7	67,5	64,1	81,4	70,6
	<b>Ensemble</b>	<b>70,0</b>	<b>88,1</b>	<b>79,2</b>	<b>62,0</b>	<b>87,4</b>	<b>75,2</b>	<b>66,1</b>	<b>87,7</b>	<b>77,2</b>

Source : ECAM3, INS

### Annexe4 : Tableau récapitulatif des indicateurs

Région d'enquête Indicateur	DOUALA	YAOUNDE	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME NORD	LITTORAL	NORD	NORD OUEST	OUEST	SUD	SUD OUEST	CAMEROUN		
													URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
<b>DEPENSES EN FCFA</b>															
Dépense moyenne de consommation par tête	576 331	584 411	252 995	267 928	248 775	207 238	320 093	221 064	273 495	303 013	343 741	363 426	510 562	231 871	327 513
Dépense moyenne par unité de consommation	745 132	761 813	349 144	354 190	339 014	285 932	413 866	305 186	367 278	415 661	458 844	472 595	662 289	313 338	439 787
Dépense de consommation médiane par ménage	1 754 632	1 816 438	1 029 616	939 056	955 536	790 219	974 359	842 409	804 426	1 060 953	1 224 025	987 519	1 644 824	847 651	1 056 520
<b>PAUVRETE</b>															
Incidence de la pauvreté	5,5	5,9	52,9	41,2	50,4	65,9	30,8	63,7	51,0	28,9	29,3	27,5	12,2	55,0	39,9
Profondeur de la pauvreté	0,9	1,0	14,5	9,5	15,7	24,6	7,7	21,0	16,6	6,6	7,4	6,9	2,8	17,5	12,3
Sévérité de la pauvreté	0,2	0,2	5,4	3,1	6,2	11,2	2,7	8,6	6,8	2,3	2,6	2,5	1,0	7,2	5,0
Q5/Q1 (rapport entre le 5e et le 1er quintile)	5,7	5,3	6,6	4,3	5,9	6,7	5,5	6,7	7,6	4,7	6,0	6,0	6,5	5,2	7,5
Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation totale	11,8	11,5	9,5	10,6	13,3	7,5	14,4	13,5	11,1	12,1	9,1	7,2	4,9	10,0	6,4
<b>EDUCATION</b>															
Taux net global de scolarisation (6 – 14 ans)	98,0	97,2	62,8	95,5	75,3	51,5	94,6	60,5	91,3	95,5	95,8	94,4	93,3	73,9	79,8
Taux net global de scolarisation (6 – 11 ans)	98,1	97,6	57,0	95,1	72,5	46,7	94,9	54,1	89,7	95,2	95,5	93,7	92,9	70,4	77,2
Taux de redoublement primaire	6,7	6,8	14,6	9,3	10,4	11,3	10,3	13,4	8,3	13,8	9,6	6,9	8,3	10,9	10,1
Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus)	94,9	96,6	42,4	89,2	60,1	28,3	88,8	40,7	72,6	83,8	91,6	86,0	89,1	58,9	70,6
Taux d'alphabétisation des adultes (15-24 ans)	97,9	98,4	59,5	97,6	72,6	47,5	97,3	58,4	93,4	98,0	96,8	96,7	94,4	75,1	83,1
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	1,01	0,98	0,61	1,01	0,80	0,53	1,00	0,55	0,97	0,99	1,02	0,97	0,98	0,78	0,87
Part de la dépense d'éducation dans les dépenses totales des ménages	6,4	6,7	2,3	4,3	2,5	1,4	4,3	1,9	5,2	5,5	4,1	5,0	6,0	3,1	4,7
Dépense moyenne d'éducation par enfant et par an (en FCFA)	105 541	99 802	23 365	32 360	23 576	14 880	36 830	17 841	37 233	39 433	32 162	48 582	80 207	24 455	47 490
Distance moyenne à l'école primaire publique la plus proche (km)	1,5	1,2	1,7	1,7	1,1	1,4	1,3	1,6	1,3	1,2	1,3	1,5	1,2	1,5	1,4
<b>SANTE</b>															
Taux de morbidité	25,4	21,3	37,0	26,8	17,9	20,0	25,4	21,2	25,2	30,9	25,6	24,3	24,7	24,3	24,5
Part de la dépense de santé dans la dépense totale	4,6	3,7	2,4	3,4	3,0	3,1	5,0	3,4	3,9	4,9	3,1	4,5	4,1	3,7	3,9
Dépense annuelle moyenne de santé par tête (en FCFA)	26 342	21 721	6 082	9 235	7 480	6 400	16 073	7 559	10 724	14 866	10 800	16 171	20 583	8 512	12 775
Distance moyenne au centre de santé le plus proche(km)	2,3	2,1	6,9	7,9	6,7	8,0	4,2	6,9	6,3	5,2	4,9	6,8	2,3	7,8	5,6
<b>EMPLOI</b>															
Taux d'activité BIT (10 ans et +)	63,3	62,3	79,5	76,4	85,3	82,7	77,4	84,2	76,5	84,2	67,0	76,3	63,6	84,1	76,4
Taux d'activité élargi	75,8	75,9	84,4	85,8	90,6	89,6	85,6	89,6	84,9	90,6	79,8	85,9	75,7	90,8	84,7
Taux de chômage BIT	10,4	8,7	1,2	2,6	0,9	0,9	2,0	0,7	1,0	1,6	1,8	1,3	7,2	0,7	3,1
Taux de chômage élargi	16,2	16,2	2,0	4,4	2,1	1,7	4,2	2,0	1,9	2,8	4,5	2,5	12,6	1,4	5,4
Taux de chômage des 15 à 24 ans	26,1	27,1	2,5	10,0	2,9	3,5	5,5	3,7	3,0	4,1	10,8	4,1	19,4	2,9	8,2

Région d'enquête Indicateur	DOUALA	YAOUNDE	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME NORD	LITTORAL	NORD	NORD OUEST	OUEST	SUD	SUD OUEST	CAMEROUN		
													URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Pourcentage des enfants en activité économique	10	9,1	60,9	36,8	61,9	48,5	44	53,4	36,8	57	26,1	30,1	17,9	51,1	41
Rapport de dépendance (10 ans et +)	2,3	2,4	1,7	1,7	1,6	1,8	1,7	1,7	1,8	1,6	2,1	1,7	2,3	1,6	1,8
Taux de sous-emploi BIT(10 ans et +)	44,4	49,8	64,0	61,8	70,5	86,9	61,9	84,3	87,0	72,6	60,9	69,5	53,8	78,8	71,0
Taux de salarisation (10 ans et +)	41,2	45,1	9,4	13,3	11,5	5,7	20,0	5,8	10,5	12,8	23,1	17,4	35,4	8,0	17,0
Taux d'informalité (10 ans et +)	75,6	73,4	94,8	92,8	93,4	97,4	84,5	96,3	93,2	92,2	81,9	89,8	78,6	95,3	89,8
Taux de pluri activité (10 ans et +)	9,6	13,1	43,7	43,1	57,7	48,6	33,3	43,7	48,5	50,6	50,9	25,4	19,8	47,9	38,6
<b>LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES</b>															
Pourcentage de ménages possédant l'électricité	97,1	98,2	25,5	46,7	23,6	11,8	67,2	16,6	31,0	56,6	72,1	36,4	90,4	23,4	48,2
Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable	81,6	80,4	41,8	35,5	16,8	28,3	55,0	20,6	52,2	28,7	35,4	43,2	75,1	27,7	45,3
Pourcentage de ménages utilisant le gaz de cuisine	45,9	54,8	3,3	7,3	3,7	0,5	11,9	1,1	4,6	8,2	8,4	12,0	37,0	2,5	15,3
Pourcentage de ménages disposant d'un WC moderne	77,1	74,1	23,1	37,0	13,4	4,8	52,6	5,8	22,5	26,8	32,6	28,9	66,4	14,2	33,6
Pourcentage de ménages ayant accès aux bacs à ordures	77,5	72,2	1,8	1,1	1,6	1,6	14,8	3,9	5,0	9,7	12,3	9,6	52,1	2,0	20,6
Pourcentage de ménages habitant des logements en matériaux définitifs	70,5	72,4	41,7	30,6	23,6	10,1	38,4	20,0	43,1	48,9	31,5	28,3	71,0	20,5	39,2
Nombre moyen de personnes par pièce	2,0	2,1	2,2	1,6	2,1	2,2	1,5	2,3	1,8	1,9	2,0	1,8	2,0	2,0	2,0
Pourcentage de ménages victimes de coupure d'eau pour facture impayée (au cours des 12 derniers mois)	15,5	15,1	6,9	23,2	18,2	28,8	12,6	29,9	25,4	9,5	26,8	19,2	15,9	23,1	16,8
Pourcentage de ménages ayant au moins un mois d'arriéré de loyer (au cours des 12 derniers mois)	30,9	24,0	10,7	17,9	29,4	19,5	29,0	20,6	28,1	26,1	23,5	40,6	27,3	29,6	28,0
Pourcentage de ménages équipés en radio	57,8	61,5	54,7	65,5	38,3	37,6	58,4	43,7	33,5	54,7	53,8	45,3	59,6	43,4	49,4
Pourcentage de ménages équipés en téléviseur	71,5	76,3	19,3	22,3	15,8	6,3	32,4	8,8	16,8	29,1	39,9	22,4	64,6	10,8	30,7
Pourcentage de ménages équipés en téléphone fixe	2,7	3,2	0,9	0,3	0,2	0,3	0,3	0,5	0,4	0,5	1,4	1,2	2,5	0,2	1,1
Pourcentage de ménages équipés en téléphone mobile	86,9	91,7	27,4	40,3	23,6	14,6	55,6	17,6	32,4	53,1	43,4	37,0	81,4	23,4	44,9
Pourcentage de ménages possédant un ordinateur	6,2	8,1	1,1	0,9	0,7	0,2	0,9	0,9	1,6	1,5	1,1	0,9	5,4	0,5	2,3
Pourcentage de ménages possédant une automobile	4,9	7,9	1,8	0,9	0,6	0,7	2,4	0,8	2,3	2,4	2,3	1,7	5,7	0,7	2,6
<b>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE DES MENAGES</b>															
Pourcentage des ménages victimes des bruits	43,8	43,4	24,3	20,3	32,2	16,2	40,0	22,6	39,6	19,5	38,0	26,9	42,3	22,2	29,6
Pourcentage des ménages victimes des inondations	23,4	10,7	5,6	2,6	19,9	38,3	12,1	13,9	11,1	4,4	2,6	11,4	15,6	15,0	15,2
Pourcentage des ménages victimes de cafards	80,3	81,3	72,4	79,0	68,0	47,0	68,3	69,8	71,0	59,0	82,7	79,7	77,4	65,5	69,9
Pourcentage des ménages victimes des moustiques	89,4	83,0	90,6	88,9	93,0	96,7	81,9	94,7	78,1	75,8	94,3	89,4	84,4	89,5	87,6
Pourcentage des ménages victime des souris/rats	77,6	74,6	76,1	80,8	81,6	81,2	74,2	77,4	92,4	82,4	81,2	90,4	75,2	85,3	81,5
Pourcentage des ménages Victime de violences	15,1	13,2	5,6	6,6	7,2	7,7	6,2	9,6	6,3	17,2	22,1	3,8	12,1	8,6	9,9

Région d'enquête Indicateur	DOUALA	YAOUNDE	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME NORD	LITTORAL	NORD	NORD OUEST	OUEST	SUD	SUD OUEST	CAMEROUN			
													URBAIN	RURAL	ENSEMBLE	
physiques (vol, agression, etc.)																
Pourcentage des ménages logeant à proximité d'un cours d'eau non aménagés	42,3	37,5	31,8	32,2	38,2	40,8	37,6	18,6	36,7	31,3	38,9	46,0	38,2	35,5	36,5	
Pourcentage des ménages logeant à proximité d'une ligne de chemin de fer ou un aéroport	12,1	7,0	5,8	0,8	1,8	0,6	7,8	0,1	0,3	0,6	3,8	1,3	6,6	1,3	3,3	
Pourcentage des ménages logeant à proximité d'une ligne de moyenne ou haute tension	49,9	39,3	17,5	35,7	13,7	10,8	38,3	14,3	23,7	28,6	47,5	18,7	44,7	17,1	27,3	
<b>CORRUPTION ET GOUVERNANCE</b>																
Pourcentage des ménages victime de la corruption	29,5	23,7	19,2	20,3	12,0	7,8	15,4	9,7	10,1	16,7	28,1	18,7	24,3	12,7	17,0	
Pourcentage des ménages insatisfaits des services d'AES-SONEL pour cause de délestages fréquents	86,5	74,4	63,8	88,8	90,5	62,5	77,9	37,8	73,4	80,6	87,3	44,5	76,2	79,5	77,2	
Pourcentage des ménages insatisfaits des services de CDE pour cause de coupures fréquentes	20,8	28,4	56,3	35,2	43,9	34,5	56,9	36,5	57,9	38,6	42,2	42,3	28,4	58,5	31,1	
<b>PATRIMOINE ET CAPITAL SOCIAL</b>																
Pourcentage de ménages ayant accès à la terre	16,9	32,8	74,4	79,6	76,4	78,0	54,1	77,5	72,5	67,4	44,8	48,8	30,0	77,0	59,6	
Pourcentage de ménages possédant un immeuble bâti non occupé par le ménage	9,3	12,9	11,2	11,6	7,0	5,2	12,6	13,8	9,4	14,8	10,3	8,1	12,8	8,8	10,2	
Pourcentage de ménages ayant bénéficié d'un crédit	3,8	5,2	3,4	0,8	2,5	7,0	2,0	5,7	7,6	9,7	2,7	6,9	5,6	5,5	5,5	
Pourcentage de ménages dont au moins un membre appartient à une association	52,2	56,4	22,9	41,7	17,4	19,2	69,3	16,2	52,2	63,4	57,8	47,9	52,4	37,2	42,9	

Source : ECAM3, INS

N B : Centre=Centre-Yaoundé ; Littoral=Littoral-Douala

## ***Annexe 5 : Liste du personnel impliqué***

### **COORDINATION GENERALE**

Joseph TEDOU, *Directeur Général de l'Institut National de la Statistique*  
Guy SHE ETOUNDI, *Directeur Général Adjoint de l'Institut National de la Statistique*  
Sébastien NDJOMO, *Coordonnateur Technique*  
Anaclet Désiré DZOSSA *Coordonnateur Technique-Adjoint*  
Martin MBA *Superviseur d'exploitation*  
Eric JAZET KENGAP *Superviseur du Volet prix*  
Abel EBONGUE NKOUGOUROU *Assistant Technique PAGT/UE auprès de l'INS*

### **APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Joseph NDJIWOUA KOMBOE *Chef de Service des Affaires Générales*  
Marie Régine OTELE MBEDE *Contrôleur financier*  
Thérèse MEMWABO *Agent comptable*  
Dominique ETETAMA NOA *Comptable-matières*  
Martin SONGO *SAG*  
Juliette Aimée JEUKÉ *Secrétariat DEM*  
Lazare ATANGANA *Agent de liaison DEM*  
IKOUMA Mindang *Reprographie*  
ELOMO Marta *Service d'ordre*

### **PREPARATION TECHNIQUE**

Joseph TEDOU  
Guy SHE ETOUNDI  
Sébastien NDJOMO  
Anaclet Désiré DZOSSA  
Arouna ANJUENNEYA NJOYA  
Claude TCHAMDA  
Paul Roger LIBITE  
Martin MBA  
René Aymar Bertrand AMOUGOU  
Pierre NGUETSE TEGOUM  
Gilles NJIKE NJIKAM  
Alice Rosine TCHAKOTE WADO  
Rostand KOUONANG NJOUHOU  
Alain TAKEU NGUELA  
Erith NGHOGUE VOUFO  
Eric JAZET  
Félicien FOMEKONG

Marguerite Ghislaine NGONO  
Fernande Irène EVINA MBO  
Ferdinand FANDIO Tchabo  
Sophie GULEMIN  
Romain WOUNANG SONFACK  
Alex NKONDJE EKENGLO  
Léandre NGONGANG WANDJI  
Alfredo Nino NDJONDO SANDJO  
Francis BATOMEN  
Dove DJOSSAYA  
Alex Janvier FANMOE  
Timothée Eddy F.BATJOM  
Timothée HORSE  
Emile NGOUANET TEZONG  
Judith C KOM Epse LONKENG.

### **ASSISTANCE TECHNIQUE**

Prosper BACKINY YETNA *Expert Banque Mondiale*  
Siriki Coulibally *Expert AFRISTAT*  
Constance TORELLI, *Expert DIAL*

### **TRADUCTION DES DOCUMENTS TECHNIQUES EN LANGUE ANGLAISE**

Martin ZAFACK  
Emile NGOUANET TEZONG  
Elvis DJEMNA KAMGA  
Dove DJOSSAYA  
Anaclet Désiré DZOSSA

## EQUIPES DE TERRAIN

### Région de DOUALA

#### Superviseurs :

AMOUGOU René Bertrand Aymar  
TAMCHE Joseph  
NGONO Marguerite Ghislaine

#### Chauffeur :

NOUMOGNIG Albert

#### Contrôleurs :

- AKEN KANDO Paul
- BIYO Louis
- BIYONG BI BASSONG
- EKOUTE NGALLE Grace Hortense
- KAMDEM TCHUENDEM Augustine
- MAKOUANG Antoinette
- MBOTTO Armand
- NGAKANO Roger
- NWAFU Florence
- SADO NGUEPONG Gérard
- SEN NKAKE Isabel
- SIKE ETOA Stella Augustine
- TIYONG IFOUE Serge Hervé

#### Enquêteurs :

- AGBO Modeste
- BELA Alice Bernadette
- BILONG V Patrice
- BONO Armand
- DJIOGAP NGONGA Guy Roger
- DJOUKOUO FONKOU Carine
- DOUN Emmanuel Léonard
- EBANDA Philippe Ghislain Pa
- EBENE Jeannine Lili
- EBONGUE NYEMB Albert
- ENGANAYAT Masil Eric Julien
- ETONDI NKANGA Marie Salomine
- EWANE TOKO Félicité
- FENKAM CHAKAM Alain Martial
- HAIPAM Gabriel
- HONYA MBIAKOP Nadine
- IBRAHIMA Hamoa
- JAZET TEMATIO Théophile Joël
- KAMDEM Jules Collins
- KAMGANG Guy Bertrand
- KANA TSOPGUE Etienne
- KENENG SAMBA Bienvenu Parfait
- KOTUE TAPTUE Charles
- KWESSI DJEDJUN Sylvie
- MATENE Thérèse
- MBANG Guy Raoul
- MBENDJOU SANI Annie Solange

- MBOM Philippe Jackson
- MEKOUADAP NANA Valérie
- MENANTSOP Sandrine
- MINYEM Daniel Emmanuel
- MOUKETE EPANLO Innocent Parfait
- NGAMESSE MEKANDA Macky Serge
- NGATCHOU NGUENANG Ghislain
- NGO BINGAN ONDOBO Geneviève
- NGO KAGA Gertrude
- NGOUA Armand
- NGOUABE TCHEMAGOU Anne Flore
- NGOZEU FAMOGNI Joviane Laure
- NOUCK Alphonse Erve
- PETONY LOTI Sany
- PROMBO PEGHOKO Pierre
- TAKAM Eric Francis
- TAPON Emmanuel Désiré
- TCHANKA KWENGOUA Paule A.
- TCHOUAGOU Alciade Célestin
- TCHOUATAT KEUSSEU Duclus
- TESSE NGUEMO Annie Lydienne
- TSAPE Sylvie Dorice
- UNABOYE Louise Marie Aurore
- VOLE Julienne Danièle
- YOMESSON Annick
- YOUMBI SIEWE Florette

### Région de YAOUNDE

#### Superviseurs :

FOMO Marie Antoinette  
EVINA MBO Fermande Irène  
JAZET Kengap Eric

#### Chauffeurs :

NDZANA Gérard  
GNENZENO MOMO Félix Bertrand

#### Contrôleurs :

- BAHO Aristide Prosper
- EMENDE NGASKA Maurice Prosper
- FOKOU Ferdinand Séverin
- KABEYENE ZOUAM Rosalie Edwige
- KEGNE Nathan Lamy
- MEKAM Rose
- MEYUPO Bruno
- MOULIOM YACOUBA
- MOUMENI Arouna
- NDONGO ESSOMBA Serge
- NKOA MANGA Hervé Dieuonné J.
- SOH Désiré
- TOUKAM TSAGUE Evhariste Rhaout

#### Enquêteurs :

- AFANA NDZINGA Christine
- AGONATE TAYANOU Eric
- AHANDA Senior Etienne Roger
- ALIMA MESSI Françoise
- BIDJONO NOAH Philémon Guy
- BINDOUMOU Martial
- BLOCK Olga Aimé
- DJOUKANG LEKEDI Armelle
- EBOSSO MANGA Patrick Grégoire
- EFFODOU MPANDE Yannick Léon
- ESSIMI ADRIEN
- ETOUNDI MBIA Yolande Michèle
- FOMBIET MOMO Paulin Rodrigue
- GUEULIEU Moukam Judith Sonia
- IFOUE DOUNGUE Yves Martial
- KAPNANG NDJIOJOP Médine Flore
- KEDE OMGBA Simon Stephan
- LETEDE NDJOMO Donatien
- MAFFO YOUNSI Emilie
- MAHATO TENTHOU Nina Christelle
- MAKON Félix
- MBEYA EKITTI TITTY Hermine Diane
- MBIA Françoise Norbertine
- MBOME Séverin Patrice
- MEKONGO BALA Marthe Sidonie
- MELINGUI AYISSI Norbert Aimé

- MEMBOE Léonce Roger
- MESSINA Thérèse Frangele Lor
- MEVA Marc Elvis
- MOLEMBE ONOBIONO Mélanie
- MOMO SOFFACK Jocelyn Anicet
- MVONDO Valéry Gislain
- NDI MBALLA Marie Odile
- NDO NJUEN Doresse
- NDZANA ENAMA Joseph
- NGAMGNE FOKAM Suzy Liz Fanny
- NGODEBO MBASSI Silvére Jimmy
- NGONO Eméran
- NGOUBEYOU Yakam Pélagie Aimée
- NKWEFLOH Franklin
- N'NYETAM MOUANG Diane
- NOUMSI BOUOPDA Gervais de Collins
- NSANGOU MOCTAL Mohamed
- NZESSEU Naah Marius Fiacre
- ONAMBELE ONDOBO Melanie
- OYIE OTTOU Yves Thierry
- TAGNI FOKOU Alain Serge
- TCHATCHOUA Nadège Flore
- TOUKO Marie Louise
- TSAFACK NGUETSOP Emilie Evelyn
- TSOGO Elisabeth
- ZINTCHEM Chimène

### Région de l'ADAMAOUA

#### Superviseurs :

MZOGANG Patrick Kevin  
KANA Christophe

#### Chauffeur :

TATSINGOUM Bertrand

#### Contrôleurs :

- ASTADJAM NDJIDDA
- DEUKE A GAM ARMAND
- DIMOUNG NDANLADI ELIE
- HAOUA

#### Enquêteurs :

- ASTA MAYOMI EUGENIE
- BOURDOUKOU MESSINGUE
- DIDJA BARDE
- DJOUMESSI TAMEU IVE
- EMOH SANDJALI GUY MARCEL
- GAGNOK OUSMANOU
- IBRAHIMA KAMI ROGER

- MAKALAO MOUTI MARCELINE
- MARIAMOU DJIKA
- MOHAMADOU HAMANDJODA
- NGONO LUCRECE
- SAIDOU
- SALI DJAURO BAKARI
- SANDA MAOUNDE DANIEL

### Région du CENTRE

#### Superviseurs :

TCHAKOTE Alice Rosine  
TCHOUANGTE Robert

#### Chauffeur :

MENGUELE Gabriel

#### Contrôleurs :

- EYA BANA Pierre Célestin
- MASSAKOUE NKENNI Irène Marlyse
- NDZIE Jacques
- NGUIMEKENG T. NELLY

#### Enquêteurs :

- ASSALA MOUMOKO Guy
- AYIMBOLO Augustin Jean Baptiste
- BATAK MANJANJA James
- BONJOCK Nyembe Rose
- ESSOMBA René Martin
- FOKA MASOUOP Barbara
- KAMGUE Nicanor
- KENFACK CHOUNJIO Jean Yves
- MATEFANG DJATCHE Paule Joëlle

- MENDANA Patience Régine
- MOUM Jules Aimé
- MVONDO SHE Pierre Martial
- MVONDO Sylvestre Désiré
- NDOUNGA YAP Serge Yannick
- NLEP Jean
- NOAH BESSALA Gabriel
- NTEBE AWONA Gilles Chantale
- ODODI Jeanne Laurentine

### Région de l'EST

#### Superviseurs :

NKONDJE EKENGLO Alex  
FANDIO TCHABO Ferdinand

#### Chauffeur :

AYISSI ABENA Elias

#### Contrôleurs :

- BATOURE II Arsène Achille
- BELIA GUEDAL Jean Paulin
- LEMDONG DOZENG Rachel
- NDAIMAI Achille

#### Enquêteurs :

- ABIAGO MESSANG N-Moïse
- ALEGA ADEBODA
- ASSEMB Rachelle Yolande
- DIMBELE MEGALI Marcel
- DURAND TOUNGOU Patriel
- KENGNE Rosine
- LOHMO SALH Serge
- KANDJERI Aaron Sylvain

- NDONGO Angeline
- NKOUYOU Jean De Dieu
- NOMO Boniface
- ONOMO NOA Cyprien Kisito
- OUMAROU Emmanuel
- TSOGO AWONO Mélanie E.
- ZARA Delphine

Région de l'EXTREME-NORD

**Superviseurs :**

TAKEU NGUELA Alain  
BATOMEN Francis  
TIOMO DEMANOU Dieumedort

**Chauffeur :**

OUSMANOU SALI TANIRE

**Contrôleurs :**

1. DJOULDE DAMSOU
2. HASSAN Mamady
3. IBRAHIM Oumarou
4. ILLASSA Ngatanko
5. KOSSEBE Flore Cécile
6. NDOUVNA Doumba
7. OUSSOUMANOU Hamanwabi
8. Samuel SHIFA
9. YAHYA Bouba

**Enquêteurs :**

1. AÏSSA Honorine Kada
2. BELE Janvier
3. BOUKAR Tchipoou
4. BOUNABE Jean
5. DJANABOU
6. DJODA Haman
7. DJONFABE Nyakou
8. YOUNOUSSA Saidou
9. FAMATOU Ajikafoung
10. FIMANOU Josephine
11. GASSISSOU Hamana
12. HALIDOU Wanie
13. HAMADOU Sali
14. HAWAOU Hamadou
15. KADARA Paul
16. ABOUBAKAR né le 10/6/1977 à Mayo Bantadje
17. MBERE Barandi

18. MENGA Alphonse
19. MOHAMADOU Awal
20. MOHAMET Saïd
21. MOKOYAM Stanislas
22. MOUDJIMAI Benjamin Aimé
23. NAÏ Israël
24. NAKASSOU Golbo Pierre
25. OUMAROU
26. OUSMANOU né le 22/12/1973
27. OUSMANOU né le 30/06/1977
28. SEINI ADAM Alao
29. SENBAÏ Kidakâï
30. TAPELE Ousmanou Bah
31. TCHILABI Tikidang
32. TIWÉ Dampété
33. YAHMANG OULOHE Celestin
34. YAUDAM Chantale

Région du LITTORAL

**Superviseurs :**

KOUONANG NJOUHOU Rostand  
NDJONDO SANDO Nino Alfredo

**Chauffeur :**

TATENOU Michel

**Contrôleurs :**

1. BETONG
2. DJUIDJA KAMDEM Rhodes
3. MONGO Thomas
4. SONG Esaïe Frederic
5. TOUBETH Adeline Flore

**Enquêteurs :**

1. ATANGANA Charles
2. BEKALA Serges
3. BEKOUTI NYAMBI Augustin Didier
4. DJOUTANE Christian Aimé
5. IYOCK MBOOH Isaac Patrice
6. KAMDEM YOUNBI Eric Rochefort
7. MBAPPE LOMEY Alain Serges
8. MOUSSANGO EPAPE EDOUN Josue
9. NGALLA Joseph

10. NGO NSEGBE Lydie
11. NGO NVALAL Pauline Yvette
12. OUM Bertin
13. OWONA Robert
14. PAGOP MOKATTE Drusile
15. SONG Zacharie
16. TSAYEM Judith Carole
17. WENDJIE Caty Christiane
18. YOUNGA Erve Jules

Région du NORD

**Superviseurs :**

NJIKE NJIKAM Gilles Bertrand  
TALOM KAMGA Alain Magloire

**Chauffeur :**

SEINI HAMAN

**Contrôleurs :**

1. MAIWAYANG Marie Chantal
2. MAKUIGUEM Fotso Jacques Raymond
3. MAMOUT Blama
4. NGUIMDO Voufo Nadine Angèle
5. SOULEYMANOU

**Enquêteurs :**

1. ABDOULAYE Adoum Ouseni
2. ADJI BATA Solange
3. BOUBAKARI DJINGUI
4. DJANABOU Moussa
5. DJONWE Warébéle Joseph
6. HAMAN BARE
7. HINGOMBO Casimir
8. KODJI Miryam
9. MADJILE Yvonne
10. MAFA Honorine

11. MAIMOUNA Sophie
12. MBAIGOTO Valentin
13. MOHAMADOU BASSIROU
14. NÉI Marcel
15. PELISSIER HAÏSSIA Joseph
16. ROUARI DAMA Arsène Igor
17. SAH Victorine
18. SAMIRA MOUSSA
19. TIGA David

Région du NORD-OUEST

**Superviseurs :**

ZAFACK Martin  
DJEMNA KAMGA Elvis

**Chauffeur :**

ZANDJIO Jérémie

**Contrôleurs :**

1. ATONGSANG Fualefac
2. FUYA Achu
3. INDAH ENI Kuchambi
4. Lizette Limnyuy KWENDE
5. NGWEFUNI Fransua Nonoh
6. NJINGUM Madoh Angeline
7. SIEWE Constantain Lendeu
8. TADONKE

**Enquêteurs :**

1. AKOM Yvonne Ambongha
2. BINFON Dorothy kinyuy
3. Caroline MAMBO SAMA
4. DOBGIMA John Fonmboh
5. Victorine MINDIH
6. Gamgong Eveline KFUKFU
7. Gilbert ELUNDU TANTO
8. Glory Tabet LOH
9. Jannet AMUNDAM Fongang
10. Judith LOLA NYUYSEMO
11. KAMKI Alain Poaire
12. KEPHE Priscilla Ntuchu
13. KWALAR Lawrence Seaton
14. Kwande Mercy chehe
15. LUEONG Glory Manambowoh
16. MALLA Celencia Yombo
17. MAMUE Evangeline Tante

18. MIMMA Perpetua Dinga
19. MOMO Nguefack Julienne Beatrice
20. NANGE Colette
21. NDI MONGO Constance
22. NDIKUM Ngwe Adelyne
23. NFOR TANDO Elvish Barake
24. Noline MANJOH
25. NJOBAM Beeri Marie-Therese
26. NOUGHUE NJITOUO Claris
27. NSANGLE Edith Afumbom
28. SHULIKA LUKONG Stella
29. TAYOU Grégoire
30. TCHI Daho Georges Désiré
31. TIEMEH Ernest Mbigue
32. USMANG Salle Leinyui
33. YAYA Bernice

Région de l'OUEST

**Superviseurs :**

WOUNANG SONFACK Romain  
NGHOGUE VOUFU Erith

**Chauffeur :**

TSAKEM Hilaire

**Contrôleurs :**

1. FAH Clément
2. FONKOU Valentine Laure
3. FOTUE Sébastien
4. GNEKOU Tiedjong Pascal Aubain
5. MAGNE Tamne Gisèle Flora
6. TCHIEYA Bernard
7. YONGO Solange

**Enquêteurs :**

1. AJIFACK Demassa Corince
2. BOUOLONG NGOH Emilie
3. DADÉM GNAMBE
4. DJATCHE Miaofo Joël
5. DJONTSO Crépin
6. FEUDJIO Pierre René
7. GUEMKAM Antoinette
8. JAZET Tsague Marlyse Joséphine
9. JOKENG Nguefack Miralyse
10. MAFEU Signe Mireille Flore
11. MBATCHOU Léopold Rostand
12. MEKUEDE Djeujo Gabrielle Léonie
13. NANTCHOUANG Djibie Dany Forming
14. NGAGOOM Romain
15. NJIFON Ousseini

16. NODEM Jacqueline
17. NYATCHAM Franck Igor
18. PEGOUE Mafego Monique
19. PONE OUMBA Eloge Flore
20. SEPTO Koguep Vincent de Julio
21. SIPOWA Rose
22. SOH PENTU
23. SOMO NANDA Franck
24. TADJUGE Sylvain
25. TAKEU Bouga Gabriel
26. TAKOUGANG Nafack Alexis Gabin
27. TIOGUE Francois
28. TONLEU DONFOUET Robert
29. TSAFONG Ngumateu Charles Bruno
30. ZEMAFACK Emilienne

Région du SUD

**Superviseurs :**

FOMEKONG Félicien  
METANGMO Janvier

**Chauffeur :**

FOMBIET Emmanuel

**Contrôleurs :**

1. ATOU'OU OBAM Charles
2. NANAN LEKOGMO Hermann
3. NOAH Céline
4. MBILLI Achille

**Enquêteurs :**

1. AMOUGOU Gilbert Faustine
2. ATSA Jeanne
3. ELLA Moïse Arsène
4. EBO'O André Jackson
5. ENGUENE Paul Thierry
6. EWOLO Théophile
7. KEMGNE DJOMKAM Marcelline

8. MBALLA Nicole B.
9. MOKSIA Blaise
10. MOUHIK NDOUMBE Marie
11. NGUELLE Benjamin Aurélien
12. NNA ESSAM Nestor Davy
13. OYONO Samuel
14. ZAMBO Muriel Sandrine

## Région du SUD-OUEST

### Superviseurs :

FOWANG Ignatius  
CHOUNBANG Célestin  
NANTCHOUANG Azer  
DJOSSAYA Dove

### Chauffeur :

BENGA Basile

### Contrôleurs :

1. ACHA Kenneth Cheng  
2. AKANA Fidelis Fonju  
3. ARREY Festus Aseknochong  
4. DEKOU Assaha Vincent Mariu  
5. LEWAI Lewis Doggima  
6. LUKONG Jude Seka  
7. TEBON Mispa Mbayi

### Enquêteurs :

1. ABWA Franklin Mandi  
2. ARRENEKE Grace Eyong  
3. ASHUTAH Ashu Humphrey  
4. BECKY Jala Ndifon  
5. CHE Delphine Manka Akongnwi  
6. CHOUNBANG Meli Armel  
7. EDI-Ejang Julius Edie  
8. EDOUBE Abande Blandine  
9. EPEDE Melwice Ngalle  
10. EPOGE Angela Mundoh  
11. ETCHI Mercy Ebob  
12. ETCHU Besong-Takor Ako  
13. EYONG Tiku Yvonne Agbor  
14. FIDALICE TEGUM Akoh

15. FOMU Agnes Takamo  
16. FONGUH Marie Bih  
17. ITOE Bridget Dibange  
18. IYA-KONGO Constance Besinga  
19. MAFORKOH Comfort Nchang  
20. MBANWEI Virginia Tifuh  
21. NAMONDO Lizzy Elinge Ngollo  
22. NGOUGNI Tsafack Wylli  
23. NJONG Henry Tita  
24. NKONTE-NDEM Atemnkeng Asong  
25. NTUBE Sume Nzuonkwelle  
26. NWTEIGHO Patricia  
27. Sabina BARIKE Agbor  
28. WASE Dorothy Orume  
29. YOBA Yoba Allison

### Enquêteurs Volet Prix

1. Abdoulaye NASSOUROU  
2. AVOMO MENYENGA Irène  
3. DINAMY Anne Liliane  
4. DJIOFACK Thomas  
5. Eleanor AKWI ABANDA  
6. ELTEU Diane Rosine  
7. ENOUTESSACK CHARLOTTE  
8. ISSA YARO  
9. KEUMEGNI Eliane Laure  
10. MAKOLA BANTING  
11. MBUETKA Jean Claude  
12. MENIKAK Mireille Arlette  
13. NANMOU Viviane Nathalie  
14. NDJANA Christophe  
15. NGO BIKENG Marianne  
16. NGOUMTSOP TICDO Claire  
17. NONGNI JIOGHO Juliette Elodie  
18. NOULA Pierre Emile  
19. NOUMEN Viviane  
20. NYAVOM Sandrine Laure  
21. NYOUMI Michel  
22. NZEUSSEU Martin  
23. TALLA TCHOUPU Laurent  
24. TAYIMFOR Thérèse  
25. WADJO Nicolas  
26. ZANGUE MAFO Bergentine Flaure

## EQUIPE D'EXPLOITATION

### Superviseurs

1. MBA Martin  
2. NDEFFO Guy Ferdinand  
3. NGOGANG WANDJI Léandre

### Contrôleurs :

1. TCHIEKOU Emmanuel  
2. NTAKEU Bruno  
3. TCHAKOUTE Romain

### Relecteurs

1. BATJOM Timothée Eddy Franklin  
2. KAMDEM Gustave  
3. DJIDAWO Victor  
4. NGO NYEMB  
5. EBODE ONANA Aloys  
6. SAND DIBI Samuel  
7. FIONG A BITEGNI Jean Bosco  
8. TABOUE Irénée  
9. FONMOE Alex Janvier  
10. TALLA Jacques  
11. HORSE Timothée  
12. NDE FONKOU Bertrand  
13. TINGA YEPDO Joël Maturin

### Agents de saisie :

1. ANGAZOMO Jeannine Rachel  
2. ATONNANG Eric  
3. BAYIHA Rose Florence Aimée  
4. BELLA ONANA Thierry Frédéric  
5. CHOUMTA ELOMO Thierry  
6. DEFFO TCHANGUE Brice  
7. DJOONDZO Alliance Sylvie  
8. DONGMO TSOPJO Annie Livia  
9. DOUFANG KAPNANG Claudine  
10. ELOMO Reine Michelle  
11. ESSENG Emilienne Sandra  
12. ESSOGO MBARGA François Xavier  
13. FOKAM FOKAM Cyrille Martial  
14. FOSSOG Verlainne  
15. FOUEDJO Séraphine Laure  
16. JIOMEKOP TIOTSIA Karine Rosette  
17. KAGHO N. épouse ASSONFACK A.  
18. KENFACK Serges Magloire  
19. KOUMAYEB BAKANG Bernadette L.  
20. MAGA OUAMBO Estelle Natacha  
21. MAMIAFO NKENNI Armelle Flore  
22. MATCHUENCHE BAKAM Martine  
23. MBALLA BITONGO Génévieve Armelle  
24. MBI Thècle Charlise  
25. MEFANE ZANGUIM Bertrand Valéry  
26. MEKA DJIMEFO Alida Delphine  
27. MENDANA Patience Régine  
28. MESSOMO ATEBA Philomène  
29. METSAGHO Félicitée Epouse NGUETSA  
30. MIMONG Véronique  
31. FOTEPON née FEUFACK Georgette  
32. OUMATE Virginie Flore née NTSEYEP  
33. MONENDJEKA Françoise Léopoldine  
34. NAMANIA Frida  
35. NANDJOU Rose Epouse NOUMEDEM  
36. NDJOCK BIONG André Christian  
37. NDZIE ABEGA Luc  
38. NGO BIKOI Jeanne Chantale  
39. NGO NEMY Rose  
40. NGONGA TEDONGUEGUIM Salvador  
41. NGOUNNJOUEM Elise Epse WATIO  
42. NJOUNDIYMOUN MAMA  
43. NJUAKA Théodore  
44. NKODO Sandrine Raphaëlle  
45. OLINGA Alain Daniel  
46. OUM Gilbert Damien  
47. PELE Augustin  
48. POUOKAM FOTSO Gertrude  
49. SOH Gisèle Constantine  
50. TCHEMKAM F. Clarisse épouse SINDZE  
51. TCHUENTE MTOPI Huguette Nadine  
52. TCHUITIO Roslane Laure  
53. TIETCHAC KAMENI épouse MBA Laurence  
54. TIETCHAC TCHEUMALEU Elodie  
55. TOUNA MBALLA Rose Jeannine  
56. WAGOU Marie Jeanne  
57. YOUNBI LEUGUEM Julienne  
58. ZANGUE TIOFACK Chanceline Cariolle  
59. ZAPFACK Paul Roger  
60. ZOBO ATAH Sylvie